L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés :: :: :: :: ::

La Patrie

EDITION HEBDOMADAIRE (LE CULTIVATEUR)

Le plus bel éloge de l'agriculture est fait par les cultivateurs qui savent attacher à la terre l'âme de leurs enfants.

51e ANNEE—No. 36 | MONTREAL, JEUDI, 12 JUILLET 1923 | LE NUMERO : TROIS CENTS

L'AFFAIRE DELORME

LE JURY SE PLAINT DE LA LONGUEUR DU PROCES

A l'ouverture de l'audience, lundi, l'un des jurés formule l'opinion de ses camarades et déclare qu'il trouve que l'audition des témoignages prend beaucoup de temps.

IL S'AGIT D'UNE CAUSE EXCEPTIONNELLE

Sir François Lemieux dit qu'il ne faut rien négliger pour trouver la vérité et rendre un jugement inattaquable. — La situation pécuniaire de la défense est fort précaire.

Pour la première fois depuis l'instruction du procès d'Adélard Delorme, en cour d'assises, les jurés ont donné lundi matin des signes de mécontentement. Se faisant l'interprète de ses compagnons, l'un des douze jurés, après avoir demandé à Sir François Lemieux la permission de dire quelques mots, déclara que tout en voulant faire leur devoir jusqu'au bout, ses amis et lui trouvaient que la Couronne et la défense semblaient un peu trop s'étendre sur chaque témoin et posaient à ces derniers une foule de questions qui semblent inutiles.

"Depuis tout le temps que nous sommes détenus prisonniers ici", ajouta-t-il, "nos affaires ont été fort négligées et bien que nous ayions accepté de siéger jusqu'au bout du procès, il nous semble que l'on se complaît à allonger inutilement les témoignages. Nous avons perdu, mes amis et moi, des sommes considérables depuis le commencement de ce procès et je crois qu'il ne serait que juste que la Cour nous libèrent le plus tôt possible."

Le procureur de la Couronne, Me Calder, le président du tribunal et après eux, Me Taschereau, l'un des procureurs de l'accusé, expliquèrent alors aux jurés pourquoi l'instruction de ce procès se prolongeait si longtemps. Sir François Lemieux leur laissa entendre que lui aussi, pour accomplir son devoir, s'était séparé des siens depuis plus de cinq semaines, ayant dû aller siéger quelque temps à Arthabaska avant de venir ici. Il expliqua aussi que des parties de l'interrogatoire qui ont pu sembler oiseuses sont en réalité, fort utiles car, sans cela, le jugement pourrait être cassé en cour d'appel, sur un vice de procédure. "Cela peut paraitre superficiel aux profanes", ajouta-t-il, "mais tous ceux qui ont des connaissances légales savent que la moindre lacune suffirait à détruire cet édifice si laborieusement édifié."

SEANCE DE LUNDI

La cour s'est ouverte à dix heures et dix avec le cérémonial accoutumé. Immédiatement après que le président du tribunal et les avocats des deux partis eussent été assis, l'un des jurés se leva et déclara, au nom de ses collègues, qu'il avait une communication à faire à la Cour. Sir François Lemieux lui accorda alors la permission de parler et le juré déclara:

"Je dois déclarer que le retard apporté dans l'instruction de ce procès est vraiment décourageante. La longueur de temps que l'on apporte à faire les questions et les contre-interrogatoires nous semble interminable et nous devons déclarer que nous perdons beaucoup d'argent pendant que nous sommes ici. Nos affaires sont négligées, mais quoique nous voulions volontiers faire notre devoir, il nous semble que l'on pourrait hâter la fin de ce procès. Il y a déjà près de quatre semaines que nous sommes ici et nous espérons que les avocats de la Couronne et de la défense essaieront d'écourter les témoignages autant que possible."

Me Calder, procureur de la Couronne, se leva et déclara:

Je reconnais le bien-fondé des réclamations des jurés mais je dois avouer que plusieurs questions nouvelles se sont soulevées depuis l'enquête préliminaire et si nous ne demandions pas toutes les questions qui nous semblent essentielles, je me demande ce qu'en penserait le jury et ce qu'en penserait le public. Il ne faut pas oublier que l'instruction de ce procès se compose de l'interrogatoire des témoins par la Couronne et aussi du contre-interrogatoire par la défense.

Je puis déclarer ceci, cependant: c'est qu'il me reste à peine une journée et demie de témoignages. Je suis tenu de faire mon devoir jusqu'au bout et au risque de m'attirer l'inimitié des jurés, je le ferai jusqu'au bout.

Le juge: Messieurs, votre devoir est légitime et je sais que vous avez hâte de retourner dans vos familles, mais n'oubliez pas que moi aussi depuis cinq semaines, je suis éloigné des miens, ayant eu à siéger à Arthabaska dans une cause célèbre. Il ne faut pas oublier que le procès actuel est un procès exceptionnel et que les témoignages doivent être faits dans les deux langues. Ce qui paraît être des longueurs inutiles dans les témoignages au profane sont des interrogatoires très utiles dans la présente cause et si nous laissions échapper quelques questions qui s'imposent, le jugement que je rendrais pourrait être cassé en Cour d'appel.

Voilà pourquoi la Couronne et la défense doivent insister sur certains détails qui, de prime abord, peuvent paraître oiseux. Voilà pourquoi nous ne devons pas nous plaindre une journée de plus ou de moins.

Me Taschereau: Je me suis efforcé d'être aussi court que possible dans le contre-interrogatoire. Je n'ai interrogé que les témoins qu'en autant que me le dictait mon devoir et je désire faire ici à Votre Seigneurie une demande qui, je l'espère, me sera accordée. Depuis cinq semaines que je suis à Montreal, j'ai dépensé tous les fonds dont je m'étais pourvu. Au cours du procès actuel, la Couronne a employé plusieurs experts et je crois qu'il ne sera pas juste que la Couronne employât des experts alors que la défense n'en a aucun. Je prierais la Couronne de bien vouloir payer les experts dont nous aurons besoin: cela, à la demande de Votre Seigneurie. Je puis ajouter que le curateur de Delorme, sera prêt, lorsqu'il aura les fonds nécessaires, à rembourser les honoraires de ces experts. Je crois qu'il y a déjà eu des précédents de ce genre et qu'il est déjà arrivé que la Couronne se soit rendue responsable des honoraires encourus par les experts de la défense.

S'il en était autrement dans cette cause-ci, nous serions complètement à la merci de la Couronne et il nous faudrait dire: Vous avez fait votre cause d'après le témoignage de certains experts, il nous est impossible de la réfuter car nous n'avons aucun expert à notre disposition.

Me Clader: Ceci tombe dans le domaine des finances et comme on le comprend bien, je ne puis aucunement lier le procureur général. Cependant, je désire ajouter que je me mettrai immédiatement en communication avec ce dernier et je crois que devant l'assurance de M. Tétreault, le curateur, qu'il remboursera ces honoraires, le procureur général ne refusera pas d'accéder à la demande de mon savant ami. Si ce dernier veut bien me faire parvenir la signature du curateur je crois que cette affaire pourra être réglée d'ici peu.

Me Taschereau: L'accusé aussi est prêt à signer toutes les pièces engageant la succession Delorme à payer les honoraires des experts.

Me Calder: Comme l'accusé n'est pas encore relevé de l'interdiction qui l'empêche de gérer ses biens, je crois que sa signature ne serait pas valide; cependant, l'assentiment par écrit du curateur, M. Tétreault, suffira probablement. Et je puis presque certifier que cette affaire sera réglée dès cet après-midi.

M. Oscar Haynes, armurier, est de nouveau rappelé comme témoin.

M. OSCAR HAYNES

Me Taschereau: Si je comprends bien, monsieur Haynes, vous avez le 23 juin dernier, au cours de votre témoignage donné certaines explications tendant à démontrer que vous vendez des armes.

—Oui.

—Et que vous en faites les réparations?

—Oui.

—Vous avez déjà été employé dans une manufacture d'armes?

—Non.

—Vous avez déjà fréquenté une école ou une université enseignant la fabrication des armes?

—Non.

—Alors, vos connaissances se limitent à l'unique expérience prise dans votre magasin comme vendeur.

—Pardon. Pas comme vendeur, mais comme armurier qui s'occupe de réparations.

—Et ces réparations, ne consistent-elles pas à réparer les canons et les rayures?

—Non. Car c'est une chose qui ne se fait pas.

—La plus grande réparation consiste simplement à mettre une vis où il en manque une?

—C'est pour changer les pièces, au besoin. Car, en ce qui concerne le fait de mettre une vis, n'importe qui peut faire cela.

—Vous avez dit précédemment que vous avez tiré seul une balle produite sous cote dans ce présent procès?

—Quand j'ai fait l'usage du revolver, il y avait toujours quelqu'un présent: soit le détective Lajoie ou d'autres.

—Voulez-vous me dire à quelle date vous avez tiré la première balle avec le revolver de l'accusé, après le crime?

—Au meilleur de ma connaissance, c'est le 21.

—De quel mois?

—Le 21 janvier.

—1922?

—Je crois que oui.

—Comment vous êtes-vous procuré ce revolver?

—Par l'entremise du détective Lajoie.

—Qui a tiré?

—C'est moi.

—A qui avez-vous remis la balle?

—A monsieur Lajoie.

—Qui l'a marquée?

—C'est encore monsieur Lajoie.

—Ce n'est pas vous?

—Cela fait si longtemps, que je ne peux pas affirmer.

—N'avez-vous pas déjà dit que vous n'aviez pas pris de notes et que vous ne vous rappeliez pas qui avait marqué la balle?

—Vous voulez parler du 25 février?

—Avez-vous tiré une seule balle le 21?

—Je ne peux dire exactement.

—A la page 28 de votre témoignage précédent, je lis le passage suivant: "Avez-vous fait des expériences à la demande de la police? — Oui. Quand avez-vous commencé ces expériences? — Je crois au meilleur de ma connaissance, que c'est le 16 ou le 17 janvier." Me Taschereau continue: Je ne suis pas pour vous questionner quant aux dates, j'admets que c'est le 21; mais, par l'expression "expériences personnelles", cela ne veut-il pas dire plusieurs balles au lieu d'une?

—Cela consiste en plusieurs dates différentes. J'ai fait plusieurs expériences, mais pas toujours le même jour.

—Pouvez-vous affirmer que vous avez tiré plusieurs balles dont quelques-unes appartenaient à l'accusé, le 21 ou s'il n'en a été tiré qu'une seule. C'est ce que je tiens à savoir?

—Je ne peux l'affirmer. Il y a 18 mois de cela. Il s'est passé beaucoup de choses depuis. Il est difficile de me souvenir exactement.

—N'est-il pas vrai que vous avez fait des expériences avec des balles de la même espèce que celles qui étaient contenues dans la boîte à cartouches de l'accusé, balles qui vous appartenaient?

—Oui.

—C'étaient des balles de fabriques nationales?

—Oui.

—Entre parenthèses, il n'y avait que des balles de fabrique nationale que vous avez vendues à l'accusé?

—Oui.

—Et en aucun temps vous ne lui avez vendu des balles d'une autre fabrique?

—Non, seulement de fabrique nationale.

—Ce sont toutes des balles de fabrication européenne?

—Oui.

—Et toutes ces balles de fabrique nationale sont semblables à celles qui ont été produites?

—Oui.

—Avez-vous marqué les balles au cours de vos expériences?

—Je ne sais si c'est moi ou Lajoie qui avons marqué les balles le 21.

—Si vous ne vous rappelez pas avoir marqué les balles, comment pouvez-vous les distinguer?

A ce moment, Me Calder intervient:

—Il y a quatre balles, dit-il, de produites. Le témoin n'est pas responsable de leur origine. Il n'a été appelé qu'à faire des constatations sur ces projectiles.

—Le témoin a déjà déclaré ne pas se souvenir des faits dont parle mon savant ami et donc il est inutile d'insister là-dessus et prolonger le témoignage.

Me Taschereau — Votre Seigneurie, j'ai promis d'être bref dans la mesure du possible mais je n'ai pas le droit de raccourcir la preuve au détriment de mon client.

Le juge — Ce serait criminel de raccourcir et courir le risque de ne pas rendre justice à l'accusé.

Me Taschereau reprend son interrogatoire:

—Comment reconnaissez-vous la balle qui a été marquée si vous ne l'avez pas marquée vous-même?

—Ici le témoin consulte ses notes et dit: C'est le 21 que cette expérience a été faite. Quant à la balle je crois qu'elle est marquée dans le fond.

—Examinez les balles et dites-moi laquelle est ainsi marquée dans le fond?

On sort les balles et le témoin les examine une à une.

—Me Calder s'objecte par crainte que les balles ne soient désassorties et que le témoin soit ensuite appelé à témoigner sur une balle dont il a déjà parlé dans son témoignage, s'exposant à dire de l'une le contraire de ce qu'il a déjà déclaré.

Me Taschereau insiste observant

(Suite à la page 6)

UNE VICTOIRE DIPLOMATIQUE CONSIDERABLE POUR LE TURC

Les journaux anglais sont mécontents de l'accord conclu à Lausanne.

L'OPINION DU "TIMES"

LONDRES, 12. — (Presse Associée) — A Londres, on est content que les discussions interminables de Lausanne aient enfin abouti à un accord, mais on ne se félicite guère sur l'ensemble du résultat des délibérations.

Les journaux sont d'avis que la Turquie a remporté une victoire diplomatique considérable et qu'elle a obtenu beaucoup plus des alliés qu'on ne l'aurait cru, il y a quelques mois.

"Les historiens s'amuseront en constatant comment les rusés représentants de la Turquie se sont ingéniés à défier les Alliés et à leur en imposer", dit le "Morning Chronicle". D'autres commentaires sont faits sur le même ton. On espère cependant que l'accord de Lausanne contribuera à affermir la paix au Levant et améliorera la situation européenne en général.

Le "Times" regrette qu'on n'ait pas dicté une paix sévère et bien définie aux Turcs défaits, il y a quatre ans. Il ajoute:

"C'est une bonne leçon. En diplomatie comme dans les autres sphères de l'activité humaine, manquer de profiter d'une position avantageuse est la pire des erreurs. Si l'Europe s'était unie en 1919, elle aurait pu dicter la paix à l'Oriental vaincu.

"Les nations et les particuliers vont continuer à chercher à obtenir des privilèges en Turquie. Celle-ci, comme toujours, les dressera les unes contre les autres, flattant l'orgueil de celle-ci et excitant les appétits de l'autre."

L'AMENDEMENT DU PAYS A L'ARTICLE X A ETE REJETE

La délégation française ne voulait être liée par aucune formule particulière.

Texte de l'article.

PARIS 12. (Presse Canadienne) Selon des nouvelles reçues ici du conseil de la Société des Nations à Genève, l'amendement du Canada à l'article X a été rejeté presque à l'unanimité.

Cet amendement proposait de tenir compte de la situation géographique et des circonstances politiques avant l'engager telle ou telle nation à prendre part aux actes militaires décrétés par la Société. L'amendement réquérait aussi le consentement des membres du parlement de la dite nation avant l'intervention militaire.

Les représentants de la France au conseil de la Société des Nations, ayant à leur tête Gabriel Hanotaux, ont défait cet amendement en insistant pour que le conseil ne se lie point par aucune formule particulière.

L'article X se lit comme suit:

"Les membres de la Ligue s'engageront à respecter et à préserver contre l'agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique existante de tous les membres de la Ligue, et s'il survenait de telles agressions, menaces ou dangers d'agressions le conseil les aviseraient sur les moyens de remplir leurs obligations."

PLACES D'ETE QUI SONT UN DANGER LE LONG DU NIPISSINGUE

NORTH-BAY 12. (Presse Canadienne).—Le gouvernement King avait promis d'ouvrir les digues de la Petite et de la Grande Chaudière afin de faire baisser le niveau du lac Nippissingue; il n'a pas encore tenu sa promesse et $200,000 de propriété sont par le fait mises en danger.

C'est ce que vient de déclarer au correspondant de l'"Ottawa Journal", l'ex-maire Ferguson qui revient de Metapedia, sur les bords du lac où se trouve sa maison d'été. M. Ferguson dit que sur une grande partie, le long du lac, il n'y a plus de baies et des arbres de valeur seront peut-être détruits car ils sont entourés d'eau.

UN AERONAUTE A PERDU LA VIE

PORT STANLEY Ont. 10 (Presse canadienne) — Le panier du ballon de marine américaine A-6698 a été découvert ce matin à quatorze milles au sud-ouest de Port Stanley. Il contenait un cadavre

LES PIRATES L'ONT ABORDE ET PILLE

LOS-ANGELES, 10. (Presse Associée.) — Des pirates ont abordé un vaisseau chargé de cinq cents caisses de liqueurs spiritueuses provenant de Vancouver, Colombie-Anglaise, et, après avoir bataillé avec les membres de l'équipage se sont emparés de presque toute la cargaison liquide.

On croit que le navire attaqué est le "Gunner".

Les agents de la prohibition ont vainement poursuivi les pirates.

DES CHANGEMENTS A ELLIS ISLAND

Ce poste d'immigration fait le sujet d'un débat aux Communes anglaises.

LONDRES 12 (Presse associée.) —Ellis Island a de nouveau fait le sujet d'un débat à la Chambre des Communes, hier.

Ronald McNeill, sous-secrétaire parlementaire aux Affaires Etrangères, a déclaré, en réponse aux interpellations, que sir Auckland Geddes, ambassadeur anglais à Washington, avait fait l'inspection de l'île il y a déjà plusieurs mois sur l'invitation du gouvernement des Etats-Unis, et avait ensuite fait part de ses impressions au même gouvernement. L'ambassadeur Geddes n'avait pas caché sa conviction que l'unique moyen de décongestionner Ellis Island serait d'y bâtir un poste tout neuf ou d'y ajouter une annexe pour y loger certaines catégories d'immigrants.

Le capitaine vicomte Curzon demanda s'il ne serait point possible d'obtenir des Etats-Unis la permission d'examiner les émigrants à leur point de départ au lieu d'attendre qu'ils soient arrivés à Ellis Island. M. McNeill a répondu qu'il voulait du délai avant de répondre à cette question.

Départ de l'Arctic pour les lointaines région du Nord

QUEBEC 12. (Du correspondant de la "Patrie".) — L'Arctic est parti à 5.15 heures lundi soir pour les régions polaires. Le départ de l'expédition s'est effectué sous les yeux de plusieurs centaines de personnes qui avaient suivi une partie de la journée les derniers préparatifs du navire.

Le capitaine Bernier, tout rayonnant et heureux de la perspective de retourner dans les régions qu'il a lui-même, découvertes et explorées le premier, dirigeait la manoeuvre. Le vieux navigateur a le commandement du navire, assisté de marins d'expérience qui ont fait partie de la plupart des expéditions antérieures, et l'expédition au point de vue technique est sous la direction de monsieur Craig, du département de l'Intérieur. On ne croit pas que le navire revienne avant tard cet automne.

De nouveaux feux ont été signalés

QUEBEC 12. (Presse canadienne). — Les feux de forêt qui depuis quelque temps avaient cessé ont de nouveau éclaté. L'ingénieur en chef des forêts, M. G. Piché a annoncé qu'on lui avait signalé un incendie au nord du Lac SaintJean, près de la source de la rivière Peribonka. La gravité du feu ne peut être connue encore, car il y a dix jours de marche pour aller à un poste télégraphique. D'après les premiers renseignements, le feu serait très sérieux et les garde-feux et des volontaires sont en train de le combattre.

Partout ailleurs, l'état est satisfaisant mais avec la sécheresse persistante qui règne dans la région de Chicoutimi on craint que de nouveaux feux ne se déclarent.

ERNEST JUDET EST ACQUITTE

PARIS, 9. (Presse Associée.) —Ernest Judet, accusé d'avoir conspiré avec l'ennemi pendant la guerre, a été acquitté aujourd'hui.

Les jurés n'ont délibéré que pendant dix minutes.

BERLIN REPROUVE MAINTENANT TOUT ACTE DE SABOTAGE

Une proclamation dans ce sens au gouverneur Allemand du Ruhr.

Honoraires en nature.

COBLENCE, 12. (Presse Associée). — Le gouverneur-général allemand de la province du Rhin a fait afficher une proclamation dans laquelle il dit reprouver sévèrement les actes de sabotage. Les Français ont appris aussi que quelques fonctionnaires publics allemands du territoire occupé ont également exprimé leur désapprobation des recours en violence contre les troupes d'occupation.

Les autorités françaises affirment que ce revirement d'attitude dépend des instructions données par Berlin.

PAIEMENT EN NATURE

BERLIN 12. (Presse associée.) — Dorénavant le seigle servira de base au paiement des honoraires des médecins de Borna, une petite ville située près de Leipsig. La valeur d'avant-guerre sera prise en considération, mais comme le seigle se vendait dix marks-or le centner, les médecins le prendront au taux de 25 marks le centner.

Une consultation coûtera un mark, soit l'équivalent de cinq livres de seigle; une visite, deux marks ou dix livres de seigle et chaque kilomètres de route parcouru par le médecin vaudra 50 pfenniga ou deux livres et demie de grain.

L'EGLISE ET LE PRESBYTERE DE WEEDON SONT INCENDIES

L'INTERVENTION DU SOUVERAIN-PONTIFE

ROME, 10. (Presse Associée.) —Le Dr Wirth, ancien chancelier d'Allemagne, qui avait demandé une audience au pape Pie XI, a été informé qu'il serait reçu dans quelques jours. Le Souverain-Pontife désire s'entretenir avec lui sur la situation en Allemagne et sur les meilleurs moyens à prendre pour produire un accord avec la France et la Belgique afin d'asseoir une paix juste et durable.

RAID AUDACIEUX DE BANDITS A CANTON

HONG KONG, 12. (Spécial à la "Patrie"). — Un raid audacieux a été accompli jeudi soir par des bandits sur un train du chemin de fer Kouloon-Canton, à 15 milles de Canton. Ils ont assassiné un officier et un soldat et arrêté 90 passagers chinois qu'ils détiennent depuis dans les bois en attendant qu'ils paient rançon. Aucun Européen ne se trouvait dans le train. Les assaillants étaient au nombre de cent.

Le feu a pris dans le clocher pendant la basse messe.

LES ASSURANCES

SHERBROOKE, 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — L'église et le presbytère de Weedon ont été, mardi, détruits par les flammes L'incendie se déclara vers six heures trente dans le clocher de l'église, pour se communiquer ensuite au corps de l'édifice puis au presbytère. Les pompiers furent appelés immédiatement mais ils ne purent malgré leur énergie et leur ténacité que sauver les ornements sacrés et les différents objets servant au culte qui se trouvaient dans la sacristie Les Saintes Espèces furent retirées du temple que ravagèrent les flammes par le vicaire de la paroisse, M. l'abbé Louis Boutfard. Le curé, M. l'abbé Achille Rousseau, montait justement à l'autel pour dire sa messe lorsque l'on aperçut que le feu était dans l'église. On attribue à une défectuosité électrique la cause de ce sinistre. L'église, qui était en brique et le presbytère en bois, ne forment plus maintenant, quelques heures seulement après la déclaration de l'incendie, qu'un amas de décombres fumantes. Seul, le monument du Sacré-Coeur est resté debout les bras étendus; les pertes sont estimées à soixante-quinze mille dollars au moins, couverte en partie seulement par des assurances, quarante mille dollars, dit-on.

DES JEUNES FILLES FONT LA DISTRIBUTION DE LA DROGUE

Le commerce des narcotiques se concentre en ce moment dans Ontario.

DES MESSAGERES

OTTAWA 12 (Du correspondant de la "Patrie"). — Des jeunes filles d'apparence très respectables ne faisant pas usage de drogues, sont maintenant les agents employés par ceux qui font ce commerce infâme. M. F.W. Cowan, chef de la division des drogues du ministère de la santé publique, dit que les chefs du commerce de narcotiques ne font pas beaucoup usage de la poste mais expédient les drogues par l'entremise de messagers spéciaux, ce qui rend le travail de la police encore plus difficile. Depuis quelque temps le commerce fatal semble être concentré surtout dans Ontario, principalement à Welland, Thoroid, et Sainte-Catherines. Les autorités fédérales exercent une grande surveillance pour la capture de ces jeunes filles, colporteuses de drogues qui connaissent tellement les effets des drogues qu'elles n'en prennent pas elles-mêmes.

LE CHAUFFEUR, DANS CE CAS, ACQUITTE

OTTAWA, 10. (Du correspondant de la "Patrie".) — Ce n'est pas un acte de négligence criminelle que de conduire une automobile d'une seule main tandis que de l'autre, on entoure la taille d'une jeune fille. Le magistrat Joynt qui avait ce point délicat à décider a rendu le jugement ci-dessus en faveur de M. T.-J. Ritchie, de Billingsbridge, ce dernier a été acquitté.

UNE DESCENTE CHEZ LE MAIRE MOREAU

On saisit chez le maire de la Pointe-Gatineau, quantité de boissons.

OTTAWA, 12. — Six détectives de la Commission des liqueurs de Québec ont fait une descente à la résidence du maire Rodolphe Moreau, de la Pointe-Gatineau, saisissant 150 gallons de whisky, 11 barils de vin, le tout valant de 3,000 à $4,000. Le maire nie énergiquement que cette quantité de boissons soit en sa possession pour des fins illégales. Les détectives sont portés à croire que la boisson venant de cet endroit a servi à un commerce clandestin. Il s'agit de prouver ce point et aussi qui aurait vendu la boisson. Ce sera une cause intéressante.

M. MACDONALD SE REND A PICTOU

OTTAWA, 12.— (Du correspondant de la "Patrie"). — L'honorable E. M. Macdonald, est parti pour Pictou où il assistera aux fêtes qui auront lieu du 15 au 21 du courant à l'occasion du 150e anniversaire de l'arrivée des Ecossais à cet endroit.

L'honorable Ernest Lapointe se rendra à Pictou à la fin de la semaine.

EMBARGO QUI SERA SUJET A ENQUETE

OTTAWA, 12. — (Presse Canadienne.) — Le gouvernement est à considérer la formation d'une commission pour s'enquérir sur la question de l'embargo du bois au pulpe; le personnel n'en est pas encore choisi mais on croit que la commission fonctionnera dans un court délai.

Sous la loi passée à la dernière session, le gouvernement est autorisé à interdire l'exportation du bois de pulpe, mais il est peu probable qu'il prenne aucune action à ce sujet tant qu'il n'aura pas reçu le rapport de la commission qui sera nommée. L'objet de celle-ci sera de donner à tous les intéressés sa chance de se faire entendre.

LA TERRE TREMBLE EN PAYS BASQUE

BIARRITZ, France, 10. (Presse associée). — Un petit tremblement de terre a été ressenti pendant une quinzaine de secondes aujourd'hui en pays basque, notamment à Perpignan, à Bayonne et à Auch

L'EDIFICE DE LA COOPERATIVE EST LA PROIE DU FEU

C'était l'un des plus importants établissements industriels de Québec.

Lourdes pertes.

QUEBEC, 12. — L'immeuble de la Coopérative fédérée a été, vers midi, lundi, la proie des flammes. Le feu s'est déclaré dans un appartement du troisième étage, et bien que les pompiers se soient aussitôt rendus sur la scène du sinistre, ils n'ont pu devenir maître du feu. Cinq des sept étages de l'édifice ont été détruits. Les dégâts sont approximativement évalués entre $25,000 et $50,000. L'immeuble était la propriété de J.-A. Gagnon, qui avait ses bureaux à l'arrière de l'immeuble.

L'incendie fit en peu de temps des progrès effrayants, et en moins de dix minutes tout de haut de l'immeuble était devenu la proie des flammes. La construction qui était en briques ne permettait aux flammes que de s'échapper par les fenêtres en façade sur la rue Notre-Dame, mais c'était avec une telle violence, qu'elles ne permirent pas aux pompiers de s'approcher assez près du foyer pour pouvoir le combattre efficacement.

Des échelles furent dressées contre les immeubles voisins, sur la rue Notre-Dame et de là, les pompiers purent diriger le jet de leurs lances sur le foyer, mais la fumée était si intense que leur tâche en était rendue presqu'impossible. La fumée était, croit-on, due en partie au beurre et autres produits de laiterie qui se trouvaient dans le bâtiment.

Vers 2 heures les pompiers espéraient s'être rendus maîtres du feu. Des milliers de personnes à la vue du voile épais de fumée qui s'étendait sur le quartier des affaires se rendirent sur les lieux du sinistre. La terrasse Dufferin était couverte de monde.

UNE FEMME SE FAIT TUER PAR UNE AUTO

THETFORD MINES, 12. (Spécial à la "Patrie"). — Un terrible accident d'auto s'est déroulé vendredi dernier à Saint-Désiré de Lac-Noir. Mme Pierre Faucher, 58 ans, s'est fait frapper par une auto et est morte quelques minutes après l'accident.

Mme Faucher se rendait à l'église. Au moment de traverser la rue, elle vit venir le véhicule. Elle voulut tout d'abord continuer sa marche puis se ravisa et rétrograda. Elle avança ainsi et recula à deux reprises. Le chauffeur, bien qu'assez désorienté par ses mouvements insolites, fit tout le possible pour l'éviter, mais au moment précis où il croyait le chemin libre, la malheureuse femme s'élança devant sa voiture.

Le coroner C. B. Delages, de cette ville, a tenu enquête sur cet accident et l'a attribué à des causes accidentelles, exonérant de tout blâme le chauffeur, M. Boucher, des Etats-Unis.

ILS S'EMPARENT DU CHARGE D'AFFAIRES ALLEMAND ET LUI DONNENT UNE RACLEE

(Presse associée)

Bruxelles, 12. — Deux anciens soldats belges ont attaqué le chargé d'affaires allemand, ici, hier soir. Ils l'ont suivi à partir des bureaux de l'ambassade jusqu'à son domicile. Entrant dans le vestibule, les agresseurs ont administré une raclée au diplomate. La police les a arrêtés et ils ont été remis en liberté sous cautionnement.

CARNET MONDAIN

—M. E. Fréchette, de Barton, Vermont, et son fils Rodolphe, sont en promenade à South Durham chez des parents.

—M. O. Dionne, étudiant à Sherbrooke est en promenade à South Durham, chez son frère, M. Robert Dionne.

—M. Alb. Delfosses, de cette ville, est en promenade pour quelques jours à South Durham, chez son père, M. Alex. Delfosses.

—M. et Mme André Parent, de Saint-Liboire, sont en promenade à South Durham, les invités de M. Lepage.

—Mardi matin fut célébré à Notre-Dame de Sorel, le mariage de Mlle Blanche Boucher, fille de M. Alfred Boucher, avec M. Henri Magnan. Après une réception chez le père de la mariée les époux sont partis en voyage de noces.

Naissance. — M. et Mme J.-R. Brousseau, de Sorel, une fille, Marie, Thérèse, Lucille, Yvette. Parrain et marraine, M. et Mme Léonce Beaudry, de Montréal.

—M. Hormisdas Benjamin, de Sainte-Brigide d'Iberville, est allé s'établir aux Etats-Unis avec sa famille.

—MM. Ouellette et Tassé, d'Ottawa, et leurs familles, ont passé le dimanche à Passett, les invités de M. Bélfault.

—Etaient de passage à Fassett, la semaine dernière l'ex-sénateur Fassett, de l'état de New-York, M. Edgecombe et autres.

—M. Lemieux, de Québec, Mme Philippe Bélanger, de Montréal, et Mme Freddy Nichol, de Montmagny ont passé quelques jours à l'Islet, les invités de Mme Joseph Caron.

—M. et Mme McClure, de Québec, ont passé le dimanche chez le notaire et Mme Boisvert.

—M, Rousseau, avocat, et M. le notaire Hébert, de Montmagny sont revenus d'un bref voyage d'affaires à l'Islet.

—M. Fernand Fafard, député de l'Islet, a passé le dimanche à l'Islet.

—On annonce pour la mi-juin le mariage de Mlle Mae Beauchamp, de Grand'Mère, avec M. Murray Bishop, d'Iroquois Falls.

—M. et Mme Léo Latraverse recevaient à dîner le mercredi 13 juin dernier en l'honneur de M. et de Mme Rosario Latraverse à l'occasion de leur retour de voyage de noces. Parmi les invités on remarquait : M. et Mme Léo Latraverse, M. et Mme A. Adams, MM. et Mmes R. Guilbault, R. Mongeau, N. Latraverse, Ri Leroux, C.-E. Messier, Mme veuve A. Bibeau, M. et Mme H. Latraverse, Miles L. Latraverse, C. Latraverse, L. Latraverse, Cs. Latraverse, M. B. Latraverse, I. Bibeau, M. F. Bibeau, C. Mongeau, I. Mongeau, A. Mongeau, Christiana Mongeau, Y. Adam, L. Leroux, J. Leroux, A. Courville, J. Lafrance, J. Girouard, J. Loyer, A. Loyer, B.-A. Adam, B. Landry, J. Descoteaux, J. Pelosse, B. Ménard, J. Ménard, MM. Wilfrid Latraverse, G. Latraverse, J.-L. Latraverse, N. Latraverse, O. Latraverse, A. Bibeau, O. Bibeau, Aimé Bibeau, P. Bibeau, H. Bibeau, G. Paradis, H. Bibeau, H. Mongeau, Jos. Latraverse, P. Desrosiers, C.-E. Favreau, A. Bergeron, A. Archambault, E. Salvail, H. Sabourin, V. L'Heureux, J. Paradis, L. Patanis, E. Cantara, L. Tousignant, A. Vinet, R. Mandeville, J. Ménard, S. Ménard, D. S. Wilkie, A. Budd, B. Budd, G. Budd.

Le lundi, 4 juin dernier, en l'église Saint-Sauveur des Monts, avait lieu le mariage de M. Joseph Prevost, avec Marie-F.-Mathilde Boileau. Le marié avait pour témoin: M. Paul Fournel, ami de la famille, et la mariée était accompagnée de son beau-frère, M. Anthime Filion. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier, évêque coadjuteur au diocèse de Montréal. Après la cérémonie il y eut réception chez M. Fournel et M. et Mme Prévost partirent pour un voyage dans les Laurentides.

—Dernièrement fut béni en l'église de la Nativité d'Hochelaga le mariage de Mlle Félicité Plante, fille de M. Raymond Plante, de Saint-Cuthbert de Berthier, avec M. Arthur Côté, fils de M. Jos. Côté, M. Arthur Dubois accompagnait la mariée et M. Jos. Côte était le témoin de son fils. La mariée portait un costume bleu-marine, un chapeau de tulle et pailletes noirs; son bouquet se composait de roses "American beauties". Après la cérémonie un déjeuner fut servi chez M. Côté et les nouveaux époux partirent ensuite pour voyage. Parmi les invités qui assistaient au mariage mentionnons: M. Roméo De Roy, Mlle Côté, M. et Mme Arthur Bouchard, de Beecher-Falls, Vt., M. et Mme Henri Côté, M. Wellie Côté, Mlle A. Simard, M. W. Plante, Mlle Y. Dubois, M. et Mme Arthur Dubois, Mlles Cécile et Eugénie De Roy, MM. Andre, Albert et Ernest Côté.

—Le 2 juin dernier fut béni en l'église du Très Saint-Nom de Jésus de Maisonneuve le mariage de Mlle Eugénie Guenette, fille de M. David Guenette, décédé, avec M. Léon Parent, fils de M. et de Mme Léandre Parent. La mariée, qui était accompagnée de son oncle, M. J.-Louis Paré, portait un tailleur bleu-marine, un chapeau gris et des fourrures de taupe; son bouquet se composait de roses. M. Léandre Parent était le témoin de son fils. Pendant la messe, un programme musical fut exécuté. Après la cérémonie, il y eut réception chez M. et Mme Léandre Parent à laquelle assistaient de nombreux invités parmi lesquels nous avons remarqué: Mmes R. Frappier, A. Frappier, G. Frappier, R. Frappier, A. Frappier, Mlle A. Touchette, Mme N. Touchette, Mlle M.-A. Rocheleau, Mlle A. Lanout, M. et Mme Ludger Primeau, M. et Mme Albert Fleury, M. et Mme Jos. Primeau, M. et Mme Arthur Primeau, M. et Mme Albert Frappier, M. et Mme Hercule Guilbault, M. et Mme Roméo Lacasse, Mlle R. Larivée, Mlles M.-A. Parent, G. Parent, M. Laurent Parent, Mlle M. Frenette, Mlle G. Rocheleau, Mlle I. Paré, M. H. Kaiserman, Mlle P. Lang, M. P.-E. Nareau.

—M. l'abbé Jetté bénissait ces jours derniers en l'église Sainte-Claire de Tétrauliville le mariage de Mlle Berthe Dubuc, fille de M. Auguste Dubuc, avec M. Philippe Monette, fils de M. Anselme Monette. La mariée, qui était accompagnée de son père, portait une robe de crêpe charmeuse blanche, légèrement drapée; son voile de tulle était retenu par une guirlande de fleurs d'oranger et son bouquet de corsage se composait d'orchidées et de muguets. Pendant la messe le programme musical fut exécuté par le choeur des Enfants de Marie. Après une réception chez les parents de la mariée, M. et madame Monette partirent pour voyage. Pour voyager, Mme Monette portait un manteau de drap bolivia marine, un chapeau de georgette jade et des fourrures d'hermine.

—Le dimanche 27 mai dernier avait lieu chez M. Régnier une soirée dansante à l'occasion du 22me anniversaire de naissance de M. Ernest Régnier. Au cours de cette charmante fête, il y eut lecture d'adresse par M. Albert Breton et un joli programme musical fut exécuté par MM. Willie Séguin, Adrien Duperron et Ferdinat Therrien. Parmi les invités: MM. et Mmes Auguste Roy, Albert Breton, A. Duperron, A. Martineau, W. Paquette, W. Séguin, L. Sabourin, F. Therrien, A. Regnier, A. Dolin, Mmes A. Brisson, W. Regnier, MM. A. Régnier, fils, G. Regnier, G. Dolin, R. Dolin, A. Champagne, G. Roy, G. Roy, A. Brisson, A. Brisson, H. Brisson, L. Brisson, A. Brisson, H. Dalpé, A. Breton, T. Rivar, G. Duperron, W. Duperron, E. Duperron, L. Séguin, R. Séguin, R. Séguin, B. Séguin, A. Paquette, Mlles B. Roy, A. Paquette, Y. Régnier, A. Régnier, J. Régnier, O. Champagne, B. D. Lavallé, A. Breton, A. Breton, J. D. Breton, A. Breton, F. Brisson, J. Brisson, A. Brisson, E. Paquette, Mary Séguin, F. Séguin, C. Séguin, D. Séguin, R. Martineau, F. Paquette, A. Paquette, F. Saburin, G. Sabourin, G. Duperron, A. Duperron, E. Duperron et Mme Emile Benard.

—M. et Mme Adrien Emond, de Sainte-Marguerite du Lac Masson, a passé le dimanche à Saint-Jérôme où elle a assisté à la première communion de ses deux fillettes.

—M. J.-H. Fournier, de Terrebonne, est revenu se fixer à Sainte-Marguerite du Lac Masson.

—Naissances. — M. et Mme David Bouchard, de Saint-Léon le Grand, des jumelles, Marie et Germain. Parrains et marraines: M. et Mme Paul Ross et M. et Mme Georges Hudon.

—M. A. Loiselle, inspecteur du gouvernement, était en tournée à Saint-Jean au commencement de la semaine.

—M. L.-P. Moquin et Mmes (Dr) V. Moquin, (Dr) J.-E. Bastien et Ed. Morin, de Montréal, sont allées à Saint-Jean au commencement de la semaine à Mmes J.-E. Molleur et P.-J. Doré.

—Mme P.-Z. Marchessault, de Saint-Damase, est revenue de Saint-Jean où elle a rendu visite à Mme J.-E. Molleur.

—Mlles A. Chassé et Ernestine Archambault, de Saint-Jean, sont allées à Québec ces jours derniers.

—M. et Mme Fortunat Lachance et leur famille de Capuskichun, sont revenus d'une courte promenade à Verner, Ontario, chez des parents.

—M. Gustave Rheault, élève du Collège de Sudbury, a passé quelques jours à Verner, Ont., chez des amis avant de se rendre à New Liskeard pour y passer la vacance.

—Mlles Lévesque et Bélanger de Sudbury, sont revenues d'une courte promenade à Verner, Ont.

—MM. Georges Roberge, Aimé Rémillard, Laurent Legendre et Lionel Legendre, tous de Verner, Ontario, sont rendus dans leurs familles où ils passeront la vacance.

—M. le Dr Lafricain et sa famille de Chelmsford ont fait une excursion en auto à Verner, Ontario.

—Mme Narcisse Elie, de Baieville, est à Sainte-Monique pour quelques jours chez sa soeur, Mme Arthur Froulx.

—Mlle Irénia Houle, de Sainte-Monique, a passé le dimanche à Nicolet.

—M. Amédée Houle, de Sainte-Zéphirin, qui doit partir prochainement pour les Etats-Unis, a rendu visite à M. Joseph Houle, de Sainte-Monique, lundi dernier. Il était accompagné de MM. Maurice et Ubald Lahaie.

—M. Simoneau, de Sainte Monique est revenu de Québec où il était en promenade la semaine dernière.

—M. et Mme Albert Légaré et leur fillette Thérèse, Mme Edouard Hunt, Mlle Thérèse et M. Carl Hunt, de Québec, ont rendu visite à M. Eudore Deveau, de Thetford Mines.

—M. J. H. Parent, de Disraeli, a fait un court voyage d'affaires à Thetford Mines, la semaine dernière.

—M. Reynold Gendreau, de Cookshire, a passé le dimanche à Thetford Mines, l'invité de Mlle Yvonne Charest.

—M. A. J. Morin et son fils Lionel, de Garthby, ont fait une promenade de quelques jours à Thetford Mines.

—M. et Mme J. O. Gagné, de Coleraine, est en promenade à Thetford Mines, chez M. Louis Huard.

—M. et Mme Jos. Morin, de Berlin, sont revenus de Thetford Mines où ils ont passé quelques jours chez M. L. H. Huard.

—M. Robert Poisson et sa famille, de Thetford Mines, ont passé le dimanche à Saint-Ferdinand.

—M. Edgar Parent, de Disraeli, était à Thetford Mines, ces jours derniers, en voyage d'affaires.

—M. Irénée Nadeau, de Thetford Mines, est en voyage d'affaires à Québec et Valley Jonction.

—M. et Mme Lionel Roberge, de Saint-Romuald, sont en promenade à Thetford Mines chez M. Jos. Roberge.

—M. et Mme Emile Rheault, de Sherbrooke, ont passé le dimanche à Thetford Mines chez M. Jos Vallières.

—M. Pierre Adalbert Labracque, de Disraeli, sont revenus d'une courte promenade à Thetford Mines.

—M. et Mme Joseph Gagné, de Thetford Mines, sont en promenade pour une quinzaine, à Portland, Biddeford et Lawrence.

—MM. Gabriel Taschereau, J. A. E. Bégin, J. G. McMaster, Pat. McCaffrey, Thomas Loignon et J. E. Deveau, tous de Thetford Mines, ont assisté à une initiation des Chevaliers de Colomb, dimanche, à St-Georges.

—Mme T. Tanguay, de Québec, est en promenade à Thetford Mines, chez M. Robert Poisson.

—M. Jos. Morin, de Berlin, N.-H., est en promenade à Thetford Mines pour affaires.

—M. G. E. Bégin, de Sherbrooke, est à Thetford Mines pour quelques jours.

—M. Jules Lemay, de Thetford Mines, a passé le dimanche à Saint-Ferdinand d'Halifax.

—M. et Mme Robert Poisson et M. et Mme Eudore Deveau, de Thetford Mines, sont revenus d'une promenade de quelques jours à Disraeli.

—M. Pelland, avocat, le Québec, est en promenade à Sorel, chez son frère, M. J. E. Pelland.

—Mgr Pelletier, prélat domestique de Sa Sainteté Pie XI, venant des Etats-Unis, est en promenade à Sorel, chez M. Guérard.

—Mlle Suzanne Lachapelle, de Saint-Ours, a rendu visite à Mme A. P. Vanasse, de Sorel, ces jours derniers.

—Lundi matin, en l'église Saint-Antoine de Bienville, fut béni le mariage de Mlle Anne-Marie Fortin, avec M. Wilfrid Maurice. Le R. P. Plamondon, du Patronage de Lévis, a donné la bénédiction nuptiale aux époux. M. J. S. Maurice, frère du marié, lui servait de témoin, et M. Octave Fortin accompagnait sa fille.

—M. Charles Crosby, de Coaticook, a passé le dimanche à Thetford Mines, l'invité de Mlle Charlotte Houghton.

—M. Goldwin Lipsey, de Thetford Mines, est retenu à la chambre par la maladie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

—M. le notaire Morisset, de Thetford Mines, est revenu d'un voyage d'affaires à Québec.

—Mlle Adrienne Fry, de Dunville, Ont., est à Thetford Mines pour une quinzaine, l'invitée de Mme Arthur Girouard.

—M. l'avocat Girouard et Mme Girouard, de Thetford Mines, sont revenus d'un voyage à Montréal, Halifax et Sydney.

—Ces jours derniers, Mme Arthur Girouard, de Thetford Mines, donnait une soirée en l'honneur de Mlle Fry, de Dunville, Ont. On remarquait entre autres invités: Mlles Mimi et Juliette Roberge, Marie-Antoinette Rousseau, Lucienne Lessard, Gabrielle et Antoinette Demers, Laurentienne Roberge, Louise Lacerte, Yvette Beaudet; MM. Amédée Giguère, le notaire Morissette, K. McLeod, J. P. Roberge, Chs. Cummings, Wilfrid Roberge, Paul Bécigneul, Jos. Marois, G. H. Gourdeau, Benson McNaughton, Harold McNaughton, JohnSharpe, M. King, etc.

—M. le curé, de Saint-Romain, accompagné de son père et sa mère, est revenu de Sherbrooke où il a assisté aux fêtes du sacre de S. G. Mgr Gagnon.

—Mlles Jeanne Fortin, Laura Ballavance, Yvonne Lapierre, de Saint-Romain, sont revenues de Sherbrooke où elles ont passé des examens ces jours derniers.

—Lundi dernier, en l'église paroissiale de Saint-Romain, fut célébré le mariage de Mlle Emilie Corriveau avec M. Denis Morin, de Saint-Alphonse de Winslow. Les témoins étaient les pères respectifs des époux : MM. Guillaume Corriveau et Hubert Morin.

—M. et Mme Cyrianus Fortin, de Saint-Romain, sont revenus d'une récente promenade à Saint-Gabriel chez des parents.

—Mlle Rachel Fortin, de Saint-Sébastien, a passé le dimanche à Saint-Romain, chez son père, M. Edmond Fortin.

—M. Ernest Boulanger, de cette ville, passe la vacance à Saint-Romain chez son père M. François Boulanger.

—M. et Mme Alexandre Dorais, de cette ville, leur fillette Marie-Louise, Mme Zénophile Dubuc, aussi de cette ville, et Mlle Jeanne Hébert, de Beauharnois, sont en promenade à St-Romain chez M. J.-P. Fortin.

—MM. Régis et Philippe Fortin, Mlles Zélia et Jeanne Fortin, de Saint-Romain, ont passé le dimanche à Jambton chez M. Cyrinus Bureau.

—M. et Mme Ernest Roy, de Saint-Romain, ont passé le dimanche à Saint-Gabriel de Stratford, chez des parents.

—M. et Mme Henri-Louis Hallé ont passé le dimanche à Saint-Sébastien.

—M. et Mme Odina Campeau, de Saint-Romain, sont revenus d'une courte promenade à Saint-Sébastien.

—M. et Mme Alex. Beauchesne, M. et Mme Thomas Gagné et leurs familles, de Saint-Romain, sont allés s'établir à East Angus.

—M. Donat et Mlle Marie-Anne Beauchesne, de Saint-Romain, sont en promenade à East Angus, chez des parents.

—M. et Mme Omer Roy, de Saint-Romain, ont passé le dimanche à Thetford Mines chez des parents.

—M. et Mme Arthur-F. Roy, de Saint-Romain, sont revenus de Sainte-Marie de Beauce où ils ont assisté à un conventum.

—MM. Hervé Dumas, Lucien Hallé et Cyrinus Bellavance, de Saint-Romain, sont au Lac Mégantic pour quelques semaines.

—M. Joseph Bellavance, de Saint-Evariste, est revenu d'une promenade à Saint-Romain où il a rendu visite à son père, M. J. Bellavance.

—M. Treffié Boulanger, de Spring Hill, a fait une courte promenade à Saint-Romain ces jours derniers.

—M. et Mme Alphouse Gervais, de Sherbrooke, ont rendu visite à M. J.-P. Fortin et quelques amis de Saint-Romain, ces jours derniers.

—M. et Mme Adélard Bouffard, de Saint-Romain, sont revenus d'une promenade à Sherbrooke, East Angus, Saint Gérard et Saint-Gabriel.

—Mme Odina Campeau, de S.-Romain, est revenue d'une promenade à Saint-Samuel, chez des parents.

—M. Joseph Gagnon, de Stanstead, est revenu d'une promenade à Saint-Romain chez MM. Joseph Marceau et Florien Bélanger.

—M. et Mme J. Cloutier ont quitté définitivement Saint-Romain pour aller se fixer à Saint-Ephrem de Beauce.

—M. et Mme Cyrqmis Fortin, de Saint-Romain, sont revenus d'une promenade à Sainte-Martine de Courcelles chez des parents.

—M. Ernest Boulanger, de Saint-Romain sont revenus d'une promenade à Lac Mégantic.

—M. A. Dumouchel, de Kingsmille Gaudet, Falls, Arthabaska, est en promenade à Valleyfield, chez M. et Mme J. Goyette.

—M. G. Saint-Denis, de cette ville, a passé le dimanche à Valleyfield.

—M. Edmond Dufour, de Chicoutimi, est revenu de Bagotville, où il a visité son beau-frère, M. Albert Fortin.

—Naissance. — M. et madame R. Kelso, de Bagotville, une fille, Marie-Esther. Parrain et marraine: M. et madame Jos.-Eugène Mayrand.

—M. et madame D. Bouchard, de Sainte-Anne des Monts, font part à leurs parents et amis du prochain mariage de leur fille Berthe à M. Arthur Tremblay, B.S.A., de Drummondville.

—M. Jean Trottier, étudiant au Séminaire de Joliette et demeurant à Saint-Gabriel, passe une huitaine à Joliette, l'hôte de la famille Gaudet.

UNE EXPOSITION ET PERMANENTE ET UNIVERSELLE

Tel est le vaste projet que caresse l'Association de l'exposition de Montréal.

Pour l'année 1925.

"Nous assistons au lancement d'un grand navire, du navire qui, par delà les mers, dans les pays étrangers, ira parler des immenses richesses de notre beau et glorieux pays"... disait il y a quelques heures le maire de la cité d'Outremont, M. Joseph Beaubien.

Il qualifiait ainsi l'inauguration de la vaste campagne de l'Association de l'exposition industrielle et agricole de Montréal inauguration qui devait être marqué par deux événements: une visite du parc de Maisonneuve où doit avoir lieu notre exposition annuelle et une réunion de tous les visiteurs distingués à l'hôtel Windsor, salle bleue.

C'est au cours de cette réunion que le président de l'association, l'honorable Henry Miles, aux applaudissements de tous les invités de ses officiers, devait déclarer que Montréal doit doter non seulement ses citoyens, mais tous les citoyens de la province de Québec et du Canada tout entier d'une exposition non seulement locale, non seulement régionale, non seulement provinciale, non seulement nationale, mais universelle. Aussi est-ce dans ce but que travaillent tous les différents comités de l'organisation de l'association, maintenant complétée.

EXPOSE DU PROJET

C'est pour étendre la prospérité et la renommée du Canada, devait dire en substance le président de l'association, que l'on projette l'établissement dans le parc de Maisonneuve d'une exposition permanente et universelle. Nous ne croyons pas présumer de nos forces en fixant la réalisation de cet ambitieux projet à l'année 1925.

Les plans conçus dans cette intention, encore que préliminaires, sont déjà suffisamment précis pour laisser entrevoir dans un avenir assez rapproché l'inauguration sur ce fonds de terre d'une grande valeur d'une exposition non seulement provinciale, mais universelle et permanente, où seront constamment exhibés les ressources naturelles et les produits ouvrés du Canada, de la Grande Bretagne, des Dominions d'outre-mer ainsi que des autres pays du monde.

Et ce projet, on croit pouvoir le réaliser avec une dépense d'argent qui ne saurait effrayer les plus prudents. Le parc existe; il a une valeur incalculable et il se trouve si bien situé qu'une fois convenablement aménagé il offrira un site comparable à nul autre au monde pour les fins d'une exposition.

En tenant compte que la ville de Montréal ouvre la porte du Canada: qu'elle est à la tête de la navigation et le centre de toute distribution; qu'elle est ainsi destinée à devenir l'une des plus grandes cités du monde, le projet se présente comme suit:

Le parc sera réservé à l'exposition provinciale annuelle, mais on se propose, en outre, de faire ériger sur le pourtour, des immeubles entretenus aux frais des pays qui y étaleront leurs ressources et leurs produits, avec l'avantage pour chacun d'affriander la demande tant au cours de l'exposition annuelle que toute l'année durant.

On a l'intention, tout ayant été convenu avec la ville de Montréal, d'approcher tes différents gouvernements et de leur demander à chacun d'ériger un pavillon. Dans chacun de ces pavillons les pays pourront exposer tous leurs produits dans l'industrie et toute la richesse de leurs ressources naturelles.

Aujourd'hui le Canada se décide à faire la réclame de ses produits. Nous verrons bientôt des échantillons de nos produits franchir l'Océan et faire le tour de la France. Ils donneront une idée de ce que notre pays peut vendre. Mais forcément une suite de 80 camions automobiles, ne peut annoncer tous nos produits et, tout au plus, fera jeter un coup d'oeil sur les choses du Canada. La statistique atteste que des milliers de visiteurs viennent chaque année à Montréal. Une publicité intelligente les conduirait vers l'exposition permanente des richesses qui assureront la fortune du Canada.

Mais il ne s'agit pas seulement d'annoncer le Canada. Le projet met les gouvernements étrangers en mesure de constater ce que nous avons à vendre et, grâce à leurs pavillons, en état d'offrir leurs marchandises aux Canadiens, tout en entretenant un commerce d'idées très profitable.

Le moyen de mettre en oeuvre ce vaste projet consiste à employer aussitôt tous les arrangements conclus, un groupe d'hommes d'affaires pour rendre visite aux gouvernements étrangers et les persuader de construire chacun un pavillon. La construction de ces pavillons, présume-t-on, ne serait pas onéreuse, leur emplacement étant fourni gratuitement. Du reste, chaque pays encourrait la dépense qui lui convient. Des pays comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, si vivement en quête de débouchés au Canada, bâtiraient certainement des pavillons importants, tandis que les autres pays construiraient sous la dictée de leur intérêt. Alors, au parc de Maisonneuve, un homme d'affaires pourrait sur place se mettre au courant du commerce mondial, tout en jouissant du plus beau voisinage, puisqu'on se propose d'embellir le parc, et que des plans ont déjà été tracés dans ce but.

Il est entendu qu'en érigeant des pavillons et en aménageant le terrain on s'appliquera à faire état autant que possible des particularités respectives des pays exposants. Par exemple, les bâtisses du Japon seront entourée d'une végétation aussi rapprochée que possible de la flore de cet Empire. Ainsi de chaque contrée du monde.

Montréal, pour remplir sa mission ne doit pas être trop lent. Les touristes visitent par milliers les villes du monde qui les attirent par un monument, par des ouvrages particuliers. La ville de Montréal, de même, suivant le projet énoncé, attirerait annuellement des centaines de milliers pour la seule visite des pavillons réunis de toutes les nations. Nous n'avons ici aucun musée magnifique, ni aucun monument fameux. Il nous faut quelque chose qui nous distingue et qui manifeste nos oeuvres, qui, surtout, dise au monde l'ambition que le Canada éprouve de se ranger au nombre des grands pays de l'univers.

LES ADHESIONS

Histoire de tâter l'opinion, en saisissant l'occasion qui filait, l'honorable Henry Miles a invité au cours de cette même réunion du Windsor plusieurs personnages de marque à porter la parole, notamment MM. P. McMichael, de Toronto; Joseph Beaubien, maire d'Outremont; l'échevin Shepperd, de Westmount; les échevins Sansregret et Trépanier, leader et membre du conseil municipal de Montréal, les maires Ballantyne et Leclair, de Montréal-Ouest et de Verdun. Tous, sans exception, n'ont eu qu'un mot à ajouter au discours-programme de l'Association de l'exposition et ce mot a été un mot d'éloge et d'encouragement. Aussi l'honorable Miles devait-il conclure que cette approbation va donner un nouvel élan au projet.

Les orateurs étaient d'autant mieux en mesure de juger des perspectives de ce projet qu'ils avaient visité quelques instants auparavant l'immense parc de Maisonneuve. Au cours de cette visite, faite en automobiles, le président de la Commission du parc, M. Alphonse Verville, avait donné quelques renseignements sur sa situation privilégiée. En effet, la localité est située près des tramways et du fleuve. Ces 600 acres de terre occupent une position élevée qui permet de dominer les alentours. Le parc est borné à l'ouest par le boulevard Pie XI, très belle artère; au nord par un autre boulevard, le boulevard Rosemont; à l'est, par la Première avenue avec 110 pieds de terrain à l'est); au sud, par la rue Boyce. En faisant le tour de cette immense quadrilatère, les visiteurs ont pu voir d'autre part les travaux préliminaires que la Commission du parc fait actuellement pour doter Montréal d'un premier jeu de golfe municipal. Le président de l'Association de l'exposition devait faire remarquer que rien n'empêche d'aménager le parc également pour toutes les autres associations athlétiques qui y voudront établir leur séjour.

L'honorable Henry Miles, pour permettre aux invités de l'association de se renseigner davantage, a aussi fait observer que la ville est autorisée depuis quelques années à garantir à l'Association de l'exposition une somme de $600,000 avec laquelle le terrain de l'exposition, qui comprend une grande partie du parc, 200 acres environ, pourra être aménagé; la balance de cet argent servira à la construction de deux petits pavillons modestes. Les terrains aux alentours du parc, qui ne peut le voir, prendront rapidement de la valeur, se bâtiront, rapporteront de nouveaux millions à la ville. Somme toute, pour faire un succès de l'exposition il ne reste plus que la coopération de tous les citoyens, choes qui, eu égard aux circonstances semble maintenant assurée.

Le président de l'Association de l'exposition a assuré d'autre part que les adhésions les plus précieuses lui sont parvenues de la part de nos gouvernents, tant d'Ottawa que de Québec. Les noms de sir Lomer Gouin, de l'honorable Athanase David, ont tout spécialement été mentionnés, non seulement par l'honorable Henry Miles, mais par plusieurs des orateurs. Le gouvernement municipal ne doit pas être oublié. Les échevins Sansregret et Trépanier ont déclaré que tous les représentants du peuple à l'hôtel de ville sont de tout coeur et de toute âme avec les officiers de l'association.

Remarqués au nombre des personnages de marque qui ont pris part au double événement:

L'hon. M. Miles, président de l'Exposition; M. Rosaire Pelour, secrétaire-général, organisateur de la journée d'hier; M. le maire Martin, MM. les échevins Brudeur, Bédard, Desroches, Turcot, membres du comité exécutif de Montreal; M. Alphonse Verville, président de la commission du parc de Maisonneuve; MM. les échevins Angrignon, Bray, Carmel, Drummond, Elie, Emond, Gabias, Gareau, Généreux, Lalancette, Lalonde, Langlois, Riel, Rochon, Rubenstein, Sansregret, Savard, Trépanier, MM. les maires Jos Beaubien Outremont, James Ballantyne, Montréal-Ouest, Wilfrid Lorrain, l'Abord-à-Plouffe; W. R. Ranger, Lachine; J.-A.-A. Leclair, Verdun; Albert Brosseau, Montréal-Nord; P.-W. McLucan, Westmount; MM. J.-A. Vallaincourt, président de la Banque d'Hochelaga; M. Jos. Ethier, président de la Chambre de Commerce; W.-D. Lighthall, le sénateur Gustave Boyer, C.-W. Johnston et Paul Marion, des Chemins de Fer Nationaux; Emile J. Hébert, du Pacifique Canadien; J.-B. Lapointe, "Le Canada"; Oswald Mayrand, "La Presse"; Louis Dupire, "Le Devoir"; Charles Robillard, "La Patrie"; H.-A. Terreault, ingénieur en chef de Montréal, et jules Crépeau, directeur des services municipaux; J.-Alex. O'Gleman, Signor Mesler, C.-C. Décary, E.-T. Sampson, Joseph Jean, Ludger Gravel, J.-O. Labrecque, C.-B. Catelli, J.-O. Denis, Saint-Juste Lacery, J. Jean, Edmond Montet, Raoul Dery et plusieurs autres.

PENDANT QUE LES VOYAGEURS DORMENT, ON OUVRE LES SACS

Ce qui se passe dans les trains, la nuit, en Ontario.

DES PLAINTES

TORONTO 12. (Presse canadienne). — Le "Globe" dit que l'aventure arrivée aux voyageurs qui se trouvaient à bord du train du Canadien National venant de Montréal à la fin de la semaine dernière, aura des répercussions intéressantes.

Le matin, plusieurs voyageurs ont constaté que leurs sacs de voyage avaient été ouverts; s'étant informés auprès du conducteur du train, celui-ci leur apprit que durant la nuit des "officiers provinciaux" à la recherche de liqueurs, avaient fait le tour du train et avaient ouverts les sacs.

Un des voyageurs parlant au représentant du "Globe" hier, s'est déclaré offensé de l'action des officiers qui ont ouvert son sac durant son sommeil. La seule manière décente d'agir, c'était de réveiller les gens et de faire la visite des sacs en présence des propriétaires. Ce voyageur se demande si la visite des sacs a bien été faite par des officiers provinciaux, et il a l'intention de prendre des informations officielles.

L'assistant commissaire Alfred Cuddy hier soir, a demandé qu'on lui fournisse tous les détails de cette inspection des sacs afin que le commissaire général Williams puisse faire une enquête.

ENTREPRISE PORTANT ATTEINTE AU NIVEAU DU FLEUVE S.-LAURENT

Chicago veut retirer du lac Michigan 10,000 pieds cubes d'eau à la seconde.

Montréal proteste.

Les grands lacs jouent un si grand rôle dans le développement de nos villes riveraines que toutes les expérimentations qui sont faites sur leur littoral ont leur contrecoup ici. De prime abord il semblerait que nous ne devrions pas nous occuper des multiples travaux accomplis par nos voisins, sur les berges de notre admirable route fluviale et de sa source, mais lorsqu'on songe que le niveau du Saint-Laurent a baissé de deux pieds depuis deux ans par suite des différents systèmes de drainage élaborés aux chutes Niagara et sur les confins de la ville de Chicago, cela commence à nous donner à réfléchir.

Heureusement pour nous qu'une association, la "Dominion Marine", s'occupe constamment de nos intérêts et voit à ce qu'ils ne soient pas relégués au rancart par les Américains.

Cette association a tenu une réunion au Mont-Royal hier justement pour fixer avec les experts, délégués par la ville de Chicago, le volume d'eau que cette cité peut tirer du lac Michigan sans attenter à nos droits.

Par une entente entre nos représentants et le secrétaire de la guerre américain, en 1912, il fut décidé que la ville de Chicago pourrait convertir à son usage 4,167 pieds cubes d'eau par seconde provenant du lac Michigan. Depuis quelques années, cependant, elle retire de ce vaste bassin le double de la quantité qui lui fut allouée pour alimenter son canal de sanitation, qui est une des plus grandes merveilles des temps modernes, et qui aspirant les eaux du lac Michigan, les guide à travers la cité même pour y recevoir les détritus ménagers et autres, et les transporter jusqu'au fleuve Mississipi qui lui, les charrie à son tour jusqu'au Gulf Stream.

Les autorités municipales de Chicago ont dû faire construire cette rivière, c'est-à-dire cette série de couloirs artificiels, parce que, dans le passé, toutes les saletés de la ville étaient jetées dans la rivière Chicago qui débouche dans le lac Michigan et qu'ainsi elle tirait son approvisionnement d'eau du même endroit où elle rejetait ses scories. Cette eau était contaminée par ce fait même et l'hygiène de la cité s'en ressentait fort.

C'est alors que les ingénieurs de Chicago songèrent à donner au lac Michigan une issue artificielle qui prendrait une partie de ses eaux et les divertirait vers les rivières Calumet, Illinois, Mississipi, Missouri, pour terminer leur course dans le golfe du Mexique.

Mais la réalisation de ce projet gigantesque a eu pour effet de diminuer le volume d'eau dans les grands lacs et de faire baisser le niveau du fleuve Saint-Laurent. C'est cette question que les experts de Chicago et nos représentants, c'est-à-dire la "Dominion Marine Association" sont en train de régler. Non seulement les premiers veulent continuer à pomper le double de la quantité d'eau qui leur est allouée, mais ils demandent en plus de convertir à leur usage au moins 10,000 pieds cubes par seconde à l'avenir. Comme on le pense bien, nos représentants s'objectent, et avec raison.

Mme ANNA BUZZI SERA ELECTROCUTEE

NEW-YORK 12. (Presse Associée.) — Mme Anna Buzzi a été condamnée à mourir sur la chaise électrique pour le meurtre de Frederick Schneider, riche entrepreneur de Bronx, avec qui elle vécut pendant huit heures. Le juge de la cour suprême O'Malley a ordonné que la prisonnière, reconnue coupable de meurtre prémédité, soit électrocutée à Sing-Sing pendant la semaine du 6 août.

LA DIMENSION DES CARTES POSTALES

(Du correspondant de la "Patrie")

Ottawa, 12. — Le ministère des Postes a décidé qu'à partir du premier septembre prochain, le minimum de dimension des cartes postales pour le service interne du Canada sera changé. Il deviendra celui des cartes postales du service étranger, soit 4 sur 3 pouces.

PAS DE DIMINUTION DU PRIX DU SUCRE A ESPERER ENCORE

Malgré la baisse aux Etats-Unis, nous continuerons à payer le même prix.

Les raisons.

Le retour à New-York de 2,000 tonnes de sucre raffiné que l'on avait expédiées en Angleterre et qui n'ont pas été absorbées par ce marché a produit un effet considérable sur le marché de New-York. Dans la seule journée d'hier il s'est produit une baisse de 1-2 pour cent sur les prix cotés la semaine dernière. Cette réduction porte la chute à 1 1-2 cent sur les prix les plus élevés de l'année.

Nous avons demandé l'opinion de plusieurs commerçants de Montréal sur cette réduction et leur avons demandé si elle aurait un certain effet pour le consommateur canadien. La réponse a été catégorique: Non. Et il y a plusieurs raisons qui expliquent ce non, paraît-il.

D'abord, le prix d'une nécessité ne baisse jamais lorsqu'elle est fort demandée. Actuellement le sucre est en très grande demande parce que c'est la saison des confitures et que toutes les ménagères sont activement occupées à mettre en conserve leur provision pour l'année.

En deuxième lieu, nos raffineurs canadiens ont acheté leur sucre brut à prix très élevé et ne sont pas anxieux de diminuer le prix de leur raffiné.

En troisième lieu, il y a ce que l'on appelle la "dumping clause" ou disposition de notre loi des douanes qui permet de prélever une taxe prohibitive sur certains produits étrangers afin de prévenir l'envahissement de notre marché. Actuellement, la "dumping clause" prévoit une taxe de 75 cents les cent livres sur le sucre raffiné américain. Donc pas de concurrence américaine qui soit à craindre pour nos raffineurs.

Par conséquent, nous pouvons donc être assurés de payer cher pour notre sucre pendant encore assez longtemps.

ORAGE DESASTREUX

FARGO, Dakota-Nord 12. (Presse Associée.) — D'après des renseignement parvenus ici hier, trois personnes ont péri et plus de $1,500,000 de dégâts ont été causés par l'orage de

PLUSIEURS ACCIDENTS SUR LES RESEAUX DE L'ETAT

Des convois de fret déraillent dans la région de Québec.

SERRE-FREIN BLESSE

QUEBEC, 12. (Du correspondant de la "Patrie")—Trois légers accidents de chemins de fer se sont produits à la fin de la semaine dernière sur les chemins de fer Nationaux. Un convoi de fret du Québec & Lac-Saint-Jean a déraillé à 12 milles du Lac Edouard, samedi après-midi. L'une des locomotives du convoi, qui en avait deux, dérailla et la voie fut obstruée pendant quelques heures. Heureusement il n'y a eut aucun accident de personne. Un autre convoi de fret a subi un accident, sur la voie de l'I.C.R. alors que l'un des wagons est sorti hors de la voie. Pour ne pas retarder trop l'express maritime arrivé à l'endroit de l'accident peu après, on fit rouler le char en bas du remblai. L'accident est arrivé à un mille de Sainte-Anne de la Pocatière. Vendredi après-midi, un serre-frein à l'emploi des chemins de fer Nationaux nommé Ferdinand Martineau, s'est fait broyer à mort, entre deux wagons, à Charny. Le blessé fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis où les médecins désespèrent de le sauver.

LE RAPATRIEMENT DES NOTRES SEMBLE VOULOIR S'ACCENTUER

Le bureau fédéral de colonisation prend de jour en jour une importance marquée, il constitue une source précieuse de renseignements de toutes sortes concernant la colonisation dans l'Ouest canadien. Dans la seule journée d'hier, M. l'abbé Albéric Ouellette, directeur du bureau, recevait des Etats-Unis 23 demandes de rapatriement de la part de personnes qui désirent revenir au pays. De ce nombre 8 sont de Fall River, 3 de New-Bedford et 12 de Lowell. Tous ces Franco-américains ont un certain capital et désirent acheter des terres dans la province de Québec.

Actuellement un seul missionnaire colonisateur s'occupe du recrutement aux Etats-Unis. M. l'abbé Ouellette prétend qu'un autre missionnaire colonisateur sera nommé avant longtemps pour pousser l'oeuvre de rapatriement aux Etats-Unis. Grâce aux agents de colonisation établis à certains endroits de la province et au zèle des missionnaires, on retient au pays bon nombre de cultivateurs désireux d'émigrer aux Etats-Unis. Dans la seule journée d'hier, le bureau de colonisation envoyait sept nouveaux colons en Abitibi, cinq au Témiscamingue et 1 dans l'Ouest canadien. Plusieurs s'occupent actuellement à organiser les paroisses dans l'intérêt de la colonisation. Ainsi M. l'abbé Deschênes, de Québec, de passage ici au bureau de colonisation, poursuit actuellement dans le district de Québec cette oeuvre d'organisation paroissiale. De son côté, M. l'abbé Napoléon Favreau s'occupe d'organiser le district des Cantons de l'Est. Le Rév. Père Boyer, membre du bureau fédéral de colonisation, voit à l'organisation dans l'Ouest canadien. Dans l'espace de deux jours ce dévoué missionnaire a réussi à rapatrier une vingtaine de personnes émigrées aux Etats-Unis.

M. CARON PREVOIT UNE BONNE RECOLTE

Ce qu'il dit de l'embargo sur les exportations de bois.

QUEBEC, 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Parlant de la question de l'embargo sur les exportations de bois de pulpe aux Etats-Unis, l'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, a exprimé l'opinion, hier, que la mesure pouvait avoir du bon, non pour la protection de nos forêts, mais pour celle de nos industries. Elle ne protègera pas nos forêts, car que le bois soit préparé ici ou aux Etats-Unis, il faudra toujours couper la quantité nécessaire, qui sera la même. Mais la mesure aidera l'industrie canadienne en forçant la fabrication ici. Pour cela, l'hon. M. Caron est d'avis que l'important est de ne pas prendre les industriels à la gorge et qu'il faut leur donner un délai raisonnable. Il croit que c'est ce que fera le gouvernement fédéral, et espère du moins que celui-ci accèdera à la demande qui lui a été faite par les marchands de bois à ce sujet.

L'hon. M. Caron prédit une excellente récolte en autant que les céréales sont concernées. La récolte de foin sera de 25 pour cent moindre que celle des années normales. La récolte des légumes s'annoncent aussi très bonnes.

L'abbé Dumais, de S.-Louis de l'Islet, meurt subitement

QUEBEC, 12. (Du correspondant de la "Patrie").—Monsieur l'abbé F.-A. Dumais, curé de Sainte-Louise de L'Isle est décédé subitement samedi matin, en son presbytère. Le regretté curé fut trouvé mort dans son lit. Il ne s'était plaint d'aucun mal en se retirant la veille. Sa mort a causé une douloureuse surprise chez tous ses paroissiens. Le défunt était âgé de 53 ans et avait été ordonné prêtre en 1897.

Québec souscrit $500 à ce congrès

QUEBEC, 6. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le comité des Finances de la Cité a souscrit, hier soir, une somme de $500, pour aider à défrayer les dépenses du grand Congrès des Unions Ouvrières Catholiques qui aura lieu à Québec, au mois d'août.

BOISSEAU A PRIS LA ROUTE DU PENITENCIER

La sentence prononcée contre lui n'a pu être renvoyée.

SAINT-HYACINTHE 12 (De notre correspondant). — L'hon. juge Martineau a prononcé la sentence dans la cause du Roi vs Boisseau, affaire Blanchette, dès l'ouverture de la cour. Un des avocats de l'accusé, Me Bazin, a présenté une motion en arrêt de jugement, alléguant entre autres choses que l'accusé a l'intention de s'adresser à la cour d'appel, chose qu'il ne peut faire actuellement vu que la cour ne siègera que le 15 septembre prochain. Me Adélard Fontaine, avocat de la couronne, a immédiatement demandé le renvoi de cette motion alléguant entre autres choses que la motion en arrêt de jugement ne peut être faite que pour le motif que l'acte d'accusation ne mentionne aucun acte criminel. Après argumentation de part et d'autre le juge en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait accorder cette motion et il l'a renvoyée sur le champ. Il a alors prononcé la sentence contre Boisseau. Ce dernier est condamné à deux ans et six mois de pénitencier à Saint-Vincent de Paul, telle sentence devant être purgée concurremment avec les autres déjà rendues contre Boisseau. En conséquence, il n'a pas été admis à caution et a pris hier après-midi le chemin du pénitencier.

OBSSEQUES DE Mme PHANEUF, A RIGAUD

Nombre de membres du clergé y assistent. — Famille connue en deuil.

OTTAWA 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les funérailles de madame Phaneuf (Mlle Marie Adam), épouse de feu le notaire Antoine Phaneuf, qui a exercé sa profession pendant des années à Rigaud, ont eu lieu samedi à cet endroit. Madame Phaneuf est morte chez son fils le Rév. J.-M. Pheneuf, curé de Howick.

Rarement on a vu un service aussi imposant. Les trois fils de la défunte officiaient. Le prêtre officiant était le Rév. J.-M. Phaneuf, curé de Howick; diacre, le Rév. Louis Phaneuf, chapelain dans l'armée américaine; sous-diacre, le Rév. Maurice Phaneuf, curé de Cleveland. Au choeur on remarquait Mgr L.-N. Campeau, grand vicaire du diocèse d'Ottawa; Mgr LePailleur, de Montréal; le Rév. Louis Ignace Adam, curé de Saint-Louis, de Saskatchewan, frère de la défunte; M. le curé J.-A. Primeau, de Rigaud; M. le chanoine Piette, de Valleyfield; le R. P. Ducharme, supérieur du collège Bourget et autres religieux. Les porteurs étaient: MM. Napoléon Chevrier, de Rigaud; Jean Mongenais, de Montréal; Yves et M. Gibeau, de Montréal; Charles E. Mongenais et J.-A. Fortier, d'Ottawa. Au nombre des membres de la famille présents étaient madame Arthur Gibeau, de Montréal, fille de la défunte; M. Gibeau, M. Hervé Larocque, de Montréal, M. et madame T. Odilon Mongenais, de Rigaud; madame J.-A. Fortier, d'Ottawa, M. et Mme Roméo Mongenais, Mlle Amanda et Henriette Mongenais, de Rigaud; M. L. Chevrier, de Rigaud. La chorale de la paroisse a chanté la messe, madame R. MacMillan, de Montréal, présidait à l'orgue. Le crucifix de Faure a été chanté par MM. J.-B. Charlebois et Charles-Auguste Campeau. Parmi les religieuses présentes, étaient: les révérendes soeurs Onésime du Sacré-Coeur et Saint-François de Sienne, du couvent d'Hochelaga. Au nombre des citoyens présents étaient le sénateur G. Boyer, MM. L.-J.-O. Chevrier, notaire J.-H. Chevrette, Arthur Brasseur, Octave Mallette, Gédéon Boutin, J.-O. Michaud, Jos. Vallée, John McMillan, B. Decoste, F. Leger, etc.

Madame Phaneuf était la soeur de feu le chanoine Phaneuf.

FAUTE DE RESEAUX, LE COLON EMIGRE

WINNIPEG 12 (Presse canadienne).—Le refus du Sénat d'adopter le bill des embranchements des chemins de fer nationaux autorisant la construction de multiples voies ferrées dans le Manitoba et autres parties de l'Ouest a poussé plusieurs colons à abandonner leurs terres et à émigrer dans les villes et les villages, au dire de Joseph Hamelin, député provincial de Ste-Rose.

Une voie était pour être construite de Ste-Rose du Lac à Rorketon, sur une distance de 22 milles, mais n'ayant pas espoir d'avoir ce réseau cette année, dit M. Hamelin, sept familles ont perdu courage et s'en sont allées ailleurs.

On fait circuler actuellement une pétition demandant au gouvernement de renverser la décision du Sénat.

L'INTERVENTION DU SOLDAT DANS LES CONFLITS OUVRIERS

Elle donnera lieu à de vives protestations chez les travailleurs.

Ce que dit Sherman.

CALGARY 12 (Presse canadienne.) — En réponse à un télégramme de William-M. Sherman, président des mineurs du district 18, de l'Ouest, le ministre du Travail a dit avoir été informé que les troupes de Winnipeg et de l'Ouest, parties pour le Cap-Breton, avaient reçu ordre d'interrompre leur voyage et de ne pas se rendre sur les lieux.

"J'ai espoir que les soldats vont être rappelés immédiatement et je ferai mon possible pour en arriver là", dit le message de l'hon. M. Murdock. "Continuez à conseiller aux membres de votre union de faire preuve de patience afin que nous ayons plus de temps pour activer nos efforts et remédier à la situation malheureuse qui règne actuellement à Sydney et dans les alentours."

Voici le télégramme de M. Sherman, envoyé ce matin à M. Murdock:

"Une crise a surgi dans les charbonnages de l'ouest canadien par suite des derniers événements survenus en Nouvelle-Ecosse entre la British Empire Steel Corporation et ses employés. On a des raisons de supposer ici que les membres du syndicat ne seront pas contrôlés par les fonctionnaires syndicalistes du district, si on ne prend des mesures pour améliorer la situation qui prévaut en ce moment dans la Nouvelle-Ecosse. Presque toutes les organisations ouvrières de l'ouest s'intéressent à ce qui se passe."

M. Sherman a dit, hier soir, qu'il répondrait aujourd'hui à la réponse de M. Murdock.

"On ne tolèrera nulle part au Canada l'usage des troupes dans un conflit ouvrier. Les organisateurs de travailleurs syndiqués du pays protesteront certainement si cet état de choses pehsiste, a dit M. Sherman. "C'est vraiment regrettable que l'on ait fait intervenir les militaires dans ce différend."

LE MONUMENT DU HEROS CANADIEN DEVOILE A YPRES

Le duc de Connaught, le maréchal Foch, le général Tiernes présents.

Fête solennelle.

YPRES, Belgique, 12. (Presse associée).—"Nous courbons la tête en signe de gratitude pour la valeur de leur vie et la noblesse de leurs sacrifices nous recommandons leur âme à la bonne garde de Notre Père Céleste et nous demandons pour leurs bien-aimés la douce sympathie et les consolations du Sauveur compatissant".

Plusieurs Canadiens et d'autres sont sortis hier matin d'Ypres et se sont rendus sur la route poussiéreuse qui conduit à l'intersection du chemin Poelcappelle où le duc de Connaught a dévoilé le monument érigé par la commission canadienne des champs de bataille pour commémorer la bravoure de ceux qui sont tombés à la seconde bataille d'Ypres. Les paroles qui précèdent, extraites de la dédicace prononcée par le chanoine Shatford de Montréal, résument les sentiments mêmes qui ont été exprimés par les autres orateurs:

Le Duc de Connaught, le maréchal Foch, le général Turner et le vicomte Berryer, ministre belge de l'intérieur ont tour à tour dit avec une éloquence d'autant plus vraie que contenue leurs hommages pour l'héroïsme de la division parente de l'armée canadienne quand elle a été assaillie par les hordes furibondes de l'ennemie en 1915.

Le monument s'élevant au carrefour de quatre routes domine toute la plaine que nos troupes avaient occupée. Il est haut de trente pieds et fait d'un pylône de granit, représentant un soldat canadien la tête penchée et coiffée du casque d'étain. Sans aucun doute les photographies ne rendent pas exactement l'impression que ce monument produit. Il repose aussi sur un socle très ample. A coup sûr les Canadiens qui le visiteront ne seront pas déçus de ce premier grand monument érigé par le Canada.

ON NE PEUT TIRER AUCUNE PREUVE DU FLAIR D'UN CHIEN

NOUVELLE-ORLEANS 12 (Presse associée). — Les preuves que l'on peut tirer du témoignage d'un chien, pour convaincre un prévenu de crime, sont pour le juge Charles A. A. O'Neill, de la cour Suprême de la Louisianne, des vestiges de superstition et aussi barbare que ce qu'était la sorcellerie.

La Cour avait déclaré Mitchell Davis de Franklin, coupable, par le seul fait qu'un chien mené sur la scène du crime prit la piste de ce dernier et conduisit la justice à sa demeure distante d'environ 1-4 de mille. Grâce au peu de confiance que le juge a dans un tel témoignage Davis qui avait été condamné à la prison à vie doit subir un nouveau procès.

BIEN PEU VOTENT

WINNIPEG, 9. (Presse canadienne). — Deux cents voteurs seulement ont jeté leur bulletin au bureau de votation ouvert samedi en vue du referendum sur le vin et la bière qui a lieu aujourd hui et demain.

C'EST QUEBEC QUI COMPTE LE PLUS D'AUTOMOBILES

QUEBEC, 6.—(Du correspondant de la "Patrie").—D'après les statistiques fournies par le département des automobiles de la province. Québec tient la tête de toutes les villes pour le nombre des automobiles, proportionnellement au chiffre de sa population. Le nombre des automobiles à Montréal est de 22,000 et à Québec, de 4,250. Ayant égard à sa population, la Vieille Capitale n'en devrait avoir qu'un peu moins de trois mille. Quant aux camions, Montréal en compte 5,990, Québec, 350. La ville de Sherbrooke vient en troisième lieu pour le nombre d'automobiles enrégistrées, avec 1815.

SANS UN BUREAU DE REGIE LES GRAINS VONT DEGRINGOLER

Cri d'alarme lancé par le président de l'Union des fermiers.

Baisse certaine.

SASKATOON, SASK., 12. — (Presse canadienne). — "Durant le mois de juin, il nous a été facile de constater que les prix du blé vont descendre à leur niveau le plus bas si on ne crée point un bureau volontaire de régie." Cette déclaration a été faite par J. H. Haslam, président honoraire de l'exécutif et conseiller économique officiel de l'Union des Fermiers du Canada, qui a clos son congrès ici hier.

"Nous tenons de la meilleure source que les commerçants de grain s'attendent à acheter le blé canadien cette année, à une piastre le boisseau, aux ports, de sorte que le fermier ne retirera qu'un prix net de 5 à 4 cents le minot. La production du blé coûte plus que cela. Si ces prévisions se réalisent, elles auront un effet désastreux sur tout l'organisme économique du Canada.

"Le monde surveille le Canada avant d'agir. Nous avons en perspective suffisamment de blé pour satisfaire les besoins de plus de la moitié des marchands internationaux. Il faudra garder au moins cent millions de boisseaux. Les Etats-Unis préparent une vigoureuse campagne pour tenir leur blé loin du marché d'exportation. Ils conseilleront de manger plus de pain.

"Aussi loin qu'en Australie, les fermiers attendent des nouvelles du Canada. Ils veulent savoir si la récolte canadienne se vendra au moyen d'un pool. Nous entendons dire que les fermiers du Kansas et des autres états du sud-ouest nous plaignent et sont désappointés de ce que l'on n'ait pas réussi à établir un bureau du blé au Canada pour 1923.

"Certaines gens peuvent dire que nous ne pouvons avoir le pool volontaire parce que nous ne sommes pas organisés pour cela. Je ferai remarquer que nous n'étions pas préparés pour l'Emprunt de la Victoire, mais que nous l'avons souscrit bel et bien. Je dirai que l'énergie patriotique et l'enthousiasme sont aussi importants dans la guerre économique que pendant la grande guerre.

"Nous n'aurions peut-être pas le bureau du blé même si nous avions l'aide de tous les marchands, banquiers, agents d'assurance et conseillers dans cette grande compagnie, mais nous ne l'aurons certainement pas, s'ils ne nous aident point. Les fermiers australiens ont signé en faveur de leur pool volontaire actuel en l'espace d'une semaine."

ILS L'ASSOMMENT ET LUI ENLEVENT TOUT

La victime de l'attentat, devait se marier lundi.

QUEBEC 12 (Du correspondant de la "Patrie".) — Alors qu'il descendait paisiblement la côte de la rue Aqueduc, en voiture, samedi soir, un jeune homme du nom de Lorenzo Fortier, fils de M. Arthur Fortier, de Saint-Sauveur, a été brutalement assailli par plusieurs individus qui, après l'avoir assommé, lui ont enlevé une somme de $72 et l'ont dépouillé de tous ses vêtements. Fortier conduisait une voiture de livraison. Les assaillants sautèrent dans sa voiture sans qu'il en eut connaissance et le rouèrent de coups à la tête. La victime put néanmoins gagner à moitié nu le domicile de ses parents où des médecins furent appelés et constatèrent qu'il souffrait d'une fracture du crâne. Son état est grave. Fortier devait se marier lundi matin à Saint-Sauveur. La police recherche les assaillants que l'on croit être des personnes qui connaissaient bien la victime.

LA GRELE A CAUSE DE GROS DOMMAGES EN SASKATCHEWAN

REGINA, Sask., 9.—Le sud de la Saskatchewan a été plus éprouvé par la grêle du 3 juin qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Plus de mille réclamation sont actuellement parvenues au Bureau Central d'Ajustement, le mettant mieux en mesure de se rendre un compte exact des dégâts.

Le bureau reconnait que sa première évaluation était en-dessous de la réalité. Une bande de terrain de 60 milles de largeur, située à quelques milles au sud de Régina et de Moose Jaw et allant jusqu'à la frontière internationale, a été ravagée par la grêle. Le district de Milestone est celui qui a eu le plus à souffrir de l'orage.

Bien que le bureau reconnaisse que les pertes soient élevées, il se refuse à en donner un montant même approximatif.

LA PROVINCE ET LE TRAITEMENT DES CAS DE SYPHILIS

Le Dr Desloges dit que nous aurons 40 dispensaires sous peu.

Travail des aliénés.

Le souci que prend le gouvernement de la province de guérir le plus possible de maladies vénériennes se trouve démontré par le fait qu'il y a actuellement 35 dispensaires spéciaux distribués par la province et qu'avant la fin de l'année, il y en aura quarante, selon que le déclarait hier le docteur A.-H. Desloges, directeur médical du traitement des maladies vénériennes et des hôpitaux d'aliénés, écoles de réforme et d'industrie. Et, le docteur Desloges ajoutait qu'on avait fait 2,000 examens Washerman, au cours du mois dernier. "Dans les deux laboratoires provinciaux, disait-il, on s'applique à l'amélioration des méthodes de thérapeutique au sujet des maladies vénériennes, et les médecins profitent des avantages que leur offre le gouvernement pour la découverte des cas de syphilis. Cette maladie est tellement insidieuse que quiconque se sent atteint d'une infection quelconque ne devrait pas hésiter à faire analyser son sang. C'est ce qu'on fait dans la plupart des hôpitaux américains, et comme les épreuves sont gratuites, il n'y a pas de raison de s'en dispenser."

Pour empêcher la propagation de la syphilis, le docteur Desloges est en faveur de l'isolation des infectés le temps nécessaire pour les rendre non contaminant. Les prostituées devraient être dirigées vers les grandes prisons munies de dispensaires, afin qu'elles puissent être stérilisées avant même le prononcé de la sentence. Il suffit du reste de quatre semaines de traitement pour rendre les syphilitiques non contaminants. Au cours de son récent voyage dans les maisons de santé américaines, le docteur Desloges a constaté qu'on parvenait à guérir nombre de cas d'aliénation mentale, en faisant exécuter des travaux manuels simples aux patients. Le travail occupe le cerveau du malade et lui fait oublier la marotte qui le paralyse.

Eruption de la peau. Mme Mary Helwig, de Chicago, Ill., écrit: "Mon fils souffrait beaucoup d'une éruption de la peau sur la figure, dont il trouva un soulagement dans l'usage du Nyoro du Dr Pierre." Ce remède herboux aide à éliminer les impuretés du sang et de l'organisme. Les pharmaciens ne le fournissent pas. Des agents spéciaux le procurent. Pour tous renseignements écrivez: Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livre exempt de droits au Canada.

CAUSE D'EXORCISME QUE LA COUR ETUDIE

Le juge Monet rendra jugement le 18 courant au sujet d'une plainte portée hier après-midi par Mme Tomasi Ermeti et par M. Ermeti lui-même, contre Benedetta Denica qui aurait pris à ces derniers la somme de $160, sous de faux prétextes.

Mme Ermeti a raconté hier après-midi qu'elle était malade depuis longtemps, lorsqu'elle est allée voir Benedetta Denica. Celle-ci lui raconta que sa maladie dépendait du fait qu'elle était possedée par le démon, qui avait mélangé son sang avec celui de son fiancé. Pour qu'elle revienne à la santé, il fallait séparer son sang de celui de son fiancé, lui aurait dit Denica qui disait être capable de faire l'opération moyennant quelque argent. Mme Ermeti accéda à la demande de Denica, lui donna de l'argent, et celle-ci lui donna un vêtement qu'elle devait porter pour être délivrée du démon. D'après Denica, le démon devait apparaître à midi. Rien de cela ne fut fait.

Denica dit dans son témoignage ignorer toutes ces choses. Le juge Monet rendra jugement le 18.

UN SQUELETTE DE FEMME EST TROUVE A POINTE-FORTUNE

POINTE-FORTUNE 12. (Spécial à la "Patrie"). — La population de la petite ville de Pointe-Fortune est tout en émoi depuis mercredi dernier. Ce jour-là en effet M. A. Desrosiers, fermier de l'endroit, a fait une macabre découverte, celle du squelette d'une femme. On était alors à creuser un puits sur la terre de M. Desrosiers, lorsqu'à vingt pouces à peine un des travailleurs crut toucher quelque chose d'anormal. Ce dernier appela aussitôt son maître et tous deux constatèrent qu'on avait déterré un squelette humain.

Le Dr Wales fut immédiatement appelé et il constata sur les lieux qu'il s'agissait du squelette d'une femme très grande. Elle paraît en effet mesurer six pieds.

Après l'arrivée du docteur Wales, on a continué à faire des recherches autour du cadavre mais il a été impossible de constater quoique ce soit des traces d'une tombe ou de vêtements. Cette découverte provoque mainte commentaires à Pointe-Fortune.

Le coroner McMahon, de Montréal, de même que le chef Dan Lorrain, de la sûreté provinciale, ont été mis au courant de cette affaire macabre, deux détectives provinciaux sont rendus à Pointe-Fortune et sont à faire des recherches.

LES BOLCHEVISTES AMERICAINS SONT REMPLIS D'AUDACE

Ils présentent au congrès fermier ouvrier un programme ultra radical.

Séance levée.

CHICAGO, 12. (Presse associée) —Le programme qui fut présenté à l'assemblée du parti fermier-ouvrier est décrit "comme trop rouge", trop communiste, trop bolchevique, trop radical pour que même l'Etat radical du Wisconsin puisse l'accepter". La séance fut levée et rendez-vous pris pour une séance de nuit.

Le renvoi fut voté pour permettre à un caucus fermier-ouvrier de déterminer quelle serait ultérieurement leur action.

Le comité d'organisation composé des délégués des ouvriers d'usines et de fermiers, proposa par l'entremise de Joseph Manley, New-York, un nouveau programme que Ruthenburg affirma avoir été signé par 26 délégués sur 29.

Ce programme fut attaqué par les fermiers-ouvriers de l'Illinois, mais ce fut John Fitzpatrick, président de la fédération du travail de Chicago, qui fit la plus sévère critique. "Le parti fermier-ouvrier, dit-il, a convoqué cette assemblée dans un but louable: le désir d'une unité politique. Plusieurs des groupes invités ont voulu en profiter pour proposer un programme qui, s'il était adopté tuerait non seulement le parti fermier-ouvrier, mais aussi les revendications ouvrières pour plus de 20 ans.

Chester-C. Platt, délégué des non-partisans du Wisconsin, dit que son Etat tout en étant le plus radical de tous les Etats d'Amérique, rejetterait un programme soumis par un parti qui se réclamait de la 3e internationale.

Ruthenburg répliqua en accusant les fermiers-ouvriers de mauvaise foi.

Le programme consiste à enlever le contrôle du gouvernement d'entre les mains de ceux qui ont amassé des fortunes, sous le règne des deux anciens partis en profitant du travail du fermier et de la sueur du peuple.

Les principaux points sont:

Nationalisation de toute les industries d'intérêt général, maximum de garantie contre le renvoi, le chômage, la maladie ou la vie chère.

Promulgation d'une loi pour la journée de 8 heures, dont la violation serait considérée comme un crime.

Loi sur le travail des enfants, qui ne pourraient être employés avant 18 ans.

Loi pour une assurance sociale.

Loi sur la maternité, donnant droit à plein salaire un mois avant et un mois après la naissance de l'enfant.

Etablissement d'un salaire minimum.

LES EXPORTATEURS DE L'OUEST SONT DANS L'EMBARRAS

WINNIPEG 12. (Presse canadienne).—La "Tribune" de Winnipeg, disait hier après-midi que les exportateurs de grains de la localité ont fait de vigoureuses représentations au département du Commerce et de l'Industrie, à Ottawa, parce que, disent-ils, les affaires essentielles au mouvement de la nouvelle récolte sont paralysées du fait que les compagnies de navigation des lacs ont refusé jusqu'à présent de faire connaitre leurs taux de transport des envois de grains pour l'automne prochain.

Le journal ajoute que les membres de la commission du grain sont en conférence à Fort-William et que le ministre du Commerce a délégué un représentant spécial à la tête des lacs pour organiser, en vertu de la nouvelle loi, le régime de vérification sur les taux de la saison pour expédier le grain entre les ports canadiens.

On apprend aussi que les armateurs américains n'enverront probablement pas leurs vaisseaux ici faire le commerce sur la côte canadienne. Ils refusent absolument d'annoncer leurs tarifs, ce qui les exclut pratiquement du commerce du grain aux centres canadiens.

LES CHANGEMENTS DANS LES TAXES, EN VIGUEUR LE 1er

Mort du gardien de la royauté

PARIS, 9. — (Presse Associée). — Xavier Paoli, surnommé par la reine Victoria d'Angleterre, le "gardien de la royauté", est décédé à Paris, à l'âge avancé de 91 ans.

Pendant une trentaine d'années, Paoli remplit les fonctions de chef des gardes du corps des personnages royaux qui visitaient la France.

L'UNIVERSITE DE QUEBEC HONOREE PAR L'ACADEMIE

Un prix de dix mille francs lui a été décerné.

M. René Doumic.

PARIS, 12. (Presse Canadienne) —La Presse Canadienne vient d'interviewer M. René Doumic, secrétaire de l'Académie franaise, au sujet du prix de 10,000 francs qui vient d'être décerné à l'Université Laval, de Québec, par l'Académie.

C'est un prix, dit-il, destiné à l'encouragement et la diffusion de la langue française à l'étranger. Naturellement, notre langue est le symbole de notre histoire, de notre tradition, de nos coutumes et de nos ambitions. Qui la parle est mieux qu'un autre à même de nous comprendre. L'université Laval a accompli dans ce sens une oeuvre utile, et l'Académie lui en prouve sa reconnaissance en lui décernant ce prix que l'an dernier elle avait décerné au Collège de Beyrouth (Syrie.)

Quant à moi personnellement, j'aime le Canada, mon frère Max Doumic qui fut tué pendant la guerre avait été professeur à Montréal. La France et le Canada se sont mieux compris pendant la guerre et mon plus cher désir est que cette amitié ne fasse qu'aller en augmentant.

UNE BOURSE DES GRAINS A VANCOUVER

Soixante-quatorze sièges de fondateurs sont vendus $100 chaque.

VANCOUVER 12. (Presse canadienne). — On travaille en ce moment à l'établissement d'une bourse des grains à Vancouver qui s'occuperait de la récolte de 1923.

On vendra soixante-quatorze sièges de fondateurs à raison de $100 chaque, — la moitié en étant réservée aux membres de la Bourse des Grains de Vancouver aux termes d'un convention conclue lorsque la charte de cette organisation fut transportée à la Bourse des Marchands de Vancouver. Les 37 autres sièges seront vendus aux membres de la Bourse des Marchands. Quand les sièges de fondateurs auront été vendus, on en vendra d'autres à un prix minimum de $500.

IL S'EN PREND AUX ORANGISTES

SAINT-JEAN, 12. (Presse Canadienne.) — Les membres de la loge orangiste de cette ville ont été vivement pris à partie hier par le Rév. J.-A. Sweetnam, qui fait lui-même partie de l'Ordre. Il leur a reproché de s'être faufilés un à un au vestiaire et d'avoir pénétré dans le temple à pas feutrés, au lieu de s'être assemblés quelque part au dehors et d'avoir paradé en corps jusqu'à l'église. Le révérend a aussi dénoncé le bal qui doit avoir lieu le 12 juillet sous les auspices de l'Ordre.

Les timbres-poste ne serviront plus pour le paiement de taxes.

LES CHEQUES

OTTAWA, 12. — (Presse Canadienne). — Les premiers changements dans les taxes, prévus par le dernier budget, seront en vigueur le 1er août.

Un dollar sera le maximum que l'on sera appelé à payer sur les chèques, les billets et les reçus de sommes d'argent payées par une personne à une banque pour être chargé contre son compte, ainsi que sur les mandats-express, les chèques de voyageurs et les mandats poste.

Après le 1er octobre, les timbres-poste ne serviront plus pour le paiement de taxes, on devra se servir de timbres du revenu seulement.

La taxe sur les reçus est percevable sur les reçus donnés sur cartes-postales, lettres imprimées ou lettres ordinaires à partir du 1er août. Il est dit de plus dans la loi qu'un reçu, sujet à la taxe, ne peut servir de preuve dans une cause sauf dans les causes criminelles, ni être utile pour aucune fin, s'il n'a été préalablement timbré.

UN MONUMENT A MGR MONTMORENCY LAVAL DEVOILE EN FRANCE

PARIS, 5, (Presse associée.) — Un monument, oeuvre du sculpteur Henri Charlier et de l'architecte Maurice Sterez, a été inauguré hier à Montigny-sur-Avre, en l'honneur de Mgr François de Montmorency Laval, premier évêque de Québec. M. Beaupin, secrétaire de l'association catholique de l'Amitié française, prononça dans une église de Paris le panégyrique de ce grand prélat canadien. Il mit en évidence le rôle de ce pionnier de la civilisation.

Grâce à l'obligeance du maire de Montigny-sur-Avre, un banquet eut lieu dans le parc du château, qui, autrefois, appartenait à la famille de Montmorency.

Comment faire la gelée de Gadelle rouge

Choisissez les gadelles. Ecrasez-les et faites chauffer lentement jusqu'à ébullition, et laissez mijoter jusqu'à ramollissement. Versez dans des sacs à gelée, laissez couler pendant la nuit, mesurez le jus et remettez-le dans la marmite et chauffez-le jusqu'à ébullition et faites bouillir pendant cinq minutes. Ajoutez une quantité de sucre égal à la quantité du jus. Faites bouillir cinq à dix minutes essayant sur une assiette froide jusqu'à ce qu'il soit en gelée. Versez dans les pots et laissez au soleil pendant une journée pour la durcir. Cachetez.

Les Pots Perfect Seal Crown et Improved Gem

sont en vente dans tous les magasins.

Demandez notre livre contenant quatre-vingts recettes éprouvées pour la mise en boite et en conserve.

DOMINION GLASS CO., Limited, Montréal. 7A

GRATIS

Mme A. Vigeant, Haverhill, Mass. et Mme H. Lalonde, de Montréal, sont vigoureuses et en bonne santé grâce aux

PILULES ROUGES

Pour les FEMMES PALES et FAIBLES

Mme ARTHUR VIGEANT,
28 Broadway, Haverhill, Mass.

Je tiens à faire connaitre aux femmes qui cherchent à recouvrer les forces qu'elles ont perdues, le bien que m'ont fait les Pilules Rouges. J'étais faible, je me sentais toujours lasse, j'avais des douleurs de dos, des maux de tête et j'étais sans appétit. J'avais essayé de ramener mes forces par l'emploi de plusieurs remèdes, mais n'avais pu y réussir. Après quelques semaines de traitement avec les Pilules Rouges j'étais toute revenue. Mme Arthur Vigeant, 28 Broadway, Haverhill, Mass.

Une récente maternité m'avait laissée bien faible et, malgré les soins reçus et les remèdes de mon médecin, j'étais toujours dans le même état. Une douleur de dos persistait et plus que toute autre m'incommodait. Les Pilules Rouges, que j'ai prises en dernier lieu, m'ont rapidement fortifiée, puis m'ont remise. Mme H. Lalonde, 419, rue Visitation, Montréal.

Les mères de famille font prendre les Pilules Rouges à leurs fillettes pour leur assurer une bonne formation.

Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie trouvent leur guérison dans l'emploi des Pilules Rouges. Au retour de l'âge, elles doivent recourir aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

CONSULTATIONS GRATUITES—Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Les Pilules Rouges se vendent 50 centins la boite. Tous les pharmaciens et les marchands de remèdes les ont. Cependant si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, ltée, 274 St-Denis, Montréal.

La Patrie

DEPLORABLE ERREUR

Le sénateur Smeaton White, qui revient de visiter huit pays européens, attire l'attention sur une rreur qui a été commise dans la construction du nouveau parlement canadien en conservant la forme rectangulaire aux salles de délibération de la Chambre des Communes et du Sénat au lieu de les faire en hémicycle, selon la pratique des contrées européennes, à l'exception de l'Angleterre.

C'est à cause de cette erreur que, à la Chambre des Communes particulièrement, les représentants du peuple en soint réduits, depuis qu'ils sont entrés dans la nouvelle construction, à parler sans pouvoir se faire entendre. L'acoustique était déjà plutôt mauvaise dans l'ancien parlement, et l'on devait prévoir que ce serait pis dans les salles plus vastes du parlement nouveau.

En ne faisant pas ces salles de délibérations en hémicycle, on a, dit justement le sénateur White, manqué l'occasion d'une inappréciable amélioration.

Cette erreur commise doit sans doute être reprochée moins aux architectes qu'au comité parlementaire qui a suivi et dirigé la préparation des plans et au gouvernement de l'époque.

La faute est maintenant irréparable, où elle le sera tout au moins jusqu'à ce que l'on ait une autre raison que ce défaut d'acoustique pour introduire un changement dans la construction. A moins d'un autre incendie, cette occasion pourra ne venir que lorsque la présente Chambre des Communes sera devenue trop petite pour contenir la représentation populaire. En supposant que le nombre de députés augmente d'une dizaine après chaque recensement décennal, on se trouvera peut-être obligé d'agrandir dans cent ans !

A 20 MILLES DU CHEMIN DE FER

M. Gough, de Toronto, un des directeurs du réseau national, a été profondément impressionné lorsqu'on lui a fait voir, au cours de la tournée d'inspection qu'il vient de faire dans les provinces des Prairies, qu'il y avait là des cultivateurs qui se trouvaient à vingt milles du chemin de fer.

Appartenant à la province qui est la mieux partagée du Dominion en ce qui concerne les facilités de transport, M. Gough a tout de suite entrevu la nécessité absolue des embranchements coûtant 28 millions de dollars qui ont été bloqués à la Chambre haute. Il ne s'est pas permis de censurer le Sénat, mais il a ouvertement fait la réflexion que la décision du Sénat "donnait un knockout aux espérances d'un grand nombre de cultivateurs de l'ouest".

Nous invitons M. Gough à venir lorsqu'il en aura le loisir dans la province de Québec où il trouvera une multitude de districts ruraux qui sont à vingt milles ou plus du chemin de fer. A la vérité, sauf dans un certain rayon des grandes villes, c'est à peu près dans tous les comtés que l'on voit des paroisses importantes situées à vingt milles ou plus de la voie ferrée.

Nos cultivateurs aimeraient sans doute avoir à proximité de chacune de leurs paroisses un embranchement, et dans plusieurs cas, un embranchement leur a été promis. Ils doivent cependant attendre des temps meilleurs. Les habitants du Témiscamingue, par exemple, ont attendu plus de trente ans l'embranchement dont le Canadien Pacifique est à parachever la construction. Pendant trente ans, ils ont vécu dans l'espérance, comme encore en ce moment des milliers et des milliers d'autres cultivateurs du Québec, sur le compte desquels nous aimerions voir M. Gough s'apitoyer.

Pour notre part, la pensée que des cultivateurs de l'ouest sont à vingt milles du chemin de fer ne nous émeut guère, et nous imaginons que, si nos concitoyens de l'Alberta ou de la Saskatchewan font tant d'éclat pour si peu, c'est uniquement parce qu'ils ont été gâtés par les pouvoirs publics.

L'ouest a été désappointé de l'action du Sénat, mais qu'il songe aux compensations qu'il a. Car enfin, s'il est vrai qu'on voit dans l'ouest des fermes distantes de vingt milles du chemin de fer, on y voit en revanche le chemin de fer de la Baie d'Hudson qui est, lui, sur presque tout son parcours, distant de plus de vingt milles de la prochaine ferme.

Il n'y a pas de danger que nous gouvernants contruisent comme cela dans la province de Québec un chemin de fer complètement inutile !

L'IMPOT INIQUE

Une statistique qui vient d'être publiée aux Etats-Unis confirme assez éloquemment l'avis exprimé il y a quelques mois publiquement par l'hon. L. A. David, secrétaire provincial, que l'impôt sur le revenu, si recommandable qu'il soit en théorie, est, dans la pratique, inique, à cause de l'évasion en masse des gros contribuables.

Aux Etats-Unis, le nombre de ploutocrates payant l'impôt sur un revenu de $1,000,000 ou plus, s'élevait en 1914 à 60. Ce nombre a monté à 120 en 1915 et à 206 en 1917. A partir de 1916, les milliardaires se sont lassés de verser dans le trésor public le plus clair de leur revenu, et ils se sont appliqués à mettre légalement à l'abri ou autrement à dissimuler leur richesse. Ils ont pratiqué l'évasion légale en plaçant autant que possible leur fortune sur les emprunts publics exempts d'impôts. On estime que pas moins de 30 milliards de capitaux ont ainsi été détournés des placements productifs. Et le nombre de riches accusant un revenu taxable de un million de dollars ou plus est tombé de 206 en 1916 à 141 en 1917, à 67 en 1918, à 65 en 1919, à 33 en 1920. En 1921, le nombre en était rendu à 21 !

Il va de soi que de pareilles évasions étaient dans le même temps pratiquées par les autres classes opulentes quoique moins riches que les possesseurs du million de rentes ou plus. En 1921, les revenus de $500,000 à $1,000,000 ne formaient qu'une somme globale de 42 millions.

Les Américains sont effarés de cette constatation. Il leur est insupportable de voir que les plus riches, ceux qui devraient porter la plus large part des charges publiques, se réfugient rapidement hors de l'atteinte du percepteur de l'impôt, et les protestations sont bruyantes.

Ce serait faire preuve d'une rare naïveté de penser que les riches du Canada sont plus friands que les riches américains de payer des taxes ou qu'ils sont moins habiles à les éluder. Nous gouvernements de guerre ont tenu à négocier des emprunts colossaux en émettant des valeurs exemptées de l'application de l'impôt; il serait curieux que le ministre des Finances examinât en quelles mains sont aujourd'hui ressemblées ces obligations privilégiées qui ont été tout d'abord distribuées parmi le public. Elles n'avaient aucun attrait pour la classe populaire, de sorte que les riches n'ont pas dû avoir de peine à les glaner ici et là afin de les conserver en portefeuille.

Aux Etats-Unis, l'impôt sur le revenu a rapporté au trésor public 355 millions de moins qu'en 1920. Nous seront surpris si M. Fielding ne constate également une constante diminution du rendement de cet impôt, en dépit de la reprise des affaires et de l'élan nouveau de tout le Dominion vers la prospérité.

LA PLAINTE DU JURY

Le juré qui, en son nom et au nom de ses collègues, a supplié le tribunal d'accélérer autant que possible le procès qui se poursuit en ce moment devant la cour d'assises, a mis sans s'en douter le doigt sur un anachronisme de notre système judiciaire.

A l'origine, les jurés étaient obligés de servir sans aucune indemnité. Service de la justice, service du Roi: les hommes appelés à remplir ces importantes fonctions devaient suspendre leurs travaux ou délaisser leurs affaires pour s'acquitter de ce que l'on représentait comme un devoir du citoyen envers la société. Plus tard on a accordé aux jurés un dédommagement pour le dérangement qui leur est causé, mais ce dédommagement a de tout temps été inférieur à la perte réelle de temps ou d'argent soufferte pour satisfaire à l'obligation de servir le public. A notre époque, l'indemnité que la loi permet de payer aux jurés de la cour d'assises est de $2.50 par jour — somme qui est sensiblement inférieure au salaire minimum qui se paie dans les plus humbles emplois. Et, dans le procès en cours, nous voyons douze jurés qui sont depuis des semaines privés de leur salaire ordinaire et recevront comme compensation $2.50 par jour.

Les témoins dont la présence est commandée sont dans le même cas que les jurés. On les oblige à laisser leurs occupations ordinaires et à se tenir à la disposition du tribunal pendant des semaines, et on leur paie, comme dédommagement, $1.50 par jour. Les témoins qui peuvent se qualifier du titre d'expert font cependant exception à cette règle. Les témoins experts reçoivent toujours une compensation généreuse, et quelquefois même, inclinons-nous à penser, extravagante. Dans le présent procès, on cite un témoin expert qui reçoit $25 par jour, et on en mentionne un autre à qui la justice paiera $150 par jour.

La justice se montre ainsi, à l'égard de ceux qui la servent, inégale comme la vie, et comme la vie aussi, cruelle aux plus humbles.

Il n'est pas conforme à l'esprit de notre temps d'imposer la corvée à quelques-uns au profit du public. La démocratie a fait généralement admettre dans la pratique une méthode plus équitable, et qui consiste à rémunérer à leur juste valeur les services rendus à la société. C'est par ce seul principe que se peut justifier l'indemnité parlementaire et beaucoup de salaires et de gratifications payés par l'Etat. Où est la justice dans la pratique de rémunérer adéquatement le président de la cour d'assises, et de ne seulement pas dédommager de leurs frais les jurés qui, dans l'opération de ce tribunal exercent la suprême fonction judiciaire en rendant les arrêts?

Dans cette appréciation inégale du service public, il y a quelque chose qui ressemble à de la partialité, et qui par suite est incompatible avec la justice.

Une réforme qui moderniserait sur ce point notre système judiciaire ajouterait en vérité au respect que le public doit à la justice.

ILS NE SONT PAS MORTS

Les Fermiers d'Ontario ne sont pas morts. Les voilà qui promettent de se relever et de recommencer la bataille.

On aurait pu croire, à la suite de l'échec personnel formidable qui vient de lui être infligé, M. Drury serait rentré sous sa tente ou retourné à sa charrue, mais il n'en est rien. Il a pris plaisir à gouverner à Toronto et il veut demeurer dans l'arène politique, même continuer de commander ce qui reste des troupes que la dernière tempête électorale a décimées. Si M. Drury est anxieux d'être le chef permanent du mouvement agraire, il faudra lui trouver un comté et le faire élire. Mais ses amis ont-ils obtenu l'autorisation de M. Morrison? On sait que ce dernier est le grand maitou des fermiers et que rien ne se fait chez eux sans sa permission. En défendant à M. Drury d'élargir les cadres de sa politique (broadening out), il le vouait à une défaite certaine. M. Drury a dû se soumettre et il est resté sur le carreau.

Il sera intéressant de voir si M. Drury peut se soustraire à l'influence de son encombrant mentor.

AFFAIRES EXTERIEURES

Le conseil des ministres a désigné les représentants du Canada à la conférence économique interimpériale qui aura lieu à Londres au mois d'octobre prochain, et à l'assemblée de la Ligue des nations, qui aura lieu à Genève au mois de septembre.

Sir Lomer Gouin, ministre de la Justice, et l'hon. G.-P. Graham, iront d'abord nous représenter à Genève, puis reviendront à Londres rejoindre le premier ministre pour l'ouverture de la conférence économique. L'hon. Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, et l'hon. E.-M. Macdonald, ministre de la Défense, vont également à Londres.

M. Mackenzie King, de son côté, prendra part aux délibérations de la Conférence impériale qui sera tenue à Londres aussi au mois d'octobre.

Une des plus importantes questions qui seront étudiées à la conférence économique, si ce n'est même, au point de vue du Canada, la plus importante de toutes, c'est celle de l'immigration. Bien qu'il ait montré depuis quelques mois un notable accroissement, le courant d'immigration vers le Canada manque encore de l'impulsion que nous reconnaissons nécessaire à notre développement économique.

FEUX DE FORET

Les abondantes pluies des derniers jours ont sans doute éteint tous les feux de forêt. Les dégats sérieux qui ont été causés un peu partout en cette province éveilleront non seulement l'attention des autorités provinciales, mais aussi celle des colons et de toutes les personnes qui pénètrent dans les bois soit pour y faire des abattis, soit pour y camper, soit pour faire la chasse ou la pêche. Au cours de la dernière convention de l'Union des Municipalités, à bord du "Richelieu," les délégués ont discuté longuement sur les moyens à prendre pour prévenir ou diminuer les ravages causés par les feux de forêt. Les uns ont suggéré de prendre des mesures plus sévères contre les colons, les autres ont préconisé l'organisation d'une meilleure surveillance de la part des gardes-forestiers. L'on a prétendu que les colons et les gardes-forestiers ne sont pas toujours en bonne intelligence et que cette mésentente pourrait être la cause première d'une bonne partie des pertes que nous déplorons.

Le maire de Mont Laurier a eu la satisfaction de dire que cette année, dans la région qu'il habite, les feux de forêt ont été à peu près nuls et qu'il attribuait cet heureux résultat à la bonne entente qui règne entre les colons et les gardes-forestiers. Aucun colon ne cherche à détruire ses abattis sans la permission et hors la connaissance des gardes.

L'on ne saurait songer, affirment les défricheurs, à défendre au colon de mettre le feu aux déchets de sa terre, car il regagnerait vite le chemin des villes. Le colon veut être libre sur le lopin qu'il s'efforce de rendre productif. Comment concilier les intérêts du colon et ceux de la province qui ne peut consentir à la destruction de ses richesses forestières ?

Voilà le problème qui est depuis longtemps à l'étude et que l'on n'a pas encore complètement résolu. Cependant, un grand pas en avant a été fait. Le ministère des terres de la couronne et ses collègues ont adopté des mesures de précaution qui ont déjà produit les meilleurs résultats et dont on appréciera plus tard toute la valeur.

ORDONNANCE VEXATOIRE

Le chef de police des Trois-Rivière a ordonné que les autos ne doivent pas stationner dans les rues plus d'un quart d'heure. Le "Nouvelliste" craint que cette ordonnance ne porte un coup mortel au tourisme en cette ville.

"Notre pittoresque région, écrit-il, desservie par d'excellentes routes, plait aux touristes. Ils viennent nombreux. Nous faisons de notre mieux pour les attirer. A mi-route entre Québec et Montréal, point d'atterrissage de ceux qui viennent par le sud, c'est ici que tous ces touristes s'arrêtent pour leurs repas. Et nous allons leur limiter à un tout petit quart d'heure le droit de laisser stationner leur auto dans la rue. Ah! bien, en voilà des gens qui vont être obligés de bouffer rapidement, de se pousser les mets dans la gorge à deux mains. Un bon dîner arrosé de bière et vin en un petit quart d'heure, cela prend un rude mortier pour l'avaler. Ce qu'il en faudra de la mâchoire et de l'estomac à nos touristes pour y arriver.

"De grâce qu'on ne leur rende pas détestable le séjour en notre ville. Nous recherchons leur clientèle très profitable à nos hôtelleries et à plusieurs commerces locaux. Sachons agir en conséquence."

Les règlements de police concernant la circulation des voitures dans les grandes villes sont nécessairement une excellente chose. Mais il ne faut pas qu'ils soient trop rigides. Ils deviennent alors vexatoires. C'est peut-être le cas qui se présente aux Trois-Rivières.

Les objections que le "Nouvelliste" soulève attireront sans doute l'attention des autorités qui ont intérêt à rendre agréable le passage des touristes dans leur ville aussi attrayante que prospère.

NOTES

Mort du sénateur Thorne — Le sénateur Thorne, qui vient de mourir à l'âge de 79 ans, faisait partie de la phalange conservatrice, il devait sa nomination à Sir Robert Borden. Le gouvernement King a trois nominations à faire. Il lui faudra remplacer les sénateurs Godbout, Forget et Thorne. On dit que M. Gauvreau, député de Témiscouata, continue de faire reconnaître ses droits à la succession du regretté représentant de la Beauce.

• • •

Se tirera-t-il d'affaires? — C'est de Sir Henry Thornton qu'il s'agit. Le Sénat a refusé de voter les fonds nécessaires à la construction d'embranchements qu'il croyait nécessaires pour assurer le succès du réseau national. Ces gros bâtons dans les roues de son carosse l'empêcheront-ils d'atteindre le but qu'il poursuit? "S'il lui arrivait de faillir à la tâche, dit l'"Evénement", il pourrait dégager sa responsabilité professionnelle en disant ce qui est évident jusqu'ici, qu'on ne lui a pas donné la latitude promise. En ce cas, le parti libéral aurait certainement plus à souffrir que lui des conséquences de cet échec".

• • •

M. Juder — M. Ernest Juder, qui vient d'être acquitté en cour d'assises où il comparaissait pour avoir entretenu des relations avec l'ennemi durant la guerre, est l'un des journalistes français les plus éminents. Seulement, il avait une manie: il détestait l'Angleterre. Il voulait réconcilier la France avec l'Allemagne et détruire l'entente cordiale. Il détestait M. Clemenceau qu'il soupçonnait être la créature de John Bull. C'est sans doute ce qui a paralysé d'ardeur de M. Judet et l'a porté à faire des démarches qui ont paru suspectes. L'avocat de M. Judet a dû appuyer devant le jury sur le fait que l'Angleterre aujourd'hui laisse seule la France se débrouiller avec l'Allemagne. M. Judet a naturellement bénéficié du peu d'enthousiasme qui existe dans sa patrie pour les Alliés qui ont flanché.

• • •

Banquets de bêtes. — En 1908, l'Américaine était heureuse, comme la Bourgogne avant le récit de Buridan. Elle n'était pas sèche, mais elle était déjà excentrique. Un milliardaire, à cette époque, un milliardaire de Chicago, nommé Harry Sandwers, possédait un setter nommé Toby. Il décida que Toby inviterait à dîner dans l'hôtel de son maitre deux cents autres chiens "chics". Chacun d'eux arriva avec son domestique, et la fête se donna libre cours, à une grande table où les deux cents têtes de toutous, entremêlées de deux cents têtes de valets, s'agitaient, aboyaient, lapaient ou broyaient les os, chacune au-dessus de sa serviette. Lher de Sokton, lui, aimait les chats. Désirant fêter l'anniversaire d'un angora, lui et Mme Lher de Sokton donnèrent à cette occasion un dîner sardanapalesque à tous les chats, distingués ou autres. On a même conservé le menu, et l'on y voit du lait, des côtelettes de veau, des glaces et du chocolat.

• • •

Elle fait ses dents! — Une septuagénaire de Brighton fait ses dents. Telle est l'extraordinaire nouvelle que sans rire donne la "Westminster Gazette". Dans l'étonnant il n'est pas de limites. Cette dame âgée fait donc ses dents,—et pour la troisième fois, il y a quelques années les dents qui lui restaient — des dents de la deuxième série — étaient si déplorables qu'on dut les arracher. Et depuis elle portait râtelier; car sans pitié la "Westminster Gazette" n'a pas hésité à révéler au monde ce détail intime. Or, sous le dit râtelier, douze dents ont paru, non pas simultanément mais l'une après l'autre: certaines sont complètement sorties, d'autres percent à peine la gencive. Cette renaissance est d'ailleurs fort lente: la "Westminster Gazette" a la conscience ou la naïveté de le faire remarquer. Un peu de patience encore, et cette excellente dame, qui n'a que soixante-treize ans, pour son quatre-vingtième printemps pourra inaugurer un sourire tout neuf.

• • •

Nos vaillants missionnaires — A propos du cinquantenaire de la fondation de l'hôpital St-Patrice et de l'Académie du Sacré-Coeur à Missoula, Etat du Montana, par les soeurs de la Providence de Montréal, le "Patriote" écrit: "L'oeuvre des vaillantes religieuses canadiennes en terre étrangère est un long rosaire de mystère joyeux et douloureux. C'est aussi une couronne de gloire pour l'Eglise canadienne. Ne conviendrait-il pas que l'Eglise américaine se souvienne un peu de tout ce que le Canada français a fait chez elle pour la propagation de la foi, bien avant l'invention des "chapel cars" et de certaines associations très en évidence? Les esprits sérieux ne pourront manquer d'admettre que le petit pays du Canada français a au moins rendu autant de services à son opulente voisine dans le champ de l'apostolat qu'il n'en a reçus. Le Canada français a fourni aux Etats-Unis de vrais missionnaires, des prêtres et des religieuses admirables ; c'est beaucoup plus que des capitalistes et des brasseurs d'affaires."

LA POLITIQUE EST CHOSE NECESSAIRE DECLARE M. SAUVE

Le chef de l'opposition parle au pique-nique des citoyens de Papineauville.

Sur les journaux.

PAPINEAUVILLE 12. (Spécial à la "Patrie"). — Le grand pique-nique organisé par les citoyens de notre ville pour aider à la construction de l'hôtel de ville a eu lieu lundi et a remporté un grand succès.

M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, était au nombre des invités et a prononcé un magnifique discours.

Le chef de l'opposition a parlé de notre système municipal actuel. Il a aussi ajouté quelques mots au sujet de nos fêtes nationales. Il a terminé ses remarques par quelques considérations sur la politique et les journaux.

L'hôtel de ville, dit-il, est le parlement municipal. Il peut être aussi le monument de l'esprit civique ou le contraire. L'esprit civique est le noyau de l'esprit national. Le souci des affaires municipales émane non seulement des intérêts particuliers, mais aussi de l'esprit public, en un mot du patriotisme.

Le système municipal au Canada est une institution d'origine anglaise. Sous la domination française, ce régime était pour ainsi dire inconnu. De 1647 à 1661, Montréal, Québec, les Trois-Rivières n'avaient que des "Syndics d'habitations" chargés de surveiller les intérêts du peuple. Colbert fit, par le gouverneur Frontenac, supprimer ce régime. C'était alors, comme on tente de le faire aujourd'hui, la centralisation du pouvoir, le régime du conseil souverain et de l'intendant.

Il y a à peine plus de trois quarts de siècle que notre province fut dotée d'autorités municipales ou locales, oeuvre de lord Sydenham et de son conseil spécial en 1840. Ces autorités municipales n'avaient presque pas de pouvoir ; elles étaient les créatures du gouverneur qui nommait le préfet, le trésorier, l'inspecteur, le greffier. Le peuple appelait cela la "nouvelle machine à voter".

Le régime s'améliora ensuite dans l'intérêt du peuple, grâce à des patriotes comme Auguste Norbert Morin, qui doit être considéré comme le "père de la loi des municipalités de 1845". La loi de 1845, donne au peuple le droit de choisir lui-même les officiers du conseil. En 1847, le député Badgley fit adopter une loi abolissant les conseils locaux et créant les municipalités de comté, mais en 1855, le député Lewis Drummond fit rétablir les conseils locaux, tout en conservant les conseils de comté. C'est encore notre système municipal. Ce n'est qu'en 1870, que notre législature revisa la loi municipale et en ordonna la codification. De 1871 à 1915, notre code municipal n'avait subi aucune refonte.

"A la session de 1917-18, le département des affaires municipales (par la loi 8, Geo. V, chap. 20) fut créé avec pouvoir de controler les emprunts municipaux, de surveiller l'administration et la mise en exécution des lois concernant le système municipal."

"Le nouveau code municipal n'est pas une grande amélioration: il manque de clarté; il est souvent une source de procès et une cause de dépenses fort regrettables. Les hommes les plus éclairés de nos municipalités devraient en faire une étude en vue d'étudier et de suggérer les réformes qui s'imposent. Les conseillers municipaux doivent être très prudents; nombre de secrétaires trésoriers doivent changer leurs méthodes de comptabilité et de reddition de comptes; il y a des négligences coupables, criminelles, et souvent le partage des deniers municipaux se dissipe sous une influence néfaste qui aveugle des conseillers. Gare aux défalcations !"

Il est du devoir des citoyens d'assister aux séances des conseils municipaux afin de se renseigner sur l'administration de leur corporation. Une assistance considérable donne de l'importance et du ton aux séances. Les jeunes, les conseillers de demain, devraient s'intéresser aussi à ces choses. C'est pourquoi il importe d'avoir des salles de délibérations, et c'est parce que vous avez bien compris le devoir, que vous avez organisé cette fête. Je vous en félicite."

"Autrefois l'administration municipale se faisait à la bonne franquette; c'était souvent affaire de sentiment. Aujourd'hui, l'administration est trop coûteuse pour qu'il en soit ainsi. Il faut absolument se placer au point de vue affaire et que chaque denier soit compté. Prenons garde !"

"Plus que jamais notre population doit s'intéresser aux administrations municipales, lesquelles sont autant de sources de prospérité nationale. Les municipalités sont les affluents de la prospérité générale du pays. Il se dépense aujourd'hui des centaines de mille piastres dans nos municipalités, quand il ne s'y en dépensait que des milliers il y a quelque dix ans. Sommes-nous aujourd'hui beaucoup mieux préparés qu'autrefois, ou plus en état de les dépenser avec prudence, sagesse, compétence ?"

"L'incompétence a fait perdre des millions aux municipalités; elle a livré ces municipalités à des spéculateurs, associés ou favoris de politiciens qui voulaient faire fortune. La politique a sa part de responsabilité dans ce triste état de chose qu'il importe de réparer."

"La dette de nos corporations municipales régies par le code municipal s'élève à au-delà de $250,000,000. Cela ne comprend pas l'hypothèque des chemins. Nos corporations scolaires, plus de $50,000,000, oui, cinquante millions. C'est dire combien les citoyens doivent s'y intéresser avec le plus de souci et de clairvoyance possible. L'hon. M. Nicol, le trésorier de la province, jetait à Sherbrooke, un grand cri d'alarme contre l'augmentation inconsidérée des obligations municipales, et il laissait entendre après le premier ministre que le contrôle des municipalités devrait être plus que jamais exercé par le gouvernement. Il faut être contre tout ce qui sape la saine autonomie municipale. Les gouvernements et leurs majorités ont souvent, par des lois d'exception, autorisé des emprunts qui ont ruiné des municipalités. Ils ont manipulé la loi générale pour favoriser des amis, des spéculateurs, des "scheemers". Ce fut la grande erreur, l'erreur fatale, et maintenant que le résultat de cette conduite s'annonce désastreux, on essaie d'en faire jeter toute la responsabilité sur la tête des contribuables. Ce n'est pas juste."

"C'est aux contribuables de s'organiser avec efficacité, de s'intéresser sérieusement aux affaires de leur corporation municipale, de connaître ce qui se fait réellement au conseil de leur municipalité et que le code autorise ou défend de faire.

FETES NATIONALES

Parlant des fêtes nationales, il dit que la Saint-Jean-Baptiste devrait se fêter par la distribution solennelle des prix aux écoliers de la paroisse le 24 juin, dans tous les villages de la province. C'est par cette organisation que tout le peuple canadien-français pourrait célébrer sa fête nationale. Chaque paroisse a des enfants qui s'illustrent dans la vie religieuse ou dans les autres sphères d'activité; ils seraient heureux de profiter de ce grand jour pour revoir le clocher natal et faire résonner sur le clavecin oratoire les échos de leur coeur.

LA POLITIQUE

Parlant de politique, M. Sauvé se contente de conseiller aux électeurs de s'intéresser à l'administration publique, de se renseigner pour être de bons juges, pour être justes envers ceux qui font leur devoir et sévères pour les prévaricateurs. Il y a de bon hommes dans tous les partis, des hommes qui sont ou seraient nécessaires dans nos parlements; sachons les reconnaître, les apprécier.

"On reconnait, on proclame que les partis sont nécessaires. Il importe donc que les partis officiellement reconnus aient des représentants dans les parlements, comme il est de l'intérêt de chaque province d'avoir au parlement du pays des représentants de ces partis. Les Canadiens-français surtout ont cet intérêt. Qu'on sache choisir les meilleurs hommes dans chaque parti. C'est là notre grand intérêt national."

"N'écoutons pas les préjugés ou les intérêts de certains politiciens qui ne sont qu'avides de pouvoir et de places. Le devoir des canadiens-français est d'avoir des représentants et des amis dans les partis qui gouvernent ou qui sont appelés à gouverner le pays. Ce sont ces amis qui doivent éclairer et gagner à notre cause ceux qui sont indisposés contre nous ou qui veulent dépasser les intérêts canadiens. La raison doit diriger nos actes et maîtriser les passions ou les préjugés que des politiciens et leurs journaux tente de soulever pour s'assurer des succès faciles, mais dangereux."

"La politique est nécessaire; elle est à la base de l'administration du pays et la clef de sa prospérité. Il importe que nos meilleurs hommes, de toutes les classes, c'est-à-dire nos plus fortes intelligences, s'y intéressent. Il ne faut pas seulement que du talent et de l'instruction pour s'y livrer avec compétence, il faut surtout du jugement, du caractère et la connaissance des ressources du pays et des besoins du peuple. C'est à l'électorat de ne pas rejeter ces hommes, de ne pas les mépriser, de ne pas les décourager. Le pays en a besoin.

"Vous ne pouvez pas exiger d'un parti, ce que vous-même ne voulez pas lui donner; si vous vous constituez l'ennemi d'un homme d'Etat ou plutôt d'un parti, vous ne le traitez qu'avec mépris, injure; si vous lui refusez le moindre concours, la moindre confiance, la moindre justice pour ce qu'il a fait de bon et de bien, vous vous en ferez vous-même un ennemi et vous aurez peut-être tôt ou tard à en souffrir dans vos plus chers intérêts. Il importe d'éviter cela autant que possible. D'un autre côté, un homme d'Etat ne peut espérer gagner à son parti la confiance et l'appui d'une province ou d'un pays s'il adopte ou s'il persiste à suivre sur une question vitale une politique contraire au sentiment et aux intérêts du peuple. Il n'importe pas moins à l'homme politique de bien comprendre cela.

LES JOURNAUX

"Les journaux sont aujourd'hui les éducateurs du peuple; ils ont remplacé le livre, même chez un trop grand nombre d'intellectuels, ou du moins de professionnels. C'est dire leur importance. Bon nombre, beaucoup trop d'entr'eux faussent l'éducation du peuple; ils forment une mentalité antichrétienne d'abord, et antinationale, antisociale même. Prenez garde à la fausse indépendance. C'est la plus dangereuse.

"Je connais des directeurs de journaux qui personnellement dénoncent avec la plus grande violence tel gouvernement comme "pourri de spéculateurs", quand, en même temps, les journaux dont ils sont les directeurs ou les propriétaires, prêchent la politique de ce même gouvernement. Je ne parlerai pas du reste.

"Il y a des journaux indépendants qui ne dépendent que de la finance qu'on peut leur offrir. Exigez de nos journaux de la sincérité, de l'honnêteté, de la vérité, et je vous dis que la situation actuelle sera renversée.

"C'est toi, peuple, qui peux exiger ces réformes salutaires, en te montrant sévère contre les éducateurs, contre ceux qui, pour édifier leur fortune, ne songent qu'à t'exploiter. Prends garde! Demain, va s'ouvrir une grande semaine sociale. Puisse-t-elle ne pas avoir l'effet d'une coterie, mais un effet national, un effet salutaire."

CE QU'ELLE VERSE A NOS HOPITAUX

Distribution des fonds par l'Assistance Publique aux maisons de charité.

QUEBEC 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le Dr Alphonse Lessard, directeur de l'Assistance Publique annonce que du 1er juillet 1922 au 30 juin 1923, le gouvernement a versé aux institutions qui bénéficient de la loi la somme de $850,126.70. Les recettes pour cette même période ont été de $1,055,496.88.

Depuis la mise en vigueur de la loi de l'Assistance Publique, il a été payé aux Institutions de charité de la province qui se sont mises sous la protection de cette organisation gouvernementale la somme de $1,174,928.78. Les octrois distribués par l'Assistance Publique se chiffrent à environ $175,000 par trois mois actuellement et ils augmentent constamment. Les demandes sont si nombreuses que le département a peine à suffire. Beaucoup d'institutions importantes demandent des octrois spéciaux pour leur permettre d'agrandir leurs immeubles et de développer leurs oeuvres de bienfaisance et de charité.

Deux motocyclistes qui voient la mort de près à Québec

QUEBEC, 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Deux cyclistes ont vu la mort de près hier après-midi, sur la piste de l'Exposition alors que leur motocyclette munie d'un "Side-Car" a dérapé et est allé donner contre la clôture du Parc qui a douze pieds de hauteur. La machine fut mise en pièces, mais les deux occupants, nommés Gaudreault et Richard, s'en tirèrent sans blessures graves au grand étonnement de plusieurs spectateurs de l'accident. La motocyclette avec laquelle les deux occupants s'exerçaient pour les courses de dimanche prochain, allait à une très grande vitesse au moment de l'accident.

UNE PAIRE d'AMIS

EST-CE QUE TU SORTIRAIS AVEC MOI APRÈS LE SOUPER? J'AURAIS QUELQUE CHOSE D'INTÉRESSANT POUR PASSER LE TEMPS!

JE NE PEUX PAS! J'AI PROMIS À MA FEMME DE NE PAS SORTIR CE SOIR!

DITES MAMAN VOULEZ-VOUS ME DONNER VINGT CINQ SOUS S'IL VOUS PLAÎT? J'AI DIT À ANSELME LALANCETTE QUE J'IRAIS AU CINÉMA AVEC LUI CET APRÈS-MIDI ET MAINTENANT QUE JE LUI AI FAIT UNE PROMESSE, JE NE PEUX PAS Y MANQUER. SEULEMENT VINGT CINQ SOUS, VOUS VOULEZ N'EST-CE PAS MAMAN?

ET BIEN, NON JE NE VEUX PAS!

ANSELME LALANCETTE VA AVOIR VINGT-CINQ SOUS DE SA MÈRE ET SI VOUS NE FAITES PAS PAREIL, ANSELME VA ALLER CRIER PARTOUT QUE VOUS ÊTES AVARICIEUSE ET QUE VOUS NE DONNEZ JAMAIS RIEN À VOTRE TI JEAN! ET PUIS, VOUS VOYEZ DANS QUELLE POSITION JE VAIS ME TROUVER!

NE T'IMAGINES PAS QUE TU VAS ALLER AU CINÉMA, TU N'IRAS PAS! C'EST TOUT DÉCIDÉ!

OH MAMAN! EST-CE QUE JE SUIS TROP JEUNE POUR AVOIR UN ENGAGEMENT? EH BIEN, J'EN AI UN AVEC TI JEAN LAROUPIE POUR ALLER AU CINÉMA! DONNEZ-MOI VINGT CINQ SOUS POUR QUE JE TIENNE MON ENGAGEMENT. VOUS VOULEZ?

QUOI?..... 25 SOUS? TU N'Y PENSES PAS! TU ES FOU!

VOYONS, MAMAN, CE N'EST QUE VINGT CINQ SOUS APRÈS TOUT! JE NE POURRAI JAMAIS ME RÉSIGNER À DIRE À TI-JEAN LAROUPIE QUE VOUS ÊTES TROP PINGRE POUR ME DONNER VINGT CINQ SOUS POUR ALLER AU CINÉMA!

J'AI DIT **NON**! PUIS QUAND JE DIS **NON**, C'EST **NON**! SI TU OSES M'EN PARLER ENCORE, JE VAIS TE FERMER DE LA BONNE MANIÈRE!

BONJOUR MME LALANCETTE. COMMENT ALLEZ-VOUS? ENTREZ DONC UNE MINUTE.

JE SUIS UN PEU PRESSÉE.

AS-TU PU AVOIR L'ARGENT?

NON, J'AI FAILLI PLUTÔT ME FAIRE GIFLER!

PARBLEU! MOI AUSSI J'AURAIS VOULU LA VOIR CETTE VUE LÀ! C'EST LA PARTIE PRINCIPALE QUE L'ON JOUE AUJOURD'HUI OÙ L'HOMME EST DANS UNE MAISON EN FEU AVEC SA FEMME ET SA MÈRE ET IL NE PEUT EN SAUVER QU'UNE.

J'AIMERAIS SAVOIR LAQUELLE IL VA SAUVER QUI J'AIMERAIS À Y ALLER RIEN QUE POUR ÇA!

SUPPOSONS QUE TU ES À SA PLACE. LAQUELLE DES DEUX SAUVERAIS TU? TA FEMME OU TA MÈRE?

DIS-LE TOI PLUTÔT QU'EST-CE QUE TU FERAIS?

AH BIEN NON, C'EST À TOI À LE DIRE! C'EST MOI QUI T'AI DEMANDÉ LE PREMIER! VAS-Y, DIS-LE!

CHUT CHUT, ELLES NOUS ÉCOUTENT NE REGARDES PAS OU TU VAS TOUT GÂTER L'AFFAIRE!

JE SAUVERAIS MA MÈRE MOI! OUI MA MÈRE!

MOI AUSSI, JE SAUVERAIS MA MÈRE! PAS D'AUTRE RIEN QU'ELLE!

TENEZ, VOICI QUELQUE CHOSE POUR VOUS, MES BONS PETITS GARÇONS POUR AVOIR DIT QUE VOUS SAUVERIEZ VOTRE MÈRE AU LIEU DE VOTRE FEMME! MANGEZ-LES TOUS! ILS SONT TOUS POUR VOUS AUTRES!

C'EST JUSTEMENT LA SORTE QUE J'AIME LE MIEUX AVEC DU CHOCOLAT DESSUS!

J'AIMERAIS À FAIRE QUELQUE CHOSE POUR VOUS MOI AUSSI! MAIS JE SUIS À ME DEMANDER CE QUE JE POURRAIS VOUS DONNER!

J'AI UNE BELLE IDÉE MAMAN! LAISSEZ MOI VOUS PARLER À L'OREILLE!

LES DEUX MEILLEURS SIÈGES DE VOTRE THÉÂTRE POUR DEUX MESSIEURS, S'IL VOUS PLAÎT

VOTRE MÈRE OU VOTRE FEMME LAQUELLE? AUJOURD'HUI SEULEMENT

L'AFFAIRE DELORME

(Suite de la 1ère page)

ue le témoin devrait désigner les alles par leurs marques et non ar les indications sur l'enveloppe.

Me Calder maintient son objection tandis que l'avocat de la défense promet de ne pas mêler les alles.

Me Calder insiste encore. Il y a n moyen terme dit-il. Que mon avant ami détache les exhibits de urs enveloppes et les montre un un au témoin. La manipulation es balles pourrait causer l'effritement des marques. De plus, avec a meilleure foi du monde, et sans ni prêter la moindre intention de ubstituer une balle à une autre, I. Taschereau en sortant toutes es balles de leurs enveloppes, ourrait les désassortir et il pourait arriver par la suite qu'un exert vienne dire qu'il n'y a pas de imilarité entre elles après avoir rétendu le contraire.

Le Juge:

Je crois devoir permettre la uestion quitte à la Couronne d'avoir l'oeil ouvert.

Me Calder: Dès ce moment, Votre Seigneurie, je ne suis plus responsable de l'identité des balles. Je laisserai à M. Taschereau le soin e les assortir dans le plateau.

Me Taschereau: S'il y a des narques distinctives sur ces balles u'on les montre et qu'on ne les dégne pas par les indications que ortent leurs étuis.

Le Juge: Une pareille supercherie ou erreur se produisant son auteur en subira les conséquences. Le émoin a déjà juré sur des constatations faites sur ces balles-ci. Si elles-ci sont mêlées, ce sera tant is pour ceux qui en seront responsables.

A ce moment Me Taschereau observe que la Cour peut faire surveiller la manipulation des balles.

La Cour ne surveillera pas, dit le uge.

Me Taschereau — La Cour ne omprend pas que Votre Seigneurie, elle comprend aussi les officiers.

Le juge — Elle a des officiers our faire le travail manuel. La our donne des opinions légales.

Finalement, on sort une balle de on enveloppe.

Me Taschereau dit au témoin — Examinez l'exhibit P-50 portant la ettre O sur le culot?

Le témoin qui n'a pas la bonne alle en main dit: Il n'y a jamais u ces marques sur cette balle.

—Trouvez celle qui est marquée?

—Je n'en ai qu'une ici.

Là-dessus toutes les balles proluites sont livrées au témoin qui es examine tour à tour puis les met ans un plateau. Il les repasse ainsi dans ses mains deux ou trois fois uis en choisit une qu'il montre aux vocats en disant: "C'est celle-ci". l ajoute "Pourquoi cela?"

Me Calder fait remarquer au témoin que l'avocat de la défenee lui demandé de montrer la balle avec n "O" à la base.

—Ce n'est pas un "O" parfait.

Me Taschereau — Pouvez-vous ous dire par quel revolver cette alle a été tirée?

—A l'aide d'une loupe, le témoin examine la balle pendant une ongue minute et répond: "Elle me arait avoir été tirée par un Bayard.

Mais je pense que le projectile a encontré de la résistance.

SEANCE DE MARDI

Le docteur Derome, qui était à émoigner lundi après-midi lorsque a séance fut levée, revint dans la oite et Me Calder lui demanda:

—Voulez-vous être assez bon de endre la deuxième balle trouvée ur Raoul Delorme, la victime, lors e l'autopsie, et la placer de la mêne façon que celle d'hier sur le miroscope... De plus voulez-vous ire si vous l'identifiez par d'autres narques que par sa forme aplatie?

—Je ne peux pas dire la différence qui existe entre la deuxième alle et la dernière, excepté que je onstate que celle-là a le bout moins éformé que la dernière.

Le médecin légiste met alors la alle en question sur le microscope t pendant qu'il déplace son instruent pour le mettre au point, le juge compulse ses notes et Adelard elorme manie les cahiers contenant les rapports sténographiés de a cause, référant à ses propres noes de temps en temps.

Au bout d'un instant le témoin éclare: "J'ai placé le projectile xactement comme la balle d'hier tait placée.

Me Calder: C'est-à-dire la rayure tant à 0 et 2 et la strie, que l'on omme aussi rayure supplémentaire peut s'y voir aussi?

—Oui, mais la strie est entre 2½ t 3.

—Et la petite rayure?

—Entre 4 et 4½.

Me Taschereau, qui vient d'arriver: "Quelle balle est-ce?"

Me Calder: C'est le deuxième projectile rapporté par le Dr McTagart et conservé par le greffier.

Le Dr Derome: On me demande i je pourrais mettre la balle de son ôté normal?

Me Calder: Oui, certes, mais il ous faudra examiner avant la parie qui est endommagée.

Quand l'instrument a finalement té mis au point, les jurés vont examiner la balle, un à un? Lorsqu'ils nt terminé, Me Calder ajoute:

—Docteur, voulez-vous être assez bligeant, à la demande de M. Corriveau, de nous montrer la rayure ormale avec sa surface adjacente.

Le témoin acquiesce aussitôt et a mettre le projectile en place.

Me Caban: Quelle balle est-ce aintenant?

Me Calder: C'est la même. (Au octeur): C'est ça que vous appelez espace entre les rayures?

—C'est ça que j'appelle la cloison.

Me Cahan, que ce manège intrigue, va à son tour examiner la pièce à conviction.

Me Calder: Vous nous montrez, je comprends bien, entre les lignes 6 et 0, les rayures normales t tout l'espace entre les deux. A 1-2 on voit le fond du creux, entre la cloison d'épaulement.

Me Taschereau, sur ce, imitant exemple de son confrère, va aussi egarder la balle au microscope.

Me Calder: Et la rayure normae est entre 6 et 7-12.

Le juge a l'air pensif.

Me Taschereau, au bout d'un moment: "Il y a une défectuosité dans la lentille.

Le Dr Derome reprend vivement: "Il n'y a pas de défectuosité dans la lentille, mais tout simplement un tout petit fil noir qui n'est pas non plus une rayure. Ce filet me permet de faire mes mesurements et cela explique pourquoi il apparaît dans le champ du microscope.

Me Calder: Ce sont plutôt deux filets croisés, je crois.

—Oui.

Me Taschereau: Je ne suis pas un savant dans ces choses-là. Puis il ajoute: "Je demanderais à ce qu'on explique aux jurés cette anomalie. Moi-même j'ai pris ces filets pour des stries. Si je les ai pris pour cela, les jurés ont dû le faire aussi, je crois."

Me Calder: Dans toutes les balles que vous avez montrées, les balles ne portaient pas un fil noir, mais bien une rayure, un fossès. Est-ce que ces balles ont des rayures qui peuvent être prises pour des filets noirs, docteur?

—Non. La différence qui existe entre le filet noir du microscope et la rayure de la balle est dans une proportion de cinquante. C'est-à-dire que le filet se présente cinquante fois plus petit que la rayure.

Me Calder: On voudrait que vous fassiez mouvoir ce fil servant de point de repaire, afin qu'on puisse le distinguer des rigoles ou écorchures sur la balle.

Les jurés sortent de la boîte, un par un, pour se rendre compte de la manoeuvre.

En réponse à un des jurés, le docteur Derome dit: L'espace compris entr echaque unité est de cinq dixièmes de millimètre.

Me Calder: Voulez-vous prendre la dernière balle, la balle 57, celle qui a été extraite du cadavre en dernier lieu et la montrer de la même façon que vous avez montré les autres sous le microscope?

On recommence la même opération que précédemment.

Me Calder: Vous montrez la moitié de la strie supplémentaire, près de la deuxième strie. Avez-vous mesuré dans chaque balle portant la strie, la longueur de la rayure la plus près de cette strie?

Avec quel instrument?

Avec l'instrument qui est déjà produit

A quelle mesure?

A trois ou quatre centièmes de millimètre?

En langage ordinaire, il y a 33 pouces dans un mètre et il y a 25 millimètres dans un pouce.

Il s'agit de mesurer une rayure normale plus ou moins écornée avec une autre qui ne l'est pas, à un centième de millimètre près, selon la manière de placer l'instrument. L'erreur, s'il y avait erreur, serait à peine de la cinquième partie de la centième partie de l'unité.

Me Calder: C'est ce que vous appelleriez une erreur personnelle?

Oui.

Avez-vous mesuré l'espace entre la rayure supplémentaire et la strie?

Oui et j'ai trouvé 56 centièmes de millimètres; il pourrait y avoir une différence de un centième de millimètre.

La strie, sous le microscope, est-elle exactement parallèle à la rayure?

Oui, en autant qu'il est possible de le constater.

—Pouvez-vous nous dire si vous pouvez distinguer les balles des différents révolvers?

—Je crois que je pourrais le faire, mais à une condition: celle de faire au préalable des expériences avec les révolvers, et non pas avec les balles seulement.

—Pouvez-vous distinguer un Browning d'un Cole, un Bayard d'un Moeser?

—Si on me montre les armes, oui. Encore dans ce cas faudrait-il que je fasse des expériences. Je pourrais dire le calibre, mais je ne pourrais pas dire quelle est la marque de tel ou tel révolver. Je ferai remarquer que je ne suis pas un armurier.

—Je répète: pouvez-vous distinguer entre trois révolvers et dire ceci est un Cole ceci est un Bayard, ceci est un Moeser?

—Dites à la cour et aux jurés quelles sont les rayures et quel est le pas de vis des différends revolvers.

—Je ne connais pas cette différence entre les rayures et les pas de vis.

—Savez-vous que dans le Bayard le pas de vis des différents revolgauche?

—Je ne suis pas rendu là dans mes connaissances. Je crois que l'on m'entraîne en dehors du domaine qui m'est propre.

—Docteur, je ne veux pas vous entraîner en dehors de vos connaissances, si elles ont des limites. Pouvez-vous nous dire tout simplement dans quelle direction tourne le pas de vis dans les différent revolvers?

—Non.

—Savez-vous combien il y a de rayures et de cloisons dans les balles d'un Bayard?

—Si je réfère aux balles qui m'ont été soumises pour examen, je constate qu'il y en a 6.

—Votre expérience se restreint aux balles examinées?

—Pour le Bayard, oui.

—Savez-vous s'il y a d'autres revolvers qui ont des balles avec 6 rayures et cloisons?

—Je sais qu'il y en a d'autres par mes lectures, mais je ne puis pas les nommer.

—Assistiez-vous à l'expérience chez M. Haynes le 21 janvier?

—Non.

—Je comprends que vous étiez présent cependant à l'expérience du 25 février?

—Oui.

—Avez-vous réalisé, au cours de cette expérience du 25 février, lorsque l'on tirait avec le revolver Bayard, que l'on avait pour but de savoir si les balles que l'on tirait correspondaient avec celles qui ont été extraites du corps de Raoul Delorme?

—Oui. Je ferai remarquer cependant que je n'étais pas chargé de faire ce travail-là. Cela appartenait à M. Haynes.

—Avez-vous pris des notes lors de cette expérience du 25?

—Non. Je me considérais là comme un invité. Il y avait d'ailleurs trois personnes qui en prenaient.

—Voulez-vous parler de M. Haynes?

—Bien, je croyais qu'il en prenait.

—Qui alors prenait des notes?

—En disant qu'ils étaient trois, j'avais dans l'esprit les noms de MM. Lajoie, Pigeon et Lepage.

—Saviez-vous en votre qualité d'expert micrographe que vous seriez appelé à faire une étude des balles tirées?

—Non. Je ne sais jamais ce qui va m'arriver le lendemain. (Rires).

—Par qui étiez-vous invité: par M. Haynes ou par les policiers?

—Bien, je crois que j'ai causé avec M. Calder.....

Me Calder (interrompant) Pardon, Me Cahan veut parler de l'expérience.....

Me Cahan. — M. Calder, voulez-vous cesser vos interruptions....

Me Calder. — Qu'il plaise à la Cour. Je crois que le témoin se méprend; il croit que le procureur de la défense veut parler de l'examen microscopique que j'ai demandé et non de l'expérience du 25 février.

—Répétons alors notre question: Par qui avez-vous été invité à cette expérience?

—Personne ne m'a invité. Je suis allé là moi-même.

—Vous étiez là comme expert de la Couronne, n'est-ce pas?

—Oui.

—Une balle est marquée d'une croix: la chose est prouvée. Est-ce que cette balle a été marquée ainsi lors de l'expérience?

—Je ne me rappelle pas.

—Savez-vous personnellement si ces marques trouvées sur les balles soumises à la cour ont été faites avant ou après l'expérience?

—Je crois qu'elles ont été faites après. Je répète cependant que je n'ai pris aucune note. Je ne puis donc préciser rien.

—Votre mémoire n'est plus fraîche?

—Bien, je ferai remarquer que je ne me rappelle pas avoir porté alors des jugements assez importants pour qu'ils me soient restés dans la mémoire.

—Comment les balles ont-elles été tirées dans la boutique de M. Haynes?

—En autant que je me rappelle, à travers d'un linge placé près du mur, afin que l'on puisse retrouver les balles.

—Savez-vous si elles ont été tirées une par une et ensuite retirées du bois de la même façon?

—Oui, elles ont été tirées une par une. On allait ensuite les recueillir dans le linge.

—Sont-elles entrées dans le bois?

—Je crois que oui.

—Avez-vous déjà fait des expériences de cette façon-là avec un revolver?

—Non.

—Pouvez-vous dire si les balles tirées dans le bois avaient des égratignures causées par la résistance du bois?

—Bien des fois, le bois est dur, d'autres fois, il est mou. Le bois dur est susceptible de laisser des marques sur les balles tirées dans le bois mou.

—Parlez-vous alors par expérience ou bien en connaisseur seulement?

—Je parle en raison des connaissances que j'ai puisées dans mes lectures et non par expérience.

—Vous êtes-vous assuré si les balles irées portaient des marques?

—Non.

—Avez-vous suggéré une méthode pour faire l'expérience?

—Non.

—Avez-vous examiné le bois avant qu'on tire pour vous assurer qu'il n'y avait pas déjà des balles?

—Non.

—Je comprends que vous n'avez pas, personnellement, pu identifier la balle P-48 comme étant une balle tirée par un certain revolver?

—Non. Je ne sais pas quel est le revolver particulier qui l'a tirée.

—C'est cette balle P-48 qui vous a servi de base de comparaison avec les balles trouvées dans le corps de Raoul Delorme?

—Oui.

—Pourquoi n'avez-vous pas tiré une autre balle avant de faire votre expérience, en vous servant du revolver de l'abbé afin de savoir positivement si la balle P-48 avait bien été tirée par le revolver de l'abbé?

—J'avais confiance que la balle que l'on me soumettait avait réellement été tirée par le revolver de l'abbé.

—N'aurait-il pas été très important pour vous de constater si la balle que vous auriez tirée eut porté les mêmes marques?

—Il est certain que si nous avions multiplié les expériences, nous aurions pu en arriver à une conclusion plus certaine, mais j'avoue bien franchement que je n'en ai rien fait.

SEANCE DE MERCREDI

Lily Delorme est rappelée dans la boîte.

Me Calder:

—Vous rappelez-vous, mademoiselle, de la première visite que les détectives Pigeon, Lajoie et Desgroseillers, ont faite chez vous le 9 janvier 1922, le lundi qui a suivi le jour des Rois et la mort de votre frère?

—Oui.

—Vous rappelez-vous leur avoir parlé dans la cuisine?

—Oui.

—Leur avez-vous dit que vous étiez sortie dans l'après-midi du Jour des Rois?

—Non.

—Le lundi soir, le 9, en présence de Lajoie, Pigeon et Desgroseillers avez-vous déclaré que vous étiez sortie dans l'après-midi du Jour des Rois?

—Non. Pas du tout.

—Vous rappelez-vous être descendue à la morgue au commencement de l'enquête du coroner?

—Oui.

—C'était le mardi, 10 janvier?

—C'était le 10.

Et l'on entend l'accusé dire: "Oui monsieur, le lundi!" et il se promène le long de la barre.

—Vous êtes descendue le jour de l'autopsie?

—Oui.

—Le neuf janvier?

—Oui.

Ce matin là, êtes-vous allée au bureau du chef Lepage?

—Oui.

—Avez-vous parlé avec lui?

—Oui.

—Les détectives Lajoie, Pigeon, étaient présents en ce moment?

—Oui.

—En cette circonstance, avez-vous déclaré au chef Lepage en présence des détectives Lajoie et Pigeon que vous étiez sortie dans l'après-midi?

—Non.

Me Taschereau:

—Vous a-t-on demandé mademoiselle devant les détectives Lajoie et Desgroseillers si vous étiez sortie cet après-midi là?

—Je leur ai dit que non.

—Je ne vous parle pas de l'entretien qui a eu lieu dans la cuisine chez vous mais du jour où vous êtes allée à la morgue?

—C'était le 9 aussi.

—De quoi a-t-il été question devant le chef Lepage?

—On m'a montré un grand piqué et le chef Lepage m'a demandé si c'était à moi et je lui ai dit non.

—A-t-il été question de vos sorties du Jour des Rois?

—Je suis allée à la messe, le matin.

—Avez-vous dit cela au chef Lepage?

—Oui et je lui ai dit que le soir j'étais allée au théâtre.

—Avez-vous compris qu'on vous demandait si vous étiez sortie dans la journée ou si on vous parlait seulement de l'après-midi?.

—Je leur ai dit que j'étais allée à la messe, au théâtre le soir et que je n'étais pas sortie dans l'après-midi.

—Mais qu'avez-vous compris quand on vous a ainsi questionnée?

—Ils ont compris que j'étais sortie dans l'après-midi.

—Vous êtes certaine de n'être pas sortie cet après-midi là?

—Oui.

—Etiez-vous habillée?

—Je suis restée en négligé tout l'après-midi.

—Y a-t-il un indice qui puisse vous rappeler ce que vous avez fait cet après-midi là?

—Un coup de téléphone par exemple?

—Oui, madame Gervais et madame Lusignan ont appelé cet après-midi-là par téléphone.

—C'est vous qui avez répondu?

—Oui.

—Et vous êtes restée à la maison ensuite?

—Jusqu'un peu après souper où j'ai fait ma toilette pour sortir.

Me Calder:

—Vous dites que les détectives ont compris que vous étiez sortie?

Le témoin fait une moue et répond non.

Me Calder insiste:

—Avez-vous dit que les détectives avaient compris que vous étiez sortie dans l'après-midi?

—Non.

—C'est tout, mademoiselle dit Me Calder en s'asseyant.

Me Taschereau:—

—Pourquoi avez-vous dit que les détectives ont compris que vous leur aviez dit que vous étiez sortie? Saisissez bien la question?

Le témoin hésite et Me Taschereau reprend: Vous avez dit cela tout à l'heure à la cour.

—Oui.

—Mais vous l'avez pas dit aux détectives il ne faut pas confondre.

—Non.

—Enfin, sous le serment que vous avez prêté, êtes-vous sortie l'après-midi du jour des Rois?

—Je vous dit que non répond le témoin sur un ton agacé et plus élevé.

—Avez-vous jamais déclaré le contraire?

—Non.

—Avez-vous déclaré que vous étiez sortie dans la journée?

—Oui.

Me Calder:

—Alors c'est vrai que les détectives, dites-vous ont compris que vous étiez sortie?

—Je ne suis pas sortie. Ils ont peut-être compris que j'étais sortie le Jour de l'An.

—Comment cela intéresse-t-il les détectives de savoir que vous étiez sortie le Jour de l'An?

—Je ne sais pas si ça les intéresse mais ça m'intéresse, moi.

—Oui ou non, les détectives vous ont-ils demandé si vous étiez sortie l'après-midi du Jour des Rois?

—Je ne suis pas sortie.

—Vous l'ont-ils demandé?

—Je ne me rappelle pas.

Me Calder insiste:

—Vous l'ont-ils demandé?

—Le témoin hésite et finit par répondre: oui.

—Qu'avez-vous répondu?

—J'ai répondu que je n'étais pas sortie.

—Et c'est ce qui vous fait dire qu'ils ont compris que vous étiez sortie le 1er de l'An?

Pas de réponse.

Le détective Pigeon est alors appelé dans la botte.

Par Me Calder — Avez-vous été chez Delorme dans la soirée du 9 janvier en compagnie des détectives Lajoie et Desgroseillers?

—Oui.

—Avez-vous parlé avec Lily dans la cuisine?

—Oui.

—Vous a-t-elle dit quelle était sortie dans l'après-midi du jour des Rois?

—Oui.

—Est-elle descendue à la morgue durant l'enquête?

—Oui, je crois que c'est le 10.

—Le premier ou le second jour?

—Le second jour.

—Je veux parler de la première enquête maintenant chez les détectives. Est-ce que le chef Lepage l'a interrogée?

—Oui.

—Lui a-t-il parlé de ses sorties le 6 janvier?

—Oui, il lui a demandé si elle était sortie ce jour-là. Elle a répondu: Oui, vers 4 heures.

—Vous êtes certain que c'est l'après-midi du 6?

—Oui.

—A-t-on parlé de la journée du Jour de l'An?

—Je ne me rappelle pas.

—Etes-vous bien positif qu'elle a dit être sortie vers 4 heures la journée du 6 janvier?

—Oui.

—Hier, vous étiez à faire une déclaration concernant la provenance du revolver de l'abbé. Qu'est-ce au juste qu'il vous a dit dans le passage conduisant au garage?

—Il m'a dit que son pistolet était dans son automobile, et...

—(Interrompant) D'où venait-il ce pistolet? Lui avez-vous demandé?

—Il m'a dit que ce pistolet venait de son père.

—Est-ce qu'il vous a dit qu'il s'en était déjà servi?

—Oui, l'été précédent, au cours d'un voyage en automobile qu'il fit aux Etats-Unis en compagnie de son frère Raoul. Il a déclaré qu'il avait tiré sur un chien qui aboyait.

—Avez-vous visité le garage?

—Oui.

—Etes-vous entré le premier dans le garage?

—Oui. C'est alors qu'il m'a dit qu'il n'y avait que lui qui avait les clés du garage. Alors il a ouvert deux portes et m'a dit en entrant: Vous voyez bien que personne n'est entré ici: il n'y a pas de trace d'effraction. Tout est en ordre.

—Avez-vous constaté s'il y avait eu effraction?

—Il n'y avait rien: tout était bien en ordre.

—Avez-vous visité la cave?

—Oui.

—Avez-vous posé alors des questions à l'abbé ou bien s'il parlait de lui-même?

—Il nous a parlé dans le passage de la cuisine, le passage qui conduit au garage il nous a dit: Vous voyez bien qu'il n'a pas pu être tiré ici; car les voisins auraient entendu. Rendu près de la fournaise dans la cave, il nous a encore dit: Voici la fournaise après laquelle j'ai travaillé pendant 2 ou 3 heures dans la veillée du 6 pour la vider et pour la rallumer. Puis continuant: Voici le chassis. Regardez. On peut très bien voir. On aurait vu si quelqu'un avait tiré.

—Ou donnait ce chassis?

—Rue Saint-Hubert.

—C'est plutôt un soupirail?

—(qui accompagne ses parole de geste) C'est un chassis à peu près de cette hauteur-là.

—Avez-vous passé dans l'autre cave où il y a deux fournaises?

—Oui. Il nous a montré la porte alors, la porte qui communique chez les voisins.

—Vous a-t-il dit encore quelque chose?

—Oui. Il nous a dit: Vous voyez les voisins sont tout près. Ça ne peut être arrivé ici.

—Le 9 janvier, vous a-t-il parlé du testament de Raoul Delorme?

—Non A une autre date.

—Y a-t-il eu alors discussion entre vous et l'abbé ou bien entre l'abbé et un autre détective a propos de la cause de la mort de Raoul Delorme? (Encore au témoin, quelques instants après, parcequ'il vient de sortir un papier et le consulte) Est-ce des notes?

—Oui, je les ai prises de mon livre.

—Alors prenez votre livre.

—(Après une longue consultation). Oui, il y a eu discussion.

—Le 9 ou bien le 11?

—Je ne suis pas positif.

—Dans quelle période, durant quelle semaine cette discussion a-t-elle eu lieu?

—Je crois que c'est au commencement de la semaine du 9 janvier.

—Aviez-vous alors des soupçons sur l'abbé?

—Non.

—Etiez-vous alors en voie de l'arrêter?

—Non.

—Aviez-vous alors des raisons de l'arrêter?

—Non.

—Qui a commencé à parler, l'abbé ou bien vous. Auparavant. N'était-ce pas plutôt un échange d'impressions.

—Oui, un échange d'impressions.

—Racontez-nous donc quel a été cet échange d'impressions.

Le juge.—Où cette discussion a-t-elle au lieu?

—Dans le bureau de l'abbé, 190 Saint-Hubert.

Par Me Calder. — Vers quelle heure?

—Je crois que c'est dans la soirée.

—Dites-nous alors ce qui s'est passé.

—Il a demandé au détective Lajoie quelle était son opinion sur le crime.

Le détective répondit qu'il croyait que c'était un suicide.

Alors l'abbé reprit: Mais cela n'a pas de bon sens, avec six balles.....

—C'est bon: je n'ai plus besoin du témoin.

Le juge.—Six balles! Mais il me semble...

Me Taschereau.—Il y avait huit ouvertures sur le cadavre de Raoul Delorme. Il ne faut pas oublier que deux autres balles viennent d'être retrouvées depuis le commencement du procès.

PLUS TERRIBLE QUE TOUTES LES TREIZE AUTRES MALADIES!

Des 1,020 décès enregistrés depuis janvier, il y a 565 décès de tuberculeux.

Statistiques.

La tuberculose est toujours au premier rang — malheureusement. Durant le mois de juin, les décès se sont élevés en notre ville à 647, provenant des différentes maladies y compris les maladies contagieuses.

Le docteur Boucher nous fait remarquer que le taux général de la mortalité est pratiquement demeuré le même au cours des derniers cinq ans. Par contre le taux de la mortalité infantile va diminuant depuis cinq ans: décès d'enfants âgés de moins d'un an: juin 1923, 111; juin 1922, 126; juin 1921, 177; et juin 1920, 168.

Au chapitre des maladies contagieuses, on a enregistré 661 cas et 128 décès. Depuis le commencement de l'année, les cas se sont élevés à 5,477 et les décès à 1,020, répartis comme suit: diphtérie, 533 cas, 72 décès; scarlatine, 1,160 cas, 51 décès; typhoïde 48 cas, 19 décès; rougeole, 1,686 cas, 33 décès; rubéole, 65 cas, pas de décès; varicelle, 352 cas, 1 décès; coqueluche, 387 cas, 91 décès; tuberculose, 665 cas, 565 décès; oreillons, 141 cas, pas de décès; méningite cérébro-spinale, 6 cas, 6 décès; grippe, 356 cas, 169 décès; variole, pas de cas, pas de décès; érysipèle, 75 cas, 10 décès; paralysie infantile, 13 cas, 5 décès.

S.-HYACINTHE 12 (Spécial à la "Patrie").—Thomas Lomme, âgé de 12 ans, fils du gérant de la Banque de Montréal de cette ville, s'est noyé accidentellement cet après-midi en face du patronage dans la rivière Yamaska. Son corps n'a pas encore été repêché.

LES ZOUAVES PONTIFICAUX SE RALLIENT EN NOTRE CITE

Au nombre de douze cents, ils assistent à différentes manifestations. — Vingt-cinq vétérans des luttes papales ayant à leur tête le colonel Rouleau âgé de 81 ans, sont présents.

BANQUET ET EXERCICES MILITAIRES

Les milliers de personnes qui ont eu le plaisir de voir défiler dans nos principales rues dimanche Zouaves pontificaux canadiens, garderont longtemps un agréable souvenir de ces 1,200 soldats, défenseurs de l'Eglise, venus dans notre métropole à l'occasion de leur grand rallement annuel. Tous, on peut le dire sans crainte, avaient une allure vraiment martiale et une tenue irréprochable. Ils sont venus de tous les points de la province: on voyait des détachements de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Ottawa, Sorel, Saint-Hyacinthe, Shawinigan-Falls, Windsor Mills, Grand'Mère, et La Tuque. Des 500 zouaves qui en 1870 allaient défendre les droits du Pape Pie IX, de regretté mémoire, il n'en reste plus aujourd'hui que 95 et sur ce nombre, 25 seulement peuvent assister à ces belles fêtes. Parmi les plus âgés nous remarquions: le Commandeur C.-E. Rouleau, de Québec, âgé de 81 ans; le Chevalier Joseph Bussière, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, âgé de 80 ans; les zouaves Larocque, Hughes, Lebel, Panneton, Poullot, Taillefer, le lieutenant E. Dupré, MM. A. Day, N. Rouleau, Bazile Lamarre, M. Riché, C. Roy, le chevalier P. Bleau, MM. Herman Martineau, Leblanc, E. Vézina, Charbonneau, Honoré Lincourt, J. Benoit, O. Pelletier, Préfontaine, J. Côté, D. Chertier, Dr Laporte, Joseph Lachapelle, J.-B. Durocher, M. Desnoyers, M. Pouliot, M. Saint-Germain, L.-A. Cornellier, Arthur Champagne, Alphonse et Philibert Duhamel, Ferrier Chartier, Alphonse Renaud et Jules Garipéy.

Les zouaves, baïonnette au canon, partirent à dix heures et quarante-cinq minutes, hier matin, du Mont Saint-Louis, où ils ont leurs quartiers généraux, pour s'en aller à la messe qui fut dite dans la basilique de Montréal par le Rév. Père Alphonse-Marie Daignault, S.J., ancien zouave. Le vaste temple avait été magnifiquement décoré pour la circonstance et très nombreux étaient les fidèles qui ont assisté à cette messe. Un beau programme de chant a été exécuté par la chorale de la basilique.

Au choeur on remarquait: Mgr A.-E. Deschamps, vicaire générale du diocèse de Montréal; monsieur le chanoine Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal, les abbés Mongrain, aumônier du détachement de Grand'Mère; H.-A. Forget, P. Wilfrid Chartrand, S.J., chapelain des Zouaves de l'Immaculée-Conception, P. Courtois, de Chicoutimi, Hector Ferland, aumônier du détachement de Saint-Zotique, Ovila Bédard, aumônier du détachement de Québec, et l'abbé E.-P. Brunel, de Trois-Rivières.

M. le chanoine Adelard Harbour, après avoir fait la lecture de l'Evangile du jour, souhaita la bienvenue aux zouaves Pontificaux. Je vous remercie, dit-il, de la gloire que vous faites rejaillir sur notre peuple par votre fidélité au Souverain Pontife. Dans ce monde où la vertu est battue en brèche, où la force prime le droit, il est salutaire de penser qu'il y a une institution unique qui domine et contre laquelle le Christ a dit: "Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle". S'adressant aux jeunes zouaves:

"Vous n'aurez probablement pas l'occasion, déclare le chanoine Harbour, d'offrir vos vies pour la défense des libertés pontificales; mais il y a un très grand nombre de causes qui retiennent vos énergies et requièrent vos efforts. Nous comptons sur vous. Que votre plus haute ambition soit d'être toujours dignes d'être appelés les chers enfants de la religion et de la patrie.

GRANDE PARADE

Dans le cours de l'après-midi de dimanche les zouaves pontificaux a défilé par certaines rues de la métropole. Les citoyens avaient appendu à leurs demeures des drapeaux et des banderoles aux couleurs papales. Plusieurs fanfares suivaient le cortège et jetaient sur leur passage une note d'entrain, d'enthousiasme pour la grande cause que les vétérans avaient soutenue.

LE BANQUET

Une foule considérable de zouaves et de citoyens de la paroisse de l'Imm.-Conception s'est réunie dans la soirée de dimanche à la grande salle des oeuvres, angle des rues Bordeaux et Rachel, pour assister à un grand banquet. Un puissant orchestre a fait les frais de la musique. La salle avait été artistiquement décorée pour la circonstance.

Le colonel C.-E. Rouleau présidait, ayant à ses côtés: Mgr Alphonse Deschamps, Mgr LePailleur, le colonel Dorion, directeur de l'"Action Catholique" de Québec; le R. P. Daignault, l'abbé Léonidas Perrin, curé de la paroisse Notre-Dame; MM. Rodolphe Bédard, président de la société des Artisans Canadiens-français, les échevins Léon Tréponier, Allan Bray le chevalier Joseph Bussière, président général de l'Union Allet et une foule de vétérane.

Les santés ont été portées par le R. P. Daignault, Mgr Deschamps, Mgr LePailleur, le notaire Paquin, le Dr Dorion, l'abbé Gravel, le colonel C.-E. Rouleau, MM. Bédard, Léon Trépanier et le R. P. Arcand.

LE R. P. DAIGNAULT

Le R. P. Daignault a commencé son allocution en lisant un télégramme de Sa Sainteté Pie XI, accordant sa bénédiction apostolique aux anciens et nouveaux zouaves pontificaux. La raison pour laquelle nous proposons une santé au Pape, déclare ensuite le P. Daignault, c'est que nous vénérons en lui le successeur de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ.

Nous avons formé continue l'orateur, des compagnies de jeunes zouaves, pour qu'ils recueillent le dévouements des vieux envers le Souverain Pontife, qu'ils le communiquent aux petits enfants et qu'ainsi le Canada témoigne de son attachement au siège pontifical.

Alors, si un jour le Souverain Pontife faisait appel à ses enfants, je voudrais que ces sentiments de dévouement soient si vivaces que tous ensemble nous nous levions pour le défendre.

Mgr Deschamps a proposé la santé du clergé et Mgr LePailleur y a répondu.

LE COLONEL C.-E. ROULEAU

Salué par une salve d'applaudissements, le colonel Rouleau a dit en substance: En présence de cette démonstration, mes sentiments se confondent. Je ne puis que balbutier un mot appris sur les genoux de ma mère: "merci". Soyez convaincus que malgré mes 82 ans, je n'ai pas perdu la mémoire, encore moins, celle du coeur. Jamais je n'oublierai le témoignage d'estime que les autorités religieuses et civiles viennent d'accorder aux zouaves.

Les jeunes zouaves sont les continuateurs du régiment. Aussi longtemps que nous aurons une bonne santé, nous serons toujours prêts à vous guider vers le Pape. C'est que nous vous aimons et nous vous aimons parce que vous faites honneur à la patrie comme à notre régiment. Ce régiment, ayant pour assises la basilique de Québec et reposant sur le Vatican, ne peut et ne doit pas mourir.

Le P. Daignault exprime ensuite des sentiments de reconnaissance à l'adresse du chevalier Joseph Bussière, aveugle depuis quelques semaines. Il s'est montré zouave, déclare le P. Daignault, dans l'épreuve comme dans les luttes d'autrefois pour la papauté.

M. Rodolphe Bédard, président de la société des Artisans Canadiens-Français, se dit zouave de coeur depuis bien longtemps. Il est heureux, dit-il, de proposer la santé du maire de Montréal. M. l'échevin Trépanier y répondit éloquemment.

Je profite de l'occasion, dit-il, pour attirer votre attention sur ce reproche qu'on entend souvent: "Nous manquons d'esprit civique". Nous sommes plutôt porté à croire que tout est meilleur ailleurs. Et pourtant, l'origine de notre ville est française et catholique. Depuis sa fondation, les administrations qui se sont succédées ont été canadiennes-françaises et catholiques.

L'administration d'aujourd'hui est composée du jeune élément qui se vante que jamais elle ne prend une décision susceptible d'affecter les intérêts moraux, sans prendre l'avis de son ordinaire qui est l'archevêché de Montréal.

Ayez de l'esprit civique. Prenez part à l'administration municipale. Sinon, on viendra substituer l'élément étranger à l'élément canadien-français.

Le révérend Père Arcand termina la série des discours en portant la santé des dames; il eut des paroles élogieuses à l'égard des dames et des demoiselles qui offrirent leur concours pour le banquet d'hier soir. Aujourd'hui les fêtes se continuent au cours desquelles ont lieu les élections des nouveaux officiers.

Ce matin à 7 h. 30 une messe de requiem a été dite en l'église Notre-Dame par le révérend Père Alphonse-Marie Daignault, S.J., pour le repos de l'âme des anciens zouaves défunts. A neuf heures des exercices militaires bien réussis ont eu lieu au Parc Lafontaine.

Après midi à une heure, courses et jeux au Parc Lafontaine. A quatre heures, les courses prendront fin et on procédera à la distribution des prix. Les exercices militaires seront les suivants: inspection, défilé, maniement des armes, le tir et l'escrime à la baïonnette. Le public est cordialement invité à assister à ces différentes démonstrations.

ECOLES POUR LES GARDES-FORESTIERS

QUEBEC, 12. (Presse canadienne).—L'ouverture d'un centre d'instruction pour les gardes-feux vient d'être annoncée par l'hon. Mercier, ministre des Terres et Forêts. Cette mesure avait été décidée au cours de la dernière législature. Le centre d'instruction sera à Berthierville, où le gouvernement a des pépinières; il sera dirigé par Henri Roy, ingénier forestier.

Le but visé est d'entraîner et d'instruire les hommes sur les moyens à employer contre les incendies et la protection des forêts en général. Ce sera jusqu'à un certain point, une école préparatoire à l'école forestière dirigée par l'Université Laval de Québec. Les cours y seront donnés en français et en anglais.

Plus de 30 candidats se sont déjà fait inscrire. C'est une preuve de l'intérêt que prennent les forestiers et bon nombre d'importantes compagnies à cette mesure. Les propriétaires des scieries sont désireux d'avoir sous la main, en cas de besoin un groupe de gens experts et entraînés.

QUEBEC 12. (Du correspondant de la "Patrie".) — Mademoiselle Yvette Montreuil, fille du Dr Montreuil, de cette ville, a sauvé, vendredi, au lac Saint-Joseph la vie à un bambin de huit ans du nom de Lackie Kelly, qui était tombé à l'eau. Le petit garçon, en compagnie d'un autre, âgé de six ans, venait de quitter le rivage en canot, quand leur embarcation chavira. Mademoiselle Montreuil voyant le danger que courait Kelly fit un plongeon dans le lac et saisit le jeune garçon pour le ramener au rivage. L'autre avait pu se cramponner au canot et se sauver, avec l'aide d'autres personnes témoins de l'accident.

RICHES EN VITAMINES

ROYAL YEAST CAKES
E.W. GILLETT CO. LTD
TORONTO, CANADA

LES ESPIEGLERIES DE TI-JEAN LAROUPIE

Par Gene Byrnes

LE JEU DE DAMES

LES DAMIERS DE MONTREAL

Le Damier St-Henri, 120 rue Rose-de-Lima.

Le Damier les Etoiles, 560 rue Gilford.

Le Damier Maisonneuve, 440 rue Bourbonnière.

Le Damier Villeray, 569 rue Villeray.

Le Damier National, 80 rue Cherrier.

Le Damier Sacré-Coeur, 521 rue Maisonneuve.

Le Damier Champlain, 43 rue Dufresne.

Le Damier Social Sainte-Marie, 1139 rue Ste-Catherine Est.

* * *

A MM. J. Therrien, A. Caron.—Problèmes et solutions reçus.—Merci.

Toutes communications doivent nous être adressées, à tous les commencements de chaque semaine, à la "Patrie" ou à 1253 rue Saint-Denis.

* * *

Sainte-Sophie de Lévrard.

PROBLEME JEU FRANÇAIS No 292

Par M. Charles Poisson, "Gratte" moderne. Les noires avaient le gain au lieu de 21 à 26, mais on jouait la "gratte" traditionnelle.

Noirs 10 pièces.

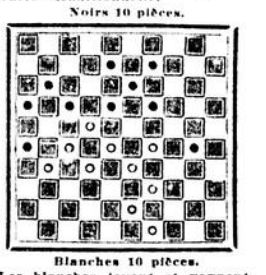

Blanches 10 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

PROBLEME JEU FRANÇAIS No 293.

Dans ce problème les blancs forment la lette H. Par M. Tél. Caouette, Saint-Hyacinthe.

Noires 7 pièces.

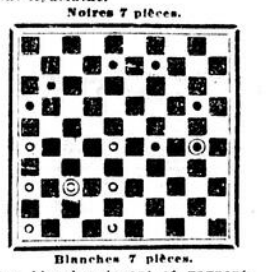

Blanches 7 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN No 1044

Par M. Charles Poisson, amicalement dédié à Mlle E. Lamoureux.

Noires 2 pièces 1 dame.

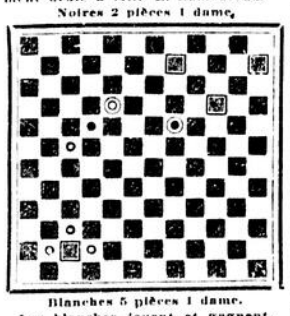

Blanches 5 pièces 1 dame.
Les blanches jouent et gagnent.

Nous nous empressons de vous dire qu'il n'y a rien de vrai dans ces commérages. Inutile de s'y arrêter.

* * *

A M. G. R.—On vous a induit en erreur. Croyez-nous, que nous aurions été les premiers à le savoir.

* * *

A M. Maurice.—Non, la chose est peu probable. Cependant le contraire ne nous surprendrait pas. Certes, ce ne serait pas de l'imprévu.

* * *

A un qui s'informe.—Nous doutons que ce sport ne soit jamais payant

* * *

PROBLEME CANADIEN No 1045

Par MM. U. Larocque, A. Taillefer.

Noires 14 pièces 6 dames.

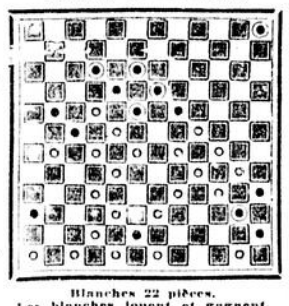

Blanches 22 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

* * *

A M. Adélard S.—Il est avéré que les choses ne se passeront pas de même, car ceci aurait pour effet de tuer le projet.

* * *

A M. L. P. P.—Il ne manquait plus que cela. Vous avez tombé dans le panneau. Nous n'avons pratiquement rien à vous suggérer pour vous sortir de là. Il faut toujours prendre garde.

* * *

A M. Mathias P.—Notre lettre est en route.

* * *

A M. B. S.—Oui, il est bien malheureux que le jeu de dames ne soit pas plus vivant que cela en été. Que voulez-vous faire?

* * *

A M. Cléo L.—Il se pourrait que la chose se confirmerait avant longtemps. Du moins, c'est notre croyance.

* * *

A M. Ludger F.—Oui, le jeu de dames s'apprend aussi facilement que les autres jeux, pourvu que vous y mettiez de l'enjouement. Il ne saurait s'apprendre autrement. Aucun auteur ne pourrait vous indiquer une méthode de début plutôt qu'une autre. Votre sagacité seule vous l'enseignera.

* * *

PROBLEME CANADIEN No 1046

Dédié à M. S. A. des F. en remerciement.

Par M. A. Poirier, Verdun.

Noires 12 pièces 2 dames.

Blanches 14 pièces 1 dame.
Les blanches jouent et gagnent.

* * *

PROBLEME CANADIEN No 1047

Par M. Octave Landry, 585 Champlain.

Noires 9 pièces.

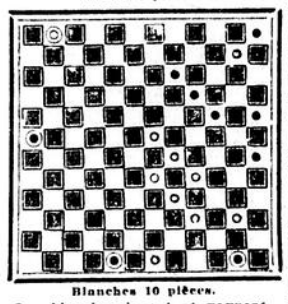

Blanches 10 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

* * *

PROBLEME CANADIEN No 1048

Par M. S. A. des F.

Noires 1 pièces.

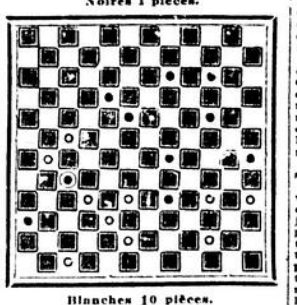

Blanches 10 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

* * *

A M. Michel G.—Vous ne vous trompez pas, car vous avez pensé juste.

* * *

A M. De G. P.—Nous le regrettons bien sincèrement pour vous, n'en doutez pas. Vous avez toutes nos sympathies. Nous allons nous efforcer d'y être, mais nous ne faisons aucune promesse.

* * *

LE GRAND PIQUE-NIQUE DE L'ASSOCIATION

Rien ne pouvait mieux arriver pour briser la monotonie qui s'est emparée un peu de notre monde des dames, que la venue du grand pique-nique que l'Association des joueurs de dames de l'Amérique est en train d'organiser pour le quinze de ce mois, à Rose-Mere. Il faut espérer comme les années passées que tous les membres de la grande famille du damier à Montréal, se donneront la main pour faire de ce pique-nique un grand succès. Nous savons d'avance que les organisateurs n'épargneront ni efforts, ni temps, pour attirer le plus grand nombre d'amateurs possibles, à Rose-Mere.

Le programme pour cette fête, étant à s'élaborer, nous le ferons connaître dans nos grandes lignes samedi, le quatorze prochain.

* * *

CHEZ LES FRANCO-AMERICAINS

A Southbridge dimanche le 1er juillet, a eu lieu la première rencontre de pratique pour les membres de l'équipe américaine qui doivent aller à Montréal en septembre. Des parties fort intéressantes furent jouées, surtout des parties nulles entre Willie Beauregard, champion d'Amérique et O. J. Paquette, de Southbridge; les suivants de Holyoke accompagnait le champion et chacun qui donna son adversaire logique et tout marcha bien avec une égalité remarquable: Ed. Beauregard père, P. Allix, Val. Guillerie, Mark Brown. On remarquait parmi ceux de Southbridge, O. J. Paquette, O. Berthiaume, W. Berthiaume, Jos. Berthiaume, M. Bastien, M. Hall. Des plans ont été tracés pour le grand match, 5 joueurs sont sur la grande équipe, Willie Beauregard, O. J. Paquette, A. Lafrance, H. Voghel et J.-N. Authier. Il fut proposé qu'un concours d'élimination soit organisé en août à Southbridge, pour déterminer quels seront les trois autres qui composeront l'équipe. Ce concours est ouvert à tous les damistes qui peuvent remplir les conditions du dit concours, et qui seront envoyées sur demande par le secrétaire P.-J. Lafontaine, 574 Bridge St., Holyoke, Mass.

La date exacte sera donnée plus tard, mais nous pouvons dire qu'il est proposé de jouer un samedi soir et aussi le dimanche après-midi.

NOUS RECEVONS CE QUI SUIT:

A monsieur L.-O. MAILLE,
La "Patrie", Montréal.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de me publier la lettre ci-dessous, afin que je puisse m'expliquer par la voix de votre journal de la décision que j'ai prise lors de la dernière assemblée de ligue tenue au National lundi dernier.

Je crois être raisonnable en donnant mes raisons à vos lecteurs, d'avoir retiré mon défi à l'adresse de M. D. Brière, champion classe B, de la ligue du jeu de dames d'Amérique, dont vous avez annoncé que la première partie du match se jouerait le 8 juillet.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans des phrases qui auraît pour effet de faire croire qu'il s'agit de publicité. Non, mais afin de décrire d'une manière clairvoyante l'organisation de ce match, je crois qu'il est juste de m'expliquer, car à première vue cela paraît curieux de retirer 6 jours avant la rencontre un défi à l'adresse du champion de sa classe.

Le tout se renferme à peu de choses. "C'est qu'à l'assemblée de la ligue, je voulus demander aux directeurs ce qu'ils entendaient faire du champion qui m'annonçait que pour une raison, que je considère mineure, reculait la date de la première partie au moins de 15 jours". C'est donc dire que s'il le désire encore au temps fixé, il peut reculer jusqu'en septembre sans que la ligue ne puisse rien y faire. Sur ce point, je laisse les lecteurs, étudier le règlement de la ligue, que je qualifie de défectueux!

Ce qui m'a principalement poussé à ma décision, c'est lorsqu'un officier bien zélé et très partisan pour les bonnes causes fit remarquer à l'assemblée que j'étais hors d'ordre et que dans cette remarque il oubliait la position que j'occupe parmi eux.

J'agissais de bonne foi et comme publiciste de la ligue je considérais que c'était légal, ça, soit le président ou le secrétaire devait me remettre la lettre reçue, que j'aurais dû envoyer pour rendre mon défi officiel. Je me suis donc trompé; mais ce qui me console c'est que je ne suis pas le seul car je me demande ce que le président aurait répondu, si ce même officier (qui tient à la bonne exécution de cette clause) lui avait demandé pourquoi a-t-il décider comme président de la ligue d'être le juge d'un match qui se faisait sous le contrôle de son association dont les joueurs n'avaient pas rempli la formule nécessaire. Peut-être le savait-il, et par prudence il aurait décidé de ne pas en parlé. J'en fais mention pour démontrer une autre erreur que les directeurs auraient dû signaler. Tout de même le match n'aura pas lieu, la raison invoquée par M. Brière, qui plaît il est le champion et la ligue par ses règlements lui permet de faire une risée de moi. Cependant cet échec ne me dérange en rien. J'étais prêt à jouer dimanche quoique j'avais une raison beaucoup plus grave que celle de M. Brière. Dans l'intérêt du match je ne la soumis pas à l'assemblée, et je suis certain, quoique les directeurs ne soit pas toujours d'égale humeur, ils m'aurait accordé le privilège de retarder l'ouverture du match. Mais, non, je ne veux pas être qualifié de blagueur, parfois on le passe assez souvent sans l'être, et ce fut encore pour moi une autre raison d'activer ma décision de voir que le champion après l'avoir attendu sept semaines me renvoie à une date ultérieure pour une raison moins grave que la mienne.

Plus haut je fais allusion que je dus m'incliner devant la majorité. Oui, je l'aimets, mais si nombreuse qu'elle puisse être jamais je ne démordrai que la ligue a tort de permettre à un champion de classe individuelle de ne pas jouer durant les mois de juillet et août s'il le désire.

Dans quelque temps je reviendrai sur ce sujet si vous me le permettez.

En nettendant, ne reculons pas devant un champion de classe, puisque celui de la classe B ne veut pas jouer à sa première date; moi, je suis prêt, et pour faire taire les prétentions que j'avais, je lance un défi à tout joueur de la classe B pour un pari de $10.00. Comme je fais partie de la ligue et que j'approuve le règlement quoi qu'il puisse être meilleur, les parties se joueront d'après ceux-ci le premier gagnant deux parties, etc., et je demande à celui qui relèvera le défi de le faire d'ici à huit jour et il trouvera un joueur qui veut jouer et non pas un retardataire.

Je ferai remarquer à M. Brière, qu'il est compris dans mon défi.

Vous remerciant de votre hospitalité,

Je me souscris,
Votre tout dévoué,
LUCIEN GAGNON.

Pour informations s'adresser à M. Art. Ready, Est 3615W, ou au club Social Ste-Marie Inc.

LE PIQUE-NIQUE DE LA LIGUE DU JEU DE DAMES D'AMERIQUE

A l'assemblée de la ligue lundi dernier il fut décidé par la majorité de l'assemblée que le 15ème pique-nique annuel aura lieu dimanche le 15 juillet à Rose-Mère. Les directeurs en organisant cette fête à cet endroit ont certainement tombé dans l'opinion de plusieurs, car vu les succès remportés déjà à cette place, ils peuvent être certains que celui-ci éclipsera les précédents. Place idéale conformé à toutes les exigences d'un pique-nique, trajet très agréable avec un service de trains très approprié, Rose-Mère est pour ainsi dire le site le plus convenable pour un pique-nique.

Toute une série de courses et de jeux est organisée et les amateurs de ces amusements seront servis à souhait. Pour les damistes désireux de jouer il y aura des damiers en nombre et les joueurs de Rose-Mère, Sainte-Rose, Sainte-Thérèse, etc., seront nombreux pour satisfaire leurs désirs. Tous se rappelleront encore du dernier pique-nique à Rose-Mère et ceux dont la mémoire leur permet de se souvenir seront encore au nombre de ceux qui attendent cet événement pour prendre un plaisir mérité. Les trains qui laissent la gare Viger pour aller sont aux heures suivantes, le matin (heure solaire) 8 hrs, 8 hrs 45, 9 hrs et 12.45 p.m. Plusieurs trains nous ramènent le soir qui nous permettent d'être ici à 8 hrs 20, 9 hrs 10, 9 hrs 30 et 10.40. Comme le prix de passage n'est que de 90 cts aller et retour, c'est dire qu'il est à la portée de toutes les bourses.

* * *

Solutions des problèmes parus samedi, 30 juin 1923.

PROBLEME FRANCAIS NO 200

20 à 23	10 à 28
30 à 24	8 à 48
25 à 20	14 à 25
31 à 26	48 à 31
26 à 14	3 à 20
15 à 24	2 à 30
35 à 24 gagné.	

PROBLEME FRANCAIS NO 201

45 à 40	24 à 45
39 à 33	30 à 48
33 à 27	23 à 34
38 à 32	27 à 38
41 à 37	31 à 42
44 à 39	34 à 43
17 à 12	0 à 11
12 à 7 gagne facilement.	

PROBLEME CANADIEN NO 1039

39 à 34	28 à 65
50 à 32	42 à 23
26 à 20	13 à 39
32 à 26	7 à 33
37 à 32	18 à 29
32 à 26	33 à 71
52 à 46	39 à 52
63 à 58	52 à 63
64 à 59	65 à 58
19 à 13	8 à 19
38 à 33	27 à 62
54 à 45	31 à 35
61 à 56	23 à 61
67 à 8	1 à 14
42 à 2	

PROBLEME CANADIEN NO 1040

BLANCHES — 21 à 40; 56 à 49; 40 à 44; 62 à 50; 40 à 68, gagne.

PROBLEME CANADIEN NO 1041

44 à 38	31 à 52
50 à 40	33 à 55
46 à 24	20 à 18
60 à 62	42 à 53
66 à 60	53 à 66
68 à 61	55 à 57
70 à 63	57 à 59
65 à 17 gagne.	

PROBLEME CANADIEN NO 1042

28 à 33	20 à 7
50 à 53	48 à 35
31 à 25	0 à 38
32 à 45	7 à 50
56 à 30 ou 4	17 à 67
30 à 6 gagné.	

PROBLEME CANADIEN NO 1043

71 à 65	16 à 10
20 à 21	17 à 11
35 à 33	70 à 68
65 à 55	68 à 43
43 à 30	30 à 67

LE SUCCES GARANTI AU NOUVEAU COLON

Les nouvelles méthodes épargnent au défricheur les pires difficultés qui résultaient naguère de son isolement.

ELOGE DE LA TERRE

La vocation traditionnelle de notre race est l'agriculture, dont dépend la prospérité des nations ou leur décadence. — Qui doit se faire colon.

Un des motifs les plus propres à encourager le retour à la terre, c'est la sécurité qui y est offerte au colon. Le défricheur qui entreprend de s'ouvrir un domaine sur une terre en bois debout ne va pas courir une aventure incertaine, mais il est assuré d'avance du succès. Autrefois, le nouveau colon était livré à ses seules ressources. La plupart du temps, le lot qui lui était concédé était à une distance considérable de la prochaine église, de la plus proche école, et souvent de toute autre habitation et de tout chemin. De sorte que le colon qui allait s'établir sur une terre sortait en quelque sorte du monde civilisé. Puis, pour pourvoir à sa subsistance, il arrivait fréquemment qu'il devait faire des dettes, et, lorsqu'il avait à force de labeur tenace, mis en valeur vingt ou trente acres de terre, il s'apercevait qu'il devait à ses fournisseurs tout le produit de son travail.

De nos jours, la colonisation se fait suivant d'autres méthodes. Le colon n'est plus isolé ni abandonné à ses seules forces. Il est placé dans un groupe, qui est déjà ou sera à bref délai constitué en paroisse organisée et en municipalité. Et il a une église où aller prier, une école où faire instruire ses enfants, un chemin conduisant jusqu'à sa porte, et partout et en toute occasion, il se sent protégé, aidé, secondé par un gouvernement qui a besoin que le colon réussisse, et qui par suite s'associe à son succès et l'assure.

De sorte que nulle carrière n'offre des perspectives de succès mieux garanties que celles qui sont offertes au colon.

Parce que l'industrie est, par sa nature, sujette à de constantes fluctuations, l'artisan y trouve rarement à épargner. Celui qui y acquiert une certaine aisance peut être considéré comme une sorte de phénomène.

A la campagne, au contraire, et particulièrement sur les terres de colonisation, le phénomène est celui qui n'acquière pas en quelques années une belle situation indépendante, et qui n'aboutit pas, lorsque ses enfants sont d'âge à s'établir, à leur constituer immédiatement un substantiel avoir.

Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, on peut dire que le colon est garanti d'avance contre l'insuccès, à la seule condition qu'il soit sobre et laborieux. La maladie, qui, naturellement peut l'éprouver ainsi que le citadin, il en aura raison plus aisément qu'à la ville, parce que sa terre travaillera et produira à son profit lorsqu'il sera alité, et qu'il pourra à l'occasion compter sur la coopération qui est de pratique courante dans nos campagnes.

Dans nos régions de colonisation, ouvertes depuis longtemps ou depuis peu de temps, le visiteur est frappé de ce succès virtuellement invariable qui récompense l'effort du colon. Par centaines, par milliers se rencontrent les hommes courageux qui, sans posséder de capital, sont allés s'établir sur une terre en forêt, et qui n'ont pas seulement laissé en mourant un bel héritage, mais qui, bien avant de mourir, ont été en mesure d'établir avantageusement chacun de leurs nombreux enfants.

Malheureusement, nous avons, dans notre province perdu notre belle habitude de glorifier la terre. Nous avons même cessé de lui rendre justice. Il arrive en effet, et trop fréquemment, que nous entendions des gens de la ville, la plupart du temps portant sur leur dos leur fortune, parler avec mépris de la noble profession agricole, pauvres aveugles qui ne voient pas combien le sort de l'agriculteur et du colon est plus heureux que le leur!

Au reste, l'agriculture est dans la tradition de notre race; c'est en quelque sorte notre vocation. Comme le disait si éloquemment l'hon M. Crerar, à l'occasion de la célébration du troisième centenaire de Penetanguishene:

Nos traditions et nos aspirations se résument dans l'amour du sol.

"L'âme paysanne flotte sur nos trois siècles d'histoire dans toute sa beauté et dans toute sa vertu créatrice. Bûcheronne dans la forêt vierge, elle a par la suite travaillé sans cesse le sol pour lui faire rendre de riches moissons. Elle a été la grande réserve où s'est conservée et accrue la force vive qui, petit à petit, a donné naissance à nos villes et aux institutions dont nous nous enorgueillissons.

"L'âme paysanne est en vérité la grande force qui a pétri et façonné notre pays, et qui nous vaut aujourd'hui le rang que nous occupons parmi les nations. Il me plait de la retrouver dans cette région apparentée à la nôtre, si essentiellement agricole, au sein de cette population qui vit de la terre avant d'alimenter le commerce et l'industrie, et qui met en valeur un domaine inépuisable, d'autant plus riche qu'il est plus exploité.

"Nous devons à la race agricole la stabilité de notre pays, son étonnant et admirable caractère. A chaque génération, c'est elle qui a rempli tous les cadres de notre vie sociale. Est-il un citoyen de nos villes qui ne garde au fond du coeur le souvenir ensoleillé d'un village où habitait son père ou son grand-père? Ces fils de paysans se sont répandus sur les terres voisines pour s'y agglomérer et présider à notre développement industriel, économique et social.

Ce sont eux qui ont déterminé les habitudes de notre peuple, ses moeurs, ses aspirations et ses rêves qui ont façonné son âme. Voilà pourquoi je ne redoute pas en notre pays ce qu'on a commencé d'appeler ailleurs le péril vert, parce que les fils du sol tiennent de trop près à leurs frères des villes pour créer des classes qui les séparent.

"Nos hommes de profession et nos esprits dirigeants ont un contact trop immédiat avec la souche paysanne d'où ils viennent pour ne pas se tenir en harmonie avec nos agriculteurs.

"A mon sens, la première leçon qui se dégage de ce troisième centenaire, c'est la confirmation d'une loi fondamentale de la société qui veut qu'un peuple grandisse ou décroisse suivant les progrès ou la décadence de ses champs.

"La deuxième leçon que j'y verrais, c'est qu'il faut que dans l'avenir comme dans le passé les enfants naissent nombreux et vigoureux à chaque foyer.

"Devant ces vastes étendues de terre nourricière dont Dieu nous a fait don par la main de ceux que vous honorez aujourd'hui, le devoir nous est bien tracé de léguer ces champs à nos fils et non à des étrangers. C'est l'accomplissement de ce noble devoir qui a développé chez nos pères l'initiative, la détermination, le goût du travail, l'esprit d'entreprise, tout ce qui constitue l'énergie de l'homme. Sachons donc prévenir le mal dont souffrent aujourd'hui plus d'une grande nation, "la désolation des berceaux vides."

"Le moment ne semble-t-il pas également opportun pour rappeler que la meilleure manière d'honorer nos ancêtres, c'est de les imiter dans leur vie simple, et dans leurs vroyances religieuses, tout comme dans leur attachement au sol.

Cette glorification de la terre devrait être entendue et méditée à tous les foyers de notre province, dans les campagnes qui ont souffert depuis dix ou vingt ans, un dépeuplement absolu ou relatif au profit des villes, et dans les villes surpeuplées, aux prises avec la crise industrielle et inquiète de leur subsistance.

N'abandonnons pas tout notre fertile domaine à des immigrants étrangers.

Tandis qu'il en est temps encore, réservons-nous-en la meilleure part!

COMMENT DEVENIR PROPRIETAIRE?

C'est la chose la plus simple du monde.

Que le colon étudie d'abord ses goûts et ses aptitudes. Il peut ensuite choisir une terre en la visitant lui-même, et compléter ses renseignements en s'adressant au curé ou à l'agent du lieu.

Celui qui veut s'établir sur une terre boisée doit avoir naturellement quelque argent pour vivre durant la première année. Les travaux de chantiers et ceux de construction de routes peuvent aider au colon, mais ce n'est pas suffisant. On peut dire, d'une manière générale, qu'un colon sobre et laborieux peut être sûr de réussir avec un capital de trois à quatre cents piastres.

Il est préférable pour le colon de se rendre sur son lopin de terre, le printemps et de profiter du bon marché des derniers chemins d'hiver. Plusieurs, toutefois, s'y rendent l'automne, font quelques défrichements et construisent la maisonnette qui abritera leur famille. Ces travaux préliminaires sont très utiles, car ils évitent à la famille, les ennuis et les inconvénients du campement provisoire.

QUI DOIT SE FAIRE COLON?

L'abbé Ivanhoe Caron missionnaire agricole, a répondu comme suit à cette question:

1o. C'est le cultivateur, père de famille, qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Il est trop pauvre pour acheter une terre dans les vieilles paroisses; dans le Témiscamingue, il aura cent acres de terre pour la somme de trente piastres, et en même temps il aura toutes les facilités pour grouper sa famille autour de lui.

2o. C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Le bien paternel est trop exigu; il ne peut être divisé, il faut s'éloigner absolument. Où ira-t-il? Dans les villes! Que de déceptions l'attendent! Qu'il vienne dans une de nos régions de colonisation. S'il n'y trouve pas la fortune en arrivant, il y trouvera du moins la liberté et l'aisance en quelques années, s'il ne se laisse pas abattre par les premières difficultés.

3o. C'est le cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu détendue ou de médiocre qualité. Une pareille terre ne peut donner que des récoltes médiocres; celui qui la cultive vivra toujours pauvrement. Qu'il s'en débarrasse aux meilleures conditions qu'il pourra trouver; avec l'argent qu'il en retirera, il acquerra tout un domaine dans une région neuve. Le défrichement y est très facile, en peu de temps, il aura fait une clairière, de quelques arpents qui ne tarderont pas à se couvrir d'une belle récolte. Et cette récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront.

4o. C'est le travailleur pauvre, le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labeur quotidien. Il travaille dur sans aucun espoir d'améliorer sa position. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet pas de faire des économies qui seraient un refuge contre les mauvais jours.

Aussi s'il survient un accident, une maladie, si l'ouvrage manque, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Le bon colon établi sur un bon lot de terre n'est pas exempt de la maladie mais au moins, il ne travaille pas en vain et entrevoit l'avenir sous des auspices plus favorables que le journalier.

CONDITIONS DE SUCCES

Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

Un colon doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Ceux qui désireux de revenir à la terre, iront s'établir dans le Témiscamingue, ne devraient jamais trouver lieu de s'en repentir. L'histoire de la région tend à prouver qu'il suffit d'être fort et vigoureux pour y réussir. Et cependant, ceux-là dont nous admirons aujourd'hui le succès, se sont établis lorsque l'agriculture était beaucoup moins payante que depuis que la guerre a relevé dans des proportions inattendues le cours de toutes les denrées —pour ne pas mentionner ceux qui ont aussi abouti au succès par le seul labeur de leur bras appliqué à faire fructifier la terre, et lorsque ne leur était accessible aucun marché extérieur.

Pour demande de renseignements généraux, brochures, cartes, etc., veuillez vous adresser à l'honorable M. J.-E. Perrault, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, Québec, Can.

LA MAJORITE DE M. E. PROULX DANS RUSSELL

OTTAWA, 9. (Presse canadienne). — Le décompte officiel des votes donnés dans le comté de Prescott lors de la dernière élection provinciale indique qu'Edmond Proulx, libéral indépendant a été élu par une majorité de 740 voix contre Gustave Evanturel, libéral. Proulx a reçu 3,680 votes, Evanturel 2,686 et H. Villeneuve, ouvrier 348. La majorité de Proulx avait d'abord été annoncée comme étant de 784.

LE NOMBRE DES OFFENSES CRIMINELLES A DIMINUE

On constate aussi que l'ivrognerie est moins grande au pays.

LA STATISTIQUE

OTTAWA, 5. (Presse Canadienne).—Le nombre des offenses criminelles a grandement diminué au Canada en 1922, d'après les compilations du bureau fédéral de la statistique. On note aussi une diminution générale de l'ivrognerie, surtout en Colombie-Anglaise.

Pendant l'année finissant au 30 septembre 1922, les tribunaux canadiens ont entendu 163,929 causes criminelles, comparativement à 182,720 en 1921. La diminution du crime est donc de 10.25 p.c.

Le nombre des gens reconnus coupables est tombé de 177,173 à 158,339, soit une diminution de 10.52 pour cent.

Les acquittements ont augmenté de 5,547 à 5,590 durant l'année.

C'est en Colombie-Anglaise, que l'on a constaté la plus forte diminution de convictions pour offenses sujettes à mise en accusation. Le nombre a baissé de 1,282 à 1,004, soit de 21.68 pour cent. La diminution de ces sortes de convictions en Alberta représente 7.36 pour cent, soit une baisse de 1,263 à 1,170. Dans l'Ontario, le nombre en est tombé de 7,548 à 7,021, soit 6.98 pour cent. Les convictions pour offenses sujettes à procès ont augmenté de 1,220 à 1,391 en Saskatchewan, soit de 14.02 pour cent. Dans le Québec, elles ont monté de 2,654 à 2,885, soit une moyenne de 8.74 pour cent. L'Ile du Prince-Edouard eut 15 convictions en 1921 et 21 en 1922.

Quant aux convictions sommaires ou offenses non sujettes à procès, leur diminution dans le Québec a été de 45,042 à 31,441, soit de 30.2 pour cent. C'est le changement le plus considérable. En Colombie-Anglaise, le nombre de ces convictions a baissé de près de 19 pour cent et en Nouvelle-Ecosse, de 28 pour cent. On ne signale des augmentations que dans la Saskatchewan et au Yukon.

Les convictions pour ivrognerie ont baissé en Colombie-Anglaise de 2,379 à 1,051, soit de 54.6 pour cent. En Nouvelle-Ecosse, elles ont diminué de 30.8 pour cent, autrement dit de 2,156 à 1,492; dans l'Ontario le nombre de ces convictions est descendu de 14,498 à 10,063, soit de 30.6 pour cent; dans le Québec de 9,944 à 7,103, soit de 28.4 pour cent. La diminution au Nouveau-Brunswick a été de 13.9 pour cent, et dans l'Alberta, de 12.5 pour cent. Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ile du Prince-Edouard et le Yukon accusent des augmentations. En 1921, dans tout le Canada, 34,362 convictions contre 25,048 en 1922, soit diminution de 26.6 pour cent.

Les offenses contre la loi des liqueurs ont baissé au Canada de 18.5 pour cent soit de 10,460 à 8,594. Le Manitoba et les provinces de l'Est indiquent des diminutions. On note des augmentations à l'Ouest du Manitoba. Les alambics illicites ont augmenté en nombre dans toutes les provinces excepté la Colombie-Anglaise, qui est restée au même point sous ce rapport, et l'Ile du Prince-Edouard et le Yukon où il n'y a pas eu de convictions. L'Ontario a eu une augmentation de plus de 300 pour cent, soit de 59 à 245.

Les infractions de la loi de l'opium et des autres narcotiques ont été à peu près du même nombre pour tout le Canada, mais elles ont diminué dans les provinces de l'Ouest. Elles ont augmenté dans le Québec et dans l'Ontario.

SAINT-TITE N'AURA PAS CETTE LICENCE

SAINT-TITE, 12. (Spécial à la "Patrie"). — Les contribuables de la ville de Saint-Tite, appelés à se prononcer pour ou contre la mise en vigueur d'un règlement portant le No 77 adopté par le conseil municipal de cette ville, au sujet de l'octroi d'une licence d'hôtel dans les limites de cette ville se sont prononcés contre ce règlement par une majorité de 5 voix. Il y eut 177 votes d'enregistrés sur à peu près 300 voteurs, il y eut 91 voix contre la mise en vigueur de ce règlement et 86 pour, donnant une majorité de 5 voix aux partisans de la prohibition absolue.

UNE PECHE INTERESSANTE

PETERBORO, Ont., 5.—(Presse Associée). — Les pêcheurs de ce district ont pris, ces jours derniers, deux poissons qui battent tous les records. Lundi, Joseph Whetang, de la réserve indienne de Chemong a pris un maskinongé qui mesurait 49 pouces et pesait 32 livres. Léo Tobin et son frère Tom ont fait mieux hier : ils en ont pris un qui mesure 52 pouces. Ce poisson a été capturé tout près de l'Aqueduc de Peterboro et pèse 34 livres.

UN FORT DOMMAGE AUX EXPEDITEURS DE BLE CANADIEN

Le mélange du blé canadien avec du blé de qualité inférieure.

Notre blé, supérieur.

VANCOUVER, 5 (Presse canadienne).—Le système qui consiste à mêler le blé dur canadien avec du blé de qualité inférieure d'autres pays, cause un fort dommage aux expéditeurs de grain canadien, a dit l'honorable O.-L. McPherson, président de l'assemblée législative de l'Alberta, devant la commission d'enquête royale.

M. McPherson, qui possède une ferme de 2,400 acres, dit que les fermiers canadiens, comme producteurs, ne reçoivent pas pour leur blé un prix aussi élevé que les producteurs des autres pays, bien que le bl écanadien soit de beaucoup supérieur. Il suggère que le mélange du blé canadien avec d'autres blés ne se fasse pas avant que le blé ne soit rendu à Liverpool; cela remédierait au mal dont on se plaint.

M. McPherson se plaint des agissements de la Bourse des grains de Winnipeg. Les méthodes de "tondage", adoptées à cet endroit par les spéculateurs sur le grain causent un fort mécontentement chez les fermiers du Canada. Une partie des transactions qui se font là sont inutiles et devraient être éliminées; cependant, ajoute-t-il, un certain nombre de transactions sur options est nécessaire pour maintenir la stabilité des prix.

TEMPETE QUI CREE DES DEGATS DANS L'OUEST CANADIEN

SASKATOON, 9. (Presse associée). — Samedi soir, une tempête de vent et de grêle s'est abattue sur le district de Goose Lake et trois personnes ont été grièvement blessés, plusieurs moins sérieusement, des maisons et des granges détruites et des récoltes complètement dévastées. McGee a le plus souffert, mais Anglina, Rosetown, Fym, Fortune, Zealandia, Winson et Birdview n'ont pas été épargnés.

GRATIS aux épouses et aux mères d'enfants, un essai du traitement du merveilleux remède égyptien PRESCRIPTION SAMARIA. Non pas un remède qu'on expérimente, mais un remède éprouvé, employé par des milliers de personnes qui prétendent que c'est le seul véritable remède contre l'ivrognerie. La science a prouvé que l'ivrognerie est une maladie—non pas une habitude. La loi de prohibition ne peut guérir la malheureuse victime. Ce dont elle a besoin c'est un remède qui lui rendra la boisson si désagréable qu'elle la détestera et en même temps reconstituera sa santé. SAMARIA fait tout cela et même plus. Elle apporte le bonheur aux foyers qui étaient tout à fait malheureux à cause de l'ivrognerie.

SAMARIA est insipide et peut être mise dans le thé, le café ou les aliments, avec ou bien de la connaissance du malade. Pour un bon traitement d'essai, envoyez trois centins pour couvrir les frais de poste.

SAMARIA REMEDY CO.
Dépt. P. 142 Mutual Street, Toronto.

30-j.s.o.

LES PILULES MORO

POUR LES HOMMES

Doublent les Forces, Donnent la Santé

M. LOUIS POTENZA,
135, Ontario Ouest, Montréal.

Tout homme qui travaille fait une dépense énorme d'énergie et de force. Il lui faut quelque chose pour suppléer à cette perte constante de pouvoir physique. Rien ne vaut les Pilules Moro qui sont la substance même de la force, de la santé.

Lisez le témoignage qui suit:

Je sentais mes forces diminuer depuis quelques mois; je revenais de mon travail harassé et avec beaucoup de mal dans les reins. Bien des fois j'avais lu dans les journaux les annonces des Pilules Moro et les succès obtenus par ce remède; je décidai donc de l'employer moi aussi et d'aller consulter les médecins de la Compagnie Médicale Moro. Dès les premières semaines du traitement qui me fut prescrit mes forces se sont augmentées, puis bientôt je me portai aussi bien qu'aux meilleurs jours. M. Louis Potenza, 135, rue Ontario Ouest, Montréal.

Les Pilules Moro sont en vente partout. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boite.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 St-Denis, Montréal.

LES AVENTURES DE TIMOTHÉE

DROITS RESERVES 7 OCTOBRE 1920

PAR ARTHUR LEMAY

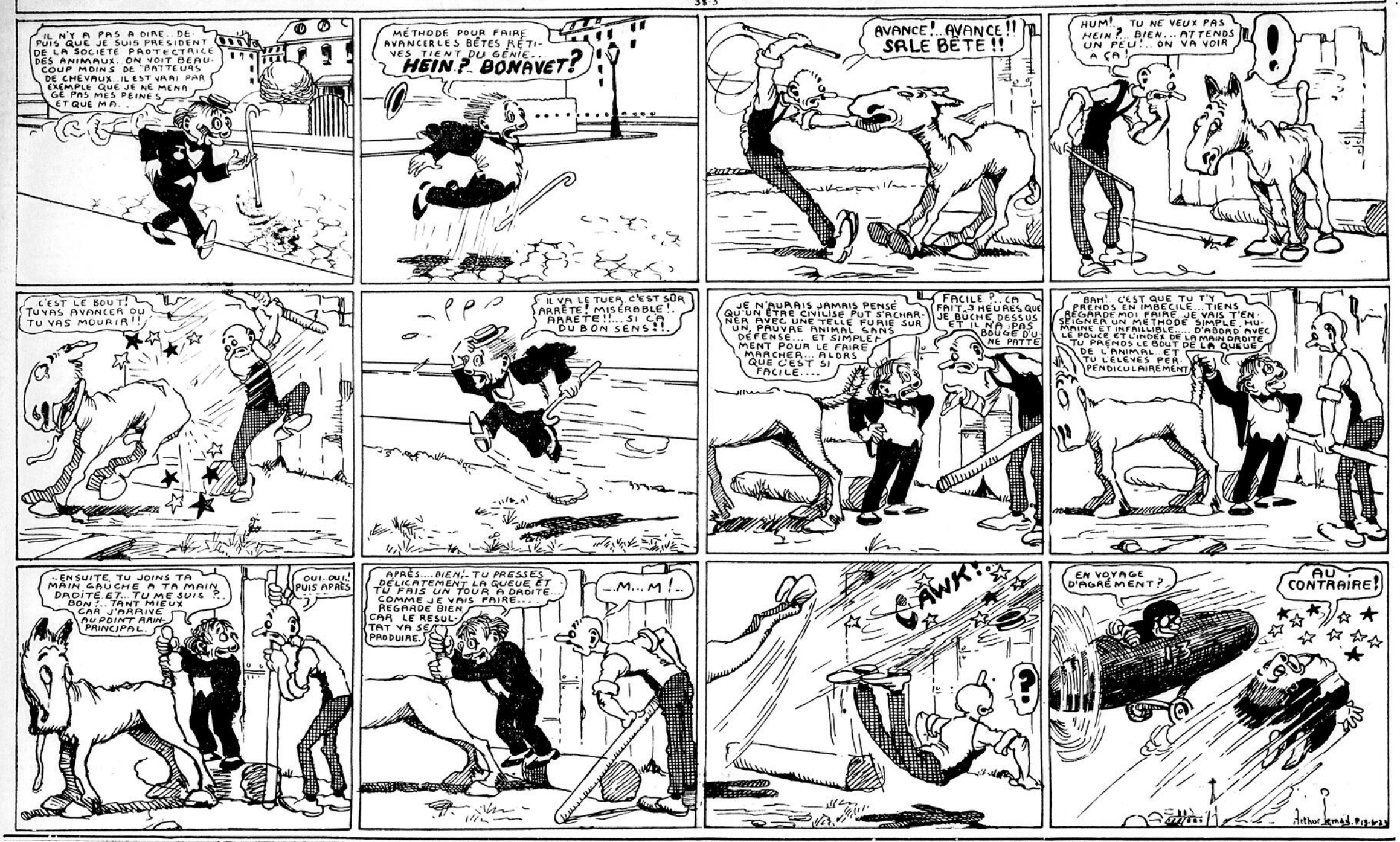

LES CAUSES CÉLÈBRES

UNE AFFAIRE MYSTERIEUSE

L'assassinat d'Augustin Paradis, cultivateur de Saint-Marc, et comment la justice s'évertua vainement à en retrouver les auteurs.

LA CARTOMANCIENNE

Comment un tribunal, dans son désir de découvrir le coupable, écouta les commérages d'une diseuse de bonne aventure.

A l'automne de 1874, les habitants de la paroisse de St-Marc, sur le Richelieu, furent plongés dans la consternation en apprenant qu'un de leurs plus anciens concitoyens, nommé Augustin Paradis, était mystérieusement disparu. Augustin Paradis était âgé de 74 ans et célibataire, et il habitait une petite maison de bois lambrissée de briques située dans la deuxième concession, au rang des Trente. N'ayant pas de famille et ne gardant pas de domestique, il y avait toujours vécu seul, comme un ermite. Il passait cependant pour avoir des moyens, et comme, à cette époque, il était de pratique courante, pour ceux qui avaient de l'argent, de le garder dans la maison, cet isolement du vieillard le mettait ainsi que son magot à la merci des voleurs. A la vérité, il avait déjà, en 1866, été dépouillé d'une somme de quinze cents francs, mais il avait pincé le voleur, et pour cette mauvaise action un jeune garçon de la paroisse, nommé Adélard Champigny, avait été arrêté et condamné à quelques années de détention à l'école de réforme.

Quoique Augustin Paradis s'accommodât parfaitement de son existence solitaire, il ne fermait pas sa porte à ses voisins, qui de temps à autre, venaient lui faire visite dans la soirée. Ces voisins étaient, d'un côté, Hormisdas Noël, et de l'autre, Jean-Baptiste Blanchard. Ce dernier était âgé de 85 ans, et depuis plus de trente ans, Paradis et lui avaient été une paire d'amis, ne se visitant que rarement, mais se voyant presque tous les jours à leurs travaux, sur leurs terres voisines. Malgré cette vieille amitié, et quoique Blanchard ne doutât pas que Paradis eût en lui la plus entière confiance, le vieux célibataire ne lui avait jamais fait de confidences au sujet de ce qu'il possédait d'argent. Il était même tellement cachottier que jamais Blanchard n'avait vu ouvrir le pupitre dans lequel son ami gardait ses papiers. Lorsque Paradis s'absentait, invariablement il endossait son complet des dimanches au lieu de ses vêtements de travail, et, avant de s'éloigner, il chargeait Blanchard de donner les soins à ses animaux et d'avoir l'oeil sur sa maison, mais il lui recommandait aussi de ne laisser savoir à personne qu'il était absent.

Un soir de septembre, pendant que le vieux solitaire était seul dans sa maison, quelqu'un avait, du dehors, lancé des pierres et brisé des vitres à chaque fenêtre de sa maison. Une pierre l'avait légèrement blessé à l'épaule lorsqu'il s'était avancé à une fenêtre pour tâcher d'apercevoir son agresseur. Il avait cependant eu le temps de voir un homme qui s'enfuyait.

Il avait raconté l'affaire à plusieurs, mais à Blanchard seulement il avait déclaré connaître son persécuteur, qu'il disait être Adélard Champigny. Et dans le mois de septembre aussi, il avait confié à son ami qu'il s'était fait voler 45 vieilles pièces de monnaie française qu'il avait dans un sac de toile, avouant que cette fois, il soupçonnait Champigny, mais n'avait aucune preuve.

Le matin du jeudi 19 novembre (1874), on faisait de la teinture chez Jean-Baptiste Blanchard, et le vieillard envoya sa petite-fille, Adelia Robert, âgée de 13 ans, chez Augustin Paradis chercher des crémones que ce dernier avait exprimé le désir de faire teindre. En arrivant devant la maison de Paradis, distance de trois arpents, l'enfant fut surprise de trouver la porte ouverte, car il faisait très froid, et, quoiqu'il fût plutôt frileux, il était connu que le père Augustin, par économie, ne faisait pas de feu. Sans venir tout proche de cette porte ouverte, la fillette appela le vieux Paradis, puis, comme elle ne recevait pas de réponse, une peur la saisit et elle revint en courant chez son grand-père, qui toutefois ne partagea pas son inquiétude.

Dans l'après-midi du même jour, cependant, Jean-Baptiste Blanchard et Hormisdas Noël s'aperçurent en même temps que le cheval et les trois vaches de Paradis étaient sortis de l'étable et, en voisins serviables, allèrent les y réintégrer. S'approchant ensuite de la maison, ils trouvèrent la porte ouverte et constatèrent que la serrure en avait été enlevée. A l'intérieur tout avait été bouleversé. Tous les tiroirs et les armoires avaient été vides de leur contenu, qui gisait épars sur le plancher. Le pupitre même, ce meuble mystérieux que Noel et Blanchard n'avaient jamais vu que fermé, était ouvert, et les papiers étaient pareillement répandus dans la place. A côté du poêle, un morceau de plancher d'environ quatre pieds avait été mouillé et sur le bois humide avait été répandue de la sciure de bois ainsi que de la cendre tirée du poêle dont la portée était restée ouverte.

Devant le poêle aussi, les deux hommes trouvèrent une pioche que ni l'un ni l'autre ne reconnaissaient comme appartenant à Paradis. L'oreiller unique qui, avec quelques *catalognes*, garnissait le lit de sangle du bonhomme, avait été éventré. Dans un boite, dans la chambre du vieillard, il y avait onze pains de sucre d'érable.

Parce que Paradis ne l'avait pas averti qu'il eût à s'éloigner et parce que son habillement des dimanches était à sa place dans l'armoire, Blanchard pensa tout de suite que l'absence de son ami n'était pas naturelle, et il formula sa conclusion sous cette forme laconique :

—M. Paradis est mort.

La nuit suivante, il tomba quatre pouces de neige, de sorte que les traces qui auraient pu subsister d'Augustin Paradis et, le cas échéant, de son assassin, furent effacées. Toutes les recherches pour retrouver le vieillard pendant plusieurs semaines restèrent vaines. Les gens de St-Marc avaient en quelque sorte classé l'affaire lorsque les autorités décidèrent d'offrir une récompense de $100 à qui retrouverait, mort ou vif, le disparu.

Stimulés par le désir de gagner la prime, Trefflé Dalpé dit Parisseau, forgeron, et Elie Dufour s'associèrent pour procéder à de nouvelles recherches. Le samedi 12 décembre, ils décidèrent d'explorer dans toute son étendue le fossé de ligne, entre la terre de Paradis et celle d'Hormisdas Noël. C'était une opération longue, car le fossé, depuis le grand chemin jusqu'à la rivière où il se déversait, était couvert de quatre pieds de neige. Dufour était muni d'une pelle, et Dalpé se servait d'une gaffe dont il plongeait méticuleusement l'extrémité non ferrée dans la neige, afin de sonder le fond du fossé. A une considérable distance de la maison, il sentit sous le bois de sa gaffe une molle résistance qui lui sembla suspecte. Ayant enlevé la neige, il mit à jour le corps d'Augustin Paradis, qui était couché au fond du fossé dans deux ou trois pouces d'eau. Toutes les poches de ses vêtements étaient retournées et il avait dans la figure des marques de violence. Une longue perche, qui était auparavant invisible sous la neige, était en travers du fossé au-dessus du cadavre.

Sur l'ordre du maire Richer, le mort fut transporté dans sa maison où le coroner Jones fit faire une autopsie par le docteur Rottot, de Montréal, le docteur G. Leroux, de St-Marc, et le docteur H. Jeannotte, de St-Hilaire. Les trois praticiens constatèrent que le vieillard avait eu le crâne fracturé et plusieurs côtes rompues. Il devenait ainsi évident qu'Augustin Paradis avait été assassiné, et, comme on ne trouva pas un sou dans la maison, on en déduisait logiquement que le vol avait été le mobile du crime.

Le coroner Jones ouvrit une enquête qui dura plusieurs semaines, car, malgré que l'opinion publique fit planer des soupçons sur la tête du jeune Champigny, il était malaisé d'étayer ces accusations sur des présomptions raisonnablement concluantes. On apprit que le soir du 18 novembre, vers dix heures, Hormisdas Noël avait passé à cheval devant la maison de Paradis et y avait vu de la lumière. Si Noël avait eu à ce moment l'idée d'entrer, il est probable qu'il se serait trouvé en présence de l'assassin ou des assassins et de la victime. Mais quoique surpris de voir Paradis debout à cette heure tardive, Noël ne se détourna pas de son chemin.

Or, le soir du 18 novembre, Champigny, qui pensionnait chez F. F. Pétrin, à St-Antoine, avait passé la soirée à jouer aux cartes chez un nommé Malo, voisin des Pétrin. Il s'était retiré après dix heures. Cependant il n'avait pas passé la nuit chez Pétrin, et, lorsqu'il était rentré le lendemain, il avait donné aux enfants du pain de boulanger et du sucre qui était pareil au sucre que l'on avait subséquemment trouvé dans la maison de Paradis. Il avait dit avoir acheté ce sucre à Verchères.

Pétrin se rappela qu'au mois de septembre, il était allé à St-Hyacinthe avec Champigny qui l'avait prié de l'accompagner à la banque où il voulait changer de l'argent. Et il avait vu Champigny verser sur le comptoir le contenu d'un petit sac de toile en échange de quoi le caissier lui avait remis plusieurs billets de banque. Il avait déclaré que dans le temps avoir reçu cette monnaie d'un nommé Daudelin, mais lorsque la femme Pétrin s'était informée de ce dernier, il avait répondu qu'il n'avait payé aucun argent à Champigny.

Le coroner ne négligea aucune source d'information. C'est au point qu'il permit à la femme de Pétrin de raconter à l'enquête que, quelques jours avant la disparition de Paradis, elle avait tiré Champigny aux cartes et lui avait dit, en employant le langage habituel des oracles de la cartomancie:

—L'as de pique est bien près de toi. Il y a un mauvais pas qui te suit. Prends garde !

En face de ces prédictions sinistres, Champigny était resté silencieux; puis il s'en était allé. Le même jour il s'était plaint des soupçons blessants du père Paradis, et la femme Pétrin lui avait dit :

—Puisque tout le monde est sur ton dos, tu ferais mieux de laisser la place et d'aller gagner ta vie ailleurs.

A quoi Champigny avait répliqué avec un mouvement de colère :

—Je clorai le bec à M. Paradis, et je le lui clorai si bien qu'après le coup que je lui donnerai et la place où je le mettrai, j'aurai le temps de mettre une bonne distance entre lui et moi.

Quelques jours après la disparition du vieillard, et avant que la femme Pétrin, pourtant vite renseignée, en eût été instruite, Champigny en rentrant lui avait demandé :

—Avez-vous appris la nouvelle ?

Et comme la femme ouvrait de grands yeux qui attestaient de son ignorance, Champigny ne voulut point dévoiler de quoi il voulait parler et la laissa en proie à une torturante curiosité.

A un nommé Charles Jeannotte, Champigny avait un jour dit que Paradis lui avait fait un grand tort et que, à cause de cela, le vieillard ne disparaîtrait que de sa main. A une autre occasion, il avait dit à Jeannotte que lorsqu'il avait besoin d'argent, il savait où en prendre, et que c'était chez le père Paradis. Mais à propos de l'argent qu'il avait changé à Saint-Hyacinthe, il avait aussi confié à une autre personne que c'était de l'argent de 1866, c'est-à-dire, apparemment, une part des quinze cents francs qu'il avait volés à cette époque, encourant par là une condamnation judiciaire. Et il avait ajouté :

—J'avais si bien caché cet argent que j'ai eu de la peine à le retrouver.

Les jurés trouvèrent dans tous les racontars répétés à l'enquête, et malgré l'absence de témoignages probants, qu'il y avait présomption suffisante pour dresser contre Champigny une accusation de meurtre. Mais comme il était difficile d'expliquer que le jeune homme eût transporté seul la victime à une si grande distance de la maison—car le vieux Paradis était un homme assez lourd — ils soupçonnèrent qu'il avait eu des complices et par suite déclarèrent dans leur verdict que "Paradis avait été assassiné par Adélard Champigny et d'autres personnes inconnues".

Le coroner Jones n'avait d'ailleurs pas attendu la décision du jury pour ordonner l'arrestation de Champigny qui, après la conclusion de l'enquête, fut transporté à Montréal. Il y attendit en prison son procès jusqu'à la session d'octobre (1875) de la cour d'assises.

Comme presque toute la preuve sur laquelle le jury du coroner avait basé son verdict était inadmissible devant ce tribunal, Champigny fut promptement acquitté.

LE CONCOURS DU PRIX DE M. DAVID

IL SERAIT MODIFIE D'UNE FACON CONSIDERABLE, L'ANNEE PROCHAINE.

QUEBEC, 12. (Du correspondant de la "Patrie".) — Il est probable que des changements importants vont être faits l'an prochain, dans les conditions du concours pour le prix David. La modification la plus importante aurait pour effet de ne faire concourir les auteurs anglais que tous les cinq ans. C'est à dire que pendant quatre années consécutives, le concours serait réservée exclusivement aux auteurs canadiens français, et la cinquième année, aux auteurs anglais exclusivement. Il y aurait aussi une nouvelle répartition des ouvrages en trois divisions, la première comprenant les manuels, la deuxième, les oeuvres littéraires, et la troisième, les oeuvres scientifiques.

LE DR J.-E. GUIBORD EST ELU MAIRE DE GRAND'MERE MARDI

Deux nouveaux échevins sont élus et un troisième est réélu.

L'élection.

GRAND'MERE, 12. (Spécial à la "Patrie".) — L'élection municipale pour la charge de maire en remplacement de M. le notaire Lalonde, sortant de charge, et trois échevins, dans les quartiers No. 1, 2 et 4, a donné les résultats suivants:

A la mairie, le Dr J.-Ed. Guibord a été élu par une majorité de 112 sur son adversaire M. J.-A. Gagnon.

Dans le quartier No 1, M. Georges Trottier a vaincu son adversaire M. Nérée Lambert par une majorité de 45 voix.

Dans le quartier No. 2, M. J.-O Pelletier, ex-échevin, a été réélu sur son adversaire M. Rémi Hérard par une majorité de quelques voix.

Dans le quartier No. 4, M. Ephrem Levasseur a été élu sur M. Paul Lachance par une majorité de 128 voix.

M. Louis Bérubé, secrétaire-trésorier de la municipalité, agissait comme officier-rapporteur et M. l'avocat Edouard Asselin agissait comme secrétaire d'élection.

UN PECHEUR QUI A ETABLI UN RECORD

SAULT-SAINTE-MARIE, Ont., 5. — L'ingénieur de la ville L. R. Brown a pris une truite Rainbow pesant 13 livres et 13 1-2 onces dans les rapides; c'est probablement la plus grosse truite de ce genre qui ait été prise ici.

Il y a quelques années Georges Richardson avait pris deux truites de ce genre pesant 12 livres chacune.

Brown pêchait dans le bas des rapides Sainte-Marie, à la mouche vers 7.30 heures, quand le poisson se jeta sur l'hameçon. La lutte s'engagea et Brown prit une demi-heure pour avoir son poisson.

La truite mesurait 31 1-2 pouces de longueur et 19 pouces de tour.

LE MAIRE GRAVEL, DE LATUQUE, A ETE DEQUALIFIE

QUEBEC, 12. (Du correspondant de la "Patrie".) — Le juge Letellier, a maintenu vendredi, en cour supérieure, la requête de M. J.-A. Lamarche, de Latuque, demandant l'annulation de l'élection de M. Réal Gravel, comme maire de Latuque et de M. David Banville, comme échevin de la même municipalité. Les deux élections ont été annulées et les deux défendeurs sont déqualifiés pour un terme de trois ans.

ENLEVE LE MAL DE GORGE DANS UN TEMPS TRES COURT

Lorsqu'un rhume grave étreint votre gorge, lorsqu'il vous empêche de parler et vous fait tousser — c'est là que vous devriez appliquer la bonne vieille "Nerviline." Ce merveilleux liniment s'enfonce à l'instant, pénétrant à la racine même de la partie affectée. Vous recevrez un effet réellement merveilleux de l'emploi de la Nerviline. Si pour le mal de gorge, la poitrine resserée et les rhumes graves, rien n'agira de la même manière que la Nerviline fiable. Cinq fois plus forte que les autres liniments, remplie de vertu, victorieuse de la douleur, la Nerviline est une nécessité dans tout foyer. Procurez-vous en une bouteille de 35c dès aujourd'hui. 13

Chaque Paquet de 10c de PAPIER A MOUCHES WILSON TUERA PLUS DE MOUCHES QUE $8.00 VALANT DE N'IMPORTE QUEL ATTRAPE-MOUCHE COLLANT.

Propre dans son emploi. Vendu par tous les pharmaciens, épiciers et marchands généraux. 14

Je le proclamerai bien haut

C'EST afinque chacun en parle à son voisin que Frank E. Johns, un commis-voyageur bien connu de Montréal, nous a écrit la lettre suivante :

"Je viens vous donner un témoignage qui n'a pas été sollicité. Jusqu'ici, j'avais un profond mépris pour tous les remèdes brevetés, en particulier pour les soi-disant liniments. Un jour de l'automne dernier, après avoir pataugé toute la journée dans la boue, je ressentis de vives douleurs aux jambes et naturellement, en homme dont l'état physique a toujours été parfait, je me plaignis plutôt brivamment. Ma brave petite femme me dit: 'Je vais te frotter avec du liniment.' 'C'est bon,' répondis-je pour lui faire plaisir. Là-dessus, elle revient avec une bouteille de Minard et se met à l'oeuvre. Croyez-moi, en quelques minutes la douleur avait disparu et vous pouvez dire bien haut que je fais cet aveu." 18F

LINIMENT TRIOMPHE DE LA DOULEUR MINARD

FEUILLETON DE LA "PATRIE" HEBDOMADAIRE

GILBERTE MA SOEUR

Par HENRIETTE CELARIE

I

Maman m'ayant permis de rester dans sa chambre j'allai chercher ma petite chaise et je l'installai dans l'embrasure de la fenêtre. Ma mère s'occupait à un ouvrage manuel. Je m'assis en face d'elle et la regardai travailler. Elle cousait vite sans lever les yeux. C'était un plaisir, pour moi, de suivre le mouvement de ses doigts agiles. Chaque fois qu'elle tirait l'aiguille, son dé d'or brillait. Cependant je n'aimais pas à rester longtemps immobile. Je me levais souvent pour aller à la fenêtre et j'écartais la mousseline du rideau.

De l'autre côté de la chaussée, des maçons construisaient une maison. J'observais leurs allées et venues. Je plaignais ceux qui maniaient les briques, les moellons rugueux; mais gâcher le plâtre, dans l'auge, avec la truelle, devait être joliment amusant! Déjà, j'attribuais aux autres des goûts semblables aux miens. N'est-ce pas la règle?

A cette époque, nous n'étions pas encore retirées en Provence. Nous habitions Paris. Du petit hôtel que nous occupions dans le haut de l'avenue de Villiers, je ne me rappelle nettement que deux pièces: la cuisine, ma chambre à coucher.

Avec ses casseroles en cuivre qui brillaient comme des roues d'or rose, avec sa turbotière énorme que je jugeais propre à cuire, pour le moins, une baleine; avec sa jambonnière qu'on n'utilisait guère qu'une fois l'an et qu'on atteignait, tout en haut d'un rayon, à l'aide d'un escabeau; avec ses bassinoires qui ne servaient jamais, la cuisine m'apparaissait immense et remplie de trésors. L'activité qui y régnait m'offrait une continuelle distraction. L'entrée m'en était formellement interdite; aussi je m'y faufilais toutes les fois que je le pouvais. Malheureuse-je n'y restais jamais longtemps. Julie, la cuisinière avait vite fait de m'en chasser. De sa petite bouche en cul de poule, elle m'apostrophait avec véhémence:

—Dites donc, mademoiselle Janine, est-ce que je vous ai appelée pour saler mes sauces?... Allez donc voir un peu, dans "vos appartements", si j'y suis...

Avec un gros rire, elle m'autorisait, dans le cas où je l'y trouverais, à revenir le lui dire...

Je m'en allais, l'oreille basse.

"Mes appartements", selon l'expression ironique de la grosse Julie, la "nursery", ainsi que disait maman, c'était tout bonnement ma chambre à coucher.

Parce que j'étais contrainte de n'y tenir, le séjour m'en paraissait peu plaisant. Cependant, c'était une grande pièce, pleine de lumière. Une tapisserie gris perle tendait les murs; des bouquets champêtres formés de marguerites et de bleuets noués d'un ruban jaune paille s'y épanouissaient à distances régulières. La cheminée était surmontée d'une glace où, en me hissant sur la pointe des pieds, je ne parvenais à me voir que le visage. Le cadre sectionnait mon cou comme le couperet d'une guillotine. Longtemps cela m'impressionna. Au-dessus de mon lit, une gravure figurait Paul et Virginie, enlacés sous une palme. J'aimais à les regarder fuyant devant l'orage.

Pour pallier ce que cette image avait de profane, ma mère, en vis-à-vis, avait fait placer la sainte Monique d'Ary Scheffer...

Tant d'agréments ne compensaient pas l'ennui de partager ma chambre avec ma soeur aînée. De six ans plus âgée que moi, Gilberte ne cessait de me tourmenter. Je lui appartenais. J'étais son bien, son esclave. Les idées les plus diverses lui trottaient par la cervelle. Elle m'appelait:

—Viens, Janine. Assieds-toi. Je suis la coiffeuse.

Elle s'armait d'une brosse, d'un peigne, m'échafaudait des chignons compliqués, me tirait les cheveux, me les arrachait à poignée. Si je criais, elle me raillait:

—Ah! mon Dieu que tu es douillette!...

L'instant d'après, elle décrétait:

—Je suis le médecin.

Alors, elle me pinçait, le nez, me forçait à ingurgiter des médicaments de sa composition. En une petite fiole, qu'elle agitait avec vigueur, elle avait mis, dans de l'eau, non seulement du sel et du poivre, mais du sucre en poudre et de la cannelle chipés à l'office.

Dans le but de redresser une déviation de la colonne vertébrale que son diagnostic infaillible lui avait révélée, elle me ficelait sur deux chaises renversées qui figuraient un lit orthopédique.

Elle avait une audace inouïe. Un jour, elle imagina de s'affubler en cambrioleur. Elle noua un foulard rouge autour de son cou, se coiffa de la casquette du frotteur et joua... à me tuer.

J'étais d'une crédulité excessive et Gilberte était douée d'une imagination fertile. Le soir, quand depuis longtemps ma mère nous pensait endormies, Gilberte me tenait éveillée. Assise dans mon petit lit, les pupilles dilatées, je l'écoutais me conter les expéditions qu'elle prétendait faire dans un paradis à la mesure de son appétit: des anges lui servaient des éclairs au chocolat, des savarins aussi nombreux que les étoiles. Je supplians Gilberte de m'emmener dans ces lieux de délices. Elle haussait les épaules et avec un petit ricanement:

—Quand tu seras moins bête, disait-elle.

Je ne comprenais pas ce que cette réponse avait de catégorique.

II

Gilberte fit sa première communion. Je connus quelques semaines de répit. Ma soeur ne me tyrannisait plus. Au pied de son lit, elle récitait ses prières et s'endormait en disant son chapelet.

Le grand jour vint. Sous son voile de mousseline et sa couronne de roses blanches, Gilberte était bien jolie. On disait:

—Elle a l'air d'une petite madone.

Mais, moi aussi, j'étais jolie. Ma bonne, Mélanie, m'avait mis une robe de crêpe de Chine. J'avais un chapeau bergère et des souliers de daim qu'on avait eu la précaution de me faire porter quelques heures dans la maison, les jours précédents, afin, disait-on, "de les briser".

J'étais contente d'avoir des choses neuves, achetées exprès pour moi. Trop souvent, jusque là, j'avais usé les robes devenues trop courtes et trop étroites pour Gilberte. Quand Mélanie eut fini de m'habiller, elle se recula pour juger de l'effet. Sans doute fut-elle satisfaite; elle s'exclama:

—C'est le portrait de Madame, tout craché.

Je savais que maman était belle. Je me redressai, fière comme un paon, et courus au miroir. Je souris à mon image.

Pendant près de quinze jours, Gilberte fut parfaite. Elle parlait d'une voix douce, unie. Elle obéissait volontiers et ne me persécutait plus. Maman n'en revenait pas. J'étais heureuse. Mais Gilberte ne se tint pas pour longtemps sur les cimes escarpées de la perfection. Bientôt elle recommença à avoir des idées fantastiques, à répondre insolement aux ordres qu'elle recevait et à vouloir, selon son expression, "me former le caractère."

En souvenir de sa première communion, je lui avait offert une statuette. Guidée par Mélanie et docile à ses conseils, j'avais, dans une boutique aux alentours de l'église Saint-Sulpice, fait l'emplette d'un petit saint Michel dont le prix modique ne laissa pas, cependant, d'absorber toutes mes économies. Je ne le regrettais pas, d'abord. Je jouissais d'être généreuse; je jouissais du plaisir que j'allais procurer et enfin, mon saint Michel m'apparaissait une oeuvre magnifique. Gilberte en fut ravie et m'embrassa pour me remercier. Saint Michel trôna sur notre cheminée. Chaque fois que je le regardais, mon coeur se gonflait de vanité:

—C'est moi qui l'avais acheté!

Mais, à quelque temps de là, une amie de ma mère, Mme Decens, entra dans notre chambre. Elle vit mon cadeau et sourit. Gilberte écouta attentivement les appréciations de Mme Decens. Dès lors, ma soeur ne vit plus que l'aspect ridicule de la statuette: la cuirasse du saint était faite avec du papier d'étain, le dragon ressemblait à un crapaud, il était en chocolat!...

J'étais non seulement crédule mais gourmande. Je ne pus désormais regarder saint Michel et surtout son dragon sans que l'eau me vint à la bouche. Je profitai du premier moment où je fus seule. La queue du monstre se tortillait en manière de berlingot. Je la caissai et la portai avidemment à mes lèvres. Au goût détestable qu'elle y laissa, je connus mon erreur. Gilberte rentra. Elle vit saint Michel et son dragon mutilé. Ne doutant pas que je ne fusse la coupable, elle s'élança sur moi. L'indignation, la colère — une juste colère — faisaient briller ses yeux d'un feu terrible. Je tremblais. De ses petites mains sèches et nerveuses, Gilberte m'administra une paire de soufflets dont je sentis longtemps la brûlure.

Cependant je n'osai ni les lui rendre, ni pleurer, effrayée que j'étais par la menace "d'en recevoir encore autant", si je poussais le moindre cri.

III

Gilberte, ayant renouvelé sa première communion, se livra à des mortifications dont le mérite s'augmentait de ce qu'elles étaient volontaires. Un matin, je la vis se donner de la discipline avec sa serviette de toilette au coin de laquelle elle avait fait un noeud. A goûter, elle se satisfaisait d'un morceau de pain et me glissait sa tablette de chocolat. Elle consentit même à me donner un ruban de satin bleu de ciel dont elle avait hérité et qui provenait d'une vieille robe de bal de ma mère. Je nouai le ruban dans les cheveux blonds de ma poupée; il me parut y produire un effet magnifique, car je le désirais depuis longtemps.

Lors de cette période de grande ferveur, Gilberte s'assura qu'elle était appelée à la vie religieuse. Elle fit part de sa vocation à ma mère, ajoutant que son choix était déjà fixé.

Altérée de macérations et de renoncements, Gilberte jugeait l'ordre du Carmel trop doux, à son gré. Elle voulait devenir Clarisse. Maman laissa Gilberte exposer sa décision, puis elle leva la tête; elle semblait à la fois surprise et émue.

—Ma chérie, dit-elle avec une grande douceur, tu es encore trop jeune pour te préoccuper de pensées si sérieuses.

Que Gilberte était loin de posséder l'esprit de docilité chrétienne! Elle regimba vertement qu'elle savait mieux que personne ce qu'elle désirait. S'échauffant dans son discours, elle reprocha à ma mère de ne la pas comprendre, de l'empêcher de faire son salut, en voulant la retenir dans le monde.

Maman avait bien de la patience, mais Gilberte cette fois la poussa à bout. Maman renvoya ma soeur à sa chambre. Elle s'y rendit en claquant les portes derrière soi et, durant une semaine, je la vis marcher pieds nus, sur le seuil de marbre de la cheminée, afin "de s'habituer pour quand elle serait au couvent."

A peu de temps de là, on donna, au Châtelet, une féerie que l'on disait merveilleuse. Tout Paris y courait. Ma mère nous y conduisit, un jeudi, en matinée. Plus encore qu'à moi, le spectacle, à Gilberte, parut éblouissant. Le soir même, ma soeur me confiait qu'elle serait danseuse. Elle avait un esprit déconcertant et qui bondissait aux idées les plus opposées.

Désormais, relevant sa longue chemise de nuit, elle s'exerça à faire des "pointes", ce qui m'apparaissait devoir être fort douloureux; mais Gilberte était courageuse et ne se plaignait pas. Elle se livrait, sur son lit, à des entrechats, des jetés battus qui faisaient gémir le sommier.

Quand elle se jugea parvenue à la perfection, elle annonça sa nouvelle vocation. Maman fit un grand éclat de rire.

—Tu es folle, je crois... Nous en reparlerons plus tard.

Gilberte était redoutable dans la discussion. D'une assurance que rien ne démontait, elle avait réponse à tout. Elle répliqua qu'au contraire, il était grand temps de la pousser dans la voie qu'elle sentait être la sienne. Déjà, l'on n'avait que trop tardé: à l'Opéra, les rats n'avaient pas plus de sept à huit ans.

Maman haussa les épaules et, invitant Gilberte à ne pas lui rompre davantage la tête, ordonna, incontinent, à ma soeur d'aller apprendre ses leçons. Elle obéit avec mauvaise grâce.

Ses ébats chorégraphiques ne durèrent même pas l'espace d'un printemps. En se livrant à des exercices d'assouplissement sur la barre de son lit, Gilberte se donna une entorse de la hanche. Elle trembla de devenir boiteuse. Elle dut rester couchée trois semaines et manqua deux réunions chez des jeunes amies. Sa réclusion lui laissa tout loisir pour méditer sur les désagréments qu'il en coûte à avoir une vocation contrariée.

Aussi bien, les chaleurs étant venues, ma mère nous emmena à la campagne. Gilberte n'y était pas arrivée qu'il lui apparaissait qu'elle était née pour la vie des champs. Elle apprit des poésies de Lamartine et de Mme Anaïs Ségalas qu'elle trouvait également belles. Elle les récitait le soir, quand il y avait de la lune, sur la pelouse du jardin. Elle ne parla plus que de la beauté mélancolique de la nature s'endormant dans le calme et de l'agrément qu'il y a à cultiver des fleurs, à élever des poules et des lapins: oh! vivre d'oeufs et de laitage!... ô poésie rustique!

Quand il nous fallut, aux premières brumes, rentrer à Paris, ce fut une désolation. Gilberte voulait emmener avec soi, pour l'avoir dans sa chambre, un affreux petit cochon d'Inde qu'elle appelait "Carabi" et dont elle disait:

—C'est un amour!

Maman refusa. Gilberte manifesta un désespoir excessif et embrassa le museau de Carabi avec toute la tendresse dont son coeur était capable.

IV

Cependant, je grandissais et parce que je n'ajoutais plus foi aux contes de Gilberte, que je ne croyais plus que l'Enfant Jésus apporte les cadeaux de Noël et que les cloches, revenant de Rome, jettent les oeufs en sucre rose et blanc, sur leur passage, je m'assurait être devenue une personne raisonnable à qui les égards étaient dus. J'exigeai que Mélanie m'appelât: "Mademoiselle", me parlât à la troisième personne.

Jusque-là, ma mère s'était chargée de mon instruction. Elle me conduisait au cours, surveillait mes études de piano. Mais Gilberte ayant fait son entrée dans le monde, ma mère dut l'y accompagner, renoncer à s'occuper de mes études. Elle fit choix d'une institutrice.

Des récits qui frappèrent vivement mon imagination précédèrent l'entrée de Mlle Fleuriot à la maison. Je les attrapai, au vol, dans la conversation des grandes personnes. Ils ne m'étaient pas destinés: je les retins fidèlement.

Mlle Fleuriot appartenait à une famille de bonne bourgeoisie. Des revers de fortune l'avaient contrainte à embrasser une profession à quoi elle n'était pas destinée. Quand la ruine avait frappé ses parents, Mlle Fleuriot était sur le point de se marier. Le fiancé, tout soudain s'avisa de scrupules excessifs. Découvrant que ses goûts ne s'accordaient pas à ceux de Mlle Fleuriot, répugnant de ne pouvoir faire le bonheur de celle-ci, il s'était retiré, persuadé qu'il le faisait avec l'estime et même l'admiration de ceux qui le connaissaient.

Mlle Fleuriot n'avait pas perdu son temps à pleurnicher et à invectiver contre la bassesse de l'âme humaine. Avec son joli courage, elle s'était "débrouillée".

En raison de son roman, je l'imaginais, dans mon esprit enfantin, comme une héroïne frappée par l'adversité. Elle parut. Je ne fus pas déçue.

Grande, mince, le visage étroit, un teint mat, des yeux pensifs, des bandeaux sombres comme la nuit, elle avait un air "romantique". Elle était fort belle.

Mme Decens l'ayant vue chuchota à l'oreille de maman:

—Un fameux serin, ma chère, le fiancé...

Dès le premier jour, maman traita Mlle Fleuriot non comme une inférieure, mais comme une amie:

—Ma chérie, me dit-elle, en me présentant à mon institutrice, Mlle Fleuriot veut bien accepter de s'occuper de toi. Je lui en suis très reconnaissante et suis sûre que tu auras à coeur de la remercier de ses soins, par ta docilité, ton application.

Tandis que ma mère parlait, Mlle Fleuriot m'examinait avec un sourire affectueux. Je fus conquise. Je lui tendis ma joue pour qu'elle la baisât.

En matière de pédagogie, Mlle Fleuriot avait une méthode qui lui était particulière. Il fallait que j'eusse manqué bien gravement à ce que je devais, pour qu'elle m'humiliât en me reprochant ma faute.

Elle le faisait alors, non par de longs discours, mais par quelques mots, si justes, si directs, que j'en étais pénétrée. Il m'apparaissait que j'aimerais mieux mourir qu'encourir à nouveau son blâme. Plutôt que de me façonner à sa ressemblance morale, elle s'efforçait de développer les quelques bons sentiments que je possédais. Me voyait-elle molle, relâchée dans mon travail:

—Janine, disait-elle, si vous avez de mauvaises notes, votre mère en aura de la peine.

Volontiers, pour obtenir de moi ce qu'elle voulait, elle me prêtait des qualités que je ne possédais qu'à demi ou même pas du tout. Mon amour-propre était flatté, j'avais à coeur de justifier, par des actes, l'opinion favorable dans laquelle Mlle Fleuriot me tenait.

J'étais égoïste. Rencontrions-nous un pauvre, parlait-on, devant moi, de malheureux dans le besoin, mon premier mouvement était de vouloir les secourir, mais au moment où j'allais le faire, je songeais à tout ce que je pourrais me procurer d'agréable avec l'argent que je pensais donner. Mlle Fleuriot semblait lire dans ma conscience. Adroitement, elle me contraignait d'ouvrir mon porte-monnaie, d'y puiser largement:

—Vous êtes si généreuse, vous avez si bon coeur, ma petite Janine...

D'une intelligence clairvoyante et large, Mlle Fleuriot jugeait de toutes choses parfaitement et bien. Un jour, au salon, des amies de maman se mirent, en manière de badinage, à tourner en ridicule la perfection et les gens parfaits:

—Dieu! qu'ils sont ennuyeux... Il n'y a rien de plus ennuyeux au monde...

Mlle Fleuriot se pencha vers moi et, d'un ton d'aimable raillerie:

—C'est donc qu'ils ne sont pas parfaits...

Chacune de ses paroles me semblait bonne. Je n'imaginais pas qu'on pût trouver mieux que ce qu'elle disait. Elle avait, sur moi, un ascendant total. Elle m'aurait ordonné de mettre ma main dans le feu, m'assurant qu'il ne me brûlerait pas, j'aurais obéi, heureuse d'obéir.

Il émanait d'elle un rayonnement qui la rendait infiniment aimable. Certes, Mme Decens avait eu raison.

—Quel serin, le fiancé!

Mlle Fleuriot était de ces êtres qui créent, autour d'eux, une atmosphère de bonheur paisible. On est bien, aussi à leurs côtés; on ne désire rien de plus. Si je ne suis pas devenue meilleure à son contact, c'est ma nature seule qu'il faut accuser. Le Juste pèche sept fois par jour. Qui a jamais compté le nombre de fois qu'une petite fille de mon espèce peut faillir, dans l'espace de vingt-quatre heures!

Cet acte d'humilité terminé, il me sera peut-être permis d'ajouter que j'étais d'un caractère plus souple, plus maniable que ma soeur.

Moins exaltée, moins fantasque, je ressemblais, disait-on, à ma mère, non seulement au physique, mais au moral. Gilberte rappelait mon père; du moins était-ce l'avis de ceux qui l'avaient connu. Ma soeur s'emportait-elle à quelque colère violente, avait-elle de ces sautes brusques d'humeur et de goûts qui me stupéfiaient, il se trouvait toujours quelque amie intime, quelque parente, pour souspirer d'un ton de commisération:

—Cette pauvre Gilberte! on croirait entendre son père...

Ce père mystérieux auquel, devant moi, on ne faisait que de rares allusions, combien j'aurais voulu avoir, sur lui, quelques détails!

Il était mort quand je n'avais que quelques mois. Plusieurs fois, j'avais essayé d'interroger ma mère. Elle avait éludé mes questions. Ce sujet lui était pénible.

De mon père, je ne connaissais qu'un beau portrait appendu au-dessus du petit bureau où ma mère faisait sa correspondance. Le visage aux traits fins, mais précocement vieillis, était non seulement d'une grande distinction, mais d'une grande séduction. Le nez droit, l'arc de la bouche semblaient dessinés avec une pointe sèche. Les yeux bruns étaient ceux de Gilberte. Quand celle-ci voulait obtenir quelque chose, elle savait leur donner cette expression câline et tendre que je trouvais dans le regard de mon père et qui m'apparaissait irrésistible.

Maman n'aimait pas que Gilberte fît ces yeux-là!

—Ne regarde pas ainsi, disait-elle avec une violence rare chez elle.

Quels souvenirs douloureux Gilberte réveillait-elle sans le vouloir?...

V

L'influence de Mlle Fleuriot combattait heureusement celle que Gilberte n'aurait pas manqué de prendre sur moi.

Ma soeur vivait dans une fiction perpétuelle. Elle se croyait mondaine. Un

l'aurait crue le centre du tourbillon dans quoi elle emportait ma mère. A Gilberte, la vie apparaissait comme une fête perpétuelle.

Quand, parfois, maman protestait:

—Mais, voyons, Gilberte, on n'est pas sur terre pour ne songer qu'à s'amuser...

Ma soeur répliquait avec un petit rire:

—Je ne serai pas toujours jeune...

Et comme elle n'avait aucunement la bosse du respect, elle ajoutait:

—Ma pauvre maman, ce que tu es "pot-au-feu"!

Les fêtes où Gilberte courait avec avidité, je n'y assistais pas, naturellement, mais j'en entendais les échos; j'étais la spectatrice des préparatifs qu'elles nécessitaient.

Quand Mélanie coiffait ma soeur et l'habillait pour un bal ou un dîner, je considérais comme une faveur qu'on me permît de rester dans la chambre.

Gilberte m'autorisait à attacher son collier de filigrane au fermoir en forme de trèfle. Je fixais une fleur, un noeud dans son chignon. Quand elle s'en allait, fantôme charmant, enveloppée dans un long manteau de soie blanche et la tête voilée, j'essayais de m'approcher pour l'embrasser. Elle ne le souffrait pas:

—Ne me touche pas, criait-elle. Tu me décoifferais...

Je lui disais:

—Amuse-toi bien...

Elle disparaissait sans me répondre.

J'avais le coeur gros. Oh! comme j'aurais voulu avoir dix-huit ans! et qu'on me parât, qu'on m'emmenât, au lieu de rester comme la pauvre Cucendron, auprès du foyer...

La porte cochère claquait. Je courais à la fenêtre. J'y arrivais juste pour entendre l'auto démarrer dans un bruit de tonnerre.

L'odeur des flacons que Gilberte avait débouchés flottait dans la chambre. Mélanie s'activait à ramasser, sur le tapis, un bout de tulle, un morceau de ruban. Je jouais mélancoliquement avec la houppe à poudre et m'enfarinais le nez. La voix de Mlle Fleuriot m'appelait. J'allais rejoindre mon institutrice et trouvais bien austère d'occuper ma soirée à terminer un devoir ou à apprendre une leçon.

Le lendemain, je goûtais quelques compensations. Gilberte faisait le tri des accessoires de cotillon qu'elle avait rapportés et m'abandonnait ceux qu'elle dédaignait. Je les trouvais fort beaux et les disposais en panoplie, au-dessus de mon lit, autour de mon bénitier.

Parfois, Gilberte m'érigeait au rôle de confidente. Elle me racontait les succès qu'elle avait remportés; elle me répétait les compliments qu'on lui avait murmurés. A l'entendre, elle excitait un nombre considérable de passions. Je me la représentais, foulant les coeurs de ses petits pieds et sautant dessus, en dansant.

Sans les connaître, je plaignais ses soupirants malheureux. L'un d'eux excitait particulièrement ma compassion. Gilberte ne l'appelait dédaigneusement que "le petit d'Orgère", et volontiers ajoutait:

—C'est un poussin, un pauvre poussin! Les plumes commencent à peine à lui pousser.

Ce "poussin" prétendait aimer Gilberte d'un amour passionné.

—Si je n'accepte pas de l'épouser, me confiait ma soeur, il m'a dit qu'il en mourrait.

Haletante d'émotion, de pitié, pour ce "poussin" que, cependant, je n'avais jamais vu, j'osais demander:

—Tu veux bien?...

Gilberte haussait ses épaules rondes et potelées. Elle me considérait avec mépris:

—Moi! épouser Philippe d'Orgère! mais il n'a pas le sou. Il n'a que son titre et la cuirasse de son aïeul tué à Marignan. Joli cadeau à mettre dans une corbeille de noces!

—Et s'il meurt?

—Ce n'est pas mon affaire. Ça ne me regarde pas. Je n'accepterai qu'un homme très riche. Je ne veux pas être obligée de me priver.

Le fait est que je n'imaginais pas Gilberte se mettant au régime que lui offrait le poussin: amour, eau claire...

Selon la phrase connue, la main de ma soeur était un creuset où l'argent fondait. Afin de former Gilberte à l'économie et l'accoutumer à régler sa dépense, ma mère lui avait donné, pour sa toilette un budget particulier. Dès les premiers jours du mois, la bourse de Gilberte était vide. Le merveilleux est qu'elle ignorait elle-même à quoi elle avait dépensé son argent. Elle était de bonne foi quand, répondant au reproches justifiés de ma mère, elle disait:

—Pourtant, je n'achète même pas le nécessaire...

C'était exact, elle achetait d'abord le superflu.

VI

Je crois qu'il n'est, au monde, personne aussi dénué d'ambition que ma mère. Non plus pour elle que pour nous, elle désirait les honneurs.

Jamais elle n'avait rêvé de me voir devenir une savante patentée. Si elle me trouvait, telle que je suis, en ce moment, occupée à barbouiller du papier, elle serait fort étonnée et ne m'adresserait aucun compliment. Peut-être me traiterait-elle de bas-bleu.

J'allais sur mes seize ans, et les lauriers recueillis par mes amies plus âgées ne l'empêchaient pas de dormir. Foin des jeunes filles bachelières, licenciées, agrégées, chamarrées de plus de diplômes qu'une bannière d'orphéon ne l'est de médailles, maman se déclarait satisfaite si je passais avec succès mon examen primaire.

Il était entendu que l'obention de mon brevet élémentaire marquerait la fin de mes classes. Je ne ménageais pas ma peine pour réussir. Mes études m'intéressaient, la vanité m'aiguillonnait et enfin, je ne me souciais pas d'être obligée de travailler, pendant mes vacances, en cas d'échec.

En dépit d'une infusion de tilleul généreusement aromatisée de fleur d'oranger et que Mélanie m'avait préparée elle-même, je dormis mal la nuit ni précéda "l'écrit".

Dès l'aube, j'étais éveillée et debout. Cet examen m'apparaissait comme un événement capital dont je me souviendrais toute mon existence.

Mlle Fleuriot devait m'accompagner. A cause de la distance qui sépare l'avenue de Villiers de la rue Mabillon où avaient lieu les épreuves, et pour m'épargner une fatigue inutile, il avait été convenu que nous déjeunerions dans le quartier Saint-Sulpice. Ce repas au restaurant ne laissait pas que de contribuer à m'exciter. Pour moi, c'était une nouveauté.

Nous gagnâmes à pied la station de voitures la plus proche. Jamais je ne m'étais trouvée dehors d'aussi bonne heure. Tout m'intéressait. Tout m'amusait.

Il faisait le plus joli temps de mai qu'il se puisse rêver. Le printemps chantait dans les arbres des avenues. Les concierges balayaient les trottoirs dans une atmosphère bleutée. La poussière montait en colonnes de poudre dor. Dans les rues passantes, les marchandes des quatre saisons disposaient leur étal en masses aux couleurs éclantates: bottes de carottes, tas de choux... Il y avait des cerises, cinq ou six, ficelées sur un bâtonnet terminé, à son sommet, par une feuille roulée en cornet.

Aux approches de la rue Mabillon, des femmes misérablement vêtues et mal peignées vendaient d'humbles bouquets rustiques: brins de muguet, touffes de jacinthes bleues cueillies dans les bois. Elles sollicitaient la générosité des "candidates", d'une voix pleurarde, avec une phrase monotone:

—Prenez-le, ma "bonne demoiselle", ça vous portera bonheur.

Beaucoup achetaient poussées par une crainte superstitieuse. De peur d'être en retard, nous étions arrivées trop tôt. Mes compagnes avaient agi de même. Dans la rue, c'était un entassement, un moutonnement de chapeaux canotiers au-dessus desquels émergeaient les plumets et les noeuds de rubans de nos "mentors." Un brouhaha emplissait la chaussée.

J'aperçus Nelly Poitevin, ma compagne de cours. Plongée dans son arithmétique, elle repassait en hâte "ses problèmes de mélange". Nelly n'était pas forte, en calcul. A cause de sa lenteur à comprendre, nous l'avions surnommée la "tortue".

Elle me fit un signe du menton, puis retourna à ses "mélanges". Plus loquace, sa mère, une grosse dame dont la poitrine s'écroulait sur le ventre, se se mit, avec force détails, à m'expliquer que Nelly tenait d'elle.

—Quand j'ai passé mon examen —ça n'est pas d'hier, ça remonte à vingt ans — j'ai été retoquée pour l'arithmétique. On nous avait donné un problème où il était question de bottes de foin, de chevaux et d'hommes. Je m'étais tellement embrouillée qu'à la fin je ne savais plus si le foin était pour les hommes ou pour les chevaux.

Cette déclaration ne me fit sourire qu'une seconde et encore par politesse. Il faut avoir l'esprit libre pour se divertir et Mme Chaudet, la mère d'une de mes condisciples, répondit bien mieux à nos préoccupations en assurant qu'aux examens de l'École polytechnique, on avait, l'année précédente, dicté un problème qu'aucun candidat n'avait pu résoudre. Force avait été aux examinateurs de reconnaître que la donnée était mal posée.

Si absorbée que fût Nelly par "ses mélanges", elle ne laissa pas d'entendre cette histoire réconfortante, vieille comme l'École polytechnique elle-même. Nelly releva le front; son visage s'éclaira; mais l'inquiétude la tenaillant à nouveau, son nez disparut dans son manuel. Cependant que sa mère répétait:

—Tout le monde le sait, les examens sont une affaire de chance.

Non loin de notre groupe, les pupilles du cours Zender nous regardaient sans bienveillance. Leur cours était considéré comme rival du nôtre. A la dernière session, toutes les "zenderistes" avaient brillamment réussi. Le tiers de nos compagnes avait échoué. Nous sentions encore l'humiliation de cet échec comme s'il nous avait été personnel et parce que l'institutrice qui escortait les "Zenderistes" avait une longue figure jaune, nous répétions qu'à son cours, on la nourrissait de la cire destinée au parquet. Par cette plate plaisanterie, il nous apparaissait que nous prenions avantage sur nos rivales.

Alignées par rang de deux, une cinquantaine de jeunes filles se tenaient silencieuses. Leur calme contrastait avec notre agitation. On disait d'elles, à mi-voix:

—Ce sont les Normaliennes.

Et bien qu'elles eussent d'affreux chapeaux posés sur des chevelures coiffées sans grâce et que leurs souliers fussent aussi massifs que les godilots de nos ploupious, je les considérais avec déférence. Toute la science du monde me semblait enfermé dans leurs cervelles. Des Normaliennes! Elles étaient sûres d'être reçues!

Cependant, entre nos mères et nos institutrices, la conversation avait dévié. Elles parlaient des examinateurs. On citait le nom de M. Bontemps, célèbre à cause des questions insidieuses par lesquelles il s'efforçait d'augmenter la timidité naturelle des candidates:

—Il prend plaisir à les embrasser, disait Mme Poitevin. Ce devrait être interdit.

Mme Chaudet renchérit, en assurant que l'examinateur d'histoire était mal élevé. Il avait des sorties violentes qui décontenançaient. On lui prêtait ce propos:

—Mademoiselle, vous êtes donc bien "crétine" pour qu'on ait eu besoin de tant vous recommander!

Mme Poitevin était fertile en histoires. Elle se mit à conter la mésaventure d'un candidat.

Il était devant le tableau noir, il ne trouvait pas la solution du problème qu'on lui avait posé. L'examinateur s'impatientait et se tournant vers l'appariteur:

—Apportez une botte de foin, pour monsieur, dit-il...

—Apportez-en deux, s'écria le jeune homme: M. l'examinateur me fera le plaisir de partager mon repas.

—Bien répliqué, approuva Mme Chaudet. L'examinateur n'avait que ce qu'il mérite.

Cette histoire légendaire, que de fois nous l'avions entendue! Elle me parut, ce matin-là, avoir la saveur de l'inédit. Je l'écoutais, démêlant mal ce qui me confondait le plus: la violence de l'examinateur, l'à-propos du candidat. Je pensais: "Ce n'est pas moi qui aurais trouvé une telle réponse."

Mlle Fleuriot souriait. A la nuance de son sourire, je compris que l'anecdote du jeune homme à la botte de foin la laissait sceptique; mais Mlle Fleuriot était trop bien élevée pour le dire.

VII

Les portes s'ouvrirent brusquement. Nous retombâmes à la réalité. Il y eut une poussée dans nos rangs. On entendit un bruit de baisers: mamans qui, une dernière fois, encourageaient leurs filles; puis notre groupe s'engouffra dans une vaste salle meublée d'innombrables petites tables largement isolées les unes des autres. Quand le bruit des plumiers, des chaises fut apaisé, un vieux monsieur monta sur une estrade. Il était auréolé de cheveux blancs et soyeux qui frisottaient agréablement au-dessus de ses oreilles. D'une voix forte, il lança anathème contre celles d'entre nous qui tenteraient de tromper la "commission" par quelque moyen que ce fût.

Les épreuves commencèrent. L'oreille collée aux vantaux, nos mères et nos institutrices essayaient de percevoir des bribes de la dictée ou du texte de la composition française. Celles qui avaient l'ouïe fine révélaient aux autres ce qu'elles avaient entendu, et, d'un commun accord, ces dames gémissaient sur les tortures variées auxquelles on soumettait nos esprits.

L'épreuve la plus généralement redoutée était celle de l'arithmétique. Quelle fut la question de théorie? Je l'ai oubliée. Je me souviens mieux du problème, par le tintouin qu'il me donna. Il s'agissait de remplir, dans le même laps de temps, deux cuves d'inégale contenance alimentées par des robinets de débit différent. Longtemps je peinai à cette tâche. Tantôt je modérais, tantôt j'accélérais le jeu des robinets. De temps à autre, je lançais un coup d'oeil vers mes deux voisines: Yvonne Chaudet et Nelly.

La première résolvait la question avec un air de sérénité. Tant de quiétude n'était pas pour me surprendre. Il était établi, au cours, qu'Yvonne calculait "comme un ange".

Pour Nelly, elle mâchonnait le bois de son porte-plume, les prunelles levées au plafond comme s'il devait lui en venir une inspiration céleste. Quand on prit les copies, Nelly avait dévoré les trois quarts de son porte-plume, sa feuille était blanche. En signes télégraphiques, elle me fit comprendre:

—Rien trouvé: rien!

VIII

Le soir, mon nom figurait au tableau des élues!

Les épreuves des jours suivants étaient moins redoutables. De longue date, pour l'avoir entendu répéter maintes et maintes fois, nous savions toutes que "le plus dur, c'était l'écrit".

De fait, je subis les épreuves pratiques — ainsi désignait-on l'écriture, la couture, le dessin — sans grande émotion. L'oral ne m'a laissé que des souvenirs divertissants. Par fournées d'une demi-douzaine, on nous introduisit dans de petites cases aux murs blancs, passés au ripolin comme ceux d'une clinique.

Quelques vieux messieurs d'aspect vénérable étaient juchés sur une estrade et correctement disposés en des fauteuils, devant une longue table: c'étaient les examinateurs. Nous primes place en face d'eux.

En contre-bas, séparé de nous par une balustrade, se tenait l'assistance: mères, institutrices et futures candidates empressées à écouter "parce qu'il est bon d'avoir assisté un oral".

Interdiction était faite aux assistantes de "souffler". Certaines cependant ne s'en privaient pas; à plusieurs reprises, le président de la commission dut rouler de gros yeux vers une des "dames" qui ne cessait de vouloir aider à notre science défaillante, ce qu'elle faisait, au surplus, tout de travers.

—Mesdames, criait l'examinateur si cela continue, je serai dans l'obligation de faire évacuer la salle.

Une autre prescription, non moins rigoureuse, établissait que l'assistance devait être exclusivement féminine. Exactement le contraire de ce qui a lieu au Mont-Athos.

Une dame coiffée d'une résille graisseuse que nouait un ruban de velours noir était chargée de surveiller à l'observation de la consigne.

Au moment où je pataugeais dans le canal latéral à la Loire sans pouvoir me rappeler ni où il commençait, ni où il aboutissait, la porte de la salle s'entrebâilla, laissant apercevoir une barbiche pointue et grisonnante. On ne vit pas la tête en entier; non, remarquez-le bien; on ne vit exactement qu'une barbiche, un nez rond et deux yeux timides qui semblaient chercher.

Ce fut un beau tollé! Quelque chose d'analogue à ce qui se produit dans une église, quand un chien a l'irrévérence d'y pénétrer. Toute l'assistance se retourna, et, comme si aucune de ces femmes n'avait jamais encore rencontré de représentant de l'espèce humaine d'un sexe autre que le sien, toutes se mirent à clamer avec les signes de l'indignation la plus évidente:

—Un homme! un homme!...

La dame à la résille se dressa et courageusement fit face à la situation. Cependant, elle était émue. Ses joues naturellement pâles devinrent successivement roses, puis rouges, puis grenat... Elle marcha vers la porte et vous houspilla si bien l'incongru qu'oncques ne le revit.

Cet incident me servit favorablement. L'examinateur en oublia mon ignorance et se tournant vers moi:

—Bien mademoiselle, je vous remercie.

Au mouvement de son crayon je vis qu'il me marquait la note douze. Je n'avais pas seulement dit douze mots!

Dans un silence analogue à celui d'une cour d'assises quand le président vient lire le jugement, l'un des examinateurs énuméra le nom des candidates. Le mien fut prononcé. La joie rend égoïste. Je ne m'attardai pas à éponger les larmes de mes compagnes que leur insuccès avait transformées en fontaines par un enchantement aussi rapide que celui d'une baguette magique: j'étais reçue, elles étaient "retoquées". La

AU PARADIS des ENFANTS

A TRAVERS LE MONDE

LA VIE EN COREE

La Corée, le pays du Matin Calme, est une des contrées les moins connues de l'Extrême-Orient.

Elle se trouve actuellement soumise au protectorat du Japon.

Les Japonais ont fait main basse sur toutes les richesses du pays.

Le Boud dha blanc.

L chemins de fer, les forêts, tout leur appartient.

Il ne reste aux Coréens que les yeux pour pleurer.

La Corée, que l'on considère comme une péninsule, est en réalité une île, car sa frontière du nord est délimitée par Yalou et Turmen, lesquelles sortent du même lac pour aller se jeter, l'une à l'est, l'autre à louest de la Corée.

L'on estime la population coréenne à environ douze millions d'habitant dont la principale ressource est la culture du riz. Mais le pays contient de nombreuses mines de charbon encore inexploitées ainsi que beaucoup d'autres minerais.

Les Coréens semblent appartenir à la même race que les Japonais—des Japonais beaucoup moins énergiques.

Le Coréen, d'après de nombreux voyageurs, est, en effet, plutôt ennemi de l'effort.

Il aime trop sa tranquillité.

Ce petit peuple pacifique est très intéressant à étudier.

Les Coréens ne font rien comme nous.

Le blanc, chez eux, est l'emblème du deuil.

Lorsque meurt un personnage important appartenant à la famille royale, par exemple toute la population est tenue de se mettre en blanc.

Cela doit faire plaisir aux blanchisseurs.

Le Coréen porte une différente sorte de deuil pour chacun des membres de sa famille.

Il se ceint d'une corde s'il a perdu son père; si c'est sa mère qui est morte, il porte une ceinture de chiffons déchirés.

Comme coiffure, le Coréen endeuillé porte le plus extraordinaire chapeau qui soit: on se figure une sorte de grand entonnoir de bambou et de paille muni d'un rebord festonné grossièrement.

Ce chapeau, paraît-il, donne à ceux qui le portent une apparence extrêmement triste.

Séoul, la capitale de la Corée, n'offre rien de bien intéressant comme monuments. Les quelques temples qui y sont érigés tombent en ruines sans que nul ne pense à les réparer.

Les rues sont défoncées et recouvertes d'une couche de boue en hiver et de poussière en été.

Ce sont les criminels qui sont chargés de leur entretien.

On peut les voir, enchaînés par groupes de cinq ou six, sous la surveillance de policemen, qui combient les ornières et enlèvent les détritus.

Les blanchisseurs forment la corporation la plus nombreuse; viennent ensuite les couturières. L'on en comprendra la raison lorsqu'on saura que les Coréens, avant d'envoyer leur linge au blanchissage, ont soin d'en défaire les coutures.

Une foule grouillante emplit sans cesse les rues et constitue la principale curiosité de la capitale coréenne: marchands ambulants chargés de cages remplies de poules, colporteurs, portefaix, chaises à porteur contenant des dames de la "société", se croisent avec les pousse-pousses; çà et là, des enfants, presque toujours nus ou en haillons, jouent parmi les tas de fumier.

Le touriste n'a que bien peu de choses à glaner.

Séoul est entourée d'une haute muraille aujourd'hui en ruines, dont les portes gigantesques ont un certain caractère de grandeur; elles constituent, avec la statue du Bouddha blanc érigé devant un temple, non loin de la ville, les seules curiosités du pays.

Une rue de Séoul.

Une porte de Séoul.

Une pensée par semaine.

"Qui se confie au bavard et prête au prodigue, trouve son secret partout et son argent nulle part".

TABLEAU D'HONNEUR

ONT ENVOYE DES SOLUTIONS JUSTES: Incompréhensible, Marguerite Lacroix, Marcelle Terreau, Papillon, Luciole, Gertrude Mousseau, C. Moi, Lucette M., Antoinette, Dixième étoile de maman, Petit écolier, Ti-loup.

ONT COLLABORE A LA PAGE EN ENVOYANT des dessins, des poésies, des contes, des anecdotes, des jeux d'esprit, etc.: Reine de mai, Pierrot, Marthe Lemay, Germaine Pichette, Sire Hanot, Jean Lefebre, Suzanne Perreault, Fabienne Perreault, Adrien Perreault, Salvator Marceno, Gaétan Perreault, Nicole Perreault, Le Crayonneur, Ti-Loup, Incompréhensible, Petit écolier, Paulette-Violette.

PETITE CORRESPONDANCE

Nos correspondants seront sans doute très désappointés de ne pas trouver ici aujourd'hui de réponses à leurs lettres. Par suite d'une négligence du personnel, la correspondance qui était toute prête, a été égarée. Tante Nine prie donc ses chers neveux et nièces de ne pas lui en vouloir puisqu'il n'y a nullement de sa faute. Tous les enfants qui ont écrit entre les 26 juin et le 3 juillet sont priés de renouveler dans leur prochaine lettre les questions de quelque importance qu'ils avaient pu nous poser. T. N.

MOTS EN LOSANGE
SOLUTION

B
ROC
ROUEN
BOURDON
CEDRE
NOE
N

ACROSTICHE
SOLUTION

Ti loup.

LA VIE A LA CAMPAGNE—Envoi de Mai-Mai-Vous.

REBUS
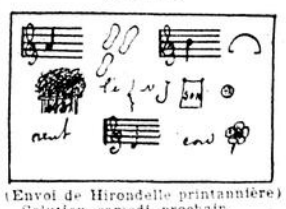
(Envoi de Hirondelle printanière)
Solution samedi prochain.

DEUIL

Nous recommandons la grand'mère de SIRE HANOT, décédée dernièrement à Montréal.

ENIGME

(Envoi de Frou-Frou)

Je suis sous les pieds du coursier,
Dans la main d'un vaillant guerrier,
Hélas! je ne puis le nier
Dans celle aussi du perruquier.
(Solution samedi prochain)

MOTS CARRES

(Incompréhensible)

1—Plante chère aux fumeurs.
2—Astronome français.
3—Soller un âne.
4—Gardien de la paix.
5—Ville de Corse.
Solution samedi prochain

PAPILLON

Dessin de Lucette.

LOGOGRIPHE

Quand j'ai mes 4 pieds,
Je ne vais que sur deux.
Coupez-moi le premier sans peine
On peut l'abattre, je n'en ai plus que trois et
Je marche sur quatre.
Allons, amis lecteurs, devinez,
Si vous pouvez.
(Solution samedi prochain)

PHRASE POINTEE
SOLUTION

Je remercie sincèrement tous les auteurs ainsi que la chère tante des grands plaisirs qu'ils nous donnent chaque semaine.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

1—Quel est le premier homme qui alla en Chine?

2—Comment appelle-t-on un ornement de sculpture ou de peinture représentant un enroulement de branches garnies de fruits ou de feuilles d'acanthe.

3—Qui prêcha la première croisade?

4—Comment s'appelait l'espace occupé par la scène et l'avant-scène dans les théâtres antiques?

Les réponses à ces questions paraîtront samedi prochain.

Réponses aux questions posées la semaine dernière.

1.—C'est Blaise Pascal, célèbre philosophe français, qui le premier eut l'idée d'établir des omnibus dans la ville de Paris. Le premier omnibus circula dans Paris en 1662 mais, ils disparurent au bout de quelque mois pour ne reparaître que 150 ans plus tard. L'autobus est de nos jours le successeur de l'omnibus.

2.—Sébastien del Cano fut le premier homme qui fit le tour du monde. Il partit en 1519 avec Magellan et revint seul en 1522, Magellan étant mort en cours du voyage après avoir découvert la Patagonie.

3.—Echanson.

4.—Nicolas Lancret (1690-1743), peintre français de l'école de Watteau.

MOTS EN TRIANGLE

Pieux voyageur.
Prénom féminin.
Arbuste aux griffes parfumées.
Grand cerf.
Filin servant à carguer les voiles.
Queue de pie.
Consonne.
(Solution samedi prochain)

CHARADE
Solution
Tabac.

CHANSONS

Amical bonjour, affectueuses salutations, poignées de mains de— HERMINETTE de BRETAGNE: A Sylvette; Petite Bergère; Tiloup; Tilon; Tit-ours; Eau dormante; Incompréhensible; Pierrot; Luciole; Chouette; Diable Rose; E. Crivin; Simone Beauchemin; Ruban Noir; Maury; Gondole; Suzel; Pascalou; Sardoine; Mousmée; Ahmed; Louise Regnan; Vieux Philosophe Solange; Beauceronne et à tous les cousins et cousines.

REINE de MAI à Tiloup; Jeune Marquis; Charles Ier; Gilles; Michelle; Criquet des Bois; Suzel; Rollande des Lys; Hianne (en leur disant qu'elle s'est bien amusée avec eux); Perle Bleue (sympathies); Colombe d'Azur; Jolie Fauvette; Fleur d'Amour (sympathies); Cœur Français; Betty Blue; et à tous.

EAU DORMANTE à Diable Rose; Chiffonnette; Tiloup; Luciole; Coquette; Etincelle; Beauceronne.

PERLE BLEUE à Jeune Marquis; Mirzah; Michelle; Mimi; Brunette; Criquet des Bois.

PIERROT à Perle Bleue; Diable Rose; Maury; Mariette; Criquet des Bois; Frou-Frou (voulez-vous correspondre); Eau Dormante; Tit Lion; Tit Loup; Etincelle; Coquette; Echo des Bois; Croqueuse; Rosette; Marie la Brune Petit Sphinx; Lucette; Sylvette; Betty Blue; Camille; Odette (avez-vous lu le livre de ce nom?)

TILOUP à Incompréhensible; Criquet des Bois; Luciole; Louise Regnan; Chrysanthème (félicitations); Eau Dormante; Bergère; Lucette (êtes-vous L. ?); Cœur Français; Louise Regnan; Berlie (félicitations); Balavelle (sympathies); Olivier le Daim (merci).

AHMED à Scheick; Ame d'Artiste; Chouette; Echo des Bois; Eau Dormante; Incompréhensible; Lucienne; Mélançon; Pierrot; Luciole; Hermínette d'oBretagne; Criquet des Bois; Diable Rose; Etienne Crivin; Simone Beauchemin; Tiloup; Roch Boyer; Camille; Frou-Frou; Beauceronne; Sylvette; Tit-Loup; Toujours Gaie; Hirondelle Printanière; G. Vingt Ans; Maury; Mirza; Mousmée; Lucienne (vos initiales sont-elles L. M.?); Shirley; Rudolf Wallace; Colombe d'Azur; Gondole; Ruban Noir; Odette; Fleur d'Amour; Tante Lette.

SYLVETTE à Herminette de Bretagne; Ahmed; Tiloup; Maury; Mai-Mai-Vous; Luciole; Claire de Lune; et Lucette.

INCOMPREHENSIBLE à Lucette; Herminette de Bretagne; Tiloup; Tilon; Tante lette; Luciole; Rose Omsrée; Louise Regnan (félicitations).

PETITE BERGERE à Tiloup; Maury; Michelle; Suzel; Mirzah; Ahmed; Jeune Marquis; Bergère; Incompréhensible; Maubert; Fleur d'Amour et Herminette de Bretagne.

PAPILLON à Lucette; Perle Bleue; G. Vingt Ans; Ruban Noir; Pierrot; Luciole Etienne Crivin; Diable Rose; Echo des Bois; Rudolph Wallace; Vieux philosophe.

LUCIOLE à Ruban Noir; Maury; Lucette; Louise Regnan (félicitations, bonnes vacances et merci); Etienne Crivin (Joyeuses vacances et félicitations); Simone Beauchemin (êtes-vous Sorcière?); Incompréhensible; C. Français; Tiloup (merci, je n'ai pas reçu la lettre et par conséquent point d'adresse).

PAULETTE-VIOLETTE à Suzel; Arc-en-ciel; Diable Rose; Herminette de Bretagne (est-elle Québecquoise?); Gabie (restée encore à rêver); Tante lette et à tous.

PERLE BLEUE demande si quelqu'un aimerait correspondre avec elle; M. Pelletier, 72 rue Sanguinet, à Montréal.

INCOMPREHENSIBLE désirerait correspondre avec Coquette.

PERLE BLEUE demande à Jeune Marquis s'il veut bien correspondre avec elle. Prière de prendre M. Pelletier, 72 rue Sanguinet, à Montréal.

PAULETTE demande aux cousins et cousines de faire une petite prière pour que Dieu lui accorde la résignation dans la maladie.

REBUS
(Solution)

Aimons de tout notre coeur la bonne tante que nous avons au Paradis des Enfants (E-mons-2-T'houx - notre - coeur - la - bonne-tente-queue-nous avons-eau-pas-rat-dix-dé an fan.

PETITE ACADEMIE

"DEPART"

La cloche du couvent qui est toujours si joyeuse, chante aujourd'hui mais il semble que des sanglots sont dans sa douce voix.

Dans les couloirs, les élèves sont pressés et plusieurs ont l'air soucieux; des préparatifs se font semblables à ceux d'un départ!.... Que se passe-t-il donc?.... Pourquoi tout ce brouhaha?.... C'est que juin s'achève et les portes du cloître s'ouvriront toutes grandes dans quelques heures pour que se disperse au loin le troupeau chéri qui s'y était réfugié en septembre.

Ce seront les vacances, la liberté, le plaisir en attendant le retour pour un grand nombre; mais plusieurs aussi quitteront l'Alma Mater pour n'y plus revenir!....

Celles-là, quoiqu'heureuses de revoir leurs parents bien-aimés, se sentent le coeur bien gros à la pensée de quitter ce lieu béni où elles passèrent des années si douces et si belles!....

Tout de même, elles partent confiantes, emportant pour les guider de sages conseils et la certitude qu'on ne les oubliera pas.

. . . . . .

Et maintenant qu'elles sont toutes disparues, la douce voix de la cloche s'éteint lentement en un long sanglot qu'apporte au loin la brise du soir.

Ce 12 juin 1923.

FROU-FROU.

SUR LA ROUTE DU PARADIS

(Pour Herminette de Bretagne)

A deux ou trois milles d'ici, il y a une gare où les oiseaux et les fleurs se donnent rendez-vous. Ce chemin de fer conduit vous devinez, au "Paradis des Enfants". Ruban Noir prend sa place dans le train bleu.

Carmencita qui aime à voyager à travers la contrée de la fantaisie, nous appelle, et comme il y a encore de la place, tante est priée de l'emmener. La dernière place est prise d'assaut par Tiloup. Et le train file à travers l'espace pour se rendre au paradis.

. . . . . .

Déjà plusieurs cousins et cousines nous ont devancés et nous attendent avec impatience.

Une triste nouvelle nous est annoncée à l'arrivée: la petite soeur d'Herminette de Bretagne et de Petit Dauphin n'est plus..

Alors les chants et les rires cessèrent, et à ce momen où aurait pu entendre un murmure de prières monter vers le Tout-Puissant pour la famille si éprouvée d'Herminette de Bretagne.

(INCOMPREHENSIBLE)

REVE

C'était un beau soir d'été. Je résolus d'aller faire une promenade de quelques minutes. J'arrivai près d'un chêne au pied duquel je m'assis. Tout à coup, je vis sortir d'une grotte un ravissant "Diable Rose" qui courut vers moi et me dit: "Veux-tu visiter le "Paradis des Enfants"? "Mais certainement", lui dis-je. Alors suis-moi répondit le "Diable" en m'entraînant vers la grotte.

Nous entrâmes. Il fallut descendre un escalier au bas duquel une porte s'ouvrit. Je regardais avidement le tableau féerique. Au milieu de la pièce, je vis une fée qui m'accueillit avec le plus aimable des sourires. C'était Tante Nine qui me dit: "Bienvenu mon neveu, venez avec moi, je vais vous faire visiter le "Paradis". J'obéis avec plaisir! Nous arrivâmes dans un beau pardin, où il y avait des "Lis de Mai" ainsi que des "Fleurs de toutes sortes". Plus loin, j'aperçus des "Latus bleus" puis une frele "Rosette" sur laquelle butinait un gracieux "Papillon". En continuant, je vis des merveilleuses "Roses-Thé". Pour connaître d'autres cousins et cousines, il fallut traverser en "Gondole". Nous abordâmes sur une île. Là, attendaient "Liliane", "Gabie", "Suzel" et "Michelle" se promenant. Je courus donner à chacune une cordiale poignée de mains, et je rejoignis Tante Nine. Nous montâmes sur une petite colline, où j'aperçus "Maury" et "Manette", qui causaient, "Jolie Fauvette" qui gazouillait une romance, "Marco de Piermont", "G. Vingt-Ans", qui se promenaient avec "Colombe d'Azur", puis vinrent "Tit lion" et "Tit Ours" auxquels je serrai amicalement les deux pattes. Je me retournai et j'aperçus une douce lumière, c'était "Luciole", qui s'avançait pour me dire bonjour. Tante me laisse pour aller causer avec "Criquet des Bois". Je revins sur mes pas et descendis sur la grève, rejoindre "le joyeux quatuor". Mais horreur! mo voilà qui tombe à l'eau. Les quatre cousines se lamentent! Et moi!

Je me réveillai!!! Tout ceci n'était qu'un rêve. Et voilà que je me regarde. Je suis trempé jusqu'aux os: "D'où provient ceci" m'écriai-je? Un vieux jardinier s'approcha et me dit: Vous êtes dans un jardin particulier, trois fois j'ai essayé de vous réveiller, mais ce fut en vain! Alors j'ai été quérir l'arrosoir!

C'est alarmant cela, n'est-ce pas?

TILOUP

Mai 1923.

PETITES REMARQUES

INCOMPREHENSIBLE — Y avez-vous pensé, est gentil, mais ce n'est pas à proprement parler un travail littéraire, du moins du genre de ceux que nous étudions ici. Je remets cette copie à Tante Nine qui pourra peut-être la publier dans une autre colonne. Votre style est simple et généralement correct, pourquoi ne faites-vous pas de composition que je publierais avec plaisir.

CRIQUET DES BOIS — On m'a remis une poésie, copiée sans doute par vous, mais comme vous aviez négligée de l'indiquer, on l'a classée avec les compositions.

DIABLE-ROSE—Impossible de publier votre petit travail. "Le Sylphe". La copie est faite des deux côtés de la page.

FROU-FROU — Je tiens à vous féliciter, votre composition a pu être publiée sans retouches. Cela prouve que vous l'avez écrite avec soin. De plus, la copie était très lisiblement écrite. Il nous faudra bientôt ne plus accepter les travaux qui ne remplissent pas ces conditions, car nous n'avons pas le temps de corriger les "broutilles" que l'on nous envoie parfois.

Olivier le DAIM.

PASSE-TEMPS ---- Envoi de Petite Canadienne

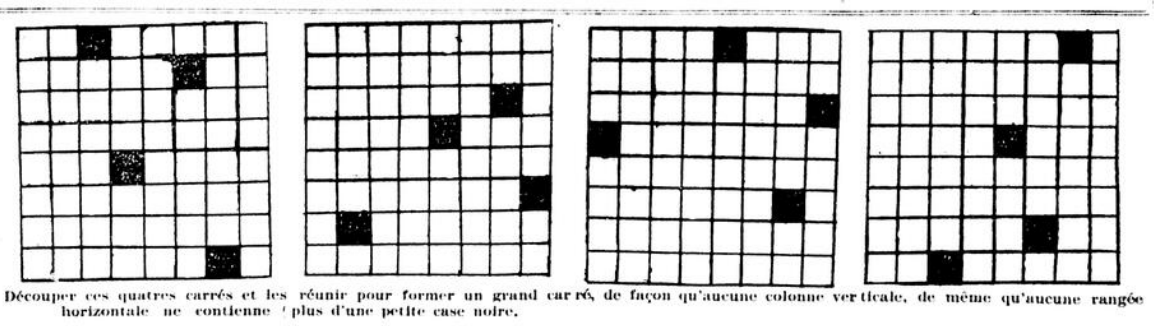

Découper ces quatres carrés et les réunir pour former un grand carré, de façon qu'aucune colonne verticale, de même qu'aucune rangée horizontale ne contienne plus d'une petite case noire.

NOUVEAU VICAIRE APOSTOLIQUE AU MAROC FRANCAIS

Le titulaire, Mgr Colomban-Marie-Dreyser, o.f.m., a passé 16 ans ici.

Biographie.

Sous la plume du Fr. Jean-Joseph O.F.M., la "Revue franciscaine", numéro de juillet, nous apporte une intéressante biographie de Mgr Colomban Marie Dreyer, qui vient d'être nommé vicaire apostolique au Maroc.

"Né en Alsace le 15 février 1866, le jeune séminariste Dreyer revêtit l'habit franciscain, le 8 septembre 1887. Après son sacerdoce en 1889, il remplit en France plusieurs charges de confiance, entre autres celle de secrétaire privé du Rme P. Bernardin de l'ortogruaro, Ministre Général des Frères-Mineurs. Ses Supérieurs, qui avaient discerné dans le jeune prêtre un sujet d'élite, le donnèrent au Canada. Pendant seize ans, le T. R. P. Colomban comme gardien, maître des novices, commissaire et Ministre Provincial fut mêlé d'une façon active à tout ce que l'Ordre a fait ici; les fondations de Québec, des Trois-Rivières, d'Edmonton, les oeuvres de Tiers-Ordre, de Tempérance, de presse, de prédications, les premiers essais de mission en Chine et au Japon.

Mgr COLOMBAN-MARIE DREYER nommé vicaire apostolique au Maroc français.

En 1911, l'obéissance appelait à Rome notre Provincial qui se trouvait sur la liste pontificale des définiteurs généraux. De cette période, qu'il suffise que les deux ministres généraux, auprès desquels le T.R.P. Colomban a exercé sa charge, ont tenu en haute estime leur conseiller d'office. En 1919, la Congrégation des Religieux, fort occupée dans l'adaptation des constitutions aux normes du nouveau code, trouva dans l'ancien provincial un canoniste averti, un consulteur prudent et un travailleur acharné.

Aussi quand le chapitre général de 1921 permit à l'exilé de se rapatrier, sa santé était non pas ébranlée, mais endommagée. Il fut nommé Commissaire de Terre-Sainte et Procureur des Missions franciscaines françaises. C'est de ce travail que Rome l'arrache pour le diriger sur le Maroc. Après le Canada, après l'Italie, il adoptera pour la troisième fois, une terre étrangère, pour en faire son champ de labeur: La confiance du Saint-Siège l'appelle à la tâche de présider aux destinées de l'Eglise au Maroc. Puisse cette contrée voir refleurir les vertus chrétiennes de l'ancienne et brillante Eglise africaine!

Le T. R. P. Colomban est admirablement préparé à sa mission de pasteur d'âmes. Ascète, théologien, compétent, homme de gouvernement, écrivain distingué, orateur solide et délicat, il a déjà donné des preuves, sur différents théâtres, de ses aptitudes universelles."

ON CACHAIT CES BOISSONS DEFENDUES DANS DES BERCEAUX

DUBLIN, 12. (Presse Associée.)—Plusieurs arrestations ont été opérées en Irlande pour possession de spiritueux illicites.

A Stranorlar, nombre de fermiers et de paysans ont été condamnés à 50 livres sterling d'amende pour délits de ce genre. Une partie de cette liqueur a été découverte dans des berceaux où dormaient des bébés.

En prononçant les sentences à Stranorlar, le juge O'Hanrahan a dit que l'Etat tiare anéantirait le commerce des spiritueux défendus et il annonce qu'il imposerait désormais des amendes de 100 livres sterling ou des séjours de douze mois de prison.

UN HOMME SE FAIT BROYER A MORT AU PONT NOIR, LACHINE

L'un des accidents les plus tragiques que nous ayions eu à enregistrer cette année est bien celui survenu, vendredi, à l'entrée du bassin du pont Noir à Lachine alors qu'un homme s'est fait broyer entre la bande du canal et l'extrémité du pont Noir sans pouvoir appeler au secours à temps. La victime est M. Georges Sigouin, de S.-Vincent-de-Paul, que tous les gens de cet endroit connaissaient très bien depuis longtemps. Depuis quarante ans en effet, il faisait dans son bac la traverse de tous les habitants de l'Ile Jésus ainsi que la traverse d'un grand nombre de touristes de toutes les parties de la ville de Montréal.

Jeudi dernier, M. Adalbert Harris, 1971 rue S.-Urbain, avait demandé à M. Sigouin s'il voulait conduire son yacht à Lachine, chose très difficile si l'on songe qu'il faut passer par les écluses du canal Lachine. M. Sigouin avait accepté et hier matin, ils partait avec M. Harris de S.-Vincent de Paul pour se rendre à Lachine. A cet endroit, M. Harris débarqua pour aller chercher de la gazoline. M. Sigouin se trouvait alors au pied du bassin du pont Noir. Le "Rapids Prince", qui fait le voyage entre Montréal et Prescott, se trouvait là également. M. Sigouin décida alors de le suivre à travers les écluses.

Le pont Noir est un pont tournant, lorsqu'il est ouvert il se trouve longitudinalement placé dans la direction du courant; deux hommes ont à voir à son fonctionnement, l'un qui est placé sur le tablier même du pont donne au moyen d'un timbre les signaux convenus au mécanicien qui se trouve placé au-dessus du pont dans une petite cabane.

Au moment propice, M. Thomas Morrisey, de la rue Eleanor, No 43, donna ordre au mécanicien de mettre le moteur en marche et d'ouvrir le pont. Le "Rapids Prince" s'avança alors lentement en longeant le côté sud du canal, M. Sigouin fit à son tour machine en avant avec son yacht et il suivait de près le "Rapid Prince", comme ce dernier vaisseau avait pratiquement dépassé le pont, M. Morrissey qui n'avait pas vu M. Sigouin, donna un second ordre au mécanicien Johnny Fitzgibonds et cette fois, pour fermer le pont qui fut mis en mouvemnet de nouveau.

Tandis que le pont tournait ainsi sur sa partie centrale et que ses extrémités rejoignaient presque la bande du canal, un cri retentit tout-à-coup, puis un craquement lugubre fut entendu; c'était le yacht de M. Sigouin dans lequel il était qui venait d'être serré entre la partie inférieure de l'extrémité sud du pont et la bande du canal elle-même à tel point que son conducteur était pris en tampon dans son yacht. Sigouin n'avait pas eu le temps de clairer le pont.

Le mécanicien fit immédiatement machine arrière et l'on se porta à son secours, il fut trouvé étendu sans connaissance dans son yacht qui faisait eau. Sigouin fut monté sur la berge du canal et peu après il succombait à ses blessures, avant l'arrivée d'une voiture ambulance qu'on avait appelée.

Sigouin paraît avoir succombé à des lésions internes et à des fractures multiples des côtes.

Ce n'est pas la première fois que Sigouin traversait le canal, il était encore passé par là la semaine dernière, alors qu'il était allé à Lachine, chercher le yacht sur lequel il s'est fait écraser.

Le défunt était reconnu comme un fameux nageur, plus d'une fois il a sauvé la vie à des personnes sur la Rivière des Prairies. Il était expert comme plongeur et souvent il eut à descendre au fond de l'eau pour ramener des cadavres à la surface.

M. Sigouin n'était âgé que de 50 ans, il laisse son épouse et une nombreuse famille. Il était le fils de M. Zéphirin Sigouin qui vit encore et qui comme son fils fut un passeur émérite.

Le cadavre a été transporté à la morgue et une enquête par jury a été tenue dans cette affaire aujourd'hui par le coroner McMahon.

IL FAUT A L'OUEST 40,000 MOISONNEURS

WINNIPEG 12 (Presse canadienne).—Prévoyant une très forte récolte, des représentants des chemins de fer et des bureaux de placement tiendront une conférence ici le 7 juillet avec des membres des organisations de fermiers-unis des provinces des prairies. Ils étudieront des projets pour faire venir 10,000 moissonneurs de l'Est du Canada, aider aux cultivateurs de l'Ouest à amasser et à battre leurs récoltes.

MERES! ALLAITEZ VOS BEBES

et par cela même commencez bien leur vie. Il a été prouvé par l'autorité du gouvernement anglais que les bébés nourris au lait maternel ont quinze fois autant de chances de vivre jusqu'à l'âge adulte que les bébés nourris à la bouteille. Bien plus, les bébés nourris au lait maternel sont exempts d'indigestion et de cette funeste maladie de la première infantile, tandis qu'ils sont aussi moins aptes à contracter des maladies infectieuses et des voies respiratoires. Par conséquent vous élèverez allaiter votre bébé si vous le pouvez et VOUS LE POUVEZ SI VOUS LE DESIREZ car Lactagol vous donnera tout l'aide nécessaire. Les médecins, les gardes-malades diplômées et les centres du Bien-Etre pour l'Enfance ont prouvé que Lactagol augmente abondamment le débit du lait et qu'en même temps il améliore tellement ses qualités nutritives que vous pouvez satisfaire amplement à l'appétit du bébé grandissant. Lactagol en outre vous nourrit et renforcit tellement que vous êtes capable de continuer d'allaiter le temps voulu sans fatigue, inconvénient ou trop de grands efforts.

AVEC L'AIDE DE LACTAGOL

les mères autrefois incapables d'allaiter leurs bébés sont devenues capables de donner à leurs plus jeunes enfants cette inestimable nourriture. Si par conséquent votre lait est rare et trop pauvre pour satisfaire l'appétit du bébé ou si vous vous sentez épuisée par l'effort d'allaiter, envoyez de suite chercher Lactagol qui vous rendra capable de continuer d'allaiter votre bébé sans fatigue et sans effort.

Lactagol est vendu par la plupart des pharmaciens et des marchands, à 75c, $1.50 et $2.50 ou envoyé franco par la malle par l'agent canadien.

R. J. OLD, 416 rue du Parlement, TORONTO, Canada. Seuls fabricants.
E. T. PEARSON & CO. LTD., Manufacturiers et Chimistes, MITCHAM, Ang.
5—15 O.W.—Juo

FEMOL La Mission Sublime de la Femme

ne peut s'accomplir si la femme n'éprouve un soulagement à ses constantes souffrances. Un homme de science, le spécialiste Caza a fait passer cette vérité dans le domaine pratique en découvrant le remède efficace, après des années de laborieuses recherches.

FEMOL ainsi qu'on l'appelle, est par excellence le spécifique du beau mal, des pertes, des périodes douloureuses etc. L'Europe entière l'emploie déjà. La célérité de ce remède n'a de comparable que la modicité de son prix. Envoyez 10c pour frais de poste et nous vous enverrons assez de Fémol pour vous prouver son infaillibilité.

En vente à toutes les pharmacies. $1.00 le traitement de 10 jours.

Adresses Institut CAZO, Dépt. E-3 Place Royale, Montréal

FINANCE ET COMMERCE

REPRISE OU BIEN UN GROS "BOOM?"

La situation economique des Etats-Unis ne saurait nous laisser indifférents, parce qu'elle a sur notre pays une répercussion inévitable et profonde. Il est donc à propos d'examiner si l'activité extraordinaire qui se manifeste aujourd'hui dans la République voisine offre les garanties d'une reprise stable, ou bien si elle présente les caractères d'un "boom" passager.

La reprise date déjà de plusieurs mois. Dès février, "The Iron Age" faisait remarquer que dans l'industrie de l'acier qui est le baromètre de l'activité industrielle — le rendement était supérieur aux rendements moyens des années de guerre 1917 et 1918. Au début de mars, la New-York Federal Reserve Bank rapportait que, dans vingt industries de base aux Etats-Unis, la production mensuelle moyenne avait atteint un volume qui n'avait été dépassé qu'une fois, en mai 1917. Quatre ou cinq branches établissaient même des records.

Ce renouveau a provoqué une hausse des salaires d'autant plus considérable que les restrictions imposées à l'immigration avaient resserré étroitement le marché de la main-d'oeuvre, réduisant dans une proportion de dix à un l'appoint des ouvriers étrangers. Les grands syndicats ont, naturellement, profité de cet état de choses. On estime qu'en général la hausse moyenne des salaires, par rapport à 1913, atteint 106 pour 100, tandis que le coût de la vie n'a pas augmenté de plus de 70 pour 100. Néanmoins, depuis un an, partout les salaires ont été relevés de 25 à 30 pour 100. Dans les grandes villes, les ouvriers du bâtiment exigent jusqu'à $1.25 de l'heure; certains ne touchent pas moins de $12 par jour.

Ces salaires exagérés ont eu pour conséquence une véritable grève des capitaux. On a vu qu'à New-York, il y a quelque temps, des contrats de construction se chiffrant par cent millions de dollars ont été résiliés. Le coût excessif a intimidé le placement.

Personne ne songe à contester à l'ouvrier le droit à un légitime salaire. Mais il est impossible d'ignorer les conditions fondamentales de l'équilibre économique. L'argent, comme l'ouvrier, ne travaille que moyennant rétribution. Une entreprise qui n'offre pas de perspectives de bénéfice ne trouve pas de capitaux. Et pas de capitaux, pas d'entreprises. En étant trop exigeants les ouvriers ont fait avorter les grands projets de construction qui étaient en cours à New-York. Et les perdants, ce ne sont sûrement pas les capitalistes qui allaient s'y intéresser, et qui placeront leur argent ailleurs. Cet exemple, très connu parce qu'il s'agit d'une affaire monstre, n'est probablement pas unique en ce moment aux Etats-Unis. Dans plusieurs industries, les salaires exorbitants portent le coût de production à un chiffre qui commence à inquiéter les capitaux.

Alors sommes-nous en présence d'une reprise ou d'un "boom"? D'habitude, on ne reconnait un "boom" qu'après coup, c'est-à-dire quand on est tombé dans la période de dépression qui en est la fatale réaction. Mais il existe un cycle commercial dont le retour a été si fréquent dans le passé que des économistes en ont tiré une espèce de loi. Le cycle commence, prétendent-ils, par une augmentation graduelle de la production, puis du pouvoir d'achat, jusqu'au point où l'industrie travaille à plein. Suit une période d'inflation; les salaires et les prix montent simultanément avec rapidité, sans que la production augmente. Enfin, tôt ou tard, le cycle se ferme par l'effondrement des prix, la stagnation, le chômage. Et puis le rajustement s'effectue péniblement, et le cycle recommence.

Il pourrait sembler que les Etats-Unis en soient déjà au stade de l'inflation, et que le cycle soit en train d'évoluer avec une vitesse inusitée. Mais un facteur sans précédent entre en ligne de compte, qui pourrait bien fausser le jeu du cycle, ou nous allonger sur l'état actuel de son développement: ce sont les immenses besoins de plusieurs industries, notamment des chemins de fer, qui n'avaient pas été pleinement satisfaits depuis des années. Comme il n'y a pas de stocks accumulés, ces demandes exigent une grande production qui provoque, à cause de la rareté relative de la main-d'oeuvre, une hausse extraordinaires des salaires.

Les salaires anormaux créent sans doute des perturbations économiques, dont la grève des capitaux à New-York est l'une des manifestations. Mais même si cela devait aller jusqu'à une rupture d'équilibre, le retour de la prospérité en Europe ne pourrait pas manquer de rétablir la situation aux Etats-Unis. L'Union détient les trois quarts de l'or du monde. Elle possède de puissants intérêts sur les marchés des grands produits de consommation mondiale: charbon, pétrole, acier, cuivre, coton, blé, sucre, etc. Lorsque l'Europe se sera stabilisée, ce qui ne peut plus tarder beaucoup, selon toute vraisemblance, une demande formidable de capitaux et de marchandises s'y exprimera, à laquelle les Etats-Unis seront en mesure de répondre largement.

Il est vrai que la reprise industrielle aux Etats-Unis s'effectue avec une brusquerie un peu déroutante. Mais ne serait-il pas téméraire d'en conclure qu'il s'agit d'un "boom"? Il convient de tenir compte que nous traversons des temps exceptionnels, et que l'Europe est à la veille de changer la face du monde économique.

CHICAGO, 11. — Prix en cours à l'ouverture du marché des grains: Blé, juillet 100, Sept 100; Maïs juillet $3, sept 75 1-2; Avoine, juillet 38 1-4, sept 34 3-8.

Le Nombre Index

Le nombre index des prix du gros au Canada n'a pas beaucoup changé du milieu de mai au milieu de juin. Le nombre pour les exportations est de 153.78 contre 153.83; celui des importations a varié de 167.-92 à 167.53 et les nombres combinés est de 160.65 contre 160.87.

La baisse du prix du porc qui a entrainé une chute de prix égale à celle de 1915 mise en comparaison avec des baisses moins considérables dans les prix de la farine, des peaux, du cuivre et de l'argent a contrebalancé la légère avance des prix des matières exportées telles que le blé, le boeuf, le bacon, le beurre, le fromage et les patates. Pour les importations, la diminution du prix du fer, du fer blanc et du coke ont balancé les augmentations des prix du coton, du blé d'Inde, du coton, du caoutchouc et de l'huile de lin. Les autres commodités sur la liste n'indiquent aucun changement de prix.

A N.-Y. ON DEMANDE 3 P.C. SUR MONTREAL

New-York, 10 juillet.—Le point saillant du change étranger a été l'avance de la prime de New-York sur Montréal. Elle a monté à 3 pour cent. C'est le chiffre le plus élevé depuis avril 1922.

MARCHE DE S.-HYACINTHE

GRAINS. — Orge, le minot $1.10. Blé, le minot $1.45. Pois, le minot $3.60; Avoine, le minot 75c; Sarrazin, le minot $1.10; Blé-d'Inde, le minot $1.-Fèves, le minot $4.20.

LEGUMES ET FRUITS. — Patates le minot $1.20. Betteraves 05c; Carottes 05c; Oignons, la livre 02c; Oignons, le paquet 05c; Ail, la douzaine 15c; Fèves, la pinte 15c; Laitue, la douzaine 30c; Persil, le paquet 01c; Radis, le paquet 05c; Navets, le minot 10c.

VOLAILLES ET GIBIERS —Poulets 38 40c; Poules 35c.

VIANDES.—Lard, par 100 livres $16, $18; Lard, la livre 16, 18, 20, 22c; Lard salé, la livre 20 à 22c; Boeuf par 100 livres $6, 8, 12, 15, 18; Boeuf, la livre 6, 8, 10, 12c.; Boeuf la livre, quartier de devant 6, 8, 10, 12c; Boeuf la livre, quartier de derrière 12, 15, 18, 22c; Veau, à la livre 8, 10, 15, 20c; Agneau, la livre 25, 28, 30c; Mouton, la livre 15, 18, 20c; Jambon et Bacon, la livre 22, 25, 28c.

LAITERIES ET DIVERS — Beurre de ferme 34c; Beurre de fabrique 33c; Fromage 22c; Oeufs frais 28, 30c; Saindoux 20c; Sucre, la livre 25c; Sirop, le gallon $2.00; Miel en gateaux, la livre 25c; laine en écheveaux, la livre $1.25 à $1.50; Savon, la livre 10c; Peaux vertes, la livre 5c; Peaux seches, la livre 10c; Peaux de veau, la pièce 50c à 75c; Peaux d'agneaux, la pièce 25c.

MOULEE — Moulée de maïs, les 100 livres $2.20; Son de blé $1.70; Gru $1.50.

FOIN — Foin pressé, la tonne 59, $12, $15; Foin non pressé la tonne $..., $9, $13.

BOIS — Bois mou, la corde $7.50 et $8.50; Bois franc, la corde ... $9, $12.

MARCHE DE SAINT-JEAN

GRAINS. Orge, par minot $1.00; Blé, par minot $2.40; Pois, par minot $3.60; Avoine, par minot 80; Sarrazin, par minot $1.00; Blé-d'Inde, par minot $1.25; Fèves, par minot $2.60.

FARINES. Le cent $3.50.

LEGUMES ET FRUITS. Patates, le minot $1.00; Pommes, le baril $5.00; Betteraves, le paquet 05; Carottes, le paquet 05; Oignons, la livre 05; Oignons, le paquet 05; Ail, la douzaine 05; Fèves, la pinte 05; Salade, la douzaine 50; Persil, le paquet 05; Radis, le paquet 05; Navets, le navets 05.

VOLAILLES ET GIBIER. Poulets, couple $2.00; Poules, couple $2.00; Canards, couple $3.00; Oies, couples $4.00.

VIANDES. Lard, par 100 livres $15.00; par livre 20; Lard salé, par livre 20; Boeuf, par 100 livres $5.00; par livre, quartier de devant 07; de derrière 10; Veau, la livre 10 à 20; Agneau, la livre 10; Mouton, la livre 15 à 20; Jambon et Bacon, la livre 25.

LAITERIES ET DIVERS. Beurre de ferme 40; de crémerie 45; Fromage 20; Oeufs en caisse 25; frais 35; Saindoux 30; Sucre, la livre 25; Sirop, le gallon $2.00; Miel en gateaux, la livre 25; Laine en écheveaux, la livre $1.00; Savon, la livre 05; Peaux vertes, la livre 05; Peaux seches, la livre 05; Peaux de veau, la pièce 75c; Peaux d'agneaux, la pièce 25c.

MOULEE. Moulée de maïs, les 100 livres $1.25; Son de blé $1.50; Gru $1.55.

FOIN. Foin pressé, à la tonne $32.00; Foin, non pressé, à la tonne $10.00.

BOIS. Bois mou, la corde $10.00; Bois franc, la corde $02.00; Charbon $25.50.

MARCHE DE SOREL

GRAINS.—Orge, par minot $1.55; Blé, par minot $2.50; Pois, par minot, $3.00; Avoine, par minot 65c; Sarrasin, par minot, $1.00; Blé-d'Inde, par minot $1.25.

LEGUMES ET FRUITS.—Patates, le minot $1.00; Betteraves, 5c la douzaine; Carottes, 5c la douzaine; Oignons, la livre 5c; Oignons, le paquet, 5c; Ail, la douzaine 15c; Fèves, la pinte 15c; Salade, la douzaine 5c; Persil, le paquet 5c; Radis, le paquet 5c; Navets, le 5 à la douzaine.

VOLAILLES ET GIBIER.—Poulets, 28c; 23c la livre; Poules, 28c la livre.

VIANDES.—Lard, par 100 livres $15 Lard, par livre 15, 16, 18c; Lard salé, par livre 22c; Boeuf, par 100 livres $9; Boeuf par livre, quartier de devant, et de derière, 5, 10, 15, 18, 20c; Veau, à la livre 5 à 10c; Agneau, la livre 35c Mouton, la livre 15 à 20c; Jambon et Bacon, la livre 25 à 40c.

LAITERIES ET DIVERS.—Beurre de ferme 30c; Beurre de crémerie 33c; Fromage 28c; Oeufs frais 25 à 30c; Saindoux 22c; Sucre, la livre 20c; Sirop, le gallon $1.25 à $2.00; Miel en gâteaux, la livre 15c; Laine en écheveaux, la livre $1.00; Savon, la livre 5c; Peaux vertes, la livre 6c; Peaux seches, la livre 6c; Peaux de veau, la pièce 75c; Peaux d'agneaux, la pièce 25c.

MOULEE.—Moulée de Maïs, les 100 livres $1.75; Son de blé $1.25; Gru ...

FOIN.—Foin pressé, à la tonne $10 $15; Foin non pressé, à la tonne $7 à $8.

BOIS.—Bois mou, la corde $5; Bois franc, la corde $10 à $12.

NOUVELLE USINE PRES DE METIS

Dimanche, le premier juillet, La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent qui exploite les chutes de la rivière Métis et fournit l'énergie électrique dans les comtés de Rimouski, Matane et Matapédia, a fait l'inauguration de ses usines à Priceville.

Au-delà de deux mille personnes venues de toutes les parties des trois comtés ci-dessus mentionnés s'étaient rendues sur les lieux.

Le Révérend P. Morin, curé de Saint-Rémi, assisté du Révérend H. Fortin et de monsieur le vicaire de Saint-Rémi, bénit solennellement les constructions.

Après cet appel à la protection à la Providence sur cette oeuvre, M. J.-A. Brillant, président et gérant-général de la compagnie, remercia les dignitaires ecclésiastiques, tous ceux qui avaient participé à la formation et au développement de la compagnie et tous les assistants, puis il fit une revue des travaux faits à date, de ceux que la compagnie se propose de parfaire et assura les assistants de la ferme intention des administrateurs de travailler au développement industriel du district et de poursuivre leur oeuvre dans le sens de l'intérêt public.

Adressèrent aussi la parole: Le Révérend P. Morin, curé de Saint-Rémi, MM. Dr J.-A. Bergeron, M.P.P., Dr J.-L. Moreault, M.P.P., Jos. Dufour, M.P.P., William Battles, de Philadelphie et P.-E. Gagnon, avocat de Rimouski, administrateur et secrétaire de la compagnie.

Tous les assistants purent visiter et admirer les travaux magnifiques faits à cet endroit et qui ont coûté à la compagnie, nous dit-on, un tiers de million.

Le soir un souper intime réunissait les administrateurs, promoteurs, constructeurs à l'hôtel "Boule Rock" à Métis-sur-Mer.

Entre autres assistants, nous avons remarqué: les révérends Caron, curé d'Amqui; P.-H. Morin, curé de Saint-Rémi; T. Fortin, M. le vicaire de Saint-Rémi; MM. J.-A. Brillant, R. Donaldson, de New-York, ingénieur consultant de la compagnie; J.-E. Pineault, directeur; P.-E. Gagnon, directeur; Dr J.-A. Bergeron, M.P.P., directeur; Dr J.-L. Moreault, M.P.P., Jos. Dufour, M.P.P., William Battles, R.-E. Wilson et J.-B. Keene, représentants de la maison de banque Battles and Co., de Philadelphie; R.-C. Chadwick, gérant-général de Foundation Company; les représentants de la maison Newman Sweezey and Co., de Montréal; MM. J.-E. Gagnon, J.-A. Desjardins et R. Fafard, de Matane; G.-L. Dionne, D.-N. ubé, de Amqui; M.-P. Lepage, A. Bellavance, E. Helleur, C.-A. Couillard, Methé, de Rimouski; Dr Ross, J.-A. Dufour, de Mont-Joli; L. Hamel, J.-B. Michaud et Alfred Michaud, de Price; J.-B. Roy, de Saint-Ulric.

CARGOS AMERICAINS ET NOTRE GRAIN

WINNIPEG, 7. — Les exportateurs de grains de Winnipeg ont fait des représentations vigoureuses au ministère du commerce d'Ottawa au sujet d'un arrêt des affaires préliminaires à la prochaine récolte par suite du refus des compagnies de transport maritime de fixer les taux pour les exportations de grains à l'automne. "La Tribune" de Winnipeg qui a publié cette nouvelle hier après-midi déclare:

"Voilà pourquoi la commission du grain se tient en conférence à Port William et le ministre du commerce a dépêché un représentant au principal port des Grands Lacs pour organiser en vertu de la nouvelle loi un mode de contrôle sur les prix de la saison pour le transport du grain entre les ports canadiens".

On a appris aujourd'hui, ajoute "La Tribune", que les armateurs américains n'enverront probablement pas leurs cargos pour faire du cabotage dans les eaux canadiennes. Ils ont absolument refusé de faire parvenir leur barème de prix, ce qui les écarte pratiquement du commerce du grain dans les ports canadiens.

RECOLTES SUPERBES POUR NOTRE PAYS

Winnipeg, 12. M. E.-R. Gough, directeur du C. N. R. a déclaré hier que l'Ouest était actuellement le pays de Cocagne du monde. Si les récoltes son tce qu'elles promettent d'être l'est et l'ouest en profiteront énormément.

Nouvelle Emission pour Côté Boivin & Cie.

Il est entendu qu'une offre publique d'une nouvelle émission d'obligations de Côté Boivin & Cie, Inc., sera prochainement mis sur le marché par un syndicat local. Le siège sociale de la Compagnie est à Chicoutimi et elle est établie depuis plus de 25 ans faisant un commerce considérable de gros en ferronnerie et provisions. Des succursales ont été établies à Roberval, Laterrière, Lac Bouchette, S.-Alexis et Grand Pabos. Ce sera une émission d'obligations première hypothèque pour rapporter 7 pour cent. Deux hommes d'affaires bien connus de Montréal, MM. Jos. Versailles et E.-C. Vidricaire sont directeurs de la Compagnie.

NOTRE BLE EN FRANCE

PARIS, 12. (Presse Associée.) — Le correspondant de la presse canadienne vient d'être informé que le gouvernement français avait donné ordre à ses agents de Chicago d'acheter une réserve de trois mois de blé. Tout espoir d'avoir une bonne récolte en France est maintenant perdu. Par suite de l'état du change les plus grosses commandes se feront au Canada.

168 FAILLITE DE COURTIERS A N.-Y. DEPUIS DEUX ANS

Depuis l'été de 1921, Wall Street a fait un nettoyage complet. Directement ou indirectement une pression a été faite sur certaines maisons de courtage que l'on croyait faire des transactions irrégulières.

A date il y a eu 168 faillites et la majeure partie de ces faillites a été de résultat de la pression faite par Wall Street. Dans certains cas cependant, comme dans celui des faillites de Knauth, Nachod and Kuhne et celle de Zimmerman et Forshay, il n'y a pas de telles relations.

Le passif approximatif de ces 168 firmes en faillites est de $101.-321.186 pendant que l'actif est estimé à $70.232,950.

De ces 168 maisons, il y en a 98 qui n'avaient aucune association avec des maisons attachées à la Bourse; 10 étaient membres du Consolidated; 16 de la Bourse de New York; 5 au Market Curb de New-York; 2 étaient associées au New-York Curb; 5 à l'American Cotton Exchange; une au New-York Cotton Exchange et 1 au New-York Produce Exchange.

UNE AUGMENTATION DE PLUS DE 3 MILLIONS

TORONTO, 6. — Le "Monetary Times" estime que les fonds autorisés des compagnies incorporées pendant la semaine du 23 au 30 juin forment un capital de $18.-656.000 comparé à $14.932.500, pour la même semaine en 1922.

EN FUMEE

Toronto, 12. — Les incendies ont causé pour $4,000,000 de dégâts pendant la semaine du 27 juin au 4 juillet dans le Canada, selon le "Monetary Times". A noter que pendant la semaine correspondante l'an dernier, le feu avait fait des dommages évalués à $781,700. Des incendies ont été causés par les fils électriques, mais ont été rapidement éteints par le déluge de pluie qui tombait. Les poteaux de téléphone, sur la longueur d'un bloc de maisons, ont été jetés par terre ainsi que de nombreuses clôtures.

Les rapports disent qu'il a plu partout dans le Manitoba et dans la Saskatchewan; dans le Sud de cette province, ce fut à torrents.

A Régina, il est tombé plus d'un demi pouce de pluie durant la journée. Une pluie continue a commencé hier aux environs de Saskatoon et s'est continuée jusqu'à ce matin.

TROIS-RIVIERES DOIT EMPRUNTER

Québec, 9.—A la prochaine réunion du cabinet provincial un arrêté ministériel sera adopté pour permettre aux Trois-Rivières une émission de $115,000, destinée au paiement des garanties que la ville avait données au Sun Trust pour les chantiers maritimes des Trois-Rivières. La ville avait été contrainte à demander cette permission par suite d'un jugement des tribunaux civils qiu l'avaient trouvé coupable jusqu'à concurrence de $93,000 plus l'intérêt, encouru depuis 1920. Les intérêts, dit-on, s'élèveraient à $23,000.

LA FRANCE IMPORTE ET EXPORTE PLUS

Paris, 12. Les importations de la France pendant le mois de mai ont atteint 2.597,000,000 de francs et 4.500,000 tonnes, soit une augmentation de 798,000,000 de francs et 115.000 tonnes de plus qu'en mai 1922. C'est également 1.892.000.-000 de francs et 707,000 tonnes de plus qu'en 1913.

Les exportations se chiffrent à 2.-675,000,000 de francs et 1.879,000 tonnes soit une augmentation de 897,000,000 de francs et 332,000 tonnes de plus qu'en 1922 et 218.-000,000 de francs et 251,000 tonnes de plus qu'en 1913.

30 3-4 cts LA LIVRE POUR LE BEURRE

A la dernière séance de la Coopérative Fédérée de Québec, hier, 1,200 boîtes de beurre No.1 ont été vendues à raison de 30 3-4 cents la livre, 380 boîtes de No 2 à 29 5-8 cents la livre et un second lot de 380 boîtes de No 2 n'a pas été vendu le prix demandé étant de 29 5-8 cents la livre. Le beurre pasteurisé spécial a fourni 700 boîtes avec cote à 31 3-4 cents, mais il n'y a pas eu de vente. 700 boîtes de No 1 ont été vendues à raison de 31 1-8 cents la livre.

ENCHERES RURALES

Saint-Pascal, 10.—130 meules de fromage ont été mises en vente aujourd'hui et achetées par Edmond Côté à 17 19-32 cents et 300 colis de beurre ont été vendus à Edmond Côté, à 30 cents.

Les arrivages d'oeufs, de beurre et de fromage ont été considérables, lundi et durant les jours de la semaine dernière. Ils sont comme suit:

Oeufs, 1,484 caisses; beurre, 3,407 colis; fromage, 8,757 meules.

Durant la première semaine de juillet, l'arrivage des oeufs a été de 10,924 caisses; beurre, 24,635 livres; fromage, 55,545 meules. Durant la première semaine de 1922, l'arrivage des oeufs a été de 12,789 caisses; beufre, 53,544 colis et fromage, 58,843 meules.

Du 1er mai au 7 juillet 1923: oeufs, 233,140 caisses; beurre, 172,659 colis; fromage, 334,920 meules.

Durant la période correspondante de 1922, les arrivages ont été comme suit: oeufs, 172,272 caisses; beurre, 217,900 colis; fromage, 343,92' meules.

Hier, mardi, les arrivages de produits ont été comme suit: oeufs, 3,187 caisses; beurre, 635 colis; fromage, 19,752 meules.

DOMAINE DU CULTIVATEUR

LA MOSAIQUE DU FRAMBOISIER

Cette maladie cause depuis deux ans de sérieuses préoccupations aux producteurs de framboises de l'Ontario. Il serait inutile d'insister sur l'importance de la mosaïque, mais il peut être utile de répéter qu'il est possible et économique de tenir cette maladie en échec en extirpant soigneusement les plants malades des plantations commerciales. La situation sous ce rapport parait beaucoup plus encourageante, qu'elle ne paraissait il y a un an.

SYMPTOMES

Ce sont les feuilles des jeunes tiges qui présentent les symptômes les plus visibles de la maladie. C'est en juin que ces symtômes apparaissent pour la première fois, où ils deviennent de plus en plus prononcés à mesure que la saison s'avance. On voit sur les vieilles feuilles des régions d'un vert foncé normal, soulevées et ampoulées, tandis que le reste de la feuille est d'un vert jaunâtre. Les plus jeunes feuilles présentent un aspect encore plus marbré, les régions foncées sont très visibles mais le plus souvent ces régions ne sont pas soulevées ni ampoulées.

Les arbustes à pousse naine et basse et à feuillage jaune indiquent généralement qu'il y a de la mosaïque dans une vieille plantation. Ceci ne s'applique pas aux parties de la plantation où le sol est bas ou dans un état tel qu'il donne naissance à des plantes malades. Dans ce cas les feuilles ne portent pas les marbrures caractéristiques de la mosaïque. Les fruits des plantes malades sont pleins de graines et manquent de goût.

MOYEN DE COMBAT

Le moyen le plus sûr de combattre cette maladie est de planter des framboisiers sains. Inutile de compter réussir si l'on continue à prendre des plants des vieilles plantations sans tenir compte de la quantité de mosaïque qui s'y trouve.

On s'abstiendra donc de toucher aux vieilles plantations infestées par la mosaïque et on se procurera des plants d'une source bien recommandée. On pourra faire exception à cette règle cependant lorsque la plantation contient moins de cinq pour cent des plants malades. Das ce cas le producteur peut avoir avantage à extirper entièrement les plants malades de quelques rangées de sa plantation, afin de se procurer son propre stock. Mais il n'est pas recommandé d'enlever tous les plants malades d'une plantation commerciale comme un moyen de lutte contre la mosaïque.

En plantant une plantation nouvelle, avec des produits sains, il est bon de l'isoler de 50 à 100 pieds de tout autre framboisier cultivé ou sauvage. Pendant les deux premières années, il faut parcourir soigneusement cette parcelle à plusieurs reprises et enlever tous les plants malades, rachés et tiges, pour les transplanter à quelques distance de la plantation, où ils seront détruits.

On peut sans crainte remplir les vides causés par l'arrachage car l'infection ne vient pas du sol. La deuxième année et la troisième année après la plantation, cette parcelle devrait donner un gros pourcentage de produits sains, et si le producteur désire vendre ses produits, il devrait s'adresser au service de la botanique, ferme expérimentale centrale Ottawa, ou au laboratoire fédéral de pathologie végétale à Sainte-Catherines. Ontario, en vue d'obtenir un certificat d'absence de cette maladie.

Nous nous mettons avec plaisir à la disposition de tous ceux qui désirent avoir des renseignements sur cette maladie ou sur d'autres.

Les Ravages des Mites Rouges dans le Poulailler

Peu d'éleveurs de volatiles se rendent compte des dégâts que cause la mite rouge. Dès que le temps se réchauffe ces mites se multiplient à un tel point que tout le poulailler en devient infesté.

La mite rouge est le plus dangereux de tous les parasites externes qui attaquent les volailles, et si on ne prend pas le moyen de la combattre, elle cause des ravages beaucoup plus grands que la plupart des aviculteurs ne s'imaginent.

Ces parasites sont extrêmement nuisibles pour les jeunes poulets et les poules couveuses. La perte continue des jeunes poussins et les mauvaises éclosions des oeufs placés sous les poules sont souvent dues à l'irritation causées par la présence de ces mites.

L'attaque des hordes de mites affaiblit les volailles et les rend sujettes à bien des maladies, abaissant ainsi sensiblement la production des oeufs.

Beaucoup des savants sont convaincus que la morsure de la mite est vénéneuse et qu'elle cause ainsi beaucoup plus de mal que l'affaiblissement visible causé par la perte de sang.

Sans aucun doute, bien des cas de maladie et d'anémie apparaissant vers la fin du printemps, en été et en automne, sont dus directement à ce fléau; c'est pourquoi il est utile de donner des renseignements qui permettent de découvrir et de combattre cette mite.

Beaucoup de gens ne savent pas que leur poulailler contient des mites. Ils ne visitent pas leur poulailler la nuit et la mite est nocturne. Elle redoute la lumière. On voit rarement la mite adulte sur la poule le jour mais elle sort des tas de saletés qui sont accumulés dans les fentes des poulaillers et des meubles et grimpe sur le juchoir pour se gorger du sang de sa victime.

Lorsqu'il fait froid les mites sont à l'état dormant et on ne les voit que rarement; ainsi l'été ils font sortir par myriades et son on ne prend pas de vigoureux moyens de les combattre, les poules infestées peuvent en mourir et toute la basse cour devient généralement anémique et cesse de pondre.

On peut facilement s'apercevoir de la présence de la mite en examinant les juchoirs et les nids. Il est bon de passer la main sous les juchoirs une fois par jour pour voir au toucher s'il y a des mites qui adhèrent.

Si la mite existe on peut prendre des mesures pour l'exterminer immédiatement et débarrasser le bâtiment de tous les matériaux qui peuvent lui donner asile. On enlèvera les meubles on les frottera avec un balai à paille raide pour en enlever les saletés et on satura l'intérieur du bâtiment et les meubles, avec un germicide puissant, au moyen d'une pompe à pulvérisation ou d'une brosse.

Quelques sous-prduits de goudron de charbon, employés comme pulvérisation, n'ont pas tous la même efficacité lorsqu'ils sont employés dans des solutions fortes économiques; mais lorsque ces mites se trouvent par petits groupes et seulement dans certain endroits, ces insecticides peuvent être appliqués avec une brosse dans toute leur force commerciale.

Une solution d'acide carbolique de cinq à dix pour cent est très efficace mais non pas sans danger comme pulvérisation; mais on peut en recommander l'emploi à condition que les précautions voulues soient prises.

La préparation la plus économique et la plus efficace est une solution de cinq à dix pour cent de pétrole et de mousse de savon, que l'on doit appliquer deux fois à intervalle de deux ou trois jours entre les applications.

L'Ensilage pour les Brebis Portières.

Juste avant l'hiver dernier nous avons donné de l'ensilage de trèfle et de blé d'Inde à des brebis pleines, à la ferme expérimentale d'Agassiz. Il n'y a pas eu de mauvais effet, sauf peut-être un peu de diarrhée chez les jeunes agneaux. L'hiver dernier cependant ces brebis qui avaient été nourries à l'ensilage ont accouché prématurément; quelques-uns de leurs agneaux étaient morts-nés, d'autres étaient faibles et sont morts au bout de quelques jours, d'autres cependant étaient forts.

Jusqu'au 5 décembre toutes ces brebis portières avaient eu la jouissance d'un excellent pacage et pouvaient entrer à la bergerie la nuit, où elles ramassaient du foin et du trèfle et des graminées de qualité inférieure. Ce jour-là une lourde chute de neige nous obligea à les mettre en stabulation et tout le troupeau fut nourri à raison de 1 1-4 livre d'ensilage de maïs, 3-4 livre d'ensilage de tournesol, 3-4 livre de foin mélangé avec l'ensilage, 1-4 livre de grain par brebis par jour, et en plus il y avait dans les râteliers devant elles en tout temps du foin long de pauvre qualité.

Comme nous cherchons à produire des agneaux pour le marché de Pâques, nous avons eu en ces derniers temps l'habitude de faire lutter une partie des brebis de façon à ce qu'elles agnellent en janvier ou février et le reste un mois plus tard environ. C'est le système que nous avons suivi la saison dernière. Le groupe de quarante-neuf brebis luttées les premières devaient agneler entre le 3 janvier et le 7 février. Le 3 janvier, quoique une seule brebis dût agneler ce jour-là, onze avaient agnelé. Le premier le 28 décembre, six le 1er janvier, trois le 2 et une le 3 janvier. Ces onze brebis ont donné naissance à vingt-trois agneaux, dont 2 sont morts à la naissance, onze un peu plus tard, et neuf ont été élevés. Le jour suivant, une brebis qui devait agneler le 9 janvier a accouché d'une paire d'agneaux, qui ont été élevés. Ce jour-là nous avons changé l'alimentation. Nous avons mis du foin de trèfle devant les brebis en tous temps, nous n'avons plus donné d'ensilage au groupe des brebis précoces, et nous avons mélangé du foin haché avec de la pulpe de betteraves fourragères en quantité suffisante pour en donner deux à trois livres par jour, et par tête.

Jusqu'au 10 janvier il n'y avait pas d'amélioration; dix autres brebis avaient agnelé; toutes, à l'exception d'une, de un à dix jours prématurément, et sur dix-huit agneaux nés, sept seulement ont été élevés. A partir de cette date cependant il y a eu une grande amélioration et jusqu'au 6 février, lorsque la dernière brebis du groupe précoce agnela, 27 avaient donné naissance à 40 agneaux dont 31 ont été élevés, outre deux autres qui sont morts accidentellement. Huit sur ces 27 brebis avaient pris tout leur temps et beaucoup d'entre elles n'étaient en avance que de un ou deux jours.

Jusqu'au 10 janvier (six jours après qu'on eut changé de nourriture) 41 pour cent seulement des agneaux nés ont été élevés tandis que plus tard 82.5 pour cent ont été élevés.

Résultats donnés par le groupe d'agnelage tardif.

Les brebis dans ce groupe ont été luttées entre le 28 mars et le 30 avril. Ces brebis ont été nourries de la même façon que le groupe précoce, jusqu'au 4 janvier. A partir de cette date jusqu'au dernier janvier elles ont reçu tous les jours par tête deux à trois livres d'ensilage de blé d'Inde, mélangé à trois quarts de livre de foin coupé; l'ensilage de tournesol a été éliminé et du bon foin de trèfle a été mis dans le ratelier. Le 31 janvier le groupe tardif a été divisé en deux sections, l'une devait rester sur la même nourriture; l'autre ne devait pas recevoir d'ensilages il recevait de la pulpe de betteraves fourragères à la place de l'ensilage.

Il n'y a eu que peu de différence dans le pourcentage d'agneaux élevés par les brebis des deux groupes; il n'y a eu que quelques agneaux prématurés chez les brebis nourries aux betteraves fourragères, tandis que presque toutes les brebis recevant de l'ensilage ont mis les agneaux au monde prématurément et la différence aurait peut-être été encore plus marquée si les brebis n'avaient pas eu beaucoup de jeune herbe à leur disposition le 1er avril.

Il semble d'après ces résultats que l'emploi d'ensilage était pour quelque chose dans l'accouchement prématuré car il ne paraissait pas y avoir de germes d'avortement et la difficulté a disparu dès que l'ensilage a été remplacé par des racines. Nous nous proposons de continuer ces recherches une autre année, et nous en attendons des résultats intéressants.

Comment Combattre la Chenille à Corne du Tabac

L'un des fléaux les plus actifs et les plus dangereux qui menacent les plantations de tabac de l'Ontario tous les étés est la chenille à corne du tabac.

On avait autrefois l'habitude de ramasser ces chenilles à la main, mais c'est là une méthode très coûteuse et qui n'est pas très efficace, car souvent on laissait beaucoup de petits vers et d'oeufs qui causaient d'immenses dégats avant que les feuilles soient coupées.

Le moyen le plus économique et le plus efficace de combattre la chenille à corne du tabac est de pulvériser les plants de tabac avec soit de l'arséniate de plomb ou du vert de Paris. On détruit ainsi toutes les chenilles qui se trouvent sur le tabac et aussi toutes celles qui éclosent dans un délai d'une semaine ou dix jours après la pulvérisation.

L'arséniate de plomb vaut mieux que le vert de Paris parce qu'il ne brûle pas autant le tabac que ce dernier. Il résiste également mieux aux pluies, sa période d'utilité est plus longue et il n'est pas nécessaire d'appliquer autant de pulvérisations. Le vert de Paris paraît se rassembler au point où la feuille se joint à la tige. Le tissu de la feuille meurt à cet endroit et la feuille tombe dans le champ ou se casse beaucoup plus facilement lorsqu'on fait la coupe.

On peut se procurer de l'arséniate de plomb sous forme de pâte ou de poudre et on peut l'appliquer en solution ou le saupoudrer sur le tabac. Si l'on emploie la pâte, on en mesurera à peu près deux fois la quantité recommandée pour la forme en poudre. Jusqu'à ce que le tabac ait atteint la moitié de son développement, la pulvérisation la plus efficace est celle qui est composée de six livres d'arséniate de plomb sec en poudre par 100 gallons d'eau. Il semble que cette solution couvre les plantes plus complètement et qu'elle y adhère plus logtemps que la poudre. Cependant, après que le tabac a grandi, les feuilles médianes recouvrent si bien les feuilles de pied que la pulvérisation ne peut atteindre ces dernières. Il faut alors l'appliquer sous forme de poudre, avec un fusil à poudre (ou lance-poussière). On mélange la poudre avec un véhicule qui permet au fusil de répandre le mélange également sur le tabac. Le meilleur véhicule est la cendre de bois tamisée; à défaut de cendre on peut employer de la chaux éteinte à l'air. La chaux peut être appliquée de bonne heure le matin tandis que la rosée est encore sur les feuilles et qu'il n'y a que très peu de vent. Pour le tabac qui approche de la maturité, il faut mettre cinq livres d'arséniate de plomb à l'acre (mélangé avec un poids égal de cendre). Pour les tabacs plus petits, on pourra mettre trois livres et demie d'arséniate de plomb à l'acre.

Comme il existe pusieurs formes d'arséniate de plomb qui ne conviennent pas toutes pour la pulvérisation des tabacs, l'acheteur devra insister pour avoir la forme qui ne contient pas moins de 30 pour cent d'oxyde d'arsenic dont 1 pour cent seulement est soluble dans l'eau. Les formes qui contiennent un pourcentage plus faible d'oxyde d'arsenic ont une action trop lente et celles qui contienne beaucoup plus de 1 pour cent d'oxyde d'arsenic soluble dans l'eau sont sujettes brûler les tabacs.

SHERBROOKE SERA DOTE D'UNE ARENE

Sherbrooke, 12. — (Spécial à la "Patrie").—La plus importante des décisions prises au cours de la dernière assemblée des directeurs de E. T. A. A. a été celle par laquelle le comité exécutif est autorisé à construire une grande arène au coût de $40,000 sur le terrain de l'exposition et cela à condition qu'un secours financier de $10,000 soit assuré par la cité de Sherbrooke aux directeurs de l'exposition. Cette arène sera couverte et de dimensions assez vastes pour y permettre l'installation d'une grande patinoire dans les mois d'hiver. On tentera aussi à chaque printemps d'organiser dans son enceinte une exposition de bétail gras et au cours des autres saisons cette bâtisse pourra encore être employée comme lieu d'exposition d'automobiles, stadium athlétique, salle de réun

AU PARADIS des ENFANTS

A TRAVERS LE MONDE

LA VIE EN COREE

La Corée, le pays du Matin Calme, est une des contrées les moins connues de l'Extrême-Orient.

Elle se trouve actuellement soumise au protectorat du Japon.

Les Japonais ont fait main basse sur toutes les richesses du pays.

Le Boud dha blanc.

L chemins de fer, les forêts, tout leur appartient.

Il ne reste aux Coréens que les yeux pour pleurer.

La Corée, que l'on considère comme une péninsule, est en réalité une île, car sa frontière du nord est délimitée par Yalou et Turmen, lesquelles sortent du même lac pour aller se jeter, l'une à l'est, l'autre à louest de la Corée.

L'on estime la population coréenne à environ douze millions d'habitant dont la principale ressource est la culture du riz. Mais le pays contient de nombreuses mines de charbon encore inexploitées ainsi que beaucoup d'autres minerais.

Les Coréens semblent appartenir à la même race que les Japonais—des Japonais beaucoup moins énergiques.

Le Coréen, d'après de nombreux voyageurs, est, en effet, plutôt ennemi de l'effort.

Il aime trop sa tranquillité.

Ce petit peuple pacifique est très intéressant à étudier.

Les Coréens ne font rien comme nous.

Le blanc, chez eux, est l'emblème du deuil.

Lorsque meurt un personnage important appartenant à la famille royale, par exemple toute la population est tenue de se mettre en blanc.

Cela doit faire plaisir aux blanchisseurs.

Le Coréen porte une différente sorte de deuil pour chacun des membres de sa famille.

Il se ceint d'une corde s'il a perdu son père; si c'est sa mère qui est morte, il porte une ceinture de chiffons déchirés.

Comme coiffure, le Coréen endeuillé porte le plus extraordinaire chapeau qui soit: qu'on se figure une sorte de grand entonnoir de bambou et de paille muni d'un rebord festonné grossièrement.

Ce chapeau, paraît-il, donne à ceux qui le portent une apparence extrêmement triste.

Séoul, la capitale de la Corée, n'offre rien de bien intéressant comme monuments. Les quelques temples qui y sont érigés tombent en ruines sans que nul ne pense à les réparer.

Les rues sont défoncées et recouvertes d'une couche de boue en hiver et de poussière en été.

Ce sont les criminels qui sont chargés de leur entretien.

On peut les voir, enchaînés par groupes de cinq ou six, sous la surveillance de policemen, qui comblent les ornières et enlèvent les détritus.

Les blanchisseurs forment la corporation la plus nombreuse; viennent ensuite les couturières. L'on en comprendra la raison lorsqu'on saura que les Coréens, avant d'envoyer leur linge au blanchissage, ont soin d'en défaire les coutures.

Une rue de Séoul.

Une foule grouillante emplit sans cesse les rues et constitue la principale curiosité de la capitale coréenne: marchands ambulants chargés de cages remplies de poules, colporteurs, portefaix, chaises à porteur contenant des dames de la "société", se croisent avec les pousse-pousses; çà et là, des enfants, presque toujours nus ou en haillons, jouent parmi les tas de fumier...

Le touriste n'a que bien peu de choses à glaner.

Séoul est entourée d'une haute muraille aujourd'hui en ruines, dont les portes gigantesques ont un certain caractère de grandeur; elles constituent, avec la statue du Boudha blanc érigé devant un temple, non loin de la ville, les seules curiosités du pays.

Une porte de Séoul.

Une pensée par semaine.

"Qui se confie au bavard et prête au prodigue, trouve son secret partout et son argent nulle part".

TABLEAU D'HONNEUR

ONT ENVOYE DES SOLUTIONS JUSTES: Incompréhensible, Marguerite Lacroix, Marcelle Terreau, Papillon, Luciole, Gertrude Mousseau, C. Moi, Lucette M., Antoinette, Dixième étoile de maman, Petit écolier, Ti-loup.

ONT COLLABORE A LA PAGE EN ENVOYANT des dessins, des poésies, des contes, des anecdotes, des jeux d'esprit, etc.: Reine de mai, Pierrot, Marthe Lemay, Germaine Pichette, Sire Hanot, Jean Lefebre, Suzanne Perreault, Fabienne Perreault, Adrien Perreault, Salvator Marceno, Gaétan Perreault, Nicole Perreault, Le Crayonneur, Ti-Loup, Incompréhensible, Petit écolier, Paulette-Violette.

LA VIE A LA CAMPAGNE—Envoi de Mai-Mai-Vous.

REBUS

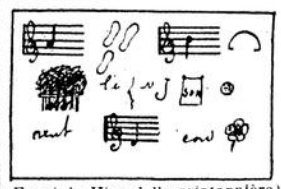

(Envoi de Hirondelle printannière)
Solution samedi prochain.

DEUIL

Nous recommandons la grand'mère de SIRE HANOT, décédée dernièrement à Montréal.

ENIGME

(Envoi de Frou-Frou)

Je suis sous les pieds du coursier,
Dans la main d'un vaillant guerrier,
Hélas! je ne puis le nier
Dans celle aussi du perruquier.
(Solution samedi prochain)

MOTS CARRES

(Incompréhensible)

1—Plante chere aux fumeurs.
2—Astronome français.
3—Selter un âne
4—Gardien de la paix.
5—Ville de Corse
Solution samedi prochain.

PAPILLON

Dessin de Lucette.

LOGOGRIPHE

Quand j'ai mes 4 pieds,
Je ne vais que sur deux.
Coupez-moi le premier sans peine
On peut l'abattre. Je n'en ai plus que trois et
Je marche sur quatre.
Allons, amis lecteurs, devinez.
Si vous pouvez.
(Solution samedi prochain)

PHRASE POINTEE
SOLUTION

Je remercie sincèrement tous les auteurs ainsi que la chère tante des grands plaisirs qu'ils nous donnent chaque semaine.

PETITE CORRESPONDANCE

Nos correspondants seront sans doute très désappointés de ne pas trouver ici aujourd'hui de réponses à leurs lettres. Par suite d'une négligence du personnel, la correspondance qui était toute prête, a été égarée. Tante Nine prie donc ses chers neveux et nièces de ne pas lui en vouloir puisqu'il n'y a nullement de sa faute. Tous les enfants qui ont écrit entre les 26 juin et le 3 juillet sont priés de renouveler dans leur prochaine lettre les questions de quelque importance qu'ils avaient pu nous poser. T. N.

MOTS EN LOSANGE
SOLUTION

B
ROC
ROUEN
BOURDON
CEDRE
NOE
N

ACROSTICHE
SOLUTION

Ti loup.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

1—Quel est le premier homme qui alla en Chine?

2—Comment appelle-t-on un ornement de sculpture ou de peinture représentant un enroulement de branches garnies de fruits ou de feuilles d'acanthe.

3 Qui prêcha la première croisade?

4—Comment s'appelait l'espace occupé par la scène et l'avant-scène dans les théâtres antiques?

Les réponses à ces questions paraîtront samedi prochain.

Réponses aux questions posées la semaine dernière.

1. — C'est Blaise Pascal, célèbre philosophe français, qui le premier eut l'idée d'établir des omnibus dans la ville de Paris. Le premier omnibus circula dans Paris en 1662 mais, ils disparurent au bout de quelque mois pour ne reparaître que 150 ans plus tard. L'autobus est de nos jours le successeur de l'omnibus.

2. — Sébastien del Cano fut le premier homme qui fit le tour du monde. Il partit en 1519 avec Magellan et revint seul en 1522, Magellan étant mort en cours du voyage, après avoir découvert la Patagonie.

3. — Echanson.

4. — Nicolas Lancret (1690-1743), peintre français de l'école de Watteau.

MOTS EN TRIANGLE

Pieux voyageur.
Prénom féminin.
Arbuste aux griffes parfumées.
Grand cerf.
Filin servant à carguer les voiles.
Queue de plie.
Consonne.
(Solution samedi prochain)

CHARADE
Solution

Tabac.

CHANSONS

Amical bonjour, affectueuses salutations, poignées de mains de—

HERMINETTE de BRETAGNE à Sylvette; Petite Bergère; Tiloup; Tillon; Tit-ours; Eau dormante; Incompréhensible; Pierrot; Lucioli; Chouette; Diable Rose; E. Crivin; Simonne Beauchemin; Ruban Noir; Maury; Gondole; Suzel; Pascalou; Sardoine; Mousmée; Ahmed; Louise Regnan; Vieux Philosophe; Solange; Beauceronne et à tous les cousins et cousines.

REINE de MAI à Tiloup; Jeune Marquis; Charles Ier; Gilles; Michelle; Criquet des Bois; Suzel; Rollande des Lys; illanne (en leur disant qu'elle s'est bien amusée avec eux); Perle Bleue (sympathies); Colombe d'Azur; Jolie Fauvette; Fleur d'Amour (sympathies); Coeur Français; Betty Blue; et à tous.

EAU DORMANTE à Diable Rose; Chiffonnette; Tiloup; Luciole; Coquette; Etincelle; Beaucerons.

PERLE BLEUE à Jeune Barquis; Mirzah; Michelle; Mimi; Brunette; Criquet des Bois.

PIERROT à Perle Bleue; Diable Rose; Maury; Marlette; Criquet des Bois; Frou-Frou (voulez-vous correspondre); Eau Dormante; Tit Lion; Tit Loup; Etincelle; Coquette; Echo des Bois; Croqueuse; Rosette; Marie la Brune Petit Sphinx; Lucette; Sylvette; Betty Blue; Camille; Odette (avez-vous lu le livre de ce nom?)

TILOUP à Incompréhensible; Criquet des Bois; Luciole; Louise Regnan; Chrysanthème (félicitations); Eau Dormante; Bergère; Lucette (êtes-vous L. ?); Coeur Français; Louise Regan; Bertie (félicitations); Balavelle (sympathies)- Olivier le Daim (merci).

AHMED à Scheick; Ame d'Artiste; Chouette; Echo des Bois; Eau Dormante; Incompréhensible; Lucienne; Mélançon; Pierrot; Luciole; Hermine d eBretagne; Criquet des Bois; Diable Rose; Etienne Crivin; Simonne Beauchemin; Tiloup; Roch Boyer; Camille; Frou-Frou; Beauceronne; Sylvette; Tit-Loup; Toujours Gaie; Hirondelle Printanière; G. Vingt Ans; Maury; Mirza; Mousmée; Loulou (vos initiales sont-elles L. M.?); Shirley; Rudolf Wallace; Colombe d'Azur; Gondole; Ruban Noir; Odette; Fleur d'Amour; Tante Iette.

SYLVETTE à Herminette de Bretagne; Ahmed; Tiloup; Maury; Mai-Mai-Vous; Luciole; Claire de Lune; et Lucette.

INCOMPREHENSIBLE à Lucette; Herminette de Bretagne; Tiloup; Tillon; Tante Iette; Luciole; Rose Ombrée; Louise Regnan (félicitations).

PETITE BERGERE à Tiloup; Maury; Michelle; Suzel; Mirzah; Ahmed; Jeune Marquis; Bergère; Incompréhensible; Maubert; Fleur d'Amour et Herminette de Bretagne.

PAPILLON à Lucette; Perle Bleue; G. Vingt Ans; Ruban Noir; Pierrot; Luciole Etienne Crivin; Diable Rose; Echo des Bois; Rudolph Wallace; Vieux philosophe.

LUCIOLE à Ruban Noir; Maury; Lucette; L. Regnan (félicitations, bonnes vacances et merci); Etienne Crivin (joyeuses vacances et félicitations); Simons Beauchemin (êtes-vous Sorelloise?); Incompréhensible; C. Français; Tiloup (merci, je n'ai pas reçu de lettre et par conséquent point d'adresse).

PAULETTE-VIOLETTE à Suzel; Arc-en-ciel; Diable Rose; Herminette de Bretagne (est-elle Québecquoise?); Gabie (est-elle encore à Québec); Tante Iette et à tous.

PERLE BLEUE demande et quelqu'un aimerait correspondre avec elle; M. Pelletier, 72 rue Sanguinet, à Montréal.

INCOMPREHENSIBLE désirerait correspondre avec Coquette.

PERLE BLEUE demande à Jeune Marquis s'il veut bien correspondre avec elle. Ecrire le premier à M. Pelletier, 72 rue Sanguinet, à Montréal.

PAULETTE demande aux cousins et cousines de faire une petite prière pour que Dieu lui accorde la résignation dans la maladie.

REBUS
(Solution

Aimons de tout notre coeur la bonne tante que nous avons au Paradis des Enfants (E-monts-2-T'houx - notre - coeur - la - bonne-tente-queue-nous avons-eau-pas-rat-dix-dé an-fan.

PETITE ACADEMIE

"DEPART"

La cloche du couvent qui est toujours si joyeuse, chante aujourd'hui mais il semble que des sanglots sont dans sa douce voix.

Dans les couloirs, les élèves sont pressées et plusieurs ont l'air soucieux; des préparatifs se font sentir partout à ceux d'un départ !.... Que se passe-t-il donc?.... Pourquoi tout ce brouhaha ?.... C'est que juin s'achève et les portes du cloître s'ouvriront toutes grandes dans quelques heures pour que se disperse au loin le troupeau chéri qui s'y était réfugié en septembre.

Ce seront les vacances, la liberté, le plaisir en attendant le retour pour un grand nombre; mais plusieurs aussi quitteront l'Alma Mater pour n'y plus revenir!...

Celles-là, quoiqu'heureuses de revoir leurs parents bien-aimés, se sentent le coeur bien gros à la pensée de quitter ce lieu béni où elles passèrent des années si douces et si belles !...

Tout de même, elles partent confiantes, emportant pour les guider de sages conseils et la certitude qu'on ne les oubliera pas.

. . . . . .

Et maintenant qu'elles sont toutes disparues, la douce voix de la cloche s'éteint lentement en un long sanglot qu'apporte au loin la brise du soir.

Ce 12 juin 1923.

FROU-FROU.

SUR LA ROUTE DU PARADIS
(Pour Herminette de Bretagne)

A deux ou trois milles d'ici, il y a une gare où les oiseaux et les fleurs se donnent rendez-vous. Ce chemin de fer conduit, vous devinez, au "Paradis des Enfants". Ruban Noir prend sa place dans le train bleu.

Carmencita qui aime à voyager à travers la contrée de la fantaisie, nous appelle, et comme il y a encore de la place, tante est priée de l'emmener. La dernière place est prise d'assaut par Tiloup. Et le train file à travers l'espace pour se rendre au paradis.

. . . . . .

Déjà plusieurs cousins et cousines nous ont devancés et nous attendent avec impatience.

Une triste nouvelle nous est annoncée à l'arrivée: la petite soeur d'Herminette de Bretagne et de Petit Dauphin n'est plus..

Alors les chants et les rires cessèrent, et à ce momen où aurait pu entendre un murmure de prières monter vers le Tout-Puissant pour la famille si éprouvée d'Herminette de Bretagne.

(INCOMPREHENSIBLE)

REVE

C'était un beau soir d'été. Je résolus d'aller faire une promenade de quelques minutes, j'arrivai près sentier et tranquillement je marchai, respirant avec délice, l'air frais de ce soir enchanteur. Au bout de quelquesminutes, l'arrivai près d'un chêne au pied duquel je m'assis. Tout à coup, je vis sortir d'une grotte, un ravissant "Diable Rose" qui courut vers moi et: me dis: "Veux-tu visiter le "Paradis des Enfants"? "Mais certainement", lui dis-je, Alors suis-moi répondit le "Diable" en m'entraînant vers la grotte.

Nous entrâmes. Il fallut descendre un escalier, au bas duquel une porte s'ouvrit. Je regardais avidement le tableau féerique. Au milieu de la pièce, je vis une fée qui m'accueillit avec le plus aimable des sourires. C'était Tante Nine qui me dit: "Bienvenu mon neveu, venez avec moi, je vais vous faire visiter le "Paradis". J'obéis avec plaisir !Nous arrivâmes dans un beau pardin, où il y avait des "Lis de Mai" ainsi que des "Fleurs de toutes sortes". Plus loin, j'aperçus des "Latus bleus" puis une frêle "Rosette" sur laquelle butinait un gracieux "Papillon". En continuant, je vis des merveilleuses "Roses-Thé". Pour connaître d'autres cousins et cousines, il fallut traverser en "Gondole". Nous abordâmes sur une île. Là, attendaient "Liliane", "Gabie", "Suzel" et "Michelle", se promenant. Je courus donner à chacune une cordiale poignée de mains, et je rejoignis Tante Nine. Nous montâmes sur une petite colline, où j'aperçus : "Maury" et "Manette", qui causaient, "Jolie Fauvette" qui gazouillait une romance, "Marcel de Fiermont", "G. Vingt-Ans", qui se promenaient avec "Colombe d'Azur", puis vinrent "Tit lion" et "Tit Curs" auxquels, je serrai amicalement les deux pattes. Je me retournai etn l'aperçus une douce lumière, c'était "Luciole", qui s'avançait pour me dire bonjour. Tante me laisse pour aller causer avec "Criquet des Bois". Je revins sur mes pas et descendis sur la grève, rejoindre "le joyeux quatuor". Mais horreur ! me voilà qui tombe à l'eau. Les quatre cousines se lamentent ! Et moi !

Je me réveillai ! ! ! Tout ceci n'était qu'un rêve. Et voilà que je me regarde. Je suis trempé jusqu'aux os: "D'où provient ceci" m'écriai-je ? Un vieux jardinier s'approcha et me dit: Vous êtes dans un jardin particulier, trois fois j'ai essayé de vous réveiller, mais ce fut en vain ! Alors j'ai été quérir l'arrosoir !

C'est alarmant cela, n'est-ce pas?

TILOUP

Mai 1923.

PETITES REMARQUES

INCOMPREHENSIBLE — "Y avez-vous pensé, est gentil, mais ce n'est pas à proprement parler un travail littéraire, du moins du genre de ceux que nous étudions ici. Je remets cette copie à Tante Nine qui pourra peut-être la publier dans une autre colonne. Votre style est simple et généralement correct, pourquoi ne faites-vous pas de composition que je publierais avec plaisir.

CRIQUET DES BOIS — On m'a remis une poésie, copiée sans doute par vous, mais comme vous aviez négligée de l'indiquer, on l'a classée avec les compositions.

DIABLE-ROSE—Impossible de publier votre petit travail. "Le Sylphe". La copie est faite des deux côtés de la page.

FROU-FROU — Je tiens à vous féliciter, votre composition a pu être publiée sans retouches. Cela prouve que vous l'avez écrite avec soin. De plus, la copie était très lisiblement écrite. Il nous faudra bientôt ne plus accepter les travaux qui ne rempliront pas ces conditions, car nous n'avons pas le temps de corriger les "brouillons" que l'on nous envoie parfois.

Olivier le DAIM.

PASSE-TEMPS ---- Envoi de Petite Canadienne

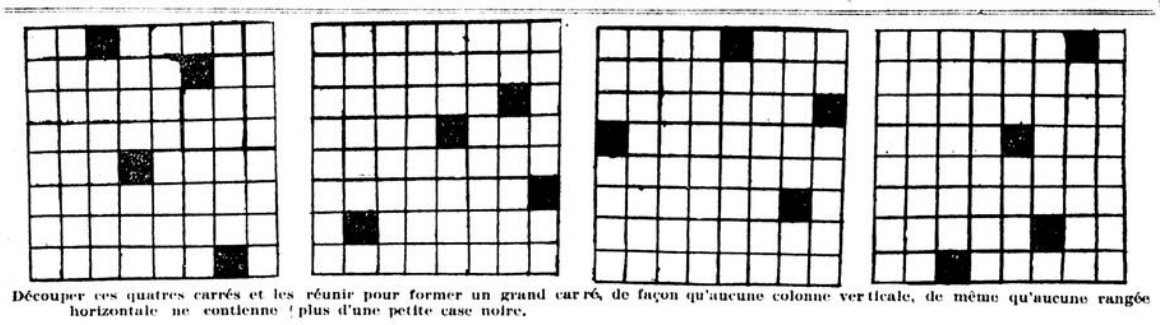

Découper ces quatres carrés et les réunir pour former un grand carré, de façon qu'aucune colonne verticale, de même qu'aucune rangée horizontale ne contienne plus d'une petite case noire.

NOUVEAU VICAIRE APOSTOLIQUE AU MAROC FRANCAIS

Le titulaire, Mgr Colomban-Marie-Dreyser, o.f.m., a passé 16 ans ici.

Biographie.

Sous la plume du Fr. Jean-Joseph O.F.M., la "Revue franciscaine", numéro de juillet, nous apporte une intéressante biographie de Mgr Colomban Marie Dreyer, qui vient d'être nommé vicaire apostolique au Maroc.

"Né en Alsace le 15 février 1866, le jeune séminariste Dreyer revêtit l'habit franciscain, le 8 septembre 1887. Après son sacerdoce en 1889, il remplit en France plusieurs charges de confiance, entre autres celle de secrétaire privé du Rme P. Bernardin de Portogruaro, Ministre Général des Frères-Mineurs. Ses Supérieurs, qui avaient discerné dans le jeune prêtre un sujet d'élite, le donnèrent au Canada. Pendant seize ans, le T. R. P. Colomban comme gardien, maître des novices, commissaire et Ministre Provincial fut mêlé d'une façon active à tout ce qué l'Ordre a fait ici; les fondations de Québec, des Trois-Rivières, d'Edmonton, les oeuvres de Tiers-Ordre, de Tempérance, de presse, de prédications, les premiers essais de mission en Chine et au Japon.

Mgr COLOMBAN-MARIE DREYER nommé vicaire apstolique au Maroc français.

En 1911, l'obéissance appelait à Rome notre Provincial qui se trouvait sur la liste pontificale des définiteurs généraux. De cette période, qu'il suffise que les deux ministres généraux, auprès desquels le T.R.P. Colomban a exercé sa charge, ont tenu en haute estime leur conseiller d'office. En 1919, la Congrégation des Religieux, fort occupée dans l'adaptation des constitutions aux normes du nouveau code, trouva dans l'ancien provincial un canoniste averti, un consulteur prudent et un travailleur acharné.

Aussi quand le chapitre général de 1921 permit à l'exilé de se rapatrier, sa santé était non pas ébranlée, mais endommagée. Il fut nommé Commissaire de Terre-Sainte et Procureur des Missions franciscaines françaises. C'est de ce travail que Rome l'arrache pour le diriger sur le Maroc. Après le Canada, après l'Italie, il adoptera pour la troisième fois, une terre étrangère, pour en faire son champ de labeur: La confiance du Saint-Siège l'appelle à la tâche de présider aux destinées de l'Eglise au Maroc. Puisse cette contrée voir refleurir les vertus chrétiennes de l'ancienne et brillante Eglise africaine!

Le T. R. P. Colomban est admirablement préparé à sa mission de pasteur d'âmes. Ascète, théologien, compétent, homme de gouvernement, écrivain distingué, orateur solide et délicat, il a déjà donné des preuves, sur différents théâtres, de ses aptitudes universelles."

ON CACHAIT CES BOISSONS DEFENDUES DANS DES BERCEAUX

DUBLIN, 12. (Presse Associée.)—Plusieurs arrestations ont été opérées en Irlande pour possession de spiritueux illicites.

A Stranorlar, nombre de fermiers et de paysans ont été condamnés à 50 livres sterling d'amende pour délits de ce genre. Une partie de cette liqueur a été découverte dans des berceaux où dormaient des bébés.

En prononçant les sentences, à Stranorlar, le juge O'Hanrahan a dit que l'Etat libre anéantirait le commerce des spiritueux défendus et il annonce qu'il imposerait désormais des amendes de 100 livres sterling ou des séjours de douze mois de prison.

UN HOMME SE FAIT BROYER A MORT AU PONT NOIR, LACHINE

L'un des accidents les plus tragiques que nous ayions eu à enregistrer cette année est bien celui survenu, vendredi, à l'entrée du bassin du pont Noir à Lachine alors qu'un homme s'est fait broyer entre la bande du canal et l'extrémité du pont Noir sans pouvoir appeler au secours à temps. La victime est M. Georges Sigouin, de S.-Vincent-de-Paul, que tous les gens de cet endroit connaissaient très bien depuis longtemps. Depuis quarante ans en effet, il faisait dans son bac la traverse de tous les habitants de l'Ile Jésus ainsi que la traverse d'un grand nombre de touristes de toutes les parties de la ville de Montréal.

Jeudi dernier, M. Adalbert Harris, 1971 rue S.-Urbain, avait demandé à M. Sigouin s'il voulait conduire son yacht à Lachine, chose très difficile si l'on songe qu'il faut passer par les écluses du canal Lachine. M. Sigouin avait accepté et hier matin, ils partait avec M. Harris de S.-Vincent de Paul pour se rendre à Lachine. A cet endroit, M. Harris débarqua pour aller chercher de la gazoline. M. Sigouin se trouvait alors au pied du bassin du pont Noir. Le "Rapids Prince, qui fait le voyage entre Montréal et Prescott, se trouvait là également. M. Sigouin décida alors de le suivre à travers les écluses.

Le pont Noir est un pont tournant, lorsqu'il est ouvert il se trouve longitudinalement placé dans la direction du courant; deux hommes ont à voir à son fonctionnement, l'un qui est placé sur le tablier même du pont donne au moyen d'un timbre les signaux convenus au mécanicien qui se trouve placé au-dessus du pont dans une petite cabane.

Au moment propice, M. Thomas Morrisey, de la rue Eleanor, No 43, donna ordre au mécanicien de mettre le moteur en marche et d'ouvrir le pont. Le "Rapids Prince" s'avança alors lentement en longeant le côté sud du canal, M. Sigouin fit à son tour machine en avant avec son yacht et il suivait de près le "Rapid Prince"; comme ce dernier vaisseau avait pratiquement dépassé le pont, M. Morrissey qui n'avait pas vu M. Sigouin, donna un second ordre au mécanicien Johnny Fitzgibonds et cette fois, pour fermer le pont qui fut mis en mouvemnet de nouveau.

Tandis que le pont tournait ainsi sur sa partie centrale et que ses extrémités rejoignaient presque la bande du canal, un cri retentit tout-à-coup, puis un craquement lugubre fut entendu; c'était le yacht de M. Sigouin dans lequel il était qui venait d'être serré entre la partie inférieure de l'extrémité sud du pont et la bande du canal elle-même à tel point que son conducteur était pris en tampon dans son yacht. Sigouin n'avait pas eu le temps de clairer le pont.

Le mécanicien fit immédiatement machine arrière et l'on se porta à son secours, il fut trouvé étendu sans connaissance dans son yacht qui faisait eau. Sigouin fut monté sur la berge du canal et peu après il succombait à ses blessures, avant l'arrivée d'une voiture ambulance qu'on avait appelée.

Sigouin paraît avoir succombé à des lésions internes et à des fractures multiples des côtes.

Ce n'est pas la première fois que Sigouin traversait le canal, il était encore passé par là la semaine dernière, alors qu'il était allé à Lachine, chercher le yacht sur lequel il s'est fait écraser.

Le défunt était reconnu comme un fameux nageur, plus d'une fois il a sauvé la vie à des personnes sur la Rivière des Prairies. Il était expert comme plongeur et souvent il eut à descendre au fond de l'eau pour ramener des cadavres à la surface.

M. Sigouin n'était âgé que de 50 ans, il laisse son épouse et une nombreuse famille. Il était le fils de M. Zéphirin Sigouin qui vit encore et qui comme son fils fut un passeur émérite.

Le cadavre a été transporté à la morgue et une enquête par jury a été tenue dans cette affaire aujourd'hui par le coroner McMahon.

IL FAUT A L'OUEST 40,000 MOISONNEURS

WINNIPEG 12 (Presse canadienne).—Prévoyant une très forte récolte, des représentants des chemins de fer et des bureaux de placement tiendront une conférence ici le 7 juillet avec des membres des organisations de fermiers unis des provinces des prairies. Ils étudieront des projets pour faire venir 40,000 moissonneurs de l'Est du Canada, aider aux cultivateurs de l'Ouest à amasser et à battre leurs récoltes.

MERES! ALLAITEZ VOS BEBES

et par cela même commencez bien leur vie. Il a été prouvé par l'autorité du gouvernement anglais que les bébés nourris au lait maternel ont quinze fois autant de chances de vivre jusqu'à l'âge adulte que les bébés nourris à la bouteille. Bien plus, les bébés nourris au lait maternel sont exempts d'indigestion et de cette funeste maladie la cyanose infantile, tandis qu'ils sont aussi moins aptes à contracter des maladies infectieuses et des voies respiratoires. Par conséquent, vous devriez allaiter votre bébé si vous le pouvez et VOUS LE POUVEZ SI VOUS LE DESIREZ car Lactagol vous donnera tout l'aide nécessaire. Les médecins, les gardes-malades diplômées et les centres de Bien-Etre pour l'Enfance ont prouvé que Lactagol augmente abondamment le débit du lait et qu'en même temps il améliore tellement ses qualités nutritives que vous pouvez satisfaire amplement à l'appétit du bébé grandissant. Lactagol en outre vous nourrit et renforcit tellement que vous êtes capable de continuer d'allaiter le temps voulu sans fatigue, inconvénient ou trop de grands efforts.

AVEC L'AIDE DE LACTAGOL

les mères autrefois incapables d'allaiter leurs bébés sont devenues capables de donner à leurs plus jeunes enfants cette inestimable nourriture. Si par conséquent votre lait est rare et trop pauvre pour satisfaire l'appétit du bébé ou si vous vous sentez épuisée par l'effort d'allaiter, envoyez de suite chercher Lactagol qui vous rendra capable de continuer d'allaiter votre bébé sans fatigue et sans effort.

Lactagol est vendu par la plupart des pharmaciens et des marchands, à 75c, $1.50 et $2.50 ou envoyé franco par la malle par l'agent canadien.

R. J. OLD, 416 rue du Parlement, TORONTO, Canada. Seuls fabricants. E. T. PEARSON & CO. LTD., Manufacturiers et Chimistes, MITCHAM, Ang. 5—L.O.W.—no

FEMOL La Mission Sublime de la Femme

ne peut s'accomplir si la femme n'éprouve un soulagement à ses constantes souffrances. Un homme de science, le spécialiste Cazo a fait passer cette vérité dans le domaine pratique en découvrant le remède efficace, après des années de laborieuses recherches.

FEMOL ainsi qu'on l'appelle, est par excellence le spécifique du beau mal, des pertes, des périodes douloureuses, etc. L'Europe entière l'emploie déjà. L'efficacité de ce remède n'a de comparable que la modicité de son prix. Envoyez 10c pour frais de poste et nous vous enverrons assez de Femol pour vous prouver son infaillibilité.

En vente à toutes les pharmacies. $1.00 le traitement de 10 jours.

Adressez Institut CAZO, Dépt. E-3 Place Royale, Montréal

FINANCE ET COMMERCE

REPRISE OU BIEN UN GROS "BOOM?"

La situation économique des Etats-Unis ne saurait nous laisser indifférents, parce qu'elle a sur notre pays une répercussion inévitable et profonde. Il est donc à propos d'examiner si l'activité extraordinaire qui se manifeste aujourd'hui dans la République voisine offre les garanties d'une reprise stable, ou bien si elle présente les caractères d'un "boom" passager.

La reprise date déjà de plusieurs mois. Dès février, "The Iron Age" faisait remarquer que dans l'industrie de l'acier qui est le baromètre de l'activité industrielle — le rendement était supérieur aux rendements moyens des années de guerre 1917 et 1918. Au début de mars, la New-York Federal Reserve Bank rapportait que, dans vingt industries de base aux Etats-Unis, la production mensuelle moyenne avait atteint un volume qui n'avait été dépassé qu'une fois, en mai 1917. Quatre ou cinq branches établissaient même des records.

Ce renouveau a provoqué une hausse des salaires d'autant plus considérable que les restrictions imposées à l'immigration avaient resserré étroitement le marché de la main-d'oeuvre, réduisant dans une proportion de dix à un l'appoint des ouvriers étrangers. Les grands syndicats ont, naturellement, profité de cet état de choses. On estime qu'en général la hausse moyenne des salaires, par rapport à 1913, atteint 106 pour 100, tandis que le coût de la vie n'a pas augmenté de plus de 70 pour 100. Néanmoins, depuis un an, partout les salaires ont été relevés de 25 à 30 pour 100. Dans les grandes villes, les ouvriers du bâtiment exigent jusqu'à $1.25 de l'heure; certains ne touchent pas moins de $12 par jour.

Ces salaires exagérés ont eu pour conséquence une véritable grève des capitaux. On a vu qu'à New-York, il y a quelque temps, des contrats de construction se chiffrant par cent millions de dollars ont été résiliés. Le coût excessif a intimidé le placement.

Personne ne songe à contester à l'ouvrier le droit à un légitime salaire. Mais il est impossible d'ignorer les conditions fondamentales de l'équilibre économique. L'argent, comme l'ouvrier, ne travaille que moyennant rétribution. Une entreprise qui n'offre pas de perspectives de bénéfice ne trouve pas de capitaux. Et pas de capitaux, pas d'entreprises. En étant trop exigeants les ouvriers ont fait avorter les grands projets de construction qui étaient en cours à New-York. Et les perdants, ce ne sont sûrement pas les capitalistes qui allaient s'y intéresser, et qui placeront leur argent ailleurs. Cet exemple, très connu parce qu'il s'agit d'une affaire monstre, n'est probablement pas unique en ce moment aux Etats-Unis. Dans plusieurs industries, les salaires exorbitants portent le coût de production à un chiffre qui commence à inquiéter les capitaux.

Alors sommes-nous en présence d'une reprise ou d'un "boom"? D'habitude on ne reconnait un "boom" qu'après coup, c'est-à-dire quand on est tombé dans la période de dépression qui en est la fatale réaction. Mais il existe un cycle commercial dont le retour a été si fréquent dans le passé que des économistes en ont tiré une espèce de loi. Le cycle commence, prétendent-ils, par une augmentation graduelle de la production, puis du pouvoir d'achat jusqu'au point où l'industrie travaille à plein. Suit une période d'inflation: les salaires et les prix montent simultanément avec rapidité, sans que la production augmente. Enfin, tôt ou tard, le cycle se ferme par l'effondrement des prix, la stagnation, le chômage. Et puis le rajustement s'effectue péniblement, et le cycle recommence.

Il pourrait sembler que les Etats-Unis en soient déjà au stade de l'inflation, et que le cycle soit en train d'évoluer avec une vitesse inusitée. Mais un facteur sans précédent entre en ligne de compte, qui pourrait bien fausser le jeu du cycle, ou nous allusionner sur l'état actuel de son développement: ce sont les immenses besoins de plusieurs industries, notamment les chemins de fer, qui n'avaient pas été pleinement satisfaits depuis des années. Comme il n'y a pas de stocks accumulés, ces demandes exigent une grande production qui provoque, à cause de la rareté relative de la main-d'oeuvre, une hausse extraordinaires des salaires.

Les salaires anormaux créent sans doute des perturbations économiques, dont la grève des capitaux à New-York est l'une des manifestations. Mais même si cela devait aller jusqu'à une rupture d'équilibre, le retour de la prospérité en Europe ne pourrait pas manquer de rétablir la situation aux Etats-Unis. L'Union détient les trois quarts de l'or du monde. Elle possède de puissants intérêts sur les marchés des grands produits de consomamtion mondiale: charbon, pétrole, acier cuivre, coton, blé, sucre, etc. Lorsque l'Europe se sera stabilisée, ce qui ne peut plus tarder beaucoup, selon toute vraisemblance, une demande formidable de capitaux et de marchandises s'y exprimera, à laquelle les Etats-Unis seront en mesure de répondre largement.

Il est vrai que la reprise industrielle aux Etats-Unis s'effectue avec une brusquerie un peu déroutante. Mais ne serait-il pas téméraire d'en conclure qu'il s'agit d'un "boom"? Il convient de tenir compte que nous traversons des temps exceptionnels, et que l'Europe est à la veille de changer la face du monde économique.

CHICAGO, 11. — Prix en cours à l'ouverture du marché des grains: Blé, juillet 100, Sept 100, Mars juillet 83, sept 75 1-2; Avoine, juillet 38 1-4, sept 34 3-8.

Le Nombre Index

Le nombre index des prix du gros au Canada n'a pas beaucoup changé du milieu de mai au milieu de juin. Le nombre pour les exportations est de 153.78 contre 153.83; celui des importations a varié de 167.-92 à 167.53 et les nombres combinés est de 160.65 contre 160.87.

La baisse du prix du porc qui a entrainé une chute de prix égale à celle de 1915 mise en comparaison avec des baisses moins considérables dans les prix de la farine, des peaux, du cuivre et de l'argent a contrebalancé la légère avance des prix des matières exportées telles que le blé, le boeuf, le bacon, le beurre, le fromage et les patates. Pour les importations, la diminution du prix du fer, du fer blanc et du coke ont balancé les augmentations des prix du coton, du blé d'Inde, du coton, du caoutchouc et de l'huile de lin. Les autres commodités sur la liste n'indiquent aucun changement de prix.

A N.-Y. ON DEMANDE 3 P.C. SUR MONTREAL

New-York, 10 juillet.—Le point saillant du change étranger a été l'avance de la prime de New-York sur Montréal. Elle a monté à 3 pour cent. C'est le chiffre le plus élevé depuis avril 1922.

MARCHE DE S.-HYACINTHE

GRAINS. — Orge, le minot $1.10. Blé, le minot $1.45. Pois, le minot $3.60; Avoine, le minot 75c; Sarrazin, le minot $1.10; Blé-d'Inde, le minot $1.-Fèves, le minot $4.20.

LEGUMES ET FRUITS. — Patates, le minot $1.20. Betteraves 05c; Carottes 05c; Oignons, la livre 02c; Oignons, le paquet 05c; Ail, la douzaine 15c; Fèves, la pinte 15c; Laitue, la douzaine 30c; Persil, le paquet 01c; Radis, le paquet 05c; Navets, le minot 10c.

VOLAILLES ET GIBIERS—Poulets 38 40c; Poules 35c.

VIANDES.—Lard, par 100 livres $16 $18; Lard, la livre 16, 18, 20, 22c; Lard salé, la livre 20 à 22c; Boeuf par 100 livres $6, 8, 12, 15, 18; Boeuf, la livre 6, 8, 10, 12c.; Boeuf la livre, quartier de devant 6, 8, 10, 12c; Boeuf la livre, quartier de derrière 12, 15, 18, 22c; Veau, à la livre 8, 10, 15, 20c; Agneau, la livre 25, 28, 30c; Mouton, la livre 15, 18, 20c; Jambon et Bacon, la livre 35c.

LAITERIES ET DIVERS.—Beurre de ferme 34c; Beurre de fabrique 30c; Fromage 22c; Oeufs frais 28, 30c; Saindoux 20c; Sucre, la livre 25c; Sirop, le gallon $2.00; Miel en gateaux, la livre 25c; Laine en échevaux, la livre 35 à 40c; Peaux vertes, la livre 8c; Peaux salées, la livre 10c; Peaux de veau, la pièce 25c à 75c; Peaux d'agneaux, la pièce 25c.

MOULEE.—Moulée de mais, les 100 livres $2.20; Son de blé $1.20; Gru $1.50.

FOIN.—Foin pressé, la tonne $30, $35. Foin non pressé la tonne $... à $25.

BOIS.—Bois mou, la corde $7.50 et $8.50. Bois franc, la corde ... $9, $12.

MARCHE DE SAINT-JEAN

GRAINS. Orge, par minot $1.00; Blé par minot $2.40; Pois par minot $3.60; Avoine, par minot 80; Sarrazin, par minot $1.00; Blé-d'Inde, par minot $1.25; Fèves, par minot $2.60.

FARINES. Le cent $3.50.

LEGUMES ET FRUITS. Patates le minot $1.00; Pommes, le baril $5.00; Betteraves, le paquet 05; Carottes le paquet 05; Oignons, la livre 05; Oignons, le paquet 05; Ail, la douzaine 05; Fèves, la pinte 05; Salade, la douzaine 30; Persil, le paquet 05; Radis, le paquet 05; Navets, le navets 05.

VOLAILLES ET GIBIER. Poulets, couple $2.00; Poules, couple $3.00; Canards, couple $3.00; Oies, couples $4.00.

VIANDES. Lard, par 100 livres $15.00; par livre 20; Lard salé, par livre 20; Boeuf, par 100 livres $5.00; par livre, quartier de devant 07; de derrière 10; Veau, la livre 10 à 20; Agneau, la livre 10; Mouton, la livre 15 à 20; Jambon et Bacon, la livre 35.

LAITERIES ET DIVERS. Beurre de ferme 40; de crémerie 45; Fromage 30; Oeufs, en caisse 25; frais 35; Saindoux 20; Sucre, la livre 25; Sirop, le gallon $2.00; Miel en gateaux, la livre 25; Laine en échevaux, la livre $1.00; Savon, la livre 05; Peaux vertes, la livre 06; Peaux salées, la livre 07; Peaux de veau, la pièce 75c; Peaux d'agneaux, la pièce 25c.

MOULEE.—Moulée de Mais, les 100 livres $1.75; Son de blé $1.25; Gru $1.40.

FOIN.—Foin pressé, à la tonne $10 $11; Foin non pressé, à la tonne $7 à $8.

BOIS.—Bois mou, la corde $5. Bois franc, la corde $10 à $12.

NOUVELLE USINE PRES DE METIS

Dimanche, le premier juillet, La Compagnie de Pouvoir du Bas St.-Laurent qui exploite les chutes de la rivière Métis et fournit l'énergie électrique dans les comtés de Rimouski, Matane et Matapédia, a fait l'inauguration de ses usines à Priceville.

Au-delà de deux mille personnes venues de toutes les parties des trois comtés ci-dessus mentionnés s'étaient rendues sur les lieux.

Le Révérend P. Morin, curé de Saint-Rémi, assisté du Révérend H. Fortin et de monsieur le vicaire de Saint-Rémi, bénit solennellement les constructions.

Après cet appel à la protection à la Providence sur cette oeuvre, M. J.-A. Brillant, président et gérant-général de la compagnie, remercia les dignitaires ecclésiastiques, tous ceux qui avaient participé à la formation et au développement de la compagnie et tous les assistants, puis il fit une revue des travaux faits à date, de ceux que la compagnie se propose de parfaire et assura les assistants de la ferme intention des administrateurs de travailler au développement industriel du district et de poursuivre leur oeuvre dans le sens de l'intérêt public.

Adressèrent aussi la parole: Le Révérend P. Morin, curé de Saint-Rémi, MM. Dr J.-A. Bergeron, M.P.P., Dr J.-L. Moreault, M.P.P., Jos. Dufour, M.P.P., William Battles, de Philadelphie et P.-E. Gagnon, avocat de Rimouski, administrateur et secrétaire de la compagnie.

Tous les assistants purent visiter et admirer les travaux magnifiques faits à cet endroit et qui ont coûté à la compagnie, nous dit-on, un tiers de million.

Le soir un souper intime réunissait les administrateurs, promoteurs, constructeurs à l'hôtel "Boule Rock" à Métis-sur-Mer.

Entre autres assistants, nous avons remarqué: les révérends Caron, curé d'Amqui; P.-H. Morin, curé de Saint-Rémi; T. Fortin, M. le vicaire de Saint-Rémi; MM. J.-A. Brillant, R. Donaldson, de New-York, ingénieur consultant de la compagnie; J.-E. Pineault, directeur; P.-E. Gagnon, directeur; Dr J.-A. Bergeron, M.P.P., directeur; Dr J.-L. Moreault, M.P.P., Jos. Dufour, M.P.P., William Battles, R.-E. Wilson et J.-B. Keene, représentants de la maison de banque Battles and Co., de Philadelphie; R.-C. Chadwick, gérant-général de Foundation Company; les représentants de la maison Newman Sweezey and Co., de Montréal; MM. J.-E. Gagnon, J.-A. Desjardins et R. Fafard, de Matane; G.-L. Dionne, D.-N. ubé, de Amqui; M.-P. Lepage, A. Bellavance, E. Helleur, C.-A. Couillard, Methé, de Rimouski; Dr Ross, J.-A. Dufour, de Mont-Joli; L. Hamel, J.-B. Michaud et Alfred Michaud, de Price; J.-B. Roy, de Saint-Ulric.

CARGOS AMERICAINS ET NOTRE GRAIN

WINNIPEG, 7. — Les exportateurs de grains de Winnipeg ont fait des représentations vigoureuses au ministère du commerce d'Ottawa au sujet d'un arrêt des affaires préliminaires à la prochaine récolte par suite du refus des compagnies de transport maritime de fixer les taux pour les exportations de grains à l'automne. "La Tribune" de Winnipeg qui a publié cette nouvelle hier après-midi déclare:

"Voilà pourquoi la commission du grain se tient en conférence à Port William et le ministre du commerce a dépêché un représentant au principal port des Grands Lacs pour organiser en vertu de la nouvelle loi un mode de contrôle sur les prix de la saison pour le transport du grain entre les ports canadiens".

On a appris aujourd'hui, ajoute "La Tribune", que les armateurs américains n'enverront probablement pas leurs cargos pour faire du cabotage dans les eaux canadiennes. Ils ont absolument refusé de faire parvenir leur barème de prix, ce qui les écarte pratiquement du commerce du grain dans les ports canadiens.

RECOLTES SUPERBES POUR NOTRE PAYS

Winnipeg, 12. M. E.-R. Gough, directeur du C. N. R. a déclaré hier que l'Ouest était actuellement le pays de Cocagne du monde. Si les récoltes son tce qu'elles promettent d'être l'est et l'ouest en profiteront énormément.

Nouvelle Emission pour Côté Boivin & Cie.

Il est entendu qu'une offre publique d'une nouvelle émission d'obligations de Côté Boivin & Cie, Inc., sera prochainement mis sur le marché par un syndicat local. Le siège sociale de la Compagnie est à Chicoutimi et elle est établie depuis plus de 25 ans faisant un commerce considérable de gros eu ferronnerie et provisions. Des succursales ont été établies à Roberval, Laterrière, Lac Bouchette, S.-Alexis et Grand Pabos. Ce sera une émission d'obligations première hypothèque pour rapporter 7 pour cent. Deux hommes d'affaires bien connus de Montréal, MM. Jos. Versailles et E.-C. Vidricaire sont directeurs de la Compagnie.

NOTRE BLE EN FRANCE

PARIS, 12. (Presse Associée.)— Le correspondant de la presse canadienne vient d'être informé que le gouvernement français avait donné ordre à ses agents de Chicago d'acheter une réserve de trois mois de blé. Tout espoir d'avoir une bonne récolte en France est maintenant perdu. Par suite de l'état du change les plus grosses commandes se feront au Canada.

168 FAILLITE DE COURTIERS A N.-Y. DEPUIS DEUX ANS

Depuis l'été de 1921, Wall Street a fait un nettoyage complet. Directement ou indirectement une pression a été faite sur certaines maisons de courtage que l'on croyait faire des transactions irrégulières.

A date il y a eu 168 faillites et la majeure partie de ces faillites a été de résultat de la pression faite par Wall Street. Dans certains cas cependant, comme dans celui des faillites de Knauth, Nachod and Kuhne et celle de Zimmerman et Forshay, il n'y a pas de telles relations.

Le passif approximatif de ces 168 firmes en faillites est de $101.-321,186 pendant que l'actif est estimé à $30,332,950.

De ces 168 maisons, il y en a 98 qui n'avaient aucune association avec des maisons attachées à la Bourse; 10 étaient membres du Consolidated; 16 de la Bourse de New York; 5 au Market Curb de New-York; 2 étaient associées au New-York Curb; 5 à l'American Cotton Exchange; une au New-York Cotton Exchange et 1 au New-York Produce Exchange.

UNE AUGMENTATION DE PLUS DE 3 MILLIONS

TORONTO, 6. — Le "Monetary Times" estime que les fonds autorisés des compagnies incorporées pendant la semaine du 23 au 30 juin forment un capital de $15-656,000 comparé à $14,932,500, pour la même semaine en 1922.

EN FUMEE

Toronto, 12. — Les incendies ont causé pour $4,000,000 de dégâts pendant la semaine du 27 juin au 4 juillet dans le Canada, selon le "Monetary Times". A noter que pendant la semaine correspondante l'an dernier, le feu avait fait des dommages évalués à $781,700. Des incendies ont été causés par les fils électriques, mais ont été rapidement éteints par le déluge de pluie qui tombait. Les poteaux de téléphone, sur la longueur d'un bloc de maisons, ont été jetés par terre ainsi que de nombreuses clôtures.

Les rapports disent qu'il a plu partout dans le Manitoba et dans la Saskatchewan; dans le Sud de cette province, ce fut à torrents.

A Régina, il est tombé plus d'un demi pouce de pluie durant la journée. Une pluie continue a commencé hier aux environs de Saskatoon et s'est continuée jusqu'à ce matin.

TROIS-RIVIERES DOIT EMPRUNTER

Québec, 9.—A la prochaine réunion du cabinet provincial un arrêté ministériel sera adopté pour permettre aux Trois-Rivières une émission de $115,000, destinée au paiement des garanties que la ville avait données au Sun Trust pour les chantiers maritimes des Trois-Rivières. La ville avait été contrainte à demander cette permission par suite d'un jugement des tribunaux civils qiu l'avaient trouvé coupable jusqu'à concurrence de $93,000 plus l'intérêt, encouru depuis 1920. Les intérêts, dit-on, s'élèveraient à $23,000.

LA FRANCE IMPORTE ET EXPORTE PLUS

Paris, 12. Les importations de la France pendant le mois de mai ont atteint 2,597,000,000 de francs et 4,500,000 tonnes, soit une augmentation de 798,000,000 de francs et 115,000 tonnes de plus qu'en mai 1922. C'est également 1,892,000,-000 de francs et 707,000 tonnes de plus qu'en 1913.

Les exportations se chiffrent à 2,-675,000,000 de francs et 1,879,000 tonnes soit une augmentation de 897,000,000 de francs et 332,000 tonnes de plus qu'en 1922 et 218,-000,000 de francs et 251,000 tonnes de plus qu'en 1913.

30 3-4 cts LA LIVRE POUR LE BEURRE

A la dernière séance de la Coopérative Fédérée de Québec, hier, 1,200 boîtes de beurre No 1 ont été vendues à raison de 30 3-4 cens la livre, 380 boîtes de No 2 à 29 5-8 cents la livre et un second lot de 380 boîtes de No 2 n'a pas été vendu, le prix demandé étant de 29 5-8 cents la livre. Le beurre pasteurisé spécial a fourni 700 boîtes avec cote à 31 3-4 cents, mais il n'y a pas eu de vente. 700 boîtes de No 1 ont été vendues à raison de 31 1-8 cents la livre.

ENCHERES RURALES

Saint-Pascal, 10.—130 meules de fromage ont été mises en vente aujourd'hui et achetées par Edmond Côté à 17 19-32 cents et 300 colis de beurre ont été vendus à Edmond Côté, à 30 cents.

Les arrivages d'oeufs, de beurre et de fromage ont été considérables, lundi et durant les jours de la semaine dernière. Ils sont comme suit:

Oeufs, 1,484 caisses; beurre, 3,407 colis; fromage, 8,757 meules.

Durant la première semaine de juillet, l'arrivage des oeufs a été de 10,924 caisses; beurre, 24,635 livres; fromage, 55,545 meules. Durant la première semaine de 1922, l'arrivage des oeufs a été de 12,789 caisses; beufre, 53,544 colis et fromage, 58,843 meules.

Du 1er mai au 7 juillet 1923: oeufs, 233,140 caisses; beurre, 172,659 colis; fromage, 334,920 meules.

Durant la période correspondante de 1922, les arrivages ont été comme suit: oeufs, 172,272 caisses; beurre, 217,900 colis; fromage, 343,92 meules.

Hier, mardi, les arrivages de produits ont été comme suit: oeufs, 2,167 caisses; beurre, 635 colis; fromage, 19,752 meules.

DOMAINE DU CULTIVATEUR

LA MOSAIQUE DU FRAMBOISIER

Cette maladie cause depuis deux ans de sérieuses préoccupations aux producteurs de framboises de l'Ontario. Il serait inutile d'insister sur l'importance de la mosaïque, mais il peut être utile de répéter qu'il est possible et économique de tenir cette maladie en échec en extirpant soigneusement les plants malades des plantations commerciales. La situation sous ce rapport paraît beaucoup plus encourageante, qu'elle ne paraissait il y a un an.

SYMPTOMES

Ce sont les feuilles des jeunes tiges qui présentent les symptômes les plus visibles de la maladie. C'est en juin que ces symtômes apparaissent pour la première fois, où ils deviennent de plus en plus prononcés à mesure que la saison s'avance. On voit sur les vieilles feuilles des régions d'un vert foncé normal, soulevées et ampoulées, tandis que le reste de la feuille est d'un vert jaunâtre. Les plus jeunes feuilles présentent un aspect encore plus marbré, les régions foncées sont très visibles mais le plus souvent ces régions ne sont pas soulevées ni ampoulées.

Les arbustes à pousse naine et basse et à feuillage jaune indiquent généralement qu'il y a de la mosaïque dans une vieille plantation. Ceci ne s'applique pas aux parties de la plantation où le sol est bas ou dans un état tel qu'il donne naissance à des plantes malades. Dans ce cas les feuilles ne portent pas les marbrures caractéristiques de la mosaïque. Les fruits des plantes malades sont pleins de graines et manquent de goût.

MOYEN DE COMBAT

Le moyen le plus sûr de combattre cette maladie est de planter des framboisiers sains. Inutile de compter réussir si l'on continue à prendre des plants des vieilles plantations sans tenir compte de la quantité de mosaïque qui s'y trouve.

On s'abstiendra donc de toucher aux vieilles plantations infestées par la mosaïque et on se procurera des plants d'une source bien recommandée. On pourra faire exception à cette règle cependant lorsque la plantation contient moins de cinq pour cent des plants malades. Das ce cas le producteur peut avoir avantage à extirper entièrement les plants malades de quelques rangées de sa plantation, afin de se procurer son propre stock. Mais il n'est pas recommandé d'enlever tous les plants malades d'une plantation commerciale comme un moyen de lutte contre la mosaïque.

En plantant une plantation nouvelle, avec des produits sains, il est bon de l'isoler de 50 à 100 pieds de tout autre framboisier cultivé ou sauvage. Pendant les deux premières années, il faut parcourir soigneusement cette parcelle à plusieurs reprises et enlever tous les plants malades, racines et tiges, pour les transplanter à quelques distance de la plantation, où ils seront détruits.

On peut sans crainte remplir les vides causés par l'arrachage car l'infection ne vient pas du sol. La deuxième année et la troisième année après la plantation, cette parcelle devrait donner un gros pourcentage de produits sains, et si le producteur désire vendre ses produits, il devrait s'adresser au service de la botanique, ferme expérimentale centrale Ottawa, ou au laboratoire fédéral de pathologie végétale à Sainte-Catherines, Ontario, en vue d'obtenir un certificat d'absence de cette maladie.

Nous nous mettons avec plaisir à la disposition de tous ceux qui désirent avoir des renseignements sur cette maladie ou sur d'autres.

Les Ravages des Mites Rouges dans le Poulailler

Peu d'éleveurs de volailles se rendent compte des dégâts que cause la mite rouge. Dès que le temps se réchauffe ces mites se multiplient à un tel point que tout le poulailler en devient infesté.

La mite rouge est le plus dangereux de tous les parasites externes qui attaquent les volailles, et si on ne prend pas le moyen de la combattre, elle cause des ravages beaucoup plus grands que la plupart des aviculteurs ne s'imagine nt.

Ces parasites sont extrêmement nuisibles pour les jeunes poulets et les poules couveuses. La perte continue des jeunes poussins et les mauvaises éclosions des oeufs placés sous les poules sont souvent dues à l'irritation causées par la présence de ces mites.

L'attaque des hordes de mites affaiblit les volailles et les rend sujettes à bien des maladies, abaissant ainsi sensiblement la production des oeufs.

Beaucoup des savants sont convaincus que la morsure de la mite est vénéneuse et qu'elle cause ainsi beaucoup plus de mal que l'affaiblissement visible causé par la perte de sang.

Sans aucun doute, bien des cas de maladie et d'anémie apparaissant vers la fin du printemps, en été et en automne, sont dus directement à ce fléau; c'est pourquoi il est utile de donner des renseignements qui permettent de découvrir et de combattre cette mite.

Beaucoup de gens ne savent pas que leur poulailler contient des mites. Ils ne visitent pas leur poulailler la nuit et la mite est nocturne. Elle redoute la lumière. On voit rarement la mite adulte sur la poule le jour mais elle sort des tas de saletés qui sont accumulés dans les fentes des poulaillers et des meubles et grimpe sur le juchoir pour se gorger du sang de sa victime.

Lorsqu'il fait froid les mites sont à l'état dormant et on ne les voit que rarement; ainsi l'été ols fait sortir par myriades et son on ne prend pas de vigoureux moyens de les combattre, les poules infestées peuvent en mourir et toute la basse cour devient généralement anémique et cesse de pondre.

On peut facilement s'apercevoir de la présence de la mite en examinant les juchoirs et les nids. Il est bon de passer la main sous les juchoirs une fois par jour pour voir au toucher s'il y a des mites qui adhèrent.

Si la mite existe on peut prendre des mesures pour l'exterminer immédiatement et débarrasser le bâtiment de tous les matériaux qui peuvent lui donner asile. On enlèvera les meubles on les frottera avec un balai à paille raide pour en enlever les saletés et on sature l'intérieur du bâtiment et les meubles, avec un germicide puissant, au moyen d'une pompe à pulvérisation ou d'une brosse.

Quelques sous-prduits de goudron de charbon, employés comme pulvérisation, n'ont pas tous la même efficacité lorsqu'ils sont employés dans des solutions fortes économiques; mais lorsque ces mites se trouvent par petits groupes et seulement dans certain endroits, ces insecticides peuvent être appliqués avec une brosse dans toute leur force commerciale.

Une solution d'acide carbolique de cinq à dix pour cent est très efficace mais non pas sans danger comme pulvérisation; mais on peut en recommander l'emploi à condition que les précautions voulues soient prises.

La préparation la plus économique et la plus efficace est une solution de cinq à dix pour cent de pétrole et de mousse de savon, que l'on doit appliquer deux fois à intervalle de deux ou trois jours entre les applications.

L'Ensilage pour les Brebis Portières.

Juste avant l'hiver dernier nous avons donné de l'ensilage de trèfle et de blé d'Inde à des brebis pleines, à la ferme expérimentale d'Agassiz. Il n'y a pas eu de mauvais effet, sauf peut-être un peu de diarrhée chez les jeunes agneaux. L'hiver dernier cependant ces brebis qui avaient été nourries à l'ensilage ont accouché prématurément; quelques-uns de leurs agneaux étaient morts-nés, d'autres étaient faibles et sont morts au bout de quelques jours, d'autres cependant étaient forts.

Jusqu'au 5 décembre toutes ces brebis portières avaient eu la jouissance d'un excellent pacage et pouvaient entrer à la bergerie la nuit, où elles ramassaient du foin et du trèfle et des graminées de qualité inférieure. Ce jour-là une lourde chute de neige nous obligea à les mettre en stabulation et tout le troupeau fut nourri à raison de 1 1-4 livre d'ensilage de maïs, 3-4 livre d'ensilage de tournesol, 3-4 livre de foin mélangé avec l'ensilage, 1-4 livre de grain par brebis par jour, et en plus il y avait dans les râteliers devant elles en tout temps du foin long de pauvre qualité.

Comme nous cherchons à produire des agneaux pour le marché de Pâques, nous avons eu en ces derniers temps l'habitude de faire lutter une partie des brebis de façon à ce qu'elles agnellent en janvier ou février et le reste un mois plus tard environ. C'est le système que nous avons suivi la saison dernière. Le groupe de quarante-neuf brebis luttées les premières devaient agneler entre le 3 janvier et le 7 février. Le 3 janvier, quoique une seule brebis dût agneler ce jour-là, onze avaient agnelé, la première le 28 décembre, six le 1er janvier trois le 2 et une le 3 janvier. Ces onze brebis ont donné naissance à vingt-trois agneaux, dont 2 sont morts à la naissance, onze un peu plus tard, et neuf ont été élevés. Le jour suivant, une brebis qui devait agneler le 9 janvier a accouché d'une paire d'agneaux, qui ont été élevés. Ce jour-là nous avons changé l'alimentation. Nous avons mis du foin de trèfle devant les brebis en tous temps, nous n'avons plus donné d'ensilage au groupe des brebis précoces, et nous avons mélangé du foin haché avec de la pulpe de betteraves fourragères en quantité suffisante pour en donner deux à trois livres par jour, et par tête.

Jusqu'au 10 janvier il n'y avait pas d'amélioration; dix autres brebis avaient agnelé; toutes, à l'exception d'une, de un à dix jours prématurément, et sur dix-huit agneaux nés, sept seulement ont été élevés. A partir de cette date cependant il y a eu une grande amélioration et jusqu'au 6 février, lorsque la dernière brebis du groupe précoce agnela, 27 avaient donné naissance à 40 agneaux dont 31 ont été élevés, outre deux autres qui sont morts accidentellement. Huit sur ces 27 brebis avaient pris tout leur temps et beaucoup d'entre elles n'étaient en avance que de un ou deux jours.

Jusqu'au 10 janvier (six jours après qu'on eut changé de nourriture) 41 pour cent seulement des agneaux nés ont été élevés tandis que plus tard 82.5 pour cent ont été élevés.

Résultats donnés par le groupe d'agnelage tardif.

Les brebis dans ce groupe ont été luttées entre le 28 mars et le 30 avril. Ces brebis ont été nourries de la même façon que le groupe précoce, jusqu'au 4 janvier. A partir de cette date jusqu'au dernier janvier elles ont reçu tous les jours par tête deux à trois livres d'ensilage de blé d'Inde, mélangé à trois quarts de livre de foin coupé; l'ensilage de tournesol a été éliminé et du bon foin de trèfle a été mis dans le râtelier. Le 31 janvier le groupe tardif a été divisé en deux sections, l'une devait rester sur la même nourriture; l'autre ne devait pas recevoir d'ensilage; il recevait de la pulpe de betteraves fourragères à la place de l'ensilage.

Il n'y a eu que peu de différence dans le pourcentage d'agneaux élevés par les brebis des deux groupes; il n'y a eu que quelques agneaux prématurés chez les brebis nourries aux betteraves fourragères, tandis que presque toutes les brebis recevant de l'ensilage ont mis les agneaux au monde prématurément et la différence aurait peut-être été encore plus marquée si les brebis n'avaient pas eu beaucoup de jeune herbe à leur disposition le 1er avril.

Il semble d'après ces résultats que l'emploi d'ensilage était pour quelque chose dans l'accouchement prématuré car il ne paraissait pas y avoir de germes d'avortement et la difficulté a disparu dès que l'ensilage a été remplacé par des racines. Nous nous proposons de continuer ces recherches une autre année, et nous en attendons des résultats intéressants.

Comment Combattre la Chenille à Corne du Tabac

L'un des fléaux les plus actifs et les plus dangereux qui menacent les plantations de tabacs de l'Ontario tous les étés est la chenille à corne du tabac.

On avait autrefois l'habitude de ramasser ces chenilles à la main, mais c'est là une méthode très coûteuse et qui n'est pas très efficace, car souvent on laissait beaucoup de petits vers et d'oeufs qui causaient d'immenses dégâts avant que les feuilles soient coupées.

Le moyen le plus économique et le plus efficace de combattre la chenille à corne du tabac est de pulvériser les plants de tabac avec soit de l'arséniate de plomb ou du vert de Paris. On détruit ainsi toutes les chenilles qui se trouvent sur le tabac et aussi toutes celles qui éclosent dans un délai d'une semaine ou dix jours après la pulvérisation.

L'arséniate de plomb vaut mieux que le vert de Paris parce qu'il ne brûle pas autant le tabac que ce dernier. Il résiste également mieux aux pluies, sa période d'utilité est plus longue et il n'est pas nécessaire d'appliquer autant de pulvérisations. Le vert de Paris paraît se rassembler au point où la feuille se joint à la tige. Le tissu de la feuille meurt à cet endroit et la feuille tombe dans le champ ou se casse beaucoup plus facilement lorsqu'on fait la coupe.

On peut se procurer de l'arséniate de plomb sous forme de pâte ou de poudre et on peut l'appliquer en solution ou le saupoudrer sur le tabac. Si l'on emploie la pâte, on en mesurera à peu près deux fois la quantité recommandée pour la forme en poudre. Jusqu'à ce que le tabac ait atteint la moitié de son développement, la pulvérisation la plus efficace est celle qui est composée de six livres d'arséniate de plomb sec en poudre par 100 gallons d'eau. Il semble que cette solution couvre les plantes plus complètement et qu'elle y adhère plus longtemps que la poudre. Cependant, après que le tabac a grandi, les feuilles médianes recouvrent si bien les feuilles de pied que la pulvérisation ne peut atteindre ces dernières. Il faut alors l'appliquer sous forme de poudre, avec un fusil à poudre (ou lance-poussière). On mélange la poudre avec un véhicule qui permet au fusil de répandre le mélange également sur le tabac. Le meilleur véhicule est la cendre de bois tamisée; à défaut de cendre on peut employer de la chaux éteinte à l'air. La chaux peut être appliquée de bonne heure le matin tandis que la rosée est encore sur les feuilles et qu'il n'y a que très peu de vent. Pour le tabac qui approche de la maturité, il faut mettre cinq livres d'arséniate de plomb à l'acre (mélangé avec un poids égal de cendre). Pour les tabacs plus petits, on pourra mettre trois livres et demie d'arséniate de plomb à l'acre.

Comme il existe plusieurs formes d'arséniate de plomb qui ne conviennent pas toutes pour la pulvérisation des tabacs, l'acheteur devra insister pour avoir la forme qui ne contient pas moins de 30 pour cent d'oxyde d'arsenic dont 1 pour cent seulement est soluble dans l'eau. Les formes qui contiennent un pourcentage plus faible d'oxyde d'arsenic ont une action trop lente et celles qui contienne beaucoup plus de 1 pour cent d'oxyde d'arsenic soluble dans l'eau sont sujettes brûler les tabacs.

SHERBROOKE SERA DOTE D'UNE ARENE

Sherbrooke, 12. — (Spécial à la "Patrie").—La plus importante des décisions prises au cours de la dernière assemblée des directeurs de E. T. A. A. a été celle par laquelle le comité exécutif est autorisé à construire une grande arène au coût de $40,000 sur le terrain de l'exposition et cela à condition qu'un secours financier de $10,000 soit assuré par la cité de Sherbrooke aux directeurs de l'exposition. Cette arène sera couverte et de dimensions assez vastes pour y permettre l'installation d'une grande patinoire dans les mois d'hiver. On tentera aussi à chaque printemps d'organiser dans son enceinte une exposition de bétail gras et au cours des autres saisons cette bâtisse pourra encore être employée comme lieu d'exposition d'automobiles, stadium athlétique, salle de réunion, etc.

AMOS, 12. (Presse canadienne.) — Quoi qu'on s'y atteudait, le procès d'Alexandre Houle, accusé du meurtre d'un nommé Ernest Côté, trappeur, trouvé dans une cabane à 170 milles d'ici, dans la direction du nord n'aura pas lieu cet été, mais au ternie spécial tenu en octobre.

ABSORBINE ARRETE LA BOITERIE
provenant d'un éparvin de l'os, tumeur à la couronne, suros, excroissance, ou mal semblable, et guérit le cheval.
Elle guérit doucement mais rapidement et ses bons résultats sont durables. Ne donne ni ampoules ni perte de poils et le cheval peut être employé. La page 17 du pamphlet remis avec chaque bouteille dit comment. $2.50 la bouteille livrée. Livre du cheval 9 R gratis.
ABSORBINE, JR., liniment antiseptique pour les personnes, soulage les enflures douloureuses, les glandes enflées, le goitre, les contusions, les veines variqueuses, guérit les plaies. Chasse la douleur. Remède merveilleux plus ample sur demande écrite. $1.25 la bouteille chez les marchands ou livrée. Bonne bouteille d'essai pour 10c en timbres.
W. F. YOUNG, Inc., 150, Collec Lyman, Montreal, Can.

DIVERS

Onguent merveilleux de Mme A. Bourelle. Traite maladies de la peau, eczema, hémorroides, mal de barbe, plaies, blessures, brûlures, panaris, tour de ongles, 40 cents, aucun cas incurable. Résidence: Saint-Chrysostôme, Co. Châteauguay, Québec. 32-6

BALANCES, réservoirs, presses, moteurs, couteaux à viandes, machines à glace, bouilloires, chaudrons, comptoirs. B. Kieker, 1865 Papineau. 25-1an

EDUCATION

BREVETS, médecine, droit, art dentaire, pharmacie, optique. Préparation par deux gradués de Laval. Cours jour et soir. Collège Elie. 1 Carré St-Louis, Montréal. Est 2539. Succursale Ouest: 295

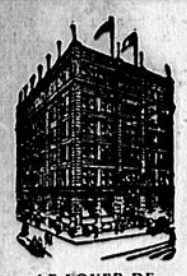

LE FOYER DE

La Patrie

(Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs est

La PATRIE HEBDOMADAIRE

(Le Cultivateur)

Publiée tous les jeudis par
Le Cie de Publication de la Patrie, Limitée, Montréal, Canada.

Abonnements: Pour le Canada: Un an, $1.50; six mois 75c; pour les Etats-Unis, $2.00 par année; six mois, $1.00. Strictement payable d'avance.

AUX LECTEURS

"LA PATRIE" Hebdomadaire est le seul journal de langue française à Montréal qui la réaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquementdans tous le domaines de l'agriculture moderne.

"LA PATRIE" est le seul journal français au Canada qui s'occupe du bien-être des cultivateurs, de leurs progrès, de leurs moindres efforts et de l'importance qu'ils prennent chaque jour dans la Province de Québec; en un mot, de tout ce qui les intéresse.

"LA PATRIE" est leur organe. Elle publie régulièrement chaque semaine la photographie des cultivateurs Canadiens-français qui font honneur à leur race. Elle publie aussi la photographie des granges modèles ainsi que des dépendances appartenant aux cultivateurs de la Province de Québec.

"LA PATRIE" est un journal indispensable pour tout cultivateur qui veut améliorer son troupeau et ses méthodes de culture et d'élevage.

"LA PATRIE" Hebdomadaire s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve que lui commande le respect des opinions individuelles, son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui provoque un profond intérêt. D'autre part, ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

AIDEZ à la DIFFUSION de la "PATRIE" Hebdomadaire en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins et vos amis.

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue

LE CONGRES DU TRAVAIL VEUT UN RAPPEL IMMEDIAT DES TROUPES DU CAP BRETON

Il suggère de convoquer une session d'urgence du Parlement Fédéral.

LETTRE A M. KING

OTTAWA 12 (Presse canadienne).—Une lettre du conseil exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, datée d'hier et adressée au premier ministre W.-L. Mackenzie-King, demande le rappel immédiat des troupes de la zône de grève du Cap-Breton et suggère de convoquer, s'il le faut, le parlement fédéral en session d'urgence pour éclaircir la situation.

Une copie du document a été remise à l'hon. James Murdock, ministre du Travail.

La lettre demande que soit nommée sans délai une commission royale investie des plus grands pouvoirs possibles pour faire une enquête à fond sur chacune des circonstances ou conditions ayant eu trait à l'envoi de forces militaires au Cap-Breton en ce moment. Elle demande aussi que les travailleurs aient un représentatant dans cette commission.

La lettre porte la signature de Tom Moore et de P.-M. Draper, président et secrétaire du Congrès des Métiers. On dit:

"Durant la dernière session parlementaire, on a dit que les frais de l'occupation militaire des régions houillères du Cap-Breton devraient être payés par les contribuables du Canada en général, vu qu'les municipalités du district, qui, en vertu de la loi de la milice, auraient dû elles-mêmes défrayer ces dépenses, ont, jusqu'à présent, refusé catégoriquement de les payer, sous prétexte, comme elles l'ont prétendu dans le temps, qu'il n'était pas nécessaire de faire venir les troupes de la milice pour maintenir l'ordre.

"Le matin du 28 juin, cette année, une autre grève s'est produite dans la même compagnie. Cette fois, c'étaient les employés de l'aciérie de Sydney, N.E., qui refusaient de travailler. De nouveau, les militaires furent envoyés en toute hâte sur les lieux à la demande d'un seul homme, le juge Duncan Finlayson, et non à la demande des autorités municipales, qui étaient censées savoir s'il existait des périls et si la sécurité publique était en jeu.

"Cette apparente intimidation de grévistes en des conditions de travail quasi inhumaines a soulevé l'indignation et le ressentiment de tous les ouvriers du Canada et a eu pour conséquence de faire cesser de travailler les mineurs à l'emploi de la même compagnie de porter des ouvriers d'autres parties du pays à songer à faire de même.

"Dans l'intérêt de la paix industrielle, nous demandons la création d'une commission royale représentant véritablement le peuple canadien et imbue de tous les pouvoirs possibles pour qu'elle fasse une enquête complète sur toutes les circonstances ou conditions qui ont pu aboutir ou contribuer à faire sortir les soldats et à les amener au Cap-Breton en ce moment."

UN CHIEN SE TUE POUR SAUVER UNE FILLETTE

LONDON, Ont., 9.—(Presse Associée).—On rapporte qu'un chien a sauvé une fillette de London-Ouest d'une mort certaine. L'enfant se rendait au magasin. Chemin faisant, elle s'arrêta sur la voie ferrée du Pacifique Canadien. Un train venait à toute vitesse.

L'animal, sentant instinctivement le péril, se lança contre la fillette avec assez de force pour que celle-ci quitte la voie. Le chien fut frappé par le convoi et mis en charpie.

CHEZ LES CAPUCINS D'OTTAWA

Le R.P. ADALBERT, de l'Ordre des Capucins, fils de Mme Emma Blondin, ordonné prêtre dimanche par Mgr Forbes, à Ottawa.

LA MERE VOULAIT SE TUER AVANT SON BEBE

SHAWINIGAN FALLS, 12 (Spécial à la "Patrie"). — Dans un moment de découragement, une jeune femme, tenant dans ses bras son enfant de deux ans, s'est jetée sur la voie ferrée, près de la gare du Pacifique Canadien, dimanche soir, au moment où le train venant de Grand'Mère arrivait. Le constable Cossette eut connaissance de cet acte de désespoir, accourut aussitôt et eut juste le temps d'enlever dans ses bras les deux infortunées avant que le convoi passe. Consultée sur le motif qui l'avait portée à tenter à s'enlever la vie, cette femme a répondu que son mari la maltraitait et qu'elle voulait en finir. On rapporte que c'est la deuxième fois qu'elle tente de s'enlever la vie. La première fois elle avait pris une forte dose de poison, mais la vie lui avait encore été sauvée à temps.

LES MINEURS DE LA PENNSYLVANIE SONT INFLEXIBLES

Ils refusent de se rendre à une demande des patrons.

Après le 31 août.

ATLANTIC CITY, N.-J., 12. — (Presse associée). — Les patrons et les mineurs des régions d'anthracite de la Pennsylvanie vont se remettre à étudier, cet après-midi, en sous-comité, les demandes des employés. Aucun programme n'a été déterminé, mais on pense que la question des augmentations de salaire aux mineurs sous contrat va être examinée la première.

Hier, les propriétaires des houillères ont redemandé aux mineurs de consentir à travailler après le 31 août, dans le cas où l'on ne se serait pas encore entendu d'ici là, mais les chefs syndicalistes ne parurent guère disposés à recevoir sur leur décision et ils ont déclaré qu'il y a assez de temps pour négocier un nouveau contrat.

Les propriétaires voulaient obtenir cette promesse pour ôter de l'esprit du public la crainte d'une pénurie de charbon pour l'automne et l'hiver prochains.

Les mineurs ont répondu qu'il serait déraisonnable de croire que le sous-comité ne pourrait conclure une entente d'ici la fin d'août. En promettant de continuer à travailler après cette date, les mineurs croient qu'ils ne feraient que retarder l'accord, vu que les délégués se diraient que rien ne presse.

UNE TRAGEDIE A BORD DE L'"ARCTIC"

L'un de ses officiers, M. Caron tombe à l'eau et se noie.

QUEBEC, 12. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Wilfrid Caron, troisième officier de l'"Arctic", qui est parti lundi pour les régions polaires, s'est noyé accidentellement, lundi soir. Personne ne connait les circonstances de cette fatalité qui a marqué la première étape de l'expédition. La nouvelle a été apportée à Québec, par le capitaine du steamer "Alice" qui déclare qu'elle a été transmise de l'"Arctic" par télégraphie sans-fil. La noyade s'est produite dans le voisinage de la Grosse-Ile. On est porté à croire que l'infortuné est tombé à l'eau sans que personne en eût connaissance. Caron avait épousé en février dernier mademoiselle Fauvy de cette ville. Il était âgé de 35 ans et résidait à L'Islet. Il était le cousin de l'honorable M. Caron, ministre de l'agriculture.

LE "MARGARET" FAIT UNE GROSSE SAISIE

A BORD D'UNE GOELETTE DE CONTREBANDE AU LARGE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

QUEBEC 12 (Du correspondant de la "Patrie").—Le croiseur canadien "Margaret", chargé de la surveillance de la contrebande dans le golfe pour le département des douanes, est arrivé à Québec, ce matin, avec 300 caisses de Irish whisky qui ont été saisies sur une goélette de contrebande au large de la Nouvelle-Ecosse.

Le capitaine Lecouvé, commandant du steamer, a rencontré, midi, les autorités douanières de cette ville pour leur soumettre son rapport. Le percepteur des douanes a refusé de donner des détails sur cette saisie pour le moment et tout ce que l'on sait, c'est que des procédures vont être prises contre les propriétaires de la goélette en question pour avoir importé des boissons sans déclaration, contrairement à la loi des douanes du Canada.

Un juge américain ne peut statuer sur une question locale

OTTAWA, 12. Les rapports disant que le gouvernement canadien peut, par un arrêté en conseil, prohiber l'exportation du bois de pulpe coupé sur des lots appartenant à des particuliers, étonnent à prises actuellement. Ces rumeurs circulent justement à la veille de la création d'une commission chargée d'enquêter en cette affaire.

On fait remarquer que quand bien même ce projet de loi serait mis en opération pratique, le gouvernements étrangers ne pourraient rien y faire, car cela est purement une question locale et dépend uniquement du gouvernement fédéral, non pas des décisions des tribunaux américains.

UNE FABRIQUE DE POUDRE, A ALTON, FAIT EXPLOSION

Onze employés sont tués et vingt-cinq blessés. — La ville ébranlée.

Cause de l'accident.

ALTON, Ills., 12. — (Presse associée). — Onze personnes dont six femmes, ont été tuées et 25 blessés au cours d'une explosion qui s'est produite dans l'établissement de la Western Cartridge Company, à East Alton, tard, hier soir. Quoique les officiers de la compagnie refusent de donner aucune information, on croit que cette terrible explosion qui a secoué les maisons dans un rayon de 5 milles, a été causée par de la poudre qui se serait massée dans la machine dont on se sert pour couper la tête des cartouches de l'armée que la compagnie avait achetées. On commence une enquête aujourd'hui.

Cinq des victimes ont été tuées sur le coup, les six autres sont mortes à l'hôpital.

Mme Minnie Warren, une des victimes, était mère de dix enfants et était entrée au travail hier.

On a mis des gardes autour de l'édifice et l'on a commencé le sauvetage.

La vie des employés qui avaient été épargnés a été mise en danger par l'explosion des cartouches. A l'extérieur, à une faible distance, on voyait des hommes et des femmes qui étaient accourus sur les lieux pour s'assurer du sort de leurs parents.

INCENDIAIRES A L'OEUVRE A AYLMER

Le feu au manoir Guimond aurait été allumé par des criminels.

OTTAWA 12. (Presse canadienne). — L'incendie d'hier matin à Aylmer, aurait été mis de propos délibéré avec de la gasoline par quelqu'un qui serait entré dans le vieux manoir Guimond. C'est ce que pense le chef des pompiers Alex Ladouceur, qui a fait un rapport dans ce sens au conseil municipal d'Aylmer. A sa demande, le conseil fera une enquête.

Le feu s'est déclaré vers 2 heures 30 hier matin. Se rendant sur les lieux le chef Ladouceur a trouvé un bidon à moitié rempli de gasoline sur le plancher de la salle à manger et aussi un matelas à demi brûlé, qui sentait fortement la gasoline. On a constaté aussi que trois portes de l'arrière du bâtiment avaient été enfoncées.

Le chef de police Perrier a ouvert une nequête.

L'IMMIGRATION A FAIT DU PROGRES

Il y a eu depuis cinq mois, augmentation de 43 pour cent.

OTTAWA, 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Depuis cinq mois l'immigration a augmenté de 43 pour cent, ayant été de 39,907 au lieu de 27,973 pendant la même période l'an dernier. Voici le résultat de ces cinq mois:

Angleterre pour 1923: 21,625, pour 1922, 10,309.

Etats-Unis pour 1923: 7,314, pour 1922, 10,885.

Européen pour 1923, 10,968; pour 1922, 6,588.

Pendant ces cinq mois la France nous a envoyé 102 immigrants, Belgique 447, Russie 1,523, Hollande 309. Pendant la même période 1,084 nouveaux Juifs sont arrivés au Canada.

NOCES D'OR DU Dr ET Mme ALEX. GAUVREAU A WAKEFIELD

OTTAWA, 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. et madame Alexandre Gauvreau, née Joséphine Mathé, de Wakefield, ont célébré samedi leurs noces d'or dans la paroisse Sainte-Anne d'Ottawa. Les jubilaires avaient autour d'eux quatorze enfants et trente-neuf petits enfants. Il y a eu messe et réunion de famille. M. le curé Myrand a fait cadeau à ses deux vieux paroissiens d'un beau crucifix et de deux chandeliers en or. Les enfants des jubilaires sont MM. Albert Edmond, Hector, Oscar, Napoléon, Lorenzo et Clément Gauvreau. Ces deux derniers sont citoyens d'Iroquois Falls. Les filles, toutes mariées demeurent à Ottawa comme cinq de leurs frères. Ce sont mesdames Lefebvre, Vezina, Charette, Richer, Mercier, Sarrault et Gauvreau.

L'ALBERTA EST COMME UN JARDIN

CALGARY, 12. (Presse Canadienne.) — En arrivant à Calgary, M. Grant Hall, vice-président du chemin de fer du Pacifique Canadien s'écria: "Tout comme un jardin! Je n'ai jamais vu l'Alberta aussi belle!" Il faisait une tournée d'inspection et était accompagné de M. D. C. Coleman.

Le groupe ira à Edmonton aujourd'hui, où M. Coleman aura une entrevue avec sir Henry Thornton et avec les fonctionnaires du gouvernement provincial au sujet du charbon de l'Alberta de l'est.

Comme M. Grant Hall était interrogé au sujet de l'électrification de la division "Mountain" du chemin de fer, dit que la compagnie s'occupait de l'affaire mais qu'aucune décision n'avait été prise.

LA 27EME CONVENTION DES MISSIONNAIRES AGRICOLES

CHEZ LES CAPUCINS D'OTTAWA

Le R.P. GERARD LEBLANC, de l'Ordre des Capucins, ordonné prêtre dimanche, par Mgr Forbes, à Ottawa.

LE CINEMA ET LA LUTTE CONTRE LA CONTAGION

Le bureau provincial d'hygiène fera l'éducation du peuple par le film.

Au nombre des oeuvres les plus humanitaires du cinéma, il faut signaler en premier lieu le film éducateur d'hygiène. Et, le docteur Fred. Pelletier, secrétaire du bureau provincial d'hygiène, après avoir déclaré que 30 p.c. sur les trente à trente-cinq mille décès annuels dans la province pourraient être prévenus, ajouta que tout prochainement 70 films d'hygiène générale et particulière seraient distribués à quinze inspecteurs provinciaux munis d'appareils cinématographiques, pour être montrés dans les différents districts sanitaires de la province, avec commentaires. Ce sont des films très soigneusement préparés, à la fois instructifs et intéressants, où l'on voit par exemple toute la marche du microbe de la tuberculose, ainsi que le travail de contamination d'individu à individu, puis de ville à ville.

Le docteur Pelletier ajoutait qu'aux Etats-Unis, il existe une forte organisation pour faire la lutte aux maladies contagieuses. A l'école par exemple, il y a des tableaux d'honneur où l'on inscrit les noms des élèves qui observent le mieux les préceptes de l'hygiène. Désireux de suivre cet exemple, le bureau provincial d'hygiène ne négligera rien pour vulgariser les méthodes de prévention contre la contagion.

CETTE EXCURSION DANS L'ABITIBI

Nombre de membres du clergé vont y prendre part.

QUEBEC 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — La seconde excursion de colons dans l'Abitibi sera un voyage remarquable par le fait que ce départ coincidera avec la bénédiction de la cathédrale d'Amos, le 17 juillet.

S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette, accompagné du chanoine Désy et de l'abbé Chagnon, assistera à cette cérémonie religieuse et présidera la bénédiction de l'église. M. l'abbé Lavergne, de l'"Action Catholique", fera le sermon. Tous ces personnages feront le voyage en compagnie des colons, de même que l'hon. M. Perrault, ministre de la Colonisation, et député de l'Abitibi. L'excursion est organisée par M. l'abbé J. E. V. Dudemaine et M. L. A. Richard, sous-ministre de la Colonisation. Après leur visite à Amos, les colons se rendront à Senneterre, puis visiteront successivement La Reine, Lasarre, Macamick. Le retour à Québec s'effectuera samedi midi.

LES $25,000 de la province au Collège de Saint-Boniface

QUEBEC 12 (Du correspondant de la "Patrie"). — Le premier ministre, l'hon. M. Taschereau, vient d'adresser aux autorités du collège de Saint-Boniface, incendié au commencement de l'année, la contribution de $25,000 votée par le gouvernement de la province pour aider à la reconstruction de cette institution, qui est l'oeuvre des Canadiens-français du Manitoba.

Les aspirations arabes dans la Palestine

JERUSALEM, 12. (Presse Associee).—Un gouvernement arabe indépendant pour la Palestine, c'est la seule chose qui puisse répondre aux aspirations des Arabes, a déclaré Musa Kasim Pasha, president de l'exécutif arabe de la Palestine, dans une entrevue qu'il a donnée avant son départ pour Londres, où il va chercher à se faire reconnaitre par les autorités anglaises.

Elle s'ouvre, cet après-midi, à l'Ecole d'Agriculture d'Oka.

LE PROGRAMME

La 28ème convention annuelle des missionnaires agricoles s'ouvre, cet après-midi, à 3 heures, à l'Ecole d'Agriculture d'Oka. Tout l'intérêt de cette convention porte sur le fait qu'on y discutera le troublant problème de la désertion des campagnes. La convention commence par une séance privée des missionnaires.

Le programme des deux jours se lit ainsi:

Séance publique hier soir à 8 heures:

I. Allocution du T. R. P. Abbé Dom Pacôme.

II. Discours d'ouverture par le chanoine J.-Elz. Roy, président des missionnaires agricoles.

III. Discours par l'Hon. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture, ou son représentant.

IV. Rapport de la dernière convention par M. le secrétaire.

V. Par M. Abel Raymond, propagandiste avicole, conférence illustrée.

JEUDI.

8 hrs. Messe célébrée pour confrères et amis défunts.

9 1-2 hrs. Séance privée des missionnaires.

Sujet: Désertion des campagnes, coopératives, caisse populaire.

3 hrs. Visite des jardins, etc.

8 hrs. Séance publique.

Par M. le Dr J.C. Chapais, entretien.

Par M. le Dr H. Grisdale, entretien.

Par le Rév. P. Léopold, directeur, "Pivoines et Glaieuls".

Par M. H. Nagant, professeur de chimie: "Les engrais sur la ferme".

Par M. G. Toupin, professeur de Zotechnie: "Quelques-unes des causes qui paralysent le succès des cultures dans la province de Québec."

Par M. le chanoine Roy: Discours de clôture.

LA BASILIQUE DE SAINTE-ANNE

Les travaux de reconstruction inaugurés par une grand'messe solennelle.

QUEBEC 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les travaux de reconstruction de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré sont commencées depuis vendredi dernier. Ils ont été inaugurés par une grand'messe solennelle à laquelle assistaient les architectes du superbe monument, MM. Maxime Roisin, de Paris; J. E. C. Daoust, de Montréal et L. N. Audet, de Québec, qui avaient tenu la veille leur dernière réunion à Sainte-Anne même. La bénédiction de la première pierre au nouveau temple aura lieu le 26 juillet, en la fête de la Grande Thaumaturge. Son Eminence le cardinal Bégin bénira la pierre angulaire. Une foule de dignitaire ecclésiastiques assisteront à cette imposante cérémonie, et on prévoit aussi à cette occasion une affluence de pèlerins. Le programme de la fête sera publié dans quelques jours.

GARE A CEUX QUI VONT TROP VITE

UNE SURVEILLANCE PLUS SEVERE DEMANDEE PAR LA MONTREAL MOTORISTS LEAGUE.

Les automobilistes ont, cette année, la maladie de la vitesse. Les statistiques basées sur les plaintes qui sont faites aux bureaux des organisations de véhicules-moteurs, démontrent que les fervents de ce sport n'aiment pas à se faire dépasser sur les grandes routes. Les plaintes les plus fréquentes se constatent surtout sur le chemin King Edward. A ce propos, M. T. C. Kirby, secrétaire-trésorier de la "Montreal Motorists League," a écrit au ministre de la voirie, lui demandant à ce que le gouvernement pourvoit à la nomination de trois agents motocyclistes, pour surveiller les automobilistes à partir du pont Victoria à Lacolle. Il semble que ce sont les américains qui enfreignent le plus la loi des véhicules-moteurs.

DECES

ARCHAMBAULT. — A Montréal, le 1er juillet 1923, à l'âge de 76 ans, est décédé Ferdinand Archambault, époux de feu Emma Champagne.

AUMONT. — A Montréal, le 6 courant, est décédé subitement à l'âge de 68 ans M. Ed.-Denis Aumont, époux de Dame Laurette Bélanger. Il était le frère du Dr Zénon Aumont de Montréal, et de Soeur Ignace Aumont, de Saint-Alexis de Montcalm, de Mlle Zéphirin Aumont et de Mme Emile Forest, de Saint-Jacques, le Mineur, de Mme Jos.-E.-B. Laurier de Montréal.

Le défunt était un service fi greffe de la cour de police.

BRABANT—A Green Valley, Ont., le 30 juin 1923, à l'âge de 45 ans, est décédé Omer Brabant, époux de feu Mary Kerrigan.

BRIEN — A Montréal, le 4 juillet est décédé Zotique Brien dit Desrosiers, briquetier, époux de Rosalie Bizonet.

BERNIER—A l'hôpital des Incurables, le 8 courant, à l'âge de 61 ans, est décédée Mademoiselle Hélmina Bernier.

BEAUCHAMP — A Montréal, le 8 juillet 1923, à l'âge de 59 ans, est décédé Louis-Georges Beauchamp, voyageur de commerce, époux d'Ellen Sullivan.

BEAUCHEMIN — A Montréal, le 8 juillet 1923, à l'âge de 62 ans, est décédé Marie-Louise Duchesne, épouse de feu Eugène Beauchamp.

CARRIERES — A Montréal, le 7 juillet 1923, à l'âge de 20 ans, est décédé Léopold Carrières, 2317 Boyer.

CLAUS—A Lachine, le 1er juillet 1923, à l'âge de 18 ans, est décédé Henriette Léonard, épouse de Léon Claus.

COLLETTE — A Montréal le 3 juillet 1923, est décédé Joseph-Eugène, fils de Francis Collette et de Berthe Bureau, au No 83 rue Saint-André.

CHARTIER — A Terrace Vinet, le 30 juin 1923, à l'âge de 3 mois est décédé Joseph-Dosithé Chartier, enfant de M. Omer Chartier, 4641 Souligny.

CARBONNEAU — A Montréa, le 6 juillet 1923, à l'âge de 60 ans, est décédé Joseph Carbonneau, époux de Dame Clarida Guénard, autrefois de Normandin, Lac Saint-Jean.

CANTIN — A Lachenaie, le 6 juillet 1923, à l'âge de 71 ans 2 mois est décédé M. Calixte Cantin, père, rentier, époux de Georgiana Racicot.

DUBEAU—A Ste-Justine, de Newton, le 2 juillet 1923, à l'âge de 30 ans est décédée Marie-Lydia Dubeau, fille de feu Antoine Dubeau.

DEROCHERS — A Montréal, le 4 juillet 1923 est décédée à l'âge de 67 ans Mme Veuve Eusèbe Desrochers, née Mélina Aubertin.

DORAIS — A Beauharnois, le 4 juillet 1923 à l'âge de 74 ans, 4 mois est décédé M. Pierr Dorais, rentier.

DUGUAY — A Montréal, le 2 juillet 1923, est décédée, au No 205 Bordeaux, à 5 mois, 20 jours, Germaine, enfant bien-aimée de Joseph Duguay et d'Alice Labelle.

DUPERRON — A Saint-Polycarpe, le 5 juillet 1923 à l'âge de 26 ans, est décédé Alexandre Duperron, fils d'Alexandre Duperron, et l'Antonia Major.

DESJARDINS — A Saint-Janvier le 6 juillet 1923 à l'âge de 26 ans et 6 jours, est décédé Damase Desjardins, époux d'Alice Labelle.

DESROCHERS — A Montréal, le 6 juillet 1923, est décédée à l'âge de 72 ans Mme Adilée Desrochers née Adam, le Mécorre, épouse de feu Joseph Desrochers.

DUBREUIL — A Montréal le 8 juillet 1923 à l'âge de 8 mois, est décédé Marguerite, enfant bien-aimé de Joseph Dubreuil et de Marie-Louise Grenier.

DUCHARME — A Lanoraie décédé le 8 juillet Mélina Ducharme, fille de feu Octave Ducharme.

ELLIOTT — A Montréal le 4 juillet 1923 est décédé subitement Martin Elliott.

FORTIN—A Montréal, le 1er juillet 1923, à l'âge de 41 ans, est décédée Léonica Tremblay, épouse de Joseph Fortin.

FORTIER—A Montréal, le 3 juillet 1923, à l'Hôtel-Dieu, est décédée Dame Veuve Benjamin Fortier, née Mélina Léveillé, à l'âge de 66 ans, 1 mois.

GAGNE — A St-François-d'Assise, le 1 juillet 1923, à l'âge de 48 ans, est décédée dame Marie-Angéline Cloche, épouse de Arthur-J. Gagné, voyageur de commerce.

GADOUA — A Montréal, le 6 juillet 1923, à l'âge de 52 ans 8 mois, est décédé Avila-J. Gadoua, surintendant des transports de la Cie des Tramways.

GAUTHIER — A Montréal, le 6 juillet 1923, est décédé à l'âge de 71 ans M. Ferdinand Gauthier, 610 Parc Lafontaine, autrefois de la rue Delormier.

GRENIER—LEBEL—A Montréal, le 6 juillet 1923, à l'âge de 73 ans, est décédée Sophie Lebel, épouse en premières noces de François Roy et de Siméon Grenier en secondes noces.

GILBERT — A Montréal, le 8 juillet 1923, à l'âge de 11 ans et 11 mois est décédé Aimé Gilbert, fils de E. Gilbert.

GRAVEL — A Montréal, le 8 juillet 1923, est décédé à l'âge de 63 ans M. Jos. Gravel, ancien hôtelier.

HEBERT — A Montréal, le 6 juillet courant, à l'âge de 17 ans, est décédé Paul-Emile Hébert, fils de Alphonse Hébert, employé civil.

HENRICHON—A Maisonneuve, le 2 juillet 1923, à l'âge de 5 ans, est décédé Hector Henrichon, fils d'Damase Henrichon.

HUET—A Montréal, le 2 juillet 1923, à l'âge de 77 ans, 4 mois, est décédée Mary Pichette, autrefois de Trois-Rivières, épouse de feu Jules Huet.

LECLERC—A Montréal, le 30 juin 1923, à l'âge de 37 ans 8 mois, est décédée Joséphine Dagenais, épouse de Gédéon Leclerc.

LAFRANCE—CHARETTE—A Montréal, le 3 juillet 1923, est décédée à l'âge de 68 ans, Mme Tuoseaint-Lafrance, née Adéline Charette.

LEPINE—A Montréal, le 3 juillet 1923, à l'âge de 62 ans et 7 mois, est décédé M. Pierre Lépine, époux de Louise Pilon.

LANDRY — Marie-Claire Lavigne, épouse de feu Sévère Landry, est décédée le 2 juillet 1923.

LARUE—A Montréal, le 5 juillet courant, à l'âge de 8 ans et 1 mois est décédé Théodore Larue, époux bien-aimé d'Alice Lefort.

LAMOUREUX — A Saint-Henri-de-Mascouche, le 4 juillet 1923, est décédé à l'âge de 18 ans et 10 mois Hervé-Raynald Lamoureux, élève en philosophie du Séminaire de Joliette, fils de Valentin Lamoureux.

LAVALLEE — A Montréal, le 6 juillet 1923, est décédé à l'âge de 61 ans M. Pierre Lavallée.

LACOMBE — A Montréal, le 5 juillet 1923 à l'âge de 12 ans et 8 mois, est décédé Pierre-Paul Lacombe, bien-aimé de Joseph Lacombe et Marie-Louise Tétu.

LEFEBVRE — A Montréal, Que., le 6 juillet courant à l'âge de 76 ans est décédée Mme Vve J.-B. Lefebvre, épouse de J.-B. Lefebvre, autrefois de la maison J.-B. Christin & Cie.

LABELLE — A Montréal, le 7 juillet 1923, est décédée à l'âge de 56 ans et 7 mois, Madame Albert Labelle, née Elina Giroux, épouse de feu Albert Labelle.

L'HOMME — A St-Hyacinthe, le 6 courant, à l'âge de 12 ans, est décédé Thomas L'Homme, fils de A.-B. L'Homme, gérant de la Banque de Montréal.

MASSICOTTE—A Montréal, le 21 juin, est décédé à l'âge de 30 ans, Donat-P. Massicotte, fils de Georges Massicotte, de St-Narcisse.

MARION—A Montréal, le 7 juillet 1923, à l'âge de 52 ans et 6 mois, est décédé Lumina Martineau, épouse de Sylva Marion, graveur.

MELOCHE — A Valleyfield, le 8 juillet 1923 à l'âge de 82 ans, Suzanne Knight, épouse de feu Joseph Edouard Meloche.

MACHILDON — A Montréal, le 8 juillet 1923, est décédée à l'âge de 74 ans Mme Veuve Edouard Machildon, morte à l'Hospice St-Jean-de-Dieu.

NORMAND — A St-Sauveur, le 3 juillet 1923, à l'âge de 70 ans est décédée dame Azelie Dessaint dit St-Pierre veuve de feu Joseph Normand.

Elle était la mère du Révd Père A. Normand, Oblat de Marie Immaculée.

PAQUIN — A Joliette le 7 juillet 1923, à l'âge de 29 ans, est décédée Docteresse Gagné, épouse de Mathias Paquin.

PICHE — A l'hôpital St-François d'Assise le 2 juillet 1923, à l'âge de 24 ans est décédé Napoléon Piché, de St-Basile, Portneuf, époux de dame Julie Germain.

PONTBRIAND—A Montréal, le 3 juillet, au No 85 rue Jeanne-d'Arc, à l'âge de 6 ans, et 8 mois, est décédée Alice Pontbriand, enfant bien-aimée de Willie Pontbriand, et de Clerinda Théroux.

POITRAS—A Montréal, le 3 juillet 1923, est décédé à l'âge de 39 ans et 11 mois, M. Rodolphe-Xavier Poitras, époux de Pernelle Gendron.

PARENT—A Montréal, le 2 juillet 1923, est décédé à l'âge de 18 ans et 10 mois Georges-Edmond-Sarto, fils de J.-E. Parent de la "Presse".

PHILIE—A Longueuil, le 2 juillet 1923, à l'âge de 41 ans, 2 mois, est décédé Léonce Philie, fils d'Adélard Philie, marguiller.

PRIMEAU — A Montréal, le 6 juillet 1923, à l'âge de 62 ans, est décédé chez son gendre, Charles Argel, 1e Ecuyer, Mme Veuve Denis Primeau, née Marie Houle.

SIGOUIN — A Saint-Vincent de Paul, le 5 juillet 1923 à l'âge de 10 ans, est décédé Georges Sigouin, fils d'Ostiantina Désormeau.

THIBERT — A Beauharnois le 2 juillet 1923 à l'âge de 60 ans est décédé Odilon Desgroseillers, époux de Jean-Baptiste Thibert.